HANDICAPS & SEXUALITÉS
CENTRE DE RESSOURCES

L'accompagnement sexuel

Etat des lieux des pratiques exercées en Wallonie, en comparaison avec nos voisins européens

Revue de la littérature :

Betel MABILLE

Réalisation des entretiens et questionnaires :

Betel MABILLE – Marie-Aude MOREAU – Virginie KOOPMANS

Analyse des entretiens et questionnaires :

Marie-Aude MOREAU – Betel MABILLE

Octobre 2016

espace-p

Centre de Planning Familial Solidaris réseau

Handicap & Santé araph asbl

Table des matières

Introduction 7
Chapitre 1 : Explication de la recherche 9
A. Présentation du projet 9
B. Contextualisation 9
I. Description de la recherche 9
II. Définition de l'accompagnement sexuel 10
III. Situation en Belgique 11
Chapitre 2 : L'accompagnement sexuel 15
A. Accompagnement sexuel et prostitution ? 15
I. Loi sur la prostitution en Belgique 15
II. L'accompagnement sexuel lié à la prostitution 17
III. L'accompagnement sexuel non-lié à la prostitution 18
B. Les obstacles à la vie sexuelle des personnes en situation de handicap 19
C. Les représentations sociales 19
D. L'éthique de l'accompagnement sexuel. 21
E. La présence de tiers 23
F. L'estime de soi 24
G. Le handicap mental 24
H. Arguments en faveur et en défaveur de l'accompagnement sexuel 25
I. La formation d'accompagnant sexuel 29
Chapitre 3 : La situation dans divers pays européens 30
A. Le droit européen 30
I. Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 6 décembre 2006. 30
II. La Déclaration Universelles des Droits de l'Homme 30
III. Le Conseil de l'Europe (1992) 31
IV. Déclaration du Parlement européen (1992) 31
V. Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées (ONU, décembre 2006) 31
VI. La Déclaration de Madrid (2007) 32
VII. La charte européenne des droits fondamentaux (7 décembre 2000). 32
VIII. Le texte de l'Organisation Mondiale de la Santé relatif à la santé sexuelle et aux droits sexuels (2002) 32

IX. L'Association Mondiale pour la Santé Sexuelle (World Association for Sexual Health, WAS) (1999) ... 32
B. Suisse ... 33
I. Le droit suisse ... 33
II. Loi sur la prostitution ... 33
III. Position face à l'accompagnement sexuel ... 33
IV. La formation ... 35
V. La demande ... 38
C. France ... 39
I. Droit français concernant les personnes en situation de handicap ... 39
II. Loi sur la prostitution ... 39
III. Position par rapport à l'accompagnement sexuel ... 40
D. Danemark ... 45
I. Loi sur la prostitution ... 45
II. Loi par rapport aux personnes en situation de handicap ... 45
III. Position face à l'accompagnement sexuel ... 46
E. Suède ... 47
I. Loi sur la prostitution ... 47
II. Position face à l'accompagnement sexuel. ... 48
F. Allemagne ... 50
I. Loi sur la prostitution ... 50
II. Position par rapport à l'accompagnement sexuel ... 51
G. Pays-Bas ... 52
I. Loi sur la prostitution ... 52
II. L'accompagnement sexuel ... 53
Chapitre 4 : Méthodologie ... 55
Chapitre 5 : Analyse ... 56
A. Les personnes en situation de handicap ... 56
I. L'accompagnement sexuel ... 56
II. La prostitution ... 62
III. Affectivité et sexualité ... 68
IV. Témoignage : Salon Envie d'Amour ... 80
B. Les accompagnants sexuels ... 82
I. Présentation ... 82
II. Motivations ... 82
III. Formation d'accompagnant sexuel ... 83

IV. Les types de handicap 84
V. Assimilation à la prostitution 85
VI. Légalisation de l'accompagnement sexuel 87
VII. Elargissement de l'accompagnement sexuel aux personnes valides et remboursement 87
VIII. Possibilité d'attachement 88
IX. Groupe de parole 89
C. Les travailleurs du sexe 90
I. Questions générales 90
II. Demandes des personnes en situation de handicap 91
III. L'accompagnement sexuel 97
D. L'avis des professionnels du handicap 99
Conclusion 108
Annexes n°1 122
Annexe n° 2 123
A. Guide d'entretien : Personnes en situation de handicap 123
B. Guide d'entretien : Accompagnants sexuels 124
Annexe n°3 125
Pictogrammes 125
Annexe n° 4 134
Entretien de Madame A. 134
Annexe n° 5 144
Entretien de Madame B. 144
Annexe n°6 156
Entretien de Monsieur C. 156
Annexe n°7 173
Entretien de Monsieur E. 173
Annexe n° 8 184
Entretien de Monsieur F. 184
Annexe n°9 190
Entretien de Monsieur G 190
Annexe n°10 198
Entretien de Monsieur Jean-Marie Huet, président de l'Association Belge contre les Maladies Neuromusculaires 198
Annexe n°11 203
Entretien d'une psychologue travaillant dans un service résidentiel pour adultes 203

Introduction

Accompagnement sexuel, assistance sexuelle. Des termes qui font peu à peu leur place dans le monde du handicap. Cependant, chacun y met sa propre définition, chacun décide ou non d'y faire appel ou chacun décide en tant que professionnel de relayer cette information auprès des personnes en situation de handicap ou non.

En Wallonie, la question se pose depuis 2010 et certainement déjà auparavant. En 2010, Monsieur Daniel Senesael interpelle la Ministre de l'Action Sociale et de la Santé, Madame Elliane Tillieux sur la vie sexuelle des personnes en situation de handicap. Sa question était de savoir quelles ont été les réflexions menées par le gouvernement sur le sujet de l'accompagnement sexuel. Différentes interpellations parlementaires suivront. Ce qui mettra en évidence les différents avis des politiques mais ne permettra pas de construire concrètement un cadre à l'accompagnement sexuel en Wallonie.

En parallèle, en Flandre, se crée l'association Aditi qui, en plus de sa mission de sensibilisation auprès des professionnels et futurs professionnels, offre des services d'accompagnant sexuel. La demande en Flandre est présente et Aditi sera également sollicité par des personnes en situation de handicap en Wallonie qui souhaitent rencontrer un accompagnant. Aditi va alors mettre à disposition deux travailleurs bénévoles qui traiteront les demandes émanant de Wallonie. Des réponses se mettent donc en place sur le terrain. Toutefois, aucun accord politique concernant cette pratique n'a encore été pris.

En 2014, la création d'un Centre de Ressources « Handicaps et Sexualités » sera une porte d'ouverture pour réaliser un état des lieux de cette pratique d'accompagnement sexuel en Wallonie. Telle sera la demande du Ministre Maxime Prévot. L'objectif de cette recherche est de mettre en avant la situation en Wallonie. Des demandes existent-elles ? De qui émanent-elles ? Que souhaitent les personnes en situation de handicap ? Accompagnement sexuel ou prostitution ? Quels seraient les avantages d'une légalisation ? Quels seraient les inconvénients d'une légalisation ? Qu'en pensent les travailleurs du sexe qui furent les premiers à réaliser de l'accompagnement sexuel ? Les questions sont nombreuses. Cette étude tentera d'y apporter quelques éléments de réponses.

A la demande du Ministre, nous nous sommes également penchés sur la politique en matière d'accompagnement sexuel dans d'autres pays du continent européen, à savoir, la France, la Suisse l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark et la Suède.

Dans un premier chapitre, notre démarche et la mise en contexte de celle-ci seront explicitées. Ensuite, notre recherche tentera de poser une définition sur le terme « accompagnement sexuel ». La revue de la littérature nous a, en effet, fourni plusieurs définitions, mais aucun auteur ne s'entend sur une définition commune et unanime.

Dans un second chapitre, nous aborderons le sujet de la prostitution. Il nous semble indispensable d'évaluer la prise en charge de la prostitution au sein des pays européens et ce en lien avec l'accompagnement sexuel, étant donné que les pays ayant réglementé l'accompagnement sexuel sont également ceux ayant réglementé les pratiques prostitutionnelles. Un bref résumé de la situation en Belgique sera suivi des arguments qui lient ou non l'accompagnement sexuel à la prostitution.

Si l'accompagnement sexuel existe, c'est pour répondre à une demande et si cette demande est présente au sein du monde du handicap, il est possible que les personnes en situation de handicap soient face à des obstacles dans leur vie sexuelle qui les renvoient vers l'accompagnement sexuel par choix ou par défaut. Nous nous sommes également penchés sur les représentations sociales de la sexualité et les questions éthiques qui émanent de l'accompagnement sexuel.

Le cas particulier des personnes ayant une déficience intellectuelle a également été abordé dans notre recherche. En effet, les différentes études parcourues au sein de la revue de la littérature nous ont permis de constater que ce type de handicap était à étudier de manière individuelle car pourvu de difficultés supplémentaires, notamment dans la compréhension de la demande de la personne mais également la problématique du consentement de la personne.

Le chapitre trois vous présentera les textes de lois européens mettant en avant la nécessité et le droit des personnes en situation de handicap à avoir accès à une vie sexuelle. Par la suite, vous trouverez les modèles d'accompagnement sexuel des divers pays cités précédemment. Chaque partie sera constituée d'une partie relative aux lois en vigueur dans le pays concernant la vie sexuelle des personnes en situation de handicap et la prostitution. La position face à l'accompagnement sexuel prise par le pays sera également abordée. Ensuite, si le pays propose une formation pour devenir accompagnant sexuel, celle-ci sera explicitée avec toutes les informations que nous avons pu recueillir. En fonction du pays, diverses associations qui œuvrent dans le cadre de l'accompagnement sexuel seront également présentées.

Le chapitre cinq correspondra à l'analyse empirique de notre recherche. Afin de mener celle-ci à bien, 33 questionnaires complétés par des travailleurs du sexe ont été recueillis. De plus, le témoignage de deux accompagnants sexuels et de huit personnes en situation de handicap ont été utilisés. Une analyse de ces données nous apportera des éléments de réponses face aux questions mentionnées ci-dessus.

En conclusion de cette recherche, vous trouverez nos pistes de réflexion et d'action pour l'avenir qui permettront au Centre de Ressources de continuer sa mission de favoriser la sexualité des personnes en situation de handicap dans la dignité et le respect de chacun. Cette recherche nous a permis d'y voir plus clair quant à la situation de l'accompagnement sexuel en Wallonie mais a également pu permettre au Centre d'établir des contacts avec nos collègues d'autres pays. La particularité d'une telle recherche est qu'elle met en avant l'avis des trois principaux groupes concernés par l'accompagnement sexuel : les personnes en situation de handicap, les travailleurs du sexe et les accompagnants sexuels. Cette mise en avant de ces trois catégories n'a jamais été réalisé auparavant en Wallonie et nous espérons que cette étude sera bénéfique à la fois à un niveau politique mais également pour les professionnels de terrain et les proches des personnes en situation de handicap.

Chapitre 1 : Explication de la recherche

A. Présentation du projet

L'accompagnement sexuel est un sujet qui revient régulièrement lorsqu'est abordée la thématique de la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Il en est de même en Belgique où aucune loi ne régit l'accompagnement sexuel bien qu'il existe du côté flamand une formation pour pratiquer cette profession. A la demande du Ministre Maxime Prévot, le Centre de Ressources « Handicaps et Sexualités » s'est penché sur cette thématique pour en rédiger un travail qui a pour but une meilleure visualisation de ce qu'est l'accompagnement sexuel et comment il officie en Belgique et ailleurs. Notre objectif est également de savoir si l'accompagnement sexuel est un facteur facilitant la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Plusieurs interpellations parlementaires ont été faites à ce sujet mais aucune n'a abouti à une solution précise et efficace. En effet, la question est latente alors que la vie sexuelle des personnes handicapées est, elle, ancrée dans la réalité avec la nécessité de la promouvoir dans le respect et la dignité de chacun.

B. Contextualisation

I. Description de la recherche

Une telle recherche pour la Région Wallonne semblait devenir nécessaire tant la question de l'accompagnement sexuel devient prégnante. De plus, en retard sur nos voisins flamands, où le ministère subventionne un service formant entre autre des accompagnants sexuels, aucune formation reconnue n'existe à ce jour en Wallonie. Ainsi, une recherche sur l'accompagnement sexuel permettra de mettre en avant les besoins et les manques des personnes concernées.

Les premières personnes concernées par ce sujet sont évidemment les personnes en situation de handicap. Il s'agit ici de mettre en lumière une partie de leur sexualité. En effet, l'accompagnement sexuel peut constituer une réponse parmi d'autres face aux besoins des personnes en matière de vie affective et sexuelle d'une personne. D'autres solutions/moyens existent afin de connaitre des sensations érotiques et sexuelles et celles-ci sont également mises en avant par le Centre de Ressources.

Cependant, il est impossible de nier la présence d'hommes et de femmes qui travaillent comme accompagnants sans statut légal, mais qui répondent à un besoin. Ces hommes et ces femmes font également intégralement partie de cette recherche car il s'agit de leur métier et de leur avenir. Nous les avons ainsi rencontrés et questionnés sur leur métier pour en savoir plus et surtout, pour en connaitre les avantages et les inconvénients de l'absence d'une reconnaissance légale, mais aussi connaitre leurs besoins et leurs manques.

Le troisième groupe de personnes concernées par la recherche sont les travailleurs et travailleuses du sexe. L'implication de ces travailleurs dans le domaine de l'accompagnement sexuel est évidente car ceux-ci ont été les premiers à le réaliser. En effet, avant l'apparition d'une formation, ces travailleurs recevaient (et reçoivent toujours) des personnes en situation de handicap pour les faire bénéficier de leurs services. Leur implication est donc primordiale dans cette recherche, nous permettant ainsi de cerner leurs besoins afin que cet accompagnement se passe au mieux.

Nous avons basé notre recherche sur trois questionnaires diffusés à travers les trois groupes de personnes concernées (personnes en situation de handicap, accompagnants sexuels, travailleurs du sexe). Notre recherche vise à obtenir des statistiques sur la demande des personnes en situation de handicap auprès des travailleurs et travailleuses du sexe mais également auprès des accompagnants sexuels.

II. Définition de l'accompagnement sexuel

« Accompagnement sexuel », « assistance sexuelle », « assistance érotique », « accompagnement sensuel »,… Plusieurs mots pour exprimer une seule et même chose. Ici, nous avons opté pour le terme « d'accompagnement sexuel » et ce, pour diverses raisons expliquées ci-dessous.

L'accompagnement sexuel englobe tout ce qui touche à l'érotisme et à la sensualité, mais également à la sexualité. Si l'on scinde cette expression en se basant sur des définitions issues du dictionnaire, nous découvrons : Sexuel : *« Relatif au sexe, à la différence biologique entre mâle et femelle : parties sexuelles ; qui relève de la sexualité : pratiques sexuelles ; qui concerne la reproduction sexuée*[1] ». Si l'on se penche, ensuite, sur la définition du mot « érotique », en dehors du côté sensuel, le dictionnaire nous renvoie à l'amour, à ce qui traite de l'amour. Or, la relation entre un accompagnant sexuel et une personne en situation de handicap, même si celle-ci est relationnelle, n'est pas censée relever de sentiments amoureux.

Par rapport au terme « accompagnement », il nous a semblé plus judicieux que le terme « assistance » car celui-ci renvoie au côté péjoratif de l'assistanat, de la personne assistée. Ainsi, l'accompagnement sexuel se veut comme une réponse, un accompagnement à un épanouissement. Son objectif n'est pas de « provoquer le désir » chez la personne mais plutôt de répondre à celui-ci. (Nuss, 2008)

Il faut néanmoins ajouter que l'expression « assistance érotique » est utilisée au niveau international. Cependant nos recherches dans divers pays du continent européen, nous ont montré que les professionnels et les personnes en situation de handicap utilisaient plus régulièrement les termes «sexual surrogate (« substitut ») » ou « sexual facilitation ».

Pour des personnes non-concernées par le handicap ou la sexualité des personnes en situation de handicap, l'expression « accompagnement sexuel » peut renvoyer à une aide à la masturbation ou à une sexualité axée sur le génital. Même s'il s'agit en effet de pratiques qui peuvent être proposées par un accompagnant sexuel, elles ne sont cependant pas les seules. La masturbation, par exemple, ne représente que 15 à 20% d'un accompagnement sexuel. (Nuss, 2008).

En 2016, le comité de référence relatif à l'intervention d'un tiers dans la vie relationnelle, affective et sexuelle de la personne en situation de handicap en région bruxelloise, donne une définition de l'accompagnement sexuel comme suit : « *L'assistance sexuelle consiste en une prestation érotique ou sexuelle auprès d'une personne en situation de handicap.* »

En France, en Suisse et en Allemagne, l'accompagnement sexuel ne renvoie pas explicitement à la pénétration, le cunnilingus ou encore la fellation qui seraient des pratiques associées directement à la prostitution. Toutefois, ces pratiques sont tout à fait possibles avec l'accord de l'accompagnant sexuel et de la personne en situation de handicap. (Nuss, 2008).

Il ne s'agit pas de prestations définies que la personne en situation de handicap choisirait dans une liste. Ici, ce sont les sensations, les attentes sensorielles et érotiques, les envies et les émotions qui priment. Les objectifs de l'accompagnement sexuel sont ceux permettant l'autonomisation des personnes en situation de handicap tant au niveau affectif et sexuel. (Aghte Diserens, 2008). Cette autonomisation pouvant, évidemment, passer par l'envie de bénéficier des services d'un accompagnant sexuel. Cet accompagnement respecte les principes de qualité de vie et d'intégration des personnes en situation de handicap. (Agthe Diserens, 2008).

L'accompagnement sexuel bénéfice en premier lieu aux personnes en situation de handicap. Elles sont les premières concernées car elles doivent faire face à certaines difficultés constituant un obstacle au développement de leur vie sexuelle et affective. Cependant, la question se pose de savoir ce qu'il est possible de faire pour les personnes n'arrivant pas à avoir de vie sexuelle alors qu'elles n'ont pas de

[1] Dictionnaire Larousse

handicap. Dans certains pays, il n'y a pas de distinction. Toutes les personnes voulant bénéficier de l'accompagnement sexuel peuvent y avoir droit. Dans d'autres, la situation est plus délicate car ouvrir l'accompagnement sexuel à toute personne désireuse entrainerait un lien évident entre prostitution et accompagnement sexuel. En effet, si la particularité de l'accompagnement n'est plus centrée sur les personnes en situation de handicap, pourquoi ne pas appeler cela directement de la prostitution ?

Néanmoins, il ne peut être nié que certaines personnes de par diverses particularités (grande timidité, phobie sociale,…) éprouvent des difficultés à développer une vie sexuelle satisfaisante.

Les accompagnants sexuels sont des hommes et des femmes qui après un certain nombre d'heures de formation, ont acquis des bases afin de pouvoir offrir un service sexuel aux personnes en situation de handicap dans la dignité et le respect. Ainsi, ces personnes sont compétentes pour écouter et comprendre les envies sexuelles et/ou érotiques tout en prenant en compte le handicap de la personne.

« *Acquérir et entrainer ces compétences rend indispensable une formation spécifique afin de comprendre en profondeur ces situations humaines et de mettre du sens sur les gestes d'accompagnement érotique* » (Agthe Diserens, 2008)

L'accompagnement sexuel n'est pas la seule et unique réponse possible face aux envies sexuelles des personnes en situation de handicap. Cependant, elle existe et bénéficie à de nombreuses personnes. Selon Marcel Nuss : « *Les retours des personnes qui ont été accompagnées montrent clairement qu'il y a un mieux-être psychologique*[2]. » Sa vocation n'est pas forcément de répondre aux besoins psychoaffectifs des personnes en situation de handicap mais de les soulager par rapports aux envies sexuelles qu'elles éprouvent lorsqu'elles ne peuvent le faire elles-mêmes via la masturbation ou avec l'aide d'un partenaire.

Il n'existe pas en Belgique une définition précise et légale de l'accompagnement sexuel. Cependant, si l'on se penche sur la littérature à ce sujet, nous pouvons en construire une définition qui reprend l'ensemble des composantes de l'accompagnement et qui sera la base de ce travail. La profession d'accompagnant sexuel consiste à aider des personnes en situation de handicap à découvrir ou retrouver des plaisirs sexuels allant de massages érotiques et sensuels à une relation sexuelle complète. Ce service est destiné aux personnes en situation de handicap dont la situation les empêche d'entretenir une vie sexuelle épanouissante qu'il s'agisse des relations sexuelles ou de la masturbation. Il s'agit à la fois d'aider les personnes à découvrir leur corps mais également pour certaines à découvrir le corps d'une autre personne. L'accompagnement sexuel peut, dès lors, présenter une dimension d'apprentissage. Cet accompagnement peut également se faire dans une relation de couple où l'accompagnant sera une aide à la relation sexuelle en positionnant les corps des personnes pour qu'une relation sexuelle soit possible.

« *Etre accompagnant sexuel ne peut se faire qu'au sein d'une structure reconnue pour son éthique.* » (Soulier, 2007)

Les bases de la relation entre l'accompagnant sexuel et la personne en situation de handicap sont celles du respect et de la dignité où chacun est reconnu à part entière permettant ainsi de garantir une sécurité pour les personnes en situation de handicap mais également pour leurs proches et les professionnels. (Collectif Handicaps et Sexualités, 2011)

III. Situation en Belgique

La situation en Belgique est à diviser en deux parties. La région flamande et la région francophone du pays ont deux paysages différents concernant l'accompagnement sexuel. Du côté de la première,

[2] Entretien skype avec Marcel Nuss le …. 2016

même s'il n'existe pas de légalisation officielle, il existe une formation pour devenir accompagnant sexuel.

1) Aditi

Il est difficile de réaliser une étude sur l'accompagnement sexuel sans mentionner la seule association officiant en Belgique qui propose une formation pour devenir accompagnant sexuel. L'association a été créée en 2009 avec pour objectif de répondre aux questions concernant la sexualité des personnes en situation de handicap. Près d'un tiers de ces questions concernent l'accompagnement sexuel (Rapport du groupe de travail vie affective et sexuelle mis en place par le Comité wallon pour l'intégration des personnes handicapées, 2013).

L'association reçoit un subside de la Communauté flamande qui lui permet d'engager un psychologue à mi-temps. Ce subside est attribué à la mission de formation et de sensibilisation effectuée par Aditi, mais pas au volet accompagnement sexuel. Il existe une trentaine de personnes accompagnantes sexuelles formées par ADITI et officiant en région flamande. Cette formation est payante à raison d'environ 10 euros par séance de cours. Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Les types de handicap
- La manière de manipuler les personnes
- Les massages
- Une introduction à la sexualité
- Le lien
- La déontologie
- L'éthique
- L'intimité
- Etc…

Aucune transaction financière ne passe par l'ASBL. Lorsqu'une demande d'accès à l'accompagnement sexuel est formulée à Aditi, la personne, parfois accompagnée d'un professionnel ou d'un parent, sera rencontrée par un travailleur. La demande sera alors analysée. Le cadre d'intervention de l'accompagnant sera expliqué. S'il s'avère que l'accompagnant peut effectivement répondre aux besoins de la personne, le travailleur d'Aditi transmettra la demande à un des accompagnants sexuels formés. C'est l'accompagnant qui recontactera la personne.

Les personnes en situation de handicap payent entre 80 et 120 euros pour une heure de prestation. Les accompagnants sexuels formés chez ADITI ne centrent uniquement pas leur séance sur les organes génitaux. Ils se déplacent soit au domicile de la personne, soit dans l'institution lorsque celle-ci accepte. Il faut donc compter, en plus du prix de la prestation, les frais de déplacement qui sont à charge de la personne en situation de handicap.

ADITI a créé un « label de qualité » qui permet de garantir le fait que les accompagnants sexuels ont suivi une formation et s'engagent à respecter la personne en situation de handicap dans ses désirs et ses envies mais également au niveau des prix de la séance, des prestations proposées, etc.

Les revenus perçus par l'accompagnant sexuel sont soumis aux impôts uniquement si l'accompagnant décide de les déclarer.

Du côté francophone, il n'existe pas de telle ASBL. Aditi a dès lors décidé d'étendre ses activités en Wallonie. Ne bénéficiant pas de subsides supplémentaires, ce pôle est géré par deux personnes bénévoles. Ainsi, des hommes et des femmes wallons ont choisi de se former chez Aditi et reviennent par la suite travailler en Wallonie. Cependant, leur nombre est très faible et la majorité des accompagnants sexuels officiant en Région Wallonne viennent de Flandre.

En Région Wallonne, on retrouve au sein des politiques une volonté d'obtenir de meilleures connaissances sur l'accompagnement sexuel pour pouvoir gérer au mieux la situation. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette recherche qui fait entièrement partie des missions du Centre de Ressources.

2) Les interpellations parlementaires

En 2009, un comité de référence s'est créé à Bruxelles relatif à l'intervention d'un tiers dans la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Dans la présentation du comité, le mot « tiers » signifie toute personne qui aurait une intimité avec la personne en situation de handicap car elle ne peut l'obtenir autrement en raison de sa situation. Ce tiers peut donc être un travailleur du sexe, un proche, un éducateur, etc… Le comité de référence a pour fonction de rendre des avis concernant une situation personnelle ou générale qui touche à la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Par exemple, un professionnel dans une institution se pose des questions quant à l'obligation de la contraception auprès des résidentes. Celui-ci peut contacter le comité de référence, qui se réunit tous les trois mois, pour obtenir un avis sur la question. Cependant, s'agissant d'avis, la personne qui en fait la demande reste indépendante dans ses choix finaux.

En 2010, Monsieur Daniel Senesael interpelle la Ministre de la Santé et de l'Action sociale, Madame Eliane Tillieux, sur la vie sexuelle des personnes en situation de handicap. Sa question était de savoir quelles ont été les réflexions menées par le gouvernement sur le sujet de l'accompagnement sexuel, depuis que Madame Tillieux avait pris ses fonctions. La réponse de cette dernière mettait en lumière le groupe de travail crée au sein de la Commission wallonne de la personne handicapée du Conseil wallon de l'Action sociale et de la santé, qui avait dans ses objectifs d'éclaircir la question de l'accompagnement sexuel. Cependant, ce groupe voulant répondre aux besoins des personnes en situation de handicap a mis en avant le fait que ces besoins étaient d'avantage de l'ordre affectif et sensuel. Dans cette mesure, le groupe a dès lors abordé des thématiques de l'ordre des émotions et de la découverte de son corps. Ce groupe avait aussi comme objectif de remettre des conclusions concernant l'aspect juridique de l'accompagnement sexuel en Wallonie.

En 2011, au Parlement wallon, lors de la commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances, une proposition de résolution visant une meilleure prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées en région wallonne fut déposée par le député Mathieu Daele.

Dans son discours, Monsieur Daele avance que les professionnels sont en manque de structure concernant la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Des formations et des séances d'informations seraient les bienvenues. Monsieur Daele insiste sur le fait que, selon lui, l'accompagnement sexuel est à différencier de la prostitution. Il s'agit d'une assistance apportée à un public particulier qui en raison de son handicap peut avoir besoin d'un tiers afin de réaliser sa vie sexuelle et/ou affective. Le tiers neutre ne peut donc pas être un proche ou un professionnel connu par la personne en situation de handicap car cela entrainerait des problèmes éthiques. De plus, ces tiers doivent avoir suivi une formation particulière.

En 2012, lors de la Commission des Affaires sociales à Bruxelles, Madame Viviane Teitelbaum a interpellé Madame Brigitte Grouwels, membre du Collège réuni, compétente pour la Politique d'Aide aux Personnes et la Fonction publique, ainsi que Madame Evelyne Huytebroeck, membre du Collège réuni, compétente pour la Politique d'Aide aux Personnes, les Finances, le Budget et les Relations extérieures, concernant « la question de assistants sexuels pour les personnes handicapées ». Madame Teitelbaum souhaitait mettre en garde sur les dérives possibles à l'accompagnement sexuel, qu'elle ne dissocie pas de la prostitution. Selon elle, cet accompagnement présente des dangers tant pour les personnes en situation de handicap que pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et donc plus globalement, pour notre société. Elle rappelle que tout acte sexuel relève du système prostitutionnel. De plus, les personnes en situation de handicap seraient discriminées car mises dans un ghetto où elles ne pourraient avoir des relations sexuelles qu'avec un professionnel du sexe. Sa solution serait davantage de placer plus de moyens financiers dans l'épanouissement de la vie sociale

des personnes en situation de handicap (comme une accessibilité aux lieux de rencontre) plutôt que dans un acte qu'elle qualifie de prostitutionnel.

Elle rappelle également que légaliser ce type d'accompagnement amènerait une révision des lois sur le proxénétisme.

L'interpellation se poursuit par l'avis de Madame Dominique Braeckman. Celle-ci avance des différences entre l'accompagnement sexuel et la prostitution. L'accompagnement sexuel se ferait par des personnes formées à intervenir dans la sexualité des personnes en situation de handicap. Ces personnes seraient davantage vues comme une aide. Cependant, elle se demande où placer les limites de ces aides ?

Madame Anne-Sylvie Mouzon poursuit en soutenant l'idée qu'avant de financier un accompagnement sexuel pour les personnes en situation de handicap, il faudrait que les professionnels (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, médecins,…) soient davantage sensibilisés et formés à la vie affective et sexuelle, pour permettre aux personnes d'avoir une vie sexuelle digne et épanouie.

L'interpellation se poursuit avec la prise de parole de Monsieur Pierre Migisha. Monsieur Migisha pose la question des bénéficiaires de l'accompagnement sexuel. Pourquoi cet accompagnement serait-il uniquement réservé aux personnes en situation de handicap ? Il estime que l'on pourrait imaginer que des personnes qui n'ont pas accès à une vie sexuelle (personnes âgées, personnes incarcérées, etc.) puissent également bénéficier de ce service. Selon lui, la modification de la loi concernant le proxénétisme ne serait qu'une nouvelle discrimination envers les personnes en situation de handicap. L'accompagnement sexuel devrait être dissocié du droit à la vie intime, sexuelle et affective.

Lors de cette même année, le Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales et aux Personnes handicapées, Philippe Courard, demande un avis du comité consultatif de bioéthique de Belgique concernant la problématique de l'assistance sexuelle pour les personnes handicapées. Depuis, le comité a eu l'occasion de rencontrer différents acteurs du handicap et de l'accompagnement sexuel, ainsi que des personnes en situation de handicap. Chacun a pu donner son avis sur cette thématique. L'avis du comité est en cours de finalisation, mais n'a pas encore été rendu publique.

Chapitre 2 : L'accompagnement sexuel

A. Accompagnement sexuel et prostitution ?

Dans une recherche sur l'accompagnement sexuel, il est nécessaire de parler de prostitution car celle-ci est à la base de sa création. La prostitution peut se définir comme un échange entre une pratique sexuelle et de l'argent. Nous préférons utiliser l'expression « travailleurs et travailleuses du sexe » car nous reconnaissons la prostitution comme une forme de travail. De plus, le terme « sex work » a été créé en 1978 par Carol Leigh, travailleuse du sexe aux Etats-Unis. Ce terme a par la suite été utilisé comme dénomination officielle afin de désigner les personnes travaillant dans le milieu de la prostitution. Cependant, les associations de terrains relatent que toutes personnes ne s'y identifient pas d'où la nécessité de laisser à chacun la liberté de se définir par lui-même. N'ayant pas trouvé d'autres dénominations qui reprenaient à la fois les personnes qui se retrouvent dans le terme « travailleur du sexe » et les autres, nous avons optés pour cette dénomination car celle-ci est utilisée de manière internationale.

Les premières personnes ayant proposé un service payant aux personnes en situation de handicap leur fournissant, un apprentissage, une découverte de leur corps ou du corps de l'autre, sont les travailleurs et travailleuses du sexe. Même si à ce jour, il peut être pertinent de distinguer l'accompagnement sexuel et la prostitution pour plusieurs raisons, la base de l'accompagnement sexuel résident dans le travail du sexe.

De plus, il est intéressant de constater que les pays ayant légalisé l'accompagnement sexuel sont aussi ceux qui ont légalisé la prostitution. Le lien peut donc paraitre évident mais aussi susciter des interrogations. En effet, divers arguments pour et contre le lien entre la prostitution et l'accompagnement sexuel surgissent lorsque l'on s'intéresse à la littérature écrite à ce sujet. Ces arguments, tous aussi valables les uns que les autres, nous montrent encore la réalité complexe dans laquelle émerge l'accompagnement sexuel dans divers pays du continent européen.

Par exemple, l'Allemagne et les Pays-Bas sont deux pays précurseurs en ce qui concerne l'accompagnement sexuel. Ils ont été les premiers à proposer une formation aux personnes qui souhaitaient devenir accompagnant mais qui ne disposaient pas de capacités nécessaires ou qui souhaitaient se perfectionner. Nous pouvons également constater que ces deux pays sont dit « réglementaristes » en matière de prostitution, à savoir que la prostitution est légale, réglementée, et dépend d'un cadre juridique stricte comme toute autre activité professionnelle.

A l'inverse, l'exemple de la Suède où l'on ne parle pas (ou très peu) de l'accompagnement sexuel, a une politique toute autre en matière de prostitution. La Suède est un pays dit « prohibitionniste », c'est-à-dire qu'elle souhaite qu'il n'y ait plus de prostitution sur son territoire en adoptant des lois visant à la réduire jusqu'à la faire disparaitre (comme la pénalisation du client). Instaurer une formation d'accompagnant sexuel dans ces conditions est donc délicat quand on sait qu'il s'agit de relations sexuelles tarifiées.

I. Loi sur la prostitution en Belgique

La qualification actuelle de la prostitution est mise en avant via la jurisprudence du tribunal correctionnel de Bruxelles, lors d'un jugement rendu le 9 juin 1961.

« Fait par lequel une femme ou un homme consent habituellement et régulièrement à faire commerce de son corps ou à entretenir des relations sexuelles avec un nombre indéterminé de personnes contre paiement » (Corr. Bruxelles, 9 juin 1961)

La cours de cassation ira plus loin dans la définition donnée à la prostitution lors de jugements rendus en 1962 et 1981.

« Le terme ‘prostitution’ n’implique pas nécessairement l’existence de relations sexuelles et s’applique à la débauche d’une personne qui, moyennant rémunération, se livre à des attouchements impudiques avec quiconque. » (Cass., 3 janvier 1962 et Cass., 8 avril 1981)

En Belgique, la prostitution n’est pas interdite. Le fait d’avoir des relations sexuelles ou des attouchements contre rémunération n’est pas punissable par la loi. Cependant, la prostitution n’est pas non plus organisée ou réglementée. A savoir, qu’aucune loi ne donne de statut juridique et social à la personne qui travaille dans le milieu prostitutionnel.

La prostitution n’est cependant pas ouverte à tout le monde. Il est interdit qu’un mineur de moins de 16 ans s’adonne à la prostitution mais il est également interdit qu’une personne paie pour l’achat de services sexuels d’un mineur de moins de 16 ans.

" § 4. Sera puni des travaux forcés de dix à quinze ans et d'une amende de mille francs à cent mille francs :

" 1. quiconque, pour satisfaire les passions d'autrui, aura embauché, entraîné, détourné ou retenu, soit directement soit par un intermédiaire, un mineur âgé de moins de seize ans, même de son consentement, en vue de la débauche ou de la prostitution ;

" 2. quiconque aura tenu, soit directement soit par un intermédiaire, une maison de débauche ou de prostitution ou des mineurs se livrent à la prostitution ou à la débauche ;

" 3. quiconque aura vendu, loué ou mis à disposition d'un mineur, aux fins de la débauche ou de la prostitution, des chambres ou tout autre local dans le but de réaliser un profit anormal ;

" 4. quiconque aura exploité, de quelque manière que ce soit, la débauche ou de la prostitution d'un mineur âgé de moins de 16 ans.

" § 5. Les infractions visées au § 4 seront punies des travaux forcés de quinze ans à vingt ans et d'une amende de mille francs à cent mille francs si elles sont commises à l'égard d'un mineur de moins de 10 ans. (Article 380 bis du code pénal) "

Deux autres nuances sont à considérer lorsque l’on parle de prostitution : l’interdiction de provocation à la débauche et l’interdiction de publicité pour des offres de services à caractère sexuel. La provocation à la débauche se caractérise par quatre infractions reprises à l’article 380 du code pénal :

a) celui qui a embauché, entraîné, détourné ou retenu en vue de la débauche et de la prostitution, même de son consentement, une personne majeure;

b) celui qui tient une maison de débauche et de prostitution;

c) celui qui vend, loue ou met à disposition aux fins de la prostitution des chambres ou des locaux en réalisant un profit anormal;

d) celui qui exploite la débauche ou la prostitution d'autrui

Les peines encourues sont plus lourdes si l’auteur a soit usé de manière frauduleuse, de menaces ou de contraintes, soit abusé de la situation vulnérable d'une personne (situation administrative illégale ou précaire, grossesse, maladie, infirmité, déficience physique ou mentale (article 380, § 3 du code pénal).

Concernant les publicités pour des offres de services à caractère sexuel, l'article 380ter du code pénal punit : la réalisation, la publication, la distribution, la diffusion, directe ou indirecte « même en dissimulant la nature sous les artifices de langage » de publicités pour les offres de service à caractère sexuel ayant un but lucratif direct ou indirect quand les services sont fournis par un moyen de télécommunication.

L'article va plus loin en punissant également tout type de publication annonçant le fait que l'on se prostitue ou que l'on cherche à entrer en contact avec un travailleur du sexe ou encore que l'on facilite la prostitution d'autrui.

Une des difficultés auquel doit faire face l'accompagnement sexuel est la situation d'intermédiaire que prennent la famille ou les professionnels pour mettre en contact l'accompagnant sexuel et la personne en situation de handicap. Il en est de même dans le cas de la prostitution. La situation d'intermédiaire s'apparente à du proxénétisme de deux manières :

- Le proxénétisme simple : « *quiconque, pour satisfaire les passions d'autrui, aura embauché, entraîné, détourné ou retenu, en vue de la débauche ou de la prostitution, même de son consentement, une personne majeure (...)* » (C. pén., art. 380bis, §1er, 1°) Nous sommes ici dans la situation où, par exemple, un professionnel emmènera une personne en situation de handicap auprès d'un travailleur du sexe ou d'un accompagnant sexuel.
- Le proxénétisme hôtelier : « *quiconque aura vendu, loué ou mis à disposition aux fins de la prostitution des chambres ou tout autre local dans le but de réaliser un profit anormal* » (C. pén., art. 380, § 1er, 3°) Ici, il s'agirait du travailleur du sexe ou de l'accompagnant sexuel qui se déplacerait dans une institution où les professionnels ont mis en place un espace où l'acte prostitutionnel peut avoir lieu.

Nous verrons par la suite que les lois sur la prostitution sont liées aux activités d'accompagnement sexuel dans les divers pays du contient que nous avons sélectionnés.

En Belgique, les travailleurs du sexe peuvent déclarer leurs revenus mais comme le métier n'est pas reconnu, cette déclaration se fait sous le statut de masseur ou serveur.

II. L'accompagnement sexuel lié à la prostitution

Un article rédigé dans le journal en ligne de Médiapart (2015) par une personne en situation de handicap exprime le lien entre prostitution et accompagnement sexuel. Si l'accompagnement sexuel se veut payant, il s'agit de prostitution. La seule différence serait que ces personnes sont formées à avoir une relation sexuelle et/ou sensuelle avec une personne en situation de handicap. Cette activité serait donc vue comme une branche de la prostitution. Ainsi, en tant qu'activité dans le secteur du travail du sexe, l'auteur exprime le fait qu'elle s'adresserait avant tout aux hommes en situation de handicap, qui, comme les hommes valides, utiliseraient le même argumentaire que les clients de travailleuses du sexe : le besoin irrépressible qu'ils ont d'avoir une relation sexuelle.

L'auteur poursuit en expliquant que si l'accompagnement sexuel se voulait gratuit ou rémunéré à titre symbolique, il s'agirait de charité plaçant les personnes en situation de handicap dans une case d'indésirables demandant à ce que d'autres personnes se sacrifient pour qu'elles puissent avoir une relation sexuelle. De plus, l'auteur pose également la question de comment connaître les réelles motivations des accompagnants sexuels à s'engager dans une telle activité. Peut-être que certains utiliseraient l'accompagnement sexuel pour assouvir certains de leurs fantasmes.

Dans cette lignée, l'accompagnement sexuel ne serait qu'une manière de renforcer l'idée qu'une relation sexuelle entre personne valide et personne en situation de handicap est impossible et

anormale. L'accompagnement sexuel serait donc une réponse favorisant la stigmatisation des personnes qui en bénéficieraient entraînant ainsi une augmentation de leur exclusion au sein de la société.

Définir l'accompagnement sexuel comme étant opposé à la prostitution pourrait aussi être une façon de se préserver en restant « moralement correct ». Tant que la prostitution n'est pas reconnue et ne bénéficie pas d'un statut légal et d'une représentation réelle, l'accompagnement sexuel aura tendance à s'en éloigner pour rester dans une vision positive d'aide à la personne en favorisant l'accès à une vie sexuelle épanouissante pour les personnes en situation de handicap.

Selon Alain Giami (2012), l'accompagnement sexuel est une forme de prostitution puisque celui-ci se base sur une relation sexuelle tarifiée.

III. L'accompagnement sexuel non-lié à la prostitution

Les accompagnants sexuels sont régulièrement associés à la prostitution mais pour certains il n'y a pas de réel lien entre ces deux professions. Le fait qu'ils soient assimilés au travail du sexe peut même engendrer de la colère dans certains pays, comme aux Pays-Bas où les prestations des accompagnants sexuels sont remboursées. (Soulier, 2008).

Tout d'abord, il n'est pas toujours simple de trouver un travailleur du sexe qui accepte une relation sexuelle avec une personne en situation de handicap (Soulier, 2008). Cette situation peut être très inconfortable pour la personne en situation de handicap qui peut voir son estime de soi, ainsi que sa confiance en soi baisser quand, même un travailleur ou une travailleuse du sexe, lui refuse une relation.

Selon Bernadette Soulier, il n'y a pas de lien entre l'accompagnement sexuel et la prostitution car la prostitution n'est pas adaptée aux personnes en situation de handicap.

Elle soulève quatre raisons à cette affirmation :

- Les travailleurs du sexe ne se rendent que rarement au domicile des personnes ou dans l'institution dans laquelle elles résident. Ce qui peut poser problème aux personnes en situation de handicap qui ne peuvent se déplacer.
- Le secteur du travail du sexe est connu pour sa rapidité. Le terme « passe » exprime d'ailleurs bien le côté rapide de la prestation. Or, certaines personnes en situation de handicap ont besoin de temps parfois en raison de leur handicap, parfois en raison de la demande qu'ils font à l'accompagnant.
- Les endroits où travaillent les travailleurs du sexe peuvent parfois être insalubres et interpeller sur les questions sanitaires.
- Certaines personnes en situation de handicap se sont plaintes d'avoir été exploitées par des travailleurs du sexe leur ayant fait payer plus cher qu'à un client valide ou les ayant maltraitées.

Le prix fixe imposé par l'accompagnant sexuel le différencie également de la prostitution. Le tarif n'est pas modifié, peu importe la demande de la personne ou le type de handicap qui pourrait entrainer une prestation plus longue. De plus, l'accompagnant sexuel peut ne fournir qu'une relation sensuelle et érotique sans aller jusqu'à la pénétration et ce durant toute sa carrière d'accompagnant, contrairement aux travailleurs du sexe qui sont, dans la plus grande majorité des cas, sollicités pour une relation sexuelle impliquant une pénétration.

Il n'y a pas de formation ou d'étude pour devenir travailleur du sexe, contrairement aux accompagnants sexuels qui doivent suivre une formation détaillée reprenant plusieurs modules (juridique, sur le handicap, éthique,…). De plus, ils sont ensuite généralement répertoriés dans une

liste et soumis à des supervisions concernant leur travail. Aussi, ils doivent avoir une autre profession sur le côté, l'accompagnement sexuel ne pouvant être suffisant pour vivre.

Dans le cas de la prostitution, aucune formation n'est nécessaire (même si au fil des années une forme d'apprentissage se met en place), il n'y a pas de supervision, ni de nécessité d'avoir un autre emploi sur le côté car le plus souvent, le travail du sexe arrive pour palier à une nécessité d'acquérir rapidement de l'argent.

Les personnes en situation de handicap qui font appel à un accompagnant sexuel ne ressentent pas forcément la frustration momentanée qu'une personne valide peut ressentir à ne pas avoir de rapports sexuels à un moment de sa vie pour diverses raisons. Pour certains, il s'agit d'une véritable privation de sexualité qui durera toute une vie, qu'il s'agisse de masturbation, de pénétration ou autre. (Schaller, 2010)

Selon Dominique Chatton (2008), l'accompagnement sexuel est une relation entre deux adultes consentants qui ne peut être assimilée à la prostitution. Cela reviendrait à nier la réalité de cette profession en occultant la souffrance de la personne en situation de handicap, mais également le professionnalisme des accompagnants sexuels qui ont été formés à cette activité.

B. Les obstacles à la vie sexuelle des personnes en situation de handicap

En dehors du handicap en tant que tel, qui peut constituer un frein au développement d'une vie sexuelle satisfaisante, d'autres obstacles viennent s'ajouter sur ce chemin d'apprentissage.

Tout d'abord pour les personnes en situation de handicap vivant en institution, la politique institutionnelle peut les empêcher d'avoir une vie sexuelle. Le fait de vivre dans une institution, peu importe le type de handicap, a un effet négatif sur l'épanouissement sexuel des personnes (Giami, 2012). Certaines institutions interdisent toute forme de relation sexuelle à l'intérieur de leurs murs. Pour d'autres, même si cela est autorisé, pratiquement rien n'est mis en place.

Pour une personne en situation de handicap ayant son propre domicile, les chances d'avoir une vie sexuelle et affective satisfaisante sont les mêmes que pour les personnes valides dans les mêmes conditions de résidence. Cependant, une fois que la personne vit en institution, les chances de rencontrer un partenaire ne sont plus que de 20%. (Giami, 2012).

La prise en compte de la sexualité des personnes en situation de handicap au sein des institutions résidentielles a tout de même évoluée. De plus en plus de services sont mixtes (c'est-à-dire accueillant à la fois des hommes et des femmes) et tolèrent les relations sexuelles bien qu'encadrées (Giami, 2012). Certains professionnels acceptent également de conduire un résident ou l'autre dans un lieu de prostitution ou chez un accompagnant sexuel.

Il s'agit surtout de la sexualité hétérosexuelle qui est réprimée. Les pratiques comme la masturbation ou la sexualité homosexuelle sont davantage tolérées (Giami, 2012).

C. Les représentations sociales

Les représentations sociales que l'on se fait de la sexualité vont avoir du poids dans la manière d'aborder l'accompagnement sexuel. Chaque personne se crée sa propre représentation sociale de la sexualité qui dans la majorité des cas se traduit par des questions et des craintes lorsque l'on aborde la sexualité des personnes en situation de handicap, principalement lorsque ces personnes présentent un handicap mental (Hardy, 2008).

Lorsque l'on touche à une question portant sur la sexualité, il est difficile de prendre du recul sur sa propre sexualité. En tant que valide, il peut être difficile de se faire une représentation de la sexualité des personnes en situation de handicap car celle-ci n'est que très peu abordée et ne bénéficie pas ou peu de représentations.

En tant que professionnel, un des risques apportés par la relation asymétrique qu'il peut exister avec la personne en situation de handicap est de penser savoir ce qui est bon ou non pour la personne, en allant au-delà de ses envies, désirs, voire de son consentement. Ainsi, dans certaines institutions, la sexualité est vue comme un problème qu'il faut régler (parfois par l'interdiction de relations sexuelles au sein de l'établissement) ou qu'il faut traiter en faisant appel à un sexologue, psychologue.

De plus, le professionnel constitue une possibilité de diffusion des normes et des représentations sociales chez les personnes en situation de handicap vivant en institution en parlant de son couple, de ses enfants, etc. (Hardy, 2008).

Nous constatons donc que l'attitude des professionnels aura une influence sur le contexte et la manière de vivre sa sexualité lorsque l'on est une personne en situation de handicap. L'attitude de l'entourage joue également un rôle chez les personnes vivant à domicile. Les représentations de chacun entrainent des conditions environnementales propices ou non à l'exercice de sa sexualité.

Par exemple, certaines institutions vont mettre en place des endroits ou des heures assimilés à des moments où la personne peut se retrouver seule ou avec quelqu'un pour un moment intime. Dans les familles, le fait de prendre contact avec un accompagnant sexuel peut également permettre à la personne en situation de handicap de vivre une forme de sexualité.

Les représentations sociales influencent donc les comportements sexuels des personnes en situation de handicap. Elles ne déterminent pas la sexualité (par exemple, une personne homosexuelle restera homosexuelle malgré le fait que sa famille soit restrictive en matière de sexualité) mais influencent les pratiques de celles-ci (le fait d'avoir des relations sexuelles ou non, le fait d'avoir la possibilités de faire des rencontres ou non, etc.)

La sexualité se révèle de l'ordre de l'intime. Même si la sexualité des personnes valides bénéficie d'une surreprésentation, la pratique de la sexualité reste quelque chose d'intime qu'il n'est pas toujours facile d'aborder avec son entourage ou autre. Lorsque l'on est une personne en situation de handicap en état de dépendance, la sexualité bascule du côté de l'extimité, comme définie par Tisseront. Elle devient presque publique, est discutée lors d'interpellations parlementaires, est mise en avant dans des ouvrages, bénéficie d'une charge dans certaines institutions, etc.

Jusqu'où aller pour ne pas tomber dans le voyeurisme ? La question du respect de la pudeur et d'une forme d'intimité est primordiale (Hardy, 2008).

Il n'y a pas une seule solution qui pourrait être appliquée à tous. Si l'on part du principe que la sexualité est un droit universel et fait partie du développement personnel, certains professionnels face à la peur que peut susciter la sexualité chez les personnes en situation de handicap (grossesse, IST) apportent une solution radicale. Il est plus difficile actuellement d'interdire toute forme de sexualité au sein d'une institution mais néanmoins, celle-ci peut être niée et rendre la personne asexuée (Hardy, 2008).

Sans un cadre juridique clair, précis et adéquat concernant l'accompagnement sexuel, l'accès à une forme de vie sexuelle des personnes en situation de handicap dépend de la volonté de leur entourage qu'il s'agisse de professionnels ou de leur famille (Hardy, 2008).

Au-delà des représentations sociales, le regard des autres concernant la sexualité peut influencer chaque personne que l'on soit travailleur du sexe, accompagnant sexuel ou personne en situation de handicap. Dans le cas de la prostitution, les travailleurs sont rapidement stigmatisés par le fait qu'ils ont des relations sexuelles contre une rémunération financière. Cependant, lorsque le client est une personne en situation de handicap ou lorsque que sa condition est associée à de la douleur ou de la souffrance, la société semble changer de regard et devenir plus compréhensive. L'accompagnant sexuel est dès lors vu comme une personne débordant d'humanité, généreuse et empathique. (Piorro Ferrand, Jeanne, 2008)

« *L'argent peut devenir compromettant ou honorable, selon la symbolique de l'objet qui le justifie.* » (Piorro Ferrand, Jeanne, 2008)

De plus, l'argent permet de montrer le caractère contractuel de la relation (Collectif Handicaps et Sexualités, 2011). Pour certaines personnes en situation de handicap, le fait d'avoir une personne qui vous aide au niveau de la sexualité peut être troublant et peut amener à développer des sentiments amoureux. L'argent est là pour rappeler qu'il s'agit d'une relation tarifée où l'une des deux personnes exerce une profession.

Aussi, le paiement met en lumière l'utilité à la fois individuelle et sociale des accompagnants sexuels et de leur activité (Collectif Handicaps et Sexualités, 2011).

Les termes que l'on utilise lorsque l'on parle d'accompagnement sexuel ou de prostitution diffèrent alors que le principe de base (une relation sexuelle tarifiée) est le même. Ainsi, lorsque l'on aborde la thématique de l'accompagnement sexuel, les mots « érotisme », « handicap », « soins sexuels » viennent masquer le vocabulaire utilisé dans le cadre de la prostitution tel que « sexe », « client », « transaction ». (Piorro Ferrand, Jeanne, 2008)

Concernant la sexualité des personnes en situation de handicap mental, le livre d'Alain Giami « L'ange et la bête » amène des résultats sur la façon dont sont perçues les pulsions sexuelles chez les hommes et les femmes en situation de handicap mental vivant en institution. Ainsi, les éducateurs décrivent les hommes comme étant uniquement axés sur la sexualité génitale, agressive et provocatrice. Les femmes elles, sont perçues comme des nymphomanes à « structure hystéroïde ». Ces résultats vont plus loin et sont associés à une dépréciation de la sexualité des personnes en situation de handicap par les éducateurs qui serait vue comme incomplète car dans l'impossibilité d'aller jusqu'à l'acte sexuel. Cependant, cela n'empêche pas une surveillance accrue et une interdiction des rapports sexuels dans de nombreuses institutions.

D. L'éthique de l'accompagnement sexuel.

Ethiquement, il est nécessaire de savoir jusqu'où peut aller cet accompagnement sexuel « *sans créer de nouvelles dépendances* » ou « *mettre en danger* » autant la personne en situation de handicap que l'accompagnant sexuel. (Nuss, 2008)

La question de l'éthique est transversale lorsque l'on parle d'accompagnement sexuel. Elle touche autant l'accompagnant, que la personne en situation de handicap mais également des professionnels tels que les assistants sociaux, les éducateurs, les infirmiers et toutes autres personnes travaillant dans le domaine du handicap.

Selon Denis Vaginay, psychologue clinicien, la question de l'éthique tend à déterminer comment rendre l'accompagnement sexuel possible tout en étant dans le respect de la relation. Il est indispensable de comprendre les attentes des personnes en situation de handicap pour éviter d'aller au-delà de leurs désirs. Selon lui, un des problèmes auquel l'éthique doit faire face concernant l'accompagnement sexuel sont les différents tabous que celui-ci soulève.

Il existe un tabou portant sur la relation sexuelle où l'on n'ose pas exprimer les pratiques qui s'y rapportent (pénétration, caresses, masturbation, etc.) Actuellement, ce tabou tend à être supprimé car les pratiques sexuelles semblent être de mieux en mieux expliquées aux personnes en situation de handicap qui le souhaitent. Il en est de même pour les personnes valides. Ainsi, une fois supprimé, ce tabou a tendance à se déplacer sur le corps. Le corps de la personne en situation de handicap est beaucoup plus sujet à ce tabou car celui-ci peut nécessiter des soins, des traitements, des manipulations.

Les professionnels doivent avoir une stratégie pour que la relation de soin soit désérotisée.

Le passage par la parole est indispensable selon Vaginay. La parole peut apaiser les désirs et les tensions que la personne en situation de handicap peut éprouver par rapport à sa sexualité. Si la parole n'est pas donnée, il est possible de se retrouver dans des situations en institution où la personne demande à l'éducateur ou au soignant « *une réponse érotique à ses pulsions sexuelles* » (Vaginay, 2008), ce qui va à l'encontre de l'éthique professionnelle. Il en est de même pour les personnes en situation de handicap dans un état de dépendance qui peuvent demander à leur famille un apaisement sexuel. Cependant, cette parole peut ne pas être suffisante.

Lorsque l'on aborde la question de l'éthique, nous pouvons également nous demander quelles seraient les conséquences si un accompagnant ou une personne en situation de handicap développait des sentiments amoureux. L'accompagnement sexuel a évidemment pour but de tendre vers un mieux-être, lui apportant ainsi une forme de bien-être. Le bien-être apporté ne peut être de l'amour.

« *La vie amoureuse est une quête personnelle, elle ne peut nous être offerte le temps d'une séance d'accompagnement sexuel*[3] »

Lors de notre rencontre avec Madame H., travailleuse sociale au sein d'un service résidentielle pour adulte qui est chargée de l'EVRAS[4], celle-ci nous a expliqué que lorsqu'une personne en situation de handicap développait des sentiments amoureux pour une personne qui lui fournit des soins ou autre, la question est traitée avec la personne pour repréciser le cadre de cette relation au risque de briser ses illusions. Il est nécessaire de mettre les choses au clair directement pour ne pas que la relation se brise et que la personne en situation de handicap se perde dans ses sentiments.

Cependant, la question reste ouverte pour les personnes ne vivant pas en institution. Dans ce cas, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il incombe à l'accompagnant sexuel de prendre cela en charge en expliquant qu'il s'agit d'une relation professionnelle. Il peut également confier qu'il a un ou une partenaire. Ceci est un point qui pourrait par exemple être abordé lors de la formation à l'accompagnement sexuel.

Pour apaiser les problèmes éthiques qui surgissent lorsque l'on parle de l'accompagnement sexuel, il est intéressant de constater que dans d'autres pays tels que les Pays-Bas, cette forme de sexualité existe depuis plus de 20 ans. Il est encadré par la loi et à ce jour ne connait pas de dérive particulière. Même s'il est logique et raisonnable d'aborder la question éthique d'une telle thématique, celle-ci peut potentiellement être résolue grâce à une concertation avec ces pays où cette pratique existe en toute légalité.

Pour Dominique Chatton, l'accompagnement sexuel se divise en deux pôles. Le premier consiste à offrir à la personne ce qu'elle ne peut obtenir par elle-même au niveau de sa sexualité. Le deuxième consiste à donner une éducation sexuelle aux personnes en situation de handicap qui n'ont jamais eu l'opportunité d'explorer leur vie sexuelle. Ainsi, la mise en pratique de ces deux pôles ne peut se faire que dans une éthique irréprochable. Cette éthique implique de mettre l'intérêt de la personne en situation de handicap au centre de la relation et lui permet d'acquérir une meilleure connaissance de son corps, dans le but d'arriver à une forme d'autonomie. (Chatton, 2008)

Quatre principes éthiques peuvent s'appliquer à l'accompagnement sexuel et plus particulièrement à la personne en situation de handicap qui en bénéficie. Ces principes peuvent également s'étendre au-delà de la vie sexuelle et sont décrit par Plance, Granget et Loew (2008):

- « *Le respect de son autonomie décisionnelle, de sa capacité à faire des choix existentiels et de les assumer ;*
- *La bienfaisance ; elle implique, pour les professionnels, le souci de guérir, de traiter les maladies, de soulager, de prévenir, d'assister et d'accompagner ;*

[3] NUSS M. (2008). Enjeux politiques et juridiques de l'accompagnement sexuel. Reliance, n°29, p. 26-32
[4] Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle

- *La non-malfaisance permet d'éviter de nuire par les traitements ou par défauts de traitement (principe de proportionnalité) ;*
- *L'équité et la justice consistent à apporter à tous individus les soins requis par leur état de santé, sans discrimination.* »

Connaitre ses propres représentations sociales, ses propres jugements et ses propres limites est indispensable lorsque l'on devient accompagnant sexuel. Il est nécessaire de se décentrer de soi-même pour mettre la personne en situation de handicap au cœur de la relation. Le contraire reviendrait à imposer à l'autre une sexualité qui n'est pas forcément la sienne. (Planche, Granget, Loew, 2008).

E. La présence de tiers

Certaines personnes en situation de handicap qui souhaitent bénéficier des services d'un accompagnant sexuel sont parfois entourées de professionnels ou de leur famille car ils sont dans une situation de (grande) dépendance. Ce sont ces tiers qui rendent possible la rencontre entre un accompagnant et la personne, en contactant une association qui pourra répondre à leurs questions ou en allant directement dans des lieux de prostitution avec la personne.

En tant que professionnel, cette position peut paraitre inconfortable car elle nécessite parfois d'aller à l'encontre du règlement de l'institution et/ou d'entrer dans la sphère sexuelle et intime de la personne. Des questions éthiques peuvent surgir, amenant une réflexion autour de la place du soignant dans la vie de la personne en situation de handicap. « *La peur d'entrer dans l'intimité de l'autre, d'abuser de la proximité et du pouvoir qu'on peut exercer.* » (Piorro Ferrand, Jeanne, 2008)

De plus, ce rôle d'intermédiaire est proche de la définition du proxénétisme comme décrite dans la loi belge. Ainsi, même si la jurisprudence ne constate aucune condamnation faite pour des personnes aidant les personnes en situation de handicap à rencontrer un travailleur du sexe ou un accompagnement sexuel, la situation d'intermédiaire pourrait faire l'objet d'une plainte.

La question de l'anonymat peut également être soulevée. Une personne en situation de handicap ayant une (grande) dépendance ne peut prendre contact seule avec un accompagnant sexuel. Elle doit irrémédiablement passer par un tiers (famille, ami, éducateur, infirmier, etc.) (Soulier, 2008). Il n'y a donc plus ni d'anonymat ni même parfois de vie privée lorsque la demande est traitée par une équipe soignante.

L'anonymat est donc aussi ce qui différencie une personne valide d'une personne en situation de handicap. Si la personne valide souhaite faire appel à un travailleur du sexe, celle-ci peut le faire dans la plus grande discrétion contrairement à certaines personnes en situation de handicap.

Il est évidemment interdit aux professionnels d'avoir des actes à caractères sexuels avec les résidents de leur institution. Néanmoins, il est possible de constater que, concrètement, certains professionnels choisissent de poser des actes pouvant être considérés comme de l'accompagnement sexuel à des fins d'apprentissage ou de soulagements physiques (apprentissage de la masturbation, pose d'un préservatif, stimulation à l'aide d'un pommeau de douche, etc.). Dès lors, clarifier les actes qu'un professionnel peut faire ou non envers la personne en situation de handicap en institution concernant sa vie sexuelle et intime serait nécessaire pour éviter tout débordement même de bonne foi. Ainsi, Bernadette Soulier propose que les professionnels puissent :

- Installer la personne en situation de handicap sur son lit dans une position confortable pour se masturber et ensuite quitter la pièce ;
- Fournir des jouets, DVD, photos érotiques aux personnes en situation de handicap ;
- Installer un couple dans une position permettant un rapport sexuel.

Il importe toutefois de respecter les limites de chaque professionnel. En effet, certains, tout à fait à l'aise avec la question de la sexualité, pourront poser ces actes naturellement, alors que d'autres en seront incapables.

Selon Schaller (2010), il est impossible en institution d'avoir une intimité réelle. La présence des autres résidents mais également de l'équipe soignante et éducative constitue une entrave à une intimité physique. La seule intimité possible devient donc celle des pensées. Cependant, l'attitude de l'institution, et par extension de l'équipe soignante, peut augmenter cette intimité par la manière dont les soins sont prodigués, en respectant l'intimité de la chambre ou autre.

Les institutions, de par leur proximité avec les personnes en situation de handicap, deviennent parfois les acteurs principaux de cette mise en relation entre la personne et l'accompagnant sexuel. Avant cela, les institutions doivent pouvoir reconnaitre la légitimité de la sexualité de leurs résidents mais également les aider à aboutir à un épanouissement affectif et sexuel selon les demandes de ces derniers. De plus, d'un point de vue pratique, celles-ci peuvent aménager leur structure et leur agenda pour permettre aux personnes de pouvoir faire des rencontres, d'avoir l'intimité qu'ils souhaitent. (Planche, Granget, Loew, 2008)

F. L'estime de soi

L'estime de soi, dans l'acceptation de son corps et de son handicap, est essentielle pour pouvoir s'engager sur le chemin de l'épanouissement affectif et/ou sexuel. Cela ne concerne pas uniquement les personnes en situation de handicap mais celles-ci sont confrontées aux critères de beauté faisant partie de la norme, en plus du fait qu'elles sont en situation de handicap qu'il soit moteur, mental ou encore sensoriel.

Socialement, le changement des critères de beauté est primordial pour y englober chacun et chacune (Schaller, 2010). Modifier notre regard sur cet aspect pourrait permettre aux personnes en situation de handicap de plus apprécier qui elles sont et ainsi les aider à rencontrer des potentiels partenaires affectifs et/ou sexuels.

« *Si l'on veut rencontrer quelqu'un, il est essentiel de disposer d'estime de soi, d'avoir une image positive de son corps.* » (Schaller, 2010)

Comme la majorité des personnes valides, certaines personnes en situation de handicap souhaitent une sexualité et une affectivité qui les épanouissent. La recherche de l'autre peut donc faire partie de leur vie mais peut rencontrer divers obstacles liés au handicap : Comment avoir des rapports sexuels ? Comment donner du plaisir à quelqu'un ? Comment séduire ? (Schaller, 2010).

G. Le handicap mental

Contrairement aux personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel, qui peuvent éprouver moins de difficulté à exprimer leurs envies, leurs désirs, il faut réaliser tout un travail pour décrypter les besoins des personnes déficientes intellectuelles et obtenir un consentement libre et éclairé.

Jusqu'à présent, certaines personnes, jugées « incapables » étaient mises sous statut de minorité prolongée. A la base, cela avait pour objectif de leur attribuer un administrateur des biens qui supervisait leurs dépenses, mais cela pouvait toucher d'autres aspects de leur vie, dont la vie affective et sexuelle. Depuis la nouvelle loi qui remplace cette minorité prolongé par des mesures de protections, l'incapacité de la personne doit être évaluée au cas par cas.

En tant que centre de ressources, nous constatons deux réactions de la part des professionnels de terrain face à ces mesures de protection ou minorité prolongée, en matière de vie affective et sexuelle. Certains, souhaitant se protéger ou préserver le lien avec les familles, tuteurs, ou administrateur des biens, questionnent systématiquement ces derniers lorsqu'une décision est à prendre dans le cadre de la vie affective et sexuelle de la personne et notamment lors d'une demande concernant le travail du sexe ou l'accompagnement sexuel. D'autres, estimant qu'il s'agit d'un droit comme un autre, n'attendent aucune autorisation, hormis celle de l'administrateur de biens afin de débloquer la somme d'argent nécessaire. Là aussi, on constate deux modes de fonctionnement. Certains, vont être très

transparent avec l'administrateur des biens et lui expliquer l'utilisation de cet argent. D'autres, ayant à faire à des administrateurs moins ouverts à la question de la sexualité, vont simplement gonfler l'enveloppe « loisirs ». Dans de nombreux cas, les professionnels ne se positionnent pas ou sont bloqués dans leurs démarches lorsque la personne est jugée incapable. On peut donc constater que la question de l'accompagnement sexuel varie en fonction du handicap de la personne.

Avant d'entamer toute démarche extérieure, il importe que les professionnels et la famille fassent la différence entre ce que la personne comprend ou non de l'accompagnement sexuel, mais également de la sexualité en générale. Si la personne démontre un sens de compréhension aisé, elle peut par elle-même décider de faire appel ou non à un accompagnant sexuel sans rendre compte ni à un éducateur, une infirmière, sa famille, etc. De plus, au sein des institutions, si la personne démontre une certaine capacité de compréhension, elle peut également elle-même gérer son argent de poche.

Les tiers doivent être extrêmement attentifs aux demandes des personnes ayant un handicap mental (Soulier, 2008). Leur réalité peut parfois différer de la nôtre. Ainsi, l'affirmation « je veux coucher avec une fille » peut aussi vouloir dire « je veux avoir une amoureuse pour lui prendre la main. »[5] De plus, ces personnes peuvent éprouver des difficultés à exprimer leur consentement à être touché sexuellement.

Les professionnels mais également l'entourage doivent être au clair quant à leur responsabilité par rapport aux choix qui sont fait pour la personne en situation de handicap mental qui éprouvent des difficultés à choisir par elle-même ce qui lui convient le mieux.

Pour Bernadette Soulier, lorsque la personne présente un handicap mental et/ou un trouble psychiatrique lourd, l'accompagnement sexuel n'est pas une réponse adaptée à ses envies sexuelles car il y a un risque de traumatisme trop élevé. Elle explique cela par différentes raisons :

- La réalité concrète de la relation n'est ni imaginée, ni intégrée ;
- Son caractère ponctuel est incompréhensible et plonge la personne dans une situation incohérente, inacceptable et déstructurante ;
- Pousser à la relation sexuelle peut aussi faire surgir des angoisses internes ou provoquer des décompensations.[6]

En tant que Centre de Ressources, nous remarquons que la mise en place d'un processus d'autodétermination pour les personnes en situation de handicap mental est un but à rechercher qui n'est pas forcément atteint. L'autodétermination permet à la personne de vivre sa sexualité comme elle le souhaite. Le rôle des professionnels seraient donc de mettre en place ce qui est nécessaire pour que la personne puisse au mieux prendre des décisions par elle-même.

H. Arguments en faveur et en défaveur de l'accompagnement sexuel

L'accompagnement sexuel est soumis à des arguments en sa faveur et en sa défaveur et ce, depuis le début de son existence. Il est vrai qu'il existe de nombreuses difficultés à l'accès à une vie affective et sexuelle pour les personnes en situation de handicap. Néanmoins, ces difficultés ne sont pas uniquement de l'ordre du fonctionnel mais sont aussi caractérisées par des obstacles sociaux mettant à l'écart ces personnes. Ainsi, les lieux de rencontres dits « classiques » sont souvent peu ou pas adaptés aux personnes en situation de handicap et deviennent donc inaccessibles. Pour les personnes vivant en institution, celle-ci peut également créer un obstacle à leur épanouissement affectif et sexuel en limitant leurs possibilités de rencontres et de liberté. (Médiapart, 2015)

Ainsi, la société renvoie donc aux personnes avec un handicap, une mauvaise image d'elles-mêmes sous entendant qu'elles ne sont pas les bienvenues ou que certains endroits n'ont pas été pensés pour

[5] SOULIER B. (2008). Accompagnement sexuel ou accompagnement sensuel ? Reliance, n°29, p. 107-112
[6] Ibidem

elles. Cela peut être traduit par une personne en situation de handicap comme un message lui expliquant que la société ne conçoit pas de la voir comme potentiel partenaire affectif et/ou sexuel.

On peut également ajouter que les personnes en situation de handicap sont mal représentées ou même absentes des médias.

Pour combler ces différences, une des réponses proposées serait donc l'accompagnement sexuel.

1) Arguments en défaveur de l'accompagnement sexuel

Pour les personnes contre cette pratique, plusieurs questions surviennent : Qui en seront les bénéficiaires ? Les personnes handicapées ou toutes personnes éprouvant des difficultés dans l'accès à une vie sexuelle épanouissante ? Quels seraient les critères pour qu'un accompagnant sexuel accepte d'offrir son service à la personne ? (Médiapart, 2015). De plus, la personne devra-t-elle prouver son handicap ?

La question de l'argent peut également être utilisée comme argument contre l'accompagnement sexuel. Celui-ci étant un service payant, les personnes dans la précarité peuvent éprouver plus de difficulté à accéder à celui-ci, ce qui crée une discrimination supplémentaire envers les personnes en situation de handicap alors que l'accompagnement sexuel est censé être une réponse au manque affectif et sexuel qu'elles peuvent vivre. (Bernier, 2015) Toutefois, une gratuité de l'accompagnement sexuel pourrait avoir pour effet qu'un faible nombre de personnes souhaiteraient se former à cette pratique. Cela pourrait également augmenter le risque d'attachement de la personne en situation de handicap envers l'accompagnant sexuel (Missoffe, 2015), l'argent exprimant le côté contractuel de la relation.

Certaines institutions ont une politique qui empêche les résidents d'avoir des relations sexuelles en se basant sur la liste des besoins fondamentaux de Virginia Henderson[7], que les soignants doivent prendre en compte. Ainsi, cela constitue un argument défavorable à l'accompagnement sexuel. (Bernier, 2015)

Un autre argument venant contrer les bienfaits de l'accompagnement sexuel se situe dans l'égalité homme-femme. L'accompagnement sexuel serait une des premières professions créées spécifiquement pour répondre à un besoin sexuel et selon Claudine Legardinier (2011), cette profession serait (comme pour la prostitution) accomplie en majorité par des femmes. Il est nécessaire de trouver des réponses adéquates aux questions et aux demandes en matière de vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Cependant, selon l'association « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir », la solution de l'accompagnement sexuel reviendrait à tomber dans une logique de consommation propre au secteur marchand. (Nuss, 2010)

En plus d'être inégalitaire envers le genre féminin, l'accompagnement sexuel servirait de ghetto aux personnes en situation de handicap (Legardinier, 2011). Ainsi une solution « toute faite » serait proposée aux personnes désireuses d'avoir une vie sexuelle au lieu de s'attaquer directement aux obstacles que ces personnes vivent pour voir une vie sexuelle épanouissante (développer leur vie sociale, adapter les espaces aux personnes en situation de handicap moteur, etc.). L'accompagnement sexuel ne servirait qu'à rendre invisible la véritable demande des personnes en situation de handicap à savoir un accès à la vie citoyenne, aux rencontres. (Nuss, 2010)

Pour le collectif féministe « Handicap, sexualité, dignité » (2011), l'accompagnement sexuel est une forme de prostitution et la prostitution n'a jamais facilité l'accès à une vie sexuelle épanouissante dans la dignité. De plus, le collectif exprime ses peurs sur une éventuelle étendue de ce droit à d'autres types de personnes (prisonniers, personnes isolées, personnes timides, etc.). La sexualité devrait être perçue uniquement comme une activité libre et gratuite.

[7] Voir annexe n°1

Dans un article publié par le Mouvement du Nid[8], le droit à la sexualité est pointé du doigt et jugé comme étant une manière d'investir cette société de consommation dans laquelle nous vivons. Une relation sexuelle sur base d'un paiement ne peut, selon eux, être considérée comme de la sexualité. La personne en situation de handicap est amenée à se comporter comme une consommatrice et non pas comme une personne ayant une réelle envie de sexualité.

L'article se poursuit par une mise en lumière de l'inégalité homme-femme présente au sein de l'accompagnement sexuel. En effet, s'il existe plus d'accompagnantes que d'accompagnants, cela serait réduit sous silence ou évoqué simplement de l'ordre du constat.

De plus, si les femmes sont plus présentes au sein de l'accompagnement sexuel, il s'agit peut-être de femmes vivant dans la précarité, qui deviennent accompagnantes sexuelles par nécessité plutôt que par choix. Legardinier se pose la question de savoir comment une infirmière ou une éducatrice par exemple, pourra faire face au harcèlement sexuel si la société rend légitime le service sexuel au nom de la détresse.

Autrement dit, selon l'autrice, l'accompagnant sexuel ne serait que le reflet de la domination masculine déjà en place dans le milieu de la prostitution et dans la société en générale.

Le Mouvement du Nid termine son article en citant les différentes raisons les poussant à s'opposer à l'accompagnement sexuel :

- 80% des personnes qui se sont présentées en Suisse pour suivre la formation d'accompagnant sexuel étaient des hommes (ce qui diffère de leur argument cité précédemment concernant l'écrasante majorité de femmes à exercer cette profession). La question est donc de savoir s'il ne s'agit pas ici d'un type de voyeurisme envers les personnes en situation de handicap. Le fait que des hommes se présentent pour devenir accompagnants ne relève pas, selon eux, d'une forme de générosité mais serait plutôt la présentation de fantasmes inavouables envers les personnes en situation de handicap.
- Il s'agit tout simplement de prostitution. Le terme « accompagnement sexuel » ne serait qu'un prétexte à rendre légitime l'acte prostitutionnel. L'accompagnement sexuel n'aiderait en rien, selon eux, à la disparition de la prostitution. Il ne s'agit ici que d'une nouvelle forme de cette dernière.
- Le risque d'attachement de la personne en situation de handicap auprès de son accompagnant sexuel serait trop important. Ainsi les accompagnants se retrouveraient dans des situations ingérables.
- Si un droit à l'accompagnement sexuel existe, pourquoi tout un chacun ne pourrait-il pas en profiter ? Pourquoi limiter ce droit aux personnes en situation de handicap physique, mental, sensoriel, alors qu'il existe aussi des personnes en situation de handicap social.
- Un statut d'accompagnant sexuel serait la meilleure porte d'entrée dans le monde de la prostitution pour les proxénètes qui pourront se cacher derrière cette loi.
- En se basant sur le témoignage de Delphine Reynaud du Collectif Féministe Contre le Viol, le Mouvement du Nid affirme que les demandes des personnes en situation de handicap souhaitant faire appel à un accompagnant ou à un travailleur du sexe ne constituent qu'une minorité des demandes concernant la vie affective et/ou sexuelle. Légaliser l'accompagnement sexuel enverrait le message qu'aucune personne ne souhaite avoir une

[8] LEGARDINIER C. (2008). Handicap : accompagnement sexuel ou prostitution ? En ligne http://www.prostitutionetsociete.fr/eclairage/comprendre/handicap-accompagnement-sexuel-ou
Le Mouvement du Nid est une association contre la prostitution. Selon eux, il n'existe pas de différence entre la traite des êtres humains et la prostitution consentie. Toute personne se trouvant dans le système prostitutionnel est une victime de ce système et le Mouvement du Nid met en place des actions pour permettre à ces personnes de quitter le monde de la prostitution. Cette association officie en France et offre également des services médico-sociaux aux travailleurs et travailleuses du sexe.

relation sexuelle avec une personne en situation de handicap, amenant celle-ci à payer pour satisfaire ses envies sexuelles.
- Créer un statut pour que les personnes en situation de handicap puissent, pour celles qui le souhaitent, bénéficier d'un accompagnement sexuel ne serait pas une reconnaissance de leur sexualité mais plutôt l'intégration de ceux-ci dans un ghetto.

« *Une loi d'exception pour le trafic sexuel reviendrait à les considérer comme des sous-citoyens, incapables de se conformer aux mêmes lois que les autres, incapables d'avoir les mêmes devoirs*[9]. »

2) Arguments en faveur de l'accompagnement sexuel

Cette partie a été construite sous la forme d'un résumé de ce que nous pouvons percevoir dans notre travail via la lecture d'articles et d'ouvrages mais également via les rencontres que nous faisons qu'elles soient entre professionnels ou avec des personnes en situation de handicap et/ou de leur entourage.

L'accompagnement sexuel a une visée plus pédagogique et plus tournée vers les besoins de la personne en situation de handicap. Au-delà de l'acte sexuel, les accompagnants sexuels peuvent accompagner la personne sur le chemin de la découverte de son corps et de sa sexualité. Cela passe par des massages, des caresses, des touchers, etc. L'acte sexuel génital ne représente dès lors qu'une petite partie de ce que peut proposer un accompagnant sexuel. De plus, celui-ci peut décider de qui il reçoit (homme ou femme) et des pratiques qu'il est d'accord d'effectuer. Peu d'accompagnants sexuels acceptent par exemple une pénétration ou du sexe oral.

Le tarif fixe permet de préserver toute forme d'abus au vu du handicap de la personne. Contrairement au secteur de la prostitution, les tarifs ne changent donc pas en fonction du temps de la prestation ou du service demandé. Les accompagnants sexuels « reconnus » (ceux ayant suivi une formation) sont donc soumis à une fourchette de tarifs proposés par l'association qui les a formés. Ces tarifs sont basés sur ceux d'autres pays qui ont déjà reconnu l'accompagnement sexuel (quoique toujours assimilé à la prostitution).

La formation suivie par les accompagnants sexuels leur confère des techniques et des connaissances sur le handicap qui ne sont peut-être pas les mêmes que dans le milieu de la prostitution. La formation (peu importe le pays) comporte des aspects juridiques, psychologiques, sexologiques mais également un apprentissage sur les différents types de handicap et leur manifestation. Un accompagnant sexuel sait par exemple déplacer une personne de son lit à sa chaise roulante sans lui faire de mal ou la brusquer.

L'accompagnement sexuel répond à un besoin auprès des personnes en situation de handicap qui ne souhaitent pas ou qui ont eu de mauvaises expériences auprès de travailleurs du sexe. En effet, depuis que l'association ADITI existe, les demandes ne cessent d'augmenter et la demande de rencontrer un accompagnant sexuel et/ou un travailleur du sexe constitue également la majorité de nos demandes au sein du Centre de Ressources. L'accompagnement sexuel peut être vu comme un tremplin pour les personnes en situation de handicap qui n'osent pas avoir de relation sexuelle ou qui n'osent pas aller vers de possibles partenaires sexuels et/ou affectifs. Cela peut à la fois redonner confiance en soi mais aussi apprendre à découvrir son corps ou le corps d'une autre personne, ce qui peut parfois être totalement inconnu pour certaines personnes.

[9] LEGARDINIER C. (2008). Handicap : accompagnement sexuel ou prostitution ? En ligne http://www.prostitutionetsociete.fr/eclairage/comprendre/handicap-accompagnement-sexuel-ou

I. La formation d'accompagnant sexuel

Selon Planche, Granget et Loew dans leur article de 2008, les personnes dispensant les formations pour devenir accompagnant sexuel doivent porter leur attention sur cinq points en particulier :

- La sélection des candidats : Celle-ci doit être rigoureuse et tenir compte de la motivation des candidats qui doit être humaniste et non financière ;
- Le code déontologique : Les séances entre la personne en situation de handicap et l'accompagnant sexuel doivent suivre un code déontologique et éthique clair ;
- Les séances : Celles-ci doivent contenir une durée minimale et un tarif fixe, peu importe la prestation, pour garantir l'équité entre les personnes ;
- Les supervisions : Les accompagnants sexuels doivent pouvoir bénéficier de supervisions qui seraient une garantie de leurs compétences ;
- Des contrôles et des réajustements : Les services doivent être contrôlés afin d'être les plus adaptés possibles aux besoins des personnes.

Chapitre 3 : La situation dans divers pays européens

A. Le droit européen

Le droit à la sexualité doit être considéré comme un droit fondamental. Celui-ci renvoie à la dignité dont chaque être humain doit bénéficier (Hardy, 2008). La cours européenne des droits de l'homme a plusieurs fois statué contre un état qui réprimerait la sexualité d'un groupe de personnes. Elle a, par exemple, condamné l'Irlande pour sa politique répressible envers les personnes homosexuelles.

Cependant, pour les personnes en situation de handicap, la question semble différente. Il s'agit ici de garantir la possibilité d'accès à une sexualité aux personnes en situation de handicap, ce qui est différent de ne pas interdire une forme de sexualité préexistante.

Si l'on place la sexualité au centre de l'identité, de l'épanouissement individuel et également de la santé, celle-ci doit être considérée comme un droit. Empêcher une partie de la population d'avoir une vie sexuelle revient à leur enlever ce droit. Il s'agit donc d'une violation de celui-ci. (Giami, 2012)

Le droit à la vie privée sous-entend déjà le droit à la sexualité, si l'on considère que celle-ci relève bien de l'intime. Elle trouve également sa place dans le droit au respect de la vie familiale, reconnu et protégé par l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et par l'article 23 de la Convention sur le droit des personnes handicapées de 2006, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulé « Respect du domicile et de la famille » qui découle du droit à la vie privée.

I. Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 6 décembre 2006.

« *Article 23 « Respect du domicile et de la famille » : I. Les Etats Parties prennent des mesures efficaces et appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des personnes handicapées dans tout ce qui a trait au mariage, à la famille, à la fonction parentale et aux relations personnelles, sur la base de l'égalité avec les autres, et veillent à ce que :*

a) Soit reconnu à toutes personnes handicapées, à partir de l'âge nubile, le droit de se marier et de fonder une famille sur la base du libre et plein consentement des futurs époux

b) *Soient reconnus aux personnes handicapées le droit de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances ainsi que le droit d'avoir accès, de façon appropriée pour leur âge, à l'information et à l'éducation en matière de procréation et de planification familiale ; et à ce que les moyens nécessaires à l'exercice de ces droits leur soient fournis* »

II. La Déclaration Universelles des Droits de l'Homme

« *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* »

« *Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.* »

« *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne*. »

III. Le Conseil de l'Europe (1992)

« *Des mesures appropriées devraient être prises pour assurer aux personnes handicapées et en particulier aux personnes handicapées mentales des conditions de vie telles que leurs relations affectives et sexuelles puissent se développer normalement* »

« *Les réponses aux différents besoins de l'ensemble des personnes handicapées devraient être offertes prioritairement dans le cadre général des services sociaux, sans perdre de vue, dans certains cas, que des services spécifiques seront nécessaire pour répondre à des besoins particuliers et cet ensemble ; et que ces services devraient procurer le maximum possible d'autonomie à la personne handicapée.* »

IV. Déclaration du Parlement européen (1992)

Le parlement européen dans sa résolution A3-231/192 stipule *« l'éducation affective et sexuelle des handicapés mentaux soit renforcée par une meilleure prise en compte de la particularité de leur situation et qu'ils doivent, comme tous les autres êtres humains, avoir la possibilité de satisfaire leurs besoins sexuels.* »

V. Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées (ONU, décembre 2006)

Cette convention relate dans son préambule « *que toute discrimination fondée sur le handicap est une négation de la dignité et la valeur inhérente à la personne humaine […], la nécessité de promouvoir et protéger les droits de l'homme de toutes les personnes handicapées, y compris celles qui nécessitent un accompagnement plus poussé. »* Cette convention atteste à nouveau « *le caractère universel, indivisible, interdépendant et indissociable pour tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et la nécessité d'en garantir la pleine jouissance aux personnes handicapées sans discrimination.* »

Cette convention met en avant le fait que les Etats doivent palier aux désavantages que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap de par leur situation. Elle vise à établir une égalité entre tous et toutes en évoquant un principe général de non-discrimination. Les Etats doivent conserver au maximum l'autonomie des personnes en situation de handicap en prenant les mesures nécessaires pour optimiser leur potentiel dans divers domaines dont celui de la vie privée.

L'article 3 de cette convention avance *« Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle y compris la liberté de faire ses propres choix et de l'indépendance des personnes* » ainsi que « *La participation et l'intégration pleines et effectives à la société* ».

Quant à l'article 25, il stipule *« Les Etats Parties reconnaissent que les personnes handicapées ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination fondée sur le handicap […] Ils prennent toutes les mesures appropriées pour leur assurer l'accès à des services de santé qui prennent en compte les sexospécificités, y compris des services de réadaptation* ».

Il ne peut donc être nié dans cet article que la santé sexuelle des personnes en situation de handicap doit être satisfaisante et que les Etats ont un rôle à jouer pour les préserver de toute discrimination. Les Etats doivent prendre des mesures favorisant une vie sexuelle satisfaisante. L'accompagnement sexuel pourrait ainsi faire partie de ces mesures en Wallonie.

L'article poursuit par « *Fournissent aux personnes handicapées des services de santé gratuits ou d'un coût abordable y compris des services de santé sexuelle et génésique et des services de santé publique communautaires.* »

Le Conseil de l'Europe avait mis en place un plan d'action pour que les différents articles de la Convention soient mis en place et respectés.

VI. La Déclaration de Madrid (2007)

Cette déclaration souligne « *qu'il est de la plus haute pertinence de faire participer les personnes handicapées, par le biais des associations qui les représentent, à toutes les étapes et à tous les niveaux du processus d'application de la Convention* »

VII. La charte européenne des droits fondamentaux (7 décembre 2000).

L'article 21 de cette charte met en avant un principe de non-discrimination envers les personnes en situation de handicap y compris dans le domaine de la vie affective et sexuelle. L'article 26 décrit l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les personnes en situation de handicap soient sur le même pied d'égalité avec les personnes valides au niveau des droits et des opportunités.

VIII. Le texte de l'Organisation Mondiale de la Santé relatif à la santé sexuelle et aux droits sexuels (2002)

Le texte définit la santé sexuelle comme suit : « *Un état de bien-être physique, émotionnel, mental et sociétal relié à la sexualité. Elle ne saurait être réduite à l'absence de maladies, de dysfonctions ou d'infirmités.*

La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles.

Ainsi que la possibilité d'avoir des expériences plaisantes et sécuritaires, sans coercition, discrimination et violence. Pour réaliser la santé sexuelle et la maintenir, il faut protéger les droits sexuels de chacun :

- *Le droit de jouir du meilleur état de santé sexuel possible grâce notamment à l'accès à des services médicaux spécialisés en matière de santé sexuelle et de reproduction*
- *Le droit de demander, d'obtenir et de transmettre, des informations ayant trait à la sexualité*
- *Le droit à une éducation sexuelle*
- *Le droit au respect de son intégrité physique*
- *Le droit au choix de son partenaire*
- *Le droit de décider d'avoir une vie sexuelle ou non*
- *Le droit à des relations sexuelles consensuelles*
- *Le droit à un mariage consensuel*
- *Le droit de décider d'avoir ou de ne pas avoir des enfants, au moment de son choix*
- *Le droit d'avoir une vie sexuelle satisfaisante, agréable et sans risque*

L'exercice responsable des droits humains exige de chacun qu'il respecte les droits des autres. »

L'accompagnement sexuel ne doit pas être vu comme un privilège offert à une partie de la population mais plutôt comme une compensation pour soulager la personne qui en fait la demande (Nuss cité par Schaller, 2010).

IX. L'Association Mondiale pour la Santé Sexuelle (World Association for Sexual Health, WAS) (1999)

L'association estime que la santé sexuelle est un droit et liste des droits sexuels en se référençant aux droits humains universels.

« *Afin de s'assurer que les hommes et les sociétés développent une sexualité saine, il est nécessaire que ces droits sexuels soient reconnus, promus, respectés et défendus par toutes les sociétés et par tous les moyens. La santé sexuelle est le résultat d'un environnement qui reconnait, respecte et exerce ces droits sexuels*. »

B. Suisse

I. Le droit suisse

Le cadre légal général de la Suisse est la « Constitution fédérale de la Confédération Suisse » du 18 avril 1999 couvrant les droits et les libertés telles qu'émis dans la Déclaration des droits de l'Homme. Cependant, la Suisse n'a pas signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées même si le Conseil Fédéral trouve cela souhaitable. Toutefois, la Suisse possède des lois en faveur du respect et de l'intégration des personnes en situation de handicap qui agissent au niveau national et parfois au niveau cantonal.

Selon la Constitution Suisse :

« *Les droits fondamentaux doivent être réalisés dans l'ensemble de l'ordre juridique. Quiconque assume une tâche de l'Etat est tenu de respecter les droits fondamentaux et de contribuer à leur réalisation. Les autorités veillent à ce que les droits fondamentaux dans la mesure où ils s'y prêtent, soient aussi réalisés dans les relations qui lient les particuliers entre eux*. »

« *L'essence des droits fondamentaux est inviolable*. »

II. Loi sur la prostitution

« *Est considéré comme s'adonnant à la prostitution toute personne qui consent à un acte sexuel, un acte analogue ou un autre acte d'ordre sexuel contre de l'argent ou d'autres avantages matériels*[10] ». Dans ce contexte, il s'agit de personnes exerçant leur activité de façon libre et autonome.

En fonction de divers facteurs individuels et personnels, il est possible pour un travailleur du sexe en Suisse de recevoir des personnes en situation de handicap dans sa clientèle. Il semble que ces personnes soient généralement plus patientes, plus disponibles et arrivent à intégrer ces qualités dans leur vie professionnelle. En Suisse, ces travailleurs du sexe sont nombreux mais restent minoritaires si on considère l'ensemble des personnes exerçant dans le secteur du travail du sexe. Les raisons invoquées pour ne pas recevoir de clients en situation de handicap sont la pression économique, la concurrence, les obligations en dehors du travail, la famille et les besoins des enfants. Ainsi, les personnes en situation de handicap ne constituent qu'une partie minoritaire voire infime de la clientèle des travailleurs du sexe (Piorro Ferrand, Jeanne, 2008).

III. Position face à l'accompagnement sexuel

« *Le métier d'assistance sexuel consiste à apporter une réponse concrète à ceux qui souffrent de solitude sexuelle car leur maladie ou handicap, les empêche de connaitre les plaisirs de la sexualité. L'aide apportée peut aller de simples massages à une vraie relation sexuelle*.[11] »

[10] Règlement relatif à l'exercice de la prostitution (I 3 33 du 6.07.1994, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève)

[11]

Ici, le client est ciblé. Le handicap et la maladie sont centraux dans l'activité de l'accompagnant sexuel. La réponse donnée par les accompagnants tend à répondre exclusivement au besoin sexuel. Ces personnes doivent disposer de qualités et de compétences précises :

- Connaitre le monde du handicap
- Savoir manipuler une personne alitée sans lui déclencher des douleurs
- Dispenser quelques actes médicaux simples
- Comprendre des réactions surprenantes et parfois imprévisibles et y faire face
- Etre en bonne santé
- Etre à l'aise dans sa sexualité
- Avoir une personnalité équilibrée (Piorro Ferrand, Jeanne, 2008).

Au niveau juridique, l'accompagnement sexuel est assimilé à la prostitution sauf à Genève où aucun statut particulier n'a été défini.

Il est demandé aux accompagnants sexuels de faire preuve d'authenticité et de sincérité. Il faut également pouvoir être à l'aise face à l'entourage de la personne en situation de handicap qu'il soit professionnel ou familial. (Piorro Ferrand, Jeanne, 2008)

Les demandes des personnes en situation de handicap aux accompagnants sexuels sont très larges. Pouvant aller de la masturbation à la pénétration en passant par les massages érotiques. Pour certaines, il s'agit parfois d'une aide à retrouver des fonctionnalités perdues à cause du handicap.

Le travail d'accompagnant sexuel est considéré comme accessoire. La personne accompagnante doit avoir une autre profession en parallèle ou, en tout cas, ne peut pas vivre de son activité d'accompagnant sexuel. Le professionnel est tenu d'informer ses proches de son choix (Propos de Catherine Aghte dans Swiss Info, 2009). En Suisse, la majorité des accompagnants sexuels ont une profession dans le domaine du paramédical. Nous pourrions nous poser la question « Pourquoi créer une profession d'accompagnant sexuel si des membres de l'équipe soignante en institution sont prêts à donner un service sexuel ? »

Selon Bernadette Soulier, le personnel médical a une mission de soin et non pas d'acte sexuel. Leur profession et l'uniforme (la blouse blanche) sont là pour mettre une distance entre l'acte de soin et l'acte de plaisir sexuel. Ainsi, une infirmière ne pourrait pas, en institution, prodiguer un acte sexuel même si elle était accompagnante sexuelle sur le côté.

La durée du service est précisée avant la prestation et ne dépend pas de celle-ci. Il en est de même pour les tarifs qui sont fixes et restent inchangés peu importe la demande de la personne en situation de handicap. Ceux-ci varient entre 150 à 200 francs suisses de l'heure (environs 140-180 euros). (Piorro Ferrand, Jeanne, 2008)

Le fait que la rencontre soit tarifiée permet de créer une distance entre l'accompagnant et la personne en situation de handicap qui vient renforcer le caractère temporaire de cette relation. Dans la prostitution, l'argent semble être le motif principal d'exercice de l'activité. Dans l'accompagnement sexuel, les accompagnants doivent être autonomes financièrement. (Piorro Ferrand, Jeanne, 2008). En effet, les accompagnants sexuels ne peuvent vivre de leurs seuls revenus émanant de cette activité. Cette règle a été établie pour éviter que des personnes suivent la formation et deviennent accompagnants sexuels dans un but uniquement lucratif.

En Suisse, l'accompagnement sexuel n'est pas considéré comme la seule et unique réponse au problème de l'accès à une vie sexuelle et érotique satisfaisante pour les personnes en situation de handicap. Néanmoins, pouvoir en parler et le fait qu'il existe permet de combler ce vide qui est encore nié dans certains contextes.

Il existe plusieurs associations formant les accompagnants sexuels en Suisse tels que Sexualité Et Handicaps Pluriels ou encore Fachstelle Behinderung & Sexualität (FABS). Pour une question de facilité

d'accès aux informations dû à la langue, nous avons choisi de présenter l'association Sexualité et Handicaps Pluriels.

60% des personnes en situation de handicap qui font appel à l'association SEHP sont porteuses d'un handicap physique, 20 % ont un handicap mental et les 20% restant ont un handicap psychique ou sont des personnes âgées qui vivent en institution (Sertimoun, Agthe Diserens, s.d.).

L'accompagnement sexuel ne peut pas être généralisé. Il n'est pas indiqué pour chaque personne en situation de handicap et c'est une limite qu'il faut reconnaitre. Tout comme les candidatures des accompagnants, la demande de la personne en situation de handicap est minutieusement analysée (Bernier, 2015)

IV. La formation[12]

Un appel à candidature entre 2008 et 2009 a été réalisé par l'association Sexualité Et Handicaps Pluriels (SEHP). Une sélection des personnes désireuses de devenir accompagnantes sexuelles a ensuite été menée. Celle-ci se faisait sur base d'entretiens approfondis où étaient évalués les qualités humaines mais également les motivations à exercer une telle profession, ainsi que les représentations que la personne pouvait s'en faire. Ces entretiens étaient menés par une sexo-pédagogue et une personne en situation de handicap physique. La capacité de remise en question et d'humanisme était primordiale.

Pour la formation à proprement parlé, celle-ci est centrée sur « l'acquisition d'habiletés cognitives, psychologiques et corporelles.[13] » La personne est invitée à se questionner en permanence sur elle-même et sur son projet de devenir accompagnante. Il est recherché une capacité à contextualiser les savoirs et à pouvoir agir de manière efficace et professionnelle. Ainsi, une partie de la formation se consacre à la gestion des émotions.

La formation dure 18 jours répartis sur un an où il faut ajouter une dizaine d'heures de travail à réaliser de manière personnelle. Cette formation coûte 4200 francs suisses.

Des outils didactiques et un syllabus personnalisé sont délivrés aux participants. De plus, des évaluations individuelles et régulières sont organisées. Une certification signée par l'association SEPH et par la Fondation Santé Sexuelle Suisse reconnait la formation. (Aghte Diserens, 2008).

1) Les objectifs spécifiques :

- Garantir un programme théorique adéquat au développement de compétences adaptées aux besoins individuels et différenciés des personnes en situation de handicap ;
- Développer des connaissances spécifiques liées aux divers handicaps et favoriser une action préventive contre les violences sexuelles et les infections sexuellement transmissibles ;
- Activer une dynamique de formation qui initie aux habiletés pratiques de l'accompagnement sexuel dans un climat de sécurité pour les participants ;
- Apprendre à clarifier les attentes singulières des bénéficiaires et les dissocier de ses propres projections ;
- Augmenter les compétences d'écoute de soi et de l'autre, de remise en question, d'analyse de sa motivation et de son histoire sexuelle, ainsi qu'une capacité à définir avec finesse ses propres limites ;
- Transmettre une posture sécurisante et confiante, légitime pour l'exercice de cette fonction ;

[12] Partie rédigée sur base de l'article de Catherine AGHTE DISERENS (2008) « La formation en assistance sexuelle : toute innovation implique des risques »
[13] Ibidem

- Offrir un cadre de formation renforçant l'identité professionnelle, ainsi que le développement personnel ;
- Construire la cohésion et la solidarité du groupe de pionniers au travers de supervisions, inter conseils et soutien.

La formation se base sur deux questions fondamentales : Pourquoi et pour qui je m'engage dans l'accompagnement sexuel ? A qui bénéficie l'accompagnement sexuel ? Elle se construit sur base de six domaines d'acquisition :

1. Connaissances spécifiques des divers handicaps

- Analyser ses représentations des personnes en situation de handicap ainsi que l'évolution des représentations au sein de la société ;
- Développer une connaissance de base des déficiences et incapacités associées à différents handicaps et mesurer leurs conséquences sur les habitudes de vie des personnes concernées (plus particulièrement celles en lien avec leur affectivité et leur sexualité) ;
- Questionner ouvertement ses savoir-être et savoir-faire face aux difficultés physiques, sensorielles, mentales, psychiques vécues par le ou la bénéficiaire ;
- Identifier les zones d'intégrité et les capacités des personnes, en dépit de leur handicap ;
- Favoriser des compétences tant dans l'agir que dans la sphère relationnelle pour accompagner les personnes en situation de handicap dans les domaines de la vie affective et sexuelle ;
- Travailler de manière didactique à partir des contextes observés dans les stages en institution.

2. Connaissances juridiques

- Connaitre les lois concernées et les responsabilités individuelles et collectives ;
- Statuer autour de l'inscription légale des assistants sexuels et en reconnaitre la sécurité ;
- Savoir estimer les risques et responsabilités encourus.

3. Connaissances et initiation aux approches corporelles : langage du corps et érotisme

- Affiner l'observation du langage non verbal (le sien et celui des autres), la lecture des corps, les connaissances et habiletés pratiques à gérer les gestes exprimés ;
- Clarifier et verbaliser les intentions accompagnantes, sur le plan relationnel, sensoriel, sensuel et sexuel ;
- Répéter des exercices d'intégration ;
- S'ouvrir aux approches sexo-corporelles.

4. Sexualité et sexologie en lien avec les handicaps

- Acquérir des connaissances sur la sexologie et la sexualité humaine en général ;
- Connaitre les variantes des expressions de la sexualité, les orientations, les pratiques, les fantasmes et savoir les transposer dans le contexte des handicaps.

5. Ethique

- Prendre conscience et comprendre les limites déontologiques ;
- Percevoir et ajuster ses conduites tant au niveau verbal que physique ;
- Savoir clarifier les attentes des bénéficiaires en interaction avec ce que l'accompagnant sexuel peut/veut offrir ;
- Développer une capacité d'adaptation aux diverses situations de handicap, en fonction de la singularité de la demande réelle du bénéficiaire ;

- Garantir la confidentialité des situations individuelles.

6. Contextes institutionnels et rôles des tiers accompagnants

- Découvrir les divers contextes institutionnels, famille, fratrie et tuteurs ;
- Comprendre l'implication des tiers liée à l'intimité d'autrui ;
- Percevoir les statuts respectifs des tiers ;
- Définir les démarches à établir avec les partenaires ;
- Aménager le cadre et les modalités pratiques nécessaires aux prestations, afin de garantir la discrétion et le respect de l'intimité.

2) L'équipe de formation

- Deux sexo-pédagogues,
- Deux hommes en situation de handicap physique
- Des sexologues
- Des médecins psychiatres
- Des accompagnants sexuels
- Des responsables de formation en Hautes Ecoles
- Des spécialistes de l'approche corporelle et sexo-corporelle
- Des psychologues
- Des juristes
- Des éthiciens
- Des spécialistes de divers handicaps

La SEHP a également créé une formation réservée aux personnes travaillant déjà dans le secteur du travail du sexe.

3) Sélection des participants

Aucune annonce de recrutement n'a été publiée. L'association SEHP a décidé de faire parvenir l'information concernant la formation via des médias en publiant des articles ou en contribuant à des émissions télévisuelles ou radiophoniques. Ainsi, aucune annonce n'était postée sans une explication de ce qu'est l'accompagnement sexuel, évitant ainsi la stigmatisation des accompagnants mais également des personnes en situation de handicap. Cela a permis, tout d'abord, d'informer les gens sur la thématique et ensuite de procéder à un recrutement. Seules quelques offres ont été proposées à des personnes en particulier.

Le dossier de candidature doit être composé de :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une attestation d'emploi en cours ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs ;
- Un extrait du casier judiciaire ;
- La preuve de payement d'une taxe couvrant les droits d'inscription à la formation (1% du coût total) ;
- Avoir au moins 30 ans.

Un tel dossier de candidature dépasse largement ce qui est demandé à une personne dans le cadre d'une offre d'emploi. Ainsi, cela permettait déjà de tester la motivation des futurs participants et de les faire réfléchir à leur implication.

Ensuite, une première rencontre est organisée, permettant au candidat de poser toutes les questions qu'il souhaite et au comité de sélection de se forger un avis. Cette rencontre a lieu dans un endroit neutre ou au domicile de la personne en situation de handicap faisant partie du comité de sélection. Un questionnaire a été établi pour mener cette entrevue, reprenant six thématiques :

- Les connaissances sur l'accompagnement sexuel : Comment la personne a-t-elle pris connaissance de la formation ? Comment la personne perçoit-elle l'accompagnement sexuel ? Y a-t-il eu un temps de réflexion ?;
- L'information de l'entourage : Le conjoint est-il d'accord que la personne suive cette formation ? Pour le comité de sélection, le risque d'incompréhension face à une telle formation est trop important que pour ne pas mettre au courant sa famille de son engagement dans cette activité ;
- La formation et le métier : Il est nécessaire d'avoir un autre métier sur le côté. La majorité des personnes souhaitant faire cette formation a un métier dans le social mais cela peut varier grandement ;
- Les connaissances sur le handicap : La vision que les personnes ont du handicap permet déjà de réaliser une première sélection. Dans la majorité des cas, les candidats ont déjà eu une approche du handicap que ça soit au niveau familial, professionnel, amoureuse, etc. ;
- La santé du candidat : La présentation et le soin sont des critères de sélection. De plus, il faut être capable de pouvoir manipuler des corps adultes parfois qui ne bougent pas. Les personnes ayant par exemple de grave problème au dos, ne sont pas retenues ;
- Les attentes à l'égard de la formation.

Par la suite, les personnes retenues sont soumises à un second entretien avec un accompagnant sexuel en exercice. Cet entretien a pour but de donner un avis définitif sur les candidats avec l'aide d'un regard extérieur (celui de l'accompagnant).

Lors de la décision finale, il est toujours possible d'exclure des candidats. Par exemple, le nombre élevé d'hommes ayant postulé a amené à en exclure quelques-uns qui pourtant avaient réussi les entretiens. Pour les femmes, le coût de la formation et le regard des autres jouent un rôle important, ce qui fait qu'en Suisse francophone, elles étaient moins nombreuses lors de la première formation.

V. La demande

Lorsqu'une personne souhaite entrer en contact avec un accompagnant sexuel, celle-ci peut contacter l'association qui se chargera de la rencontrer pour un entretien préalable. Celui-ci se fait en présence d'un membre du SEHP, d'une personne travaillant dans l'institution d'où vient la personne en situation de handicap et/ou d'un membre de sa famille, ainsi que la personne en situation de handicap elle-même. L'état psychique et la compréhension du demandeur, face au service dont il veut bénéficier, sont ainsi évalués.

Après cet entretien, peut s'ensuivre une rencontre avec l'accompagnant sexuel si la personne le désir. Cette rencontre n'est pas obligatoire. Si elle a lieu, elle permet aux deux protagonistes de connaitre les attentes de l'autre. Un premier contact peut s'effectuer via le touché des mains ou encore des bras. L'accompagnant explique ce qu'il peut offrir et tente de faire coïncider cela avec les désirs de la personne en situation de handicap. (Bernier, 2015)

Lorenzo Fumagali, accompagnant sexuel interrogé par Catherine Agthe Diserens, exprime une différence des demandes entre les femmes et les hommes en situation de handicap. Ces derniers sont plus demandeur de pénétration et d'accès à l'orgasme, contrairement aux femmes qui cherchent plus des massages, du plaisir, du corps à corps. (Fumagli, Agthe Diserens, 2008)

C. France

La question de l'accompagnement sexuel s'est posée en France lors du colloque de 2007 intitulé « Dépendance physique : intimité et sexualité » qui a eu lieu au Parlement européen de Strasbourg. Trois associations étaient à l'initiative de ce colloque à savoir : Handicap International, la Coordination Handicap et Autonomie et l'Association des paralysés de France.

L'objectif de ces associations était de faire entendre la nécessité de créer un statut pour les accompagnants sexuels, ce qui entrainerait l'abandon de l'assimilation au proxénétisme pour les personnes intermédiaires et amènerait une reconnaissance du « service sexuel ».

Cependant, en 2012, le Comité Consultatif National d'Ethique, a rendu un avis défavorable à la légalisation de l'accompagnement sexuel pour les personnes en situation de handicap.

I. Droit français concernant les personnes en situation de handicap

- Loi du 11 février 2005 instituant le droit à la compensation : En 2005, dans un souci d'égalité des personnes, la France instaura une loi qui a pour objectif de pallier aux différences entre personnes valides et personnes en situation de handicap pour permettre à ces dernières d'obtenir plus d'autonomie. Cette loi va à l'encontre de ce que l'on pourrait appeler « l'assistanat » qui consistait à remplir les besoins minimums des personnes en situation de handicap. « La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, de son âge ou de son mode de vie ». S'en suit toute une série de situation où la personne en situation de handicap pourrait avoir besoin d'une telle aide (scolarité, insertion professionnelle, aménagement du domicile ou du cadre de travail, etc.) ;
- Loi sur les droits des malades (4 mars 2002) ;
- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale ;
- Circulaire Reconnaissance du Droit à la Sexualité (10 décembre 1996) ;
- Loi du 30 juin 1975, dite « Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées ».

II. Loi sur la prostitution

La France est un pays dit « abolitionniste » en matière de prostitution. La prostitution n'est pas interdite en elle-même mais ce qui l'entoure peut l'être. Ainsi, lorsqu'elle concerne des mineurs ou des personnes vulnérables, elle est interdite. La France pénalise également le proxénétisme et depuis peu les clients des travailleurs et travailleuses du sexe comme c'était déjà le cas en Suède. La prostitution n'est pas réglementée en tant que telle, comme elle l'est en Allemagne, mais le but de la France est de lutter contre la criminalité à laquelle la prostitution est assimilée et « sauver » les femmes travailleuses du sexe qui sont toutes considérées, sans distinction, comme des victimes de la prostitution.

L'accompagnement sexuel et la prostitution sont liés par la loi pénalisant le proxénétisme. La personne qui met en contact l'accompagnant sexuel et la personne en situation de handicap correspond à la définition du proxénétisme comme indiqué dans la loi française. Ainsi, la personne intermédiaire pourrait être poursuivie en justice pour acte de proxénétisme. Le tribunal devrait ainsi appliquer l'article du code pénal correspondant et la personne pourrait écoper d'une peine ou d'une amende. Cependant, dans les situations d'accompagnement sexuel, il est fort probable que la décision des juges soit clémente (Nuss, 2008).

Ainsi, il est nécessaire en France de distinguer accompagnement sexuel et prostitution si l'on souhaite une législation claire pour l'accompagnement sexuel.

De plus, depuis 2016, la France s'est ralliée au modèle suédois en sanctionnant les clients des travailleurs du sexe et par extension, ceux des accompagnants sexuels.

III. Position par rapport à l'accompagnement sexuel

La position de la France face à l'accompagnement sexuel est à mettre en parallèle avec sa politique contre la prostitution. L'accompagnement sexuel étant assimilé à celle-ci. Cependant, le débat a déjà été mis sur la table à de nombreuses reprises par l'APPAS (l'Association Pour la Promotion de l'Accompagnement Sexuel) mais également par le collectif « Handicaps et Sexualités ».

1) Position du Comité Consultatif National d'Ethique

En 2012, le Comité consultatif national d'Ethique a rendu un avis défavorable concernant l'accompagnement sexuel des personnes en situation de handicap en France. La demande venait de Madame Roselyne Bachelot, alors Ministre des solidarités et de la cohésion sociale. L'avis du Comité avance : « Il semble difficile d'admettre que l'aide sexuelle relève d'un droit créance assuré comme une obligation de la part de la société et qu'elle dépende d'autres initiatives qu'individuelles. », « Il n'est pas possible de faire de l'aide sexuelle une situation professionnelle comme les autres en raison du principe de non-utilisation marchande du corps humain. »

2) Le Collectif Handicaps et Sexualités

En Avril 2007, le colloque « Dépendance physique : intimité et sexualité » a été organisé au parlement européen à l'initiative de quatre associations françaises : l'Association Française contre les Myopathies, l'Association des Paralysés de France, la Coordination Handicap et Autonomie et Handicap International. S'en est suivi la création d'un collectif inter-associatif, le Collectif Handicaps et Sexualités, qui s'est donné les missions suivantes : « Revendiquer, proposer et promouvoir la mise en œuvre d'action favorisant l'épanouissement et le respect de la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap quel que soit leur âge. »

3) L'APPAS, l'Association Pour la Promotion de l'Accompagnement Sexuel

Nous avons eu la chance d'avoir une rencontre via Skype avec Marcel Nuss fondateur de l'Association Pour la Promotion de l'Accompagnement Sexuel (APPAS).

L'APPAS a été créé en 2013 suite au constat que la France ne proposait rien en matière d'accompagnement sexuel pour les personnes en situation de handicap. Les demandes étaient présentes mais restaient sans réponse. De plus, la loi française sur la prostitution ne laisse pas beaucoup de place à la création d'une association en faveur de l'accompagnement sexuel.

Ainsi, en 2013, Marcel Nuss fonda l'APPAS pour que les demandes des personnes en situation de handicap et leur entourage puissent trouver une réponse.

« *Donc finalement, j'ai décidé de prendre le risque d'être un proxénète bénévole en 2013. D'aller contre la loi et en toute transparence parce qu'on ne cache rien. Le résultat c'est que ça fait deux ans qu'on forme des accompagnants sexuels et qu'on propose des accompagnements sexuels. Donc ça fait deux ans que nous sommes dans l'illégalité mais personne ne bouge, personne n'ose nous attaquer, tout le monde est très mal à l'aise*. »

4) La formation

La formation pour devenir accompagnant sexuel donnée par l'APPAS a été reconnue légalement suite à une plainte contre l'association.

« *En 2016, on a organisé la première formation et on en a fait trois depuis, mais quand on a fait la première formation, 10 jours avant l'hôtelier qui devait nous recevoir, après avoir lu un article, a refusé de le faire. Donc on a porté plainte en référé contre lui et la justice nous a donné raison. Reconnaissant la légalité de la formation.* »

La situation est donc assez contradictoire lorsque l'on sait que la France est un pays abolitionniste. En 2016, la justice reconnait une formation pour que des personnes puissent exercer une profession dans le secteur du travail du sexe mais instaure également, la même année, la pénalisation du client. Cependant, Marcel Nuss avance le fait qu'aucune sanction ne sera prise envers une personne en situation de handicap payant pour avoir une relation sexuelle avec un accompagnant sexuel ou un travailleur du sexe.

« *Et puis on sait très bien que la pénalisation du client ne sera jamais appliquée l'encontre d'une personne handicapée. On n'a aucune crainte là-dessus et on le regrette. Parce que ça nous arrangerait, ça permettrait de dénoncer l'inégalité de la loi, l'incohérence de la loi dans la mesure où on ne peut pas pénaliser le client d'une activité légale. La prostitution est légale. On pénalise le client d'une activité légale, c'est aberrant !* »

- **Les critères de sélection**

Comme en Suisse, les demandes des personnes souhaitant devenir accompagnantes sexuelles affluent. En France, le critère principal de sélection des futurs accompagnants résident dans leurs motivations.

« *Ca dépend des motivations. Parce qu'on a vraiment des hurluberlus. On a 40% des gens qui sont refusés qui veulent le faire pour le fric. Donc, partant du principe que c'est plus honorable de se prostituer pour une personne handicapée, plutôt que de se prostituer tout court. Il y a aussi des tordus.* »

La formation se divise en trois modules. Le premier module consiste en trois journées et demie de formation. Ces demi-journées sont réparties selon des thèmes précis :

- Juridique : Les personnes sont formés par un juriste ou une avocate avec comme objectif de connaitre les lois en vigueur qui touchent aux métiers du sexe et à la sexualité ;
- Le rapport au corps : Il s'agit d'exercices où les participants sont amenés à ressentir les sensations de leurs propres corps mais également celles des autres. La question de la relation à l'autre est également abordée ;
- Psychologique : Une demi-journée est consacrée à réfléchir sur les motivations des personnes souhaitant devenir accompagnant sexuel. Cette demi-journée est animée par un psychologue ;
- Sexologique : Il s'agit d'aborder la question de la sexualité chez les personnes en situation de handicap ;
- Le handicap mental et la maladie mentale : Pour comprendre les spécificités des personnes en situation de handicap mental et psychique ;
- Témoignages : Des personnes en situation de handicap ayant bénéficié de l'accompagnement sexuel viennent relater leur expérience ;
- Le langage : Une demi-journée est consacrée à comprendre le langage des personnes en fonction de leur handicap.

Le deuxième module concerne l'accompagnement sexuel à proprement parler des personnes en situation de handicap physique et mental.

« *On essaye vraiment d'aborder un maximum et en partant du principe que les gens qui viennent, la sexualité, ils savent ce que c'est. […]Ce n'est pas la peine de perdre du temps à leur enseigner des choses qu'ils connaissent. Et ils découvrent par eux-mêmes que l'essentiel, ils vont le rencontrer sur le terrain. Parce que chaque rencontre est pour eux un apprentissage. Nous on est là pour donner les bases. Il y a des choses qui ne s'apprennent pas, qui s'expérimente.* »

5) Les accompagnants sexuels

Sur les 28 personnes formées actuellement par l'APPAS, on y retrouve des travailleurs du sexe et des personnes exerçant dans le paramédical ou le médicosocial ou des personnes dont le métier n'a pas

de lien ni avec le handicap ni avec la sexualité. La majorité de ces personnes sont libertines. Ainsi, Marcel Nuss nous a expliqué qu'avoir une sexualité était une des conditions d'accès à la formation. Il n'est pas question pour l'APPAS qu'une personne soit formée à l'accompagnement sexuel parce qu'elle n'arrive pas à avoir sa propre sexualité dans sa vie privée.

« *Un jour, on a eu un monsieur qui voulait faire ça parce que sa femme refusait de coucher avec lui. Donc il partait du principe qu'en faisant du bien à un autre, il se faisait du bien aussi. Donc que c'était gagnant-gagnant. Ca on ne peut pas garder.* »

Comme pour la Suisse, la profession d'accompagnant sexuel doit être accessoire. Les personnes formées doivent avoir une activité principale sur le côté et ne doivent pas vivre uniquement avec les revenus de leur profession d'accompagnant.

En France, 40% des accompagnants sont des hommes pour 60% de femmes, de 23 à 73 ans. Pour répondre aux arguments en défaveur de l'accompagnement sexuel qui serait une nouvelle fois un résultat de la domination masculine où la sexualité des femmes serait perçue comme service du secteur marchand, Marcel Nuss justifie en avançant le fait que les personnes souhaitant devenir accompagnantes sexuelles le font de leur plein gré, sans aucune obligation. Il s'agit d'un choix, d'une conviction et donc s'oppose totalement à l'exploitation sexuelle des femmes. (Nuss, 2010)

6) Les demandes

Lorsqu'une personne prend contact avec l'APPAS dans le but de rencontrer un accompagnant sexuel, l'association se charge de mettre en relation l'accompagnant le plus proche géographiquement de la personne. Les frais de déplacement étant à charge de la personne en situation de handicap, il est préférable que l'accompagnant vive à proximité. Cependant, trois accompagnants au sein de l'APPAS sont prêts à sillonner la France en cas de besoin, mais cela a lieu uniquement si l'association ne sait pas faire autrement.

Une première rencontre entre l'accompagnant et la personne demandeuse a lieu soit dans un lieu neutre, soit par téléphone ou par skype si l'une des personnes est dans l'impossibilité de se déplacer. Le but de cette rencontre est d'apprendre à se connaitre, à se découvrir mais également se mettre d'accord sur l'accompagnement sexuel. Les accompagnants décident de ce qu'ils acceptent de faire ou non, rien n'est jamais imposé. Si les deux personnes sont d'accord, un deuxième rendez-vous est pris pour l'accompagnement.

La séance dure une heure et demi, et l'association préconise son coût à 150 euros.

« *Les accompagnants sexuels paient la formation de leur poche, il est donc logique qu'elles aient un retour minimum.* »

Cependant, l'accompagnant a le choix d'ajuster lui-même le prix de la prestation. De plus, la séance dure généralement plus d'une heure et demie et la première rencontre est gratuite.

Pour les personnes en situation de handicap vivant dans la précarité, il est possible de trouver un arrangement avec l'accompagnant. En effet, celui-ci peut décider de ne faire payer que 10 euros la séance s'il le souhaite. Cependant, l'association ne prône pas la gratuité.

« *Deuxièmement, la gratuité se serait entretenir la culture de l'assistanat. Il faut que l'accompagnement sexuel soit un droit mais pas un dû. Ce n'est pas parce que j'ai un handicap que je peux tout avoir. Ce n'est pas de la charité. Demander à payer, c'est les amener à faire un choix et à l'assumer.* »

Pour les personnes en situation de handicap mental, l'APPAS a formé une jeune femme à l'accompagnement sexuel atteinte du syndrome d'Asperger. Celle-ci se place comme référence lorsque la question du handicap mental et de l'accompagnement sexuel se pose. De plus, un module

dans la formation se base sur l'accompagnement des personnes ayant une déficience intellectuelle. Ce module est animé par Nina De Vries ayant une carrière de 20 ans dans l'accompagnement sexuel.

L'APPAS reçoit également des demandes pour un accompagnement sexuel de personnes qui ne sont pas en situation de handicap. A ce sujet, l'association est encore en réflexion car elle ne veut pas être mise à mal dans ses activités.

« *Et ça c'est un débat qu'on a lancé avec les accompagnants sexuels parce que personnellement, on est nombreux dans le CA à être pour l'élargissement parce que on a pas besoin d'avoir un handicap pour souffrir de misère affective et sexuelle, pour souffrir d'isolement. Ce qui nous a retenu pour l'instant, c'est que si on élargit, on aura beaucoup plus de mal à obtenir un changement de la loi. Parce que là, on aura beaucoup de gens sur le dos. On nous dira qu'on veut légaliser la prostitution. Donc, il faut qu'on y aille doucement. Il y a ce qu'on pense et ce que l'on peut faire pour l'instant. Et puis, on a lancé le débat avec les accompagnants sexuels. Il y a ceux qui sont pour et ceux qui disent « Moi, je suis venu uniquement pour accompagner des personnes handicapées ». On respecte la position de chacun, donc on sait à qui on peut s'adresser si on a une demande d'une personne qui ne correspond pas aux critères originaux de la formation, on ira s'adresser à celui qui est prêt ou prête à faire cet accompagnement. Et on n'imposera jamais*. »

Marcel Nuss nous explique aussi qu'autoriser l'accompagnement sexuel uniquement aux personnes en situation de handicap est discriminatoire. Non pas envers elles, qui est l'argument des personnes contre l'accompagnement sexuel, mais envers toutes les autres personnes souffrant de misère affective et sexuelle pour diverses raisons.

« *L'expérience que l'on a aujourd'hui confirme le fait qu'on peut parler de santé sexuelle et que donc accompagner toute personne qui souffre de misère affective et sexuelle, ça ne pourrait faire que du bien à la sécurité sociale.* »

7) Revendications

Les revendications portées par les associations et les personnes françaises en faveur de l'accompagnement sexuel ont pour objectif :

- « *De clarifier ce qu'est l'accompagnement sexuel en le différenciant de la prostitution ;*
- *Lui fournir un cadre juridique et éthique ;*
- *Offrir une alternative respectueuse aux personnes concernées et à leurs proches, inscrite dans le champ vaste de la légitimité de la sexualité des personnes en situation de handicap.* » (Collectif Handicaps et Sexualités, 2011)

Il s'agit de proposer aux personnes en situation de handicap une pratique commune (avoir une vie sexuelle) mais d'une manière particulière qui passe par l'accompagnement sexuel. (Collectif Handicaps et Sexualités, 2011)

Marcel Nuss dans son texte intitulé « Enjeux politiques et juridiques de l'accompagnement sexuel » expose trois solutions juridiques pour que l'accompagnement sexuel soit reconnu et légal.

- La première consiste en une modification du texte de loi sur le proxénétisme. « *L'article L 225-6 du Code pénal dispose qu'est assimilé au proxénétisme et puni des peines prévues par l'article 225-5 le fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit, de faire office d'intermédiaire entre deux personnes dont l'une se livre à la prostitution et l'autre exploite* ***ou*** *rémunère la prostitution d'autrui* ». La solution reviendrait à remplacer le « ou » par un « et ». Ainsi, la rémunération de la prostitution poserait sur un tiers et non plus sur la personne en situation de handicap, ce qui la protégerait au regard de la loi. Cependant, il manquerait toujours une

protection pour l'intermédiaire qui, contrairement au proxénète, ne touche aucun avantage financier à mettre la personne en situation de handicap et l'accompagnant sexuel en contact.

- La deuxième solution serait d'intégrer dans la loi une distinction lorsqu'il s'agit de personnes en situation de handicap. Cela serait la solution la plus satisfaisante mais pas la plus simple car il s'agit de modifier plusieurs articles de la loi ce qui risque de prendre beaucoup de temps.
- La troisième solution viserait la loi du 11 février 2005 concernant la compensation des conséquences du handicap. Il s'agirait d'ajouter dans la liste des situations où cette prestation est possible, les actes liés à la vie intime.

Malgré ces solutions, deux questions restent encore sans réponse : Qui va prendre en charge l'accompagnement sexuel ? Et, qui va le gérer ?

Pour répondre à ces deux questions, Marcel Nuss met en avant plusieurs pistes. Tout d'abord, la prise en charge au niveau financier pourrait passer par la prestation de compensation du handicap comme prévue par la loi de 2005[14]. Cette solution semble logique, cette loi voulant offrir aux personnes une égalité de vie avec les personnes valides. Ainsi, le fait de ne pas pouvoir accéder à une vie sexuelle satisfaisante du fait de son handicap devrait être pallié. Cette prise en charge financière devrait toutefois rester partielle pour préserver l'autonomie des personnes et ne pas tomber dans l'assistanat. Comme le précise Marcel Nuss « *si l'accompagnement sexuel est un droit, ce n'est pas pour autant un dû, et, en aucun cas, il ne faut que cela le devienne* ».

Toutefois, lors de notre entrevue, Marcel Nuss nous a mis en garde contre le fait de tomber dans l'assistanat. En effet, l'APPAS préconise une prise en charge financière partielle par la prestation de compensation mais pas une prise en charge totale.

De plus, fournir des garanties serait impératif, telles que « *l'élimination du but lucratif recherché par les proxénètes qui exploitent les revenus issus de la prostitution*[15] », « *une formation adaptée des pratiquants* » et « *une garantie d'une certaine moralité par la prestation d'un serment*[16] ».

Plus l'accompagnement sexuel sera développé en tant que profession claire et distincte, plus il sera facile d'en faire la distinction avec la prostitution, mais également d'autres professions comme celles liées aux soins. (Collectif Handicaps et Sexualités, 2011)

Une reconnaissance légale de cette activité permettrait également aux personnes en situation de handicap de ne pas se retrouver face à des personnes qui ne sont pas préparées à manipuler un corps ayant un handicap. Cela protégerait également les professionnels qui ne devraient plus se poser la question de savoir s'ils doivent intervenir ou non dans la satisfaction sexuelle des personnes en situation de handicap car cela ne relèverait plus de leur ressort. (Collectif Handicaps et Sexualités, 2011).

En attendant des modifications dans ces lois, Bernadette Soulier (2008) encourage les institutions dans lesquelles vivent des personnes en situation de handicap à créer des groupes de paroles sur la

[14] NUSS M. cite C. Gelly « L'idée de financer l'accompagnement sexuel par l'intermédiaire de la Prestation de compensation du handicap a été suggérée lors du colloque « Dépendance physique : intimité et sexualité », au Parlement Européen. Cette prestation est gérée par le conseil général pour répondre spécifiquement aux besoins des personnes handicapées. Le cadre législatif existant déjà, cela pourrait être une solution plus rapide qu'un financement par la sécurité sociale au titre des frais médicaux applicables à tous »

[15] NUSS M. cite GELLY C. « Organiser sans but lucratif l'accompagnement sexuel des personnes handicapées permettrait alors de sortir du champ de la prostitution et de la criminalité pour reconnaitre les besoins spécifiques d'une population particulièrement dépendante. »

[16] Id. « Le serment fixe un cadre éthique à l'exercice d'une profession. Il est un rite de passage qui fait prendre conscience à celui qui le prononce du poids des responsabilités morales et éthiques qui lui incombent dans sa vie professionnelle. C'est notamment un passage obligé de l'avocat, du médecin, du magistrat, de l'officier ministériel, etc. »

sexualité, à proposer les services de personnes qui font des massages, et faciliter les rencontres entre les individus.

L'année dernière, l'APPAS a présenté un projet de loi qui a été distribué à 50 parlementaires. Actuellement, l'association attend de savoir si l'un de ceux-ci souhaite être porteur du projet. Une autre solution envisagée par l'APPAS est d'être poursuivie en justice. Ainsi, cela leur permettrait de mettre en lumière l'incohérence de la loi sur la prostitution et ainsi pouvoir demander une reconnaissance légale et distincte pour l'accompagnement sexuel, mais également d'obtenir une jurisprudence concernant l'accompagnement sexuel, ce qui serait une première étape au niveau judiciaire.

La dernière revendication de Marcel Nuss et de son association serait d'amener la société vers une plus grande tolérance envers les personnes en situation de handicap et leur sexualité et par extension, envers les accompagnants sexuels et les travailleurs du sexe.

D. Danemark

I. Loi sur la prostitution

Jusqu'en 1999, l'activité prostitutionnelle était illégale au Danemark. Le 17 mars 1999, le Danemark souscrit à une loi qui, sans légaliser la prostitution, la rend possible à titre individuel. Cette loi a eu comme effet la suppression de l'article du code pénal sanctionnant les travailleurs du sexe. L'article 2 de la loi du 17 mars 1999 énonce : « *Le jeu, la prostitution et le fait de se faire entretenir par des femmes qui vivent de la prostitution ne sont pas considérés comme des activités légales.* »

Comme en Belgique, si la prostitution n'est pas sanctionnée, le racolage et le proxénétisme le sont, ainsi que la prostitution de personnes mineures. Au Danemark, toute relation sexuelle avec une personne n'ayant pas atteint l'âge de 15 ans est, dans tous les cas, illégal.

La prostitution n'ayant pas de cadre juridique claire, les travailleurs du sexe ne perçoivent pas d'indemnités en cas de maladie ou de congés payés. Cependant, ils ont comme tout autres citoyens, accès aux soins médicaux gratuits et une pension de base.

Au niveau fiscal, les travailleurs du sexe payent des impôts et peuvent inscrire sur leur fiche que la prostitution est leur principale source de revenus. Ils peuvent ainsi faire partie du registre des professionnels indépendants.

La prostitution reste cependant discrète au Danemark, contrairement aux autres pays où des rues, des quartiers sont prévus à cet effet. Il s'agit ici plus régulièrement de maisons privées où a lieu le travail du sexe ou encore d'appartements ou de magasins. Cette volonté de discrétion provient du vécu relatif à la loi précédant celle de 1999.

II. Loi par rapport aux personnes en situation de handicap

En 1959, une loi sur les services aux personnes en situation de handicap mentale fut créée intégrant le « principe de normalisation » de Banks-Mikkelsen. Ce principe a pour but de rendre la vie des personnes en situation de handicap aussi proche que possible de celle des personnes valides. Les conditions de vie, ainsi que les habitudes des personnes en situation de handicap doivent correspondre le plus possible à celle de la majorité.

En 1967, une loi garantit aux personnes en situation de handicap de recevoir une éducation académique, un logement et un soutien pour les activités quotidiennes.

En 1974, le « Danish Assistance Acte » fut validé. Il s'agit d'une loi concernant les aides sociales aux personnes qui en ont besoin. Ainsi, l'article 48 stipule qu'une personne vivant dans son domicile et qui reçoit une aide socio-médicale a le droit de faire couvrir des « extras » considérés comme nécessaires par l'Etat. Ces « extras » ne sont cependant par détaillés. Cette loi permet aux personnes qui le souhaitent de quitter les services résidentiels dans lesquels elles sont hébergées tout en bénéficiant des mêmes avantages qu'elles auraient eus en institution. Cette loi s'applique par municipalité et chaque municipalité l'interprète à sa façon.

III. Position face à l'accompagnement sexuel

La sexualité des personnes en situation de handicap est un sujet qui a de nombreuses fois été traité au Danemark. En effet, ce pays est un précurseur européen concernant la sexualité des personnes ayant un handicap. L'état leur vient d'ailleurs en aide financièrement lorsqu'elles vivent en institution, mais également lorsqu'elles décident de vivre seules malgré leur handicap.

Fin des années 60, une école pour personnes déficientes intellectuelles a mené une recherche concernant les besoins des élèves en matière de sexualité. Elle a conclu d'une demande de vie sexuelle émanait des élèves. Cependant personne n'était en mesure d'y répondre. Comme solution, il a été proposé que les équipes socio-médicales puissent aider les personnes à se masturber et ainsi soulager leurs envies sexuelles. Pour la première fois, une forme d'accompagnement sexuel était proposée.

Cependant, celle-ci fut rejetée par de nombreux directeurs d'institutions invoquant l'abus sexuel si un membre de l'équipe, même à la demande du résident, aidait celui-ci à se masturber. Suite à cet événement, Banks-Mikkelsens, déjà cité précédemment pour sa création du principe de normalisation, établit six recommandations ayant pour but d'aider les équipes à répondre à la demande des personnes en situation de handicap tout en restant dans la légalité. Ces recommandations furent nommées « Les six commandements de Banks-Mikkelsens. »

1. Fournir une éducation sexuelle qui prend en compte le handicap mental de la personne ;
2. Fournir des informations concernant les pratiques sexuelles ;
3. Fournir un accès au soutien familial et informer sur le mariage ;
4. Informer par rapport à la contraception dans les institutions afin de rendre possible une vie sexuelle ;
5. Arranger les conditions de vie au sein des institutions afin de favoriser la vie sexuelle ;
6. Informer sur les droits des personnes en situation de handicap pour créer un espace de compréhension de la part de la famille, des proches, mais aussi de l'équipe soignante et éducative.

A la suite de ces commandements, plusieurs conférences ont eu lieu sur le sujet ce qui à permis Buttenschon, professeur dans une école pour personnes ayant une déficience intellectuelle, de créer une stratégie pour appréhender la sexualité des personnes en situation de handicap vivant en institution. Il s'agit de quatre étapes qui ont pour but de créer un plan d'actions individuelles permettant à la personne de réaliser ses envies sexuelles. La première étape consiste à savoir si la frustration de la personne est reliée à la sexualité. La deuxième consiste à développer un plan d'éducation. La troisième est l'approbation du plan par les membres de toute l'équipe et la quatrième et dernière étape est l'approbation des parents de la personne en situation de handicap. Ce type de plan était déjà précurseur de l'arrivée des accompagnants sexuels visant à aider les personnes en situation de handicap vivant en institution.

Ce pays a développé diverses techniques concernant par exemple les abus sexuels ou la prévention, mais a également mis l'accent sur la notion de plaisir dans la sexualité. De plus, les travailleurs sociaux qui souhaitent aider les personnes en situation de handicap avec lesquelles elles travaillent à avoir une

vie sexuelle peuvent suivre un programme de formation qui les entraine à devenir, ce qu'on appelle au Danemark, des « Sexual advisors ».

Un document au Danemark, appelé « The Guidlines about sexuality – regardless of handicap » propose une série de recommandations concernant la sexualité des personnes en situation de handicap. C'est grâce ce document que les sexual advisors existent.

Le Danemark est ainsi un des premiers à avoir actualisé ses connaissances à ce sujet mais également à avoir autorisé l'accompagnement sexuel.

Comme aux Pays-Bas, la sécurité sociale prend en charge une partie des prestations de l'accompagnant sexuel, considérant que cela entre dans l'assurance maladie. Le fait que la prostitution ne soit pas vue comme une activité illégale, facilite le travail des accompagnants. Cependant, des professionnels en éducation à la vie affective et sexuelle ont fait la demande d'une modification, voire d'une levée, des interdits du code pénal danois renvoyant à la notion de proxénétisme pour ceux jouant le rôle d'intermédiaire dans les cas d'accompagnement sexuel (Letellier, 2014).

Lors d'une conférence donnée par l'ASBL Aditi, nous avons appris les modifications de lois concernant le remboursement partiel des prestations d'accompagnement sexuel. Néanmoins, après avoir demandé des informations supplémentaires à des associations de terrain mais également auprès d'ADITI, nous n'avons obtenu aucune source confirmant ces dires.

Malheureusement, à ce jour nous n'avons pas plus d'informations concernant l'accompagnement sexuel au Danemark. Il a été très difficile de contacter des associations de travailleurs du sexe ou des associations pouvant nous informer à ce sujet. Celles qui ont été contactées ne nous ont malheureusement jamais répondues.

E. Suède

I. Loi sur la prostitution

<u>La loi de 1999 sur la prostitution.</u>

" Celui qui, moyennant rémunération, se procure une relation sexuelle occasionnelle, est condamné, si l'infraction ne fait pas l'objet d'une sanction pénale prévue par le code pénal, à une peine d'amende ou d'emprisonnement de six mois au plus pour achat de services sexuels. "

« *Les tentatives d'achat de services sexuelles sont punies par la loi en vertu du Chapitre 23 du Code pénal suédois* »

Le résultat de cette loi vient d'un travail de plus de 20 ans réalisé en Suède. Le but est de protéger les femmes (car elles sont majoritaires dans le secteur du travail du sexe). Cependant, malgré les moyens mis en œuvre, la prostitution s'est déplacée dans la clandestinité et sur internet.

<u>Le code pénal suédois</u>

Le code pénal sanctionne le proxénétisme mais également toute personne qui serait liée à la prostitution. Par exemple, le garde de sécurité d'un bar, où a lieu une activité de prostitution, peut être poursuivi par la loi. Il en est de même pour les travailleurs du sexe qui se regroupent pour travailler ensemble. Ceux-ci peuvent être condamnés pour exploitation les uns des autres.

Les références du code pénal suédois en matière de prostitution sont :

- Le chapitre 6 portant sur les crimes sexuels ;
- Le chapitre 16 sur les crimes contre l'ordre public ;
- Le chapitre 23 sur les tentatives, la préparation, la conspiration et la complicité ;

- Le chapitre 36 sur la confiscation de propriété, les amendes demandées aux entreprises et les autres effets légaux des crimes.

La prostitution ne constitue pas une infraction en soi, mais tout ce qui l'entoure est condamnable. Par exemple, l'achat de services sexuels est illégal. C'est ainsi que la Suède a mis en place la loi pénalisant les clients.

Les travailleurs du sexe sont tenus de déclarer leurs revenus car ceux-ci sont imposables.

II. Position face à l'accompagnement sexuel.

Cette partie a été majoritairement rédigée sur base du livre de Kulick et Rydströme : « Lonliness and its opposite ».

1) Loi suédoise par rapport au handicap

<u>Le principe de normalisation.</u>

Le principe de normalisation, comme cité précédemment dans la partie sur le Danemark, se retrouve également en Suède. Celui-ci a été exporté par Bengt Nirje qui en fait la définition suivante : « *Rendre disponible aux handicapés mentaux des habitudes et conditions de vie quotidiennes qui sont aussi près que possible des normes et habitudes présentes dans la société en général.* »

Nirje va définir huit critères censés définir ce qu'est une vie « normale ». Ces critères ont pour but d'aider les équipes éducatives et soignantes auprès des personnes en situation de handicap pour que la vie soit la plus épanouissante possible. Dans ceux-ci, on retrouve la sexualité, l'amour et la sensualité. Ces critères concernant la sexualité, sont beaucoup plus intégrés au Danemark qu'en Suède.

2) La sexualité des personnes en situation de handicap

La sexualité des personnes en situation de handicap vivant en Suède est beaucoup moins mise en lumière que dans les autres pays du continent. Celle-ci est niée, refoulée et même découragée. Ainsi, la sexualité des personnes en situation de handicap étant cachée, la réalisation d'études à ce sujet ou encore le fait de porter des revendications au niveau politique sont très peu nombreux. De plus, la sexualité doit rester du domaine privé.

Cette situation est pour le moins intéressante et complexe, car la Suède, comme le Danemark, fait partie des pays où les droits des minorités sont fortement mis en avant et respectés. Néanmoins, la Suède progresse à ce sujet notamment grâce aux équipes éducatives et soignantes dans les institutions pour personnes en situation de handicap, qui, grâce à leur travail de terrain viennent relater la réalité des personnes et leurs envies sexuelles qui sont parfois totalement oubliées. Aussi, la culture suédoise a souvent mis à l'honneur la sexualité des personnes ayant un handicap au travers de films qui furent même nommés dans diverses cérémonies, et de nombreux livres furent édités à ce sujet. Cette médiatisation de la parole des personnes en situation de handicap permet doucement à la Suède de s'interroger sur la sexualité de celles-ci et sur le rôle de l'Etat.

La réponse de l'Etat n'a cependant pas été celle attendue. Celui-ci préfère se désengager de la sexualité des personnes ayant un handicap car elle est directement assimilée au danger, aux abus sexuels mais également à l'idée que les personnes en situation de handicap ne veulent pas d'une sexualité génitale mais juste de l'affection. Dans les institutions, si une personne émet l'idée d'avoir une sexualité (en regardant des films pornographiques ou en se masturbant, par exemple), la culture suédoise préconise de voir cela comme un problème auquel il faut trouver une solution plutôt que comme l'expression d'une envie sexuelle qu'il serait peut-être possible d'assouvir d'une manière ou d'une autre. L'idée est

que la sexualité doit rester du domaine privée et que la personne ne peut ainsi bénéficier de l'aide d'une tierce personne, comme un accompagnant sexuel.

La société suédoise émet également des réticences quant à la sexualité des personnes en situation de handicap. Les personnes valides vont jusqu'à se demander pourquoi les personnes en situation de handicap devraient avoir une sexualité, alors que de nombreuses personnes valides n'en ont pas. L'accessibilité à une sexualité pour les personnes en situation de handicap est ainsi perçue comme relevant de droits spéciaux en faveur de ces personnes ce qui est vécu majoritairement par ces derniers, comme une forme de marginalisation.

Les auteurs du livre nous expliquent, qu'en Suède, la volonté des personnes ayant un handicap est d'obtenir une aide dans le développement de leurs capacités de rencontre, d'attachement sentimental, de sentiments amoureux et de plaisir sexuel, plutôt que de simplifier leur vie sexuelle.

3) L'accompagnement sexuel

En 1970, un groupe se crée portant le nom de « Handicap and Relationship Task Force » qui regroupe des sexologues, des psychologues et des travailleurs sociaux. Ce groupe fut l'un des premiers à aborder la question de l'accompagnement sexuel. Leur but était de collecter des faits et de fournir des informations concernant la sexualité des personnes ayant un handicap en lien avec l'accompagnement sexuel.

Cependant, à la fin de la carrière de la créatrice de ce groupe, les questions restèrent en suspend et rien ne fut mis en place concernant l'accompagnement sexuel en Suède.

En 1989, une clinique pour des personnes blessées médullaires ouvrit ses portes comportant un service de réhabilitation à la vie sexuelle. Avant 1989, une interpellation parlementaire eu lieu demandant une aide financière pour les personnes en situation de handicap qui souhaitaient avoir des relations sexuelles. Cependant, les associations gouvernementales traitant de la situation des personnes en situation de handicap et de la sécurité sociale décidèrent de ne pas soutenir cette proposition.

L'idée qu'une personne soit payée pour aider une personne en situation de handicap à avoir une sexualité est mal vue en Suède car elle impliquerait directement le secteur de la prostitution. L'accompagnement sexuel à proprement parlé n'existe donc pas. Cependant, les travailleurs du sexe peuvent recevoir clandestinement des personnes en situation de handicap.

De plus, des alternatives ont été mises en place. Les « sexual advisors », tels qu'au Danemark, peuvent établir un plan d'aide sexuelle pour les personnes en situation de handicap vivant une institution. Ce plan détaille ce que le travailleur doit faire lorsqu'un résident souhaite un moment intime (généralement un moment pour se masturber). Avec l'aide de la personne, le sexual advisor rédige ce plan et le transmet à l'équipe soignante et éducative.

Par exemple, une jeune femme souhaitait se masturber mais elle était totalement paralysée. Un plan a donc été conçu. Celui-ci proposait qu'un travailleur installe la jeune femme dans une position confortable, la déshabille et lui pose un sex-toy sur le sexe. Le travailleur la laisse ensuite seule afin de lui permettre d'avoir un moment en toute intimité.

Ces plans sont rédigés comme des contrats, évitant ainsi tout débordement de la part de la personne en situation de handicap ou du travailleur. Ce document n'est pas rendu public. Il reste entre les mains du travailleur, du sexual advisor ou de la personne en situation de handicap.

Il n'existe pas de formation pour devenir accompagnant sexuel en Suède. La majorité des personnes en situation de handicap qui souhaitent avoir une relation sexuelle tarifée vont voir des travailleuses du sexe. Ainsi, celles-ci ont l'habitude de recevoir des personnes en situation de handicap, ce qui crée chez elles une forme d'apprentissage que l'on pourrait lier à l'accompagnement sexuel tel que nous le connaissons.

Il est difficile d'obtenir des informations sur le travail du sexe en Suède car ce pays tend à le faire disparaitre. La majorité des travailleurs du sexe agissent dans l'illégalité. Il en est donc de même pour ceux que l'on pourrait qualifier d'accompagnants sexuels. Nous avons contacté diverses associations pour les droits des travailleurs du sexe en Suède mais même celles-ci nous expliquent ne pas être au courant d'une activité d'accompagnement sexuel envers les personnes en situation de handicap.

F. Allemagne

Depuis les années 90, des personnes offrent leurs services sexuels et érotiques aux personnes en situation de handicap en Allemagne. Le terme « accompagnement sexuel » qui a été posé sur cette pratique est récent et on y retrouve une volonté de créer un lien entre la prostitution et l'accompagnement sexuel auprès des personnes en situation de handicap.

I. Loi sur la prostitution

La prostitution est possible en Allemagne mais le pays a établi des lois la réglementant. Il existe, par exemple, des quartiers où la prostitution est totalement interdite. Un travailleur ne peut donc pas y exercer. En transgressant cette loi, la personne peut encourir une peine de prison. La prostitution à proximité d'endroits fréquentés par des mineurs est également interdite. Ces infractions se retrouvent dans les articles 184a et 184b du code pénal.

Le proxénétisme est également condamnable. L'article 181a du code pénal avance :

« *Est puni d'un emprisonnement de six mois à cinq ans, celui qui :*

1. *Exploite une personne qui se livre à la prostitution*
2. *Pour en tirer profit, surveille une personne dans l'exercice de la prostitution, détermine le lieu, le moment, l'étendue ou tout autre élément de cette activité, ou prend des mesures pour empêcher cette personne d'abandonner la prostitution et entretien à cet égard avec cette personnes des relations non occasionnelles.*

Est puni d'un emprisonnement pouvant atteindre trois ans ou d'une amende celui qui, à titre professionnel et en s'entremettant dans la prospective de relations sexuelles, incite une personne à la prostitution et entretien à cet égard avec cette personne des relations non occasionnelles.

Est également puni des peines prévues aux alinéas 1 et 2, celui qui se livre sur son conjoint aux actes mentionnés à l'alinéa 1, n° 1 et 2, ou l'incite à ceux décrits à l'alinéa 2 »

L'article 180 fait état de l'exploitation des personnes en situation de faiblesse :

" Celui qui, pour en tirer profit et connaissant sa situation de détresse, influence une personne afin de la décider à commencer ou à poursuivre la prostitution est puni d'un emprisonnement pouvant atteindre cinq ans ou d'une amende. Est sanctionné de la même façon celui qui, pour en tirer profit et connaissant la situation de détresse consécutive à son séjour dans un pays étranger, amène une personne à se livrer à des actes sexuels sur ou devant un tiers ou à laisser un tiers se livrer à des actes sexuels sur elle.

Est puni d'un emprisonnement de six mois à dix ans celui qui influence une personne afin de la décider à commencer ou à poursuivre la prostitution ou l'amène à commencer ou à poursuivre cette activité :
1. lorsqu'il connaît la situation de détresse consécutive au séjour de cette personne dans un pays étranger ;
2. lorsque cette personne a moins de 21 ans.
Dans les cas visés à l'alinéa 2, la simple tentative est punissable. "

Les sanctions sont plus sévères lorsque la personne procède au proxénétisme via la force ou la tromperie.

Le proxénétisme hôtelier est également condamné, ainsi que toute forme de prévention envers les travailleurs et travailleuses du sexe. Ainsi, une association militante fournissant des préservatifs, des aides médicales ou autre est considérée comme « *incitant à la prostitution* ».

L'achat de services sexuels ne constitue pas une infraction en soi, mais avoir des relations sexuelles avec un mineur de moins de 14 ans est pénalement condamnable.

L'activité prostitutionnelle n'a aucune base légale en soi. Les travailleurs et travailleuses ne peuvent obtenir de couverture sociale à moins de souscrire à une assurance volontaire. De plus, il est impossible de conclure un contrat entre le travailleur et son client car la prostitution ne peut être reconnue comme profession libérale.

Divers groupes politiques allemands tendent à revoir les lois du code pénal et civil concernant la prostitution pour permettre aux travailleurs et travailleuses du sexe d'avoir une reconnaissance légale.

II. Position par rapport à l'accompagnement sexuel

La prostitution n'étant pas condamnable en soi, il en est de même pour l'accompagnement sexuel qui ne possède également aucune reconnaissance légale mais est assimilé à de l'activité prostitutionnelle.

En 1995, l'association « Sensis » crée un service où l'on peut bénéficier de contacts corporels. Il ne s'agit pas de relation sexuelle mais bien de massages ou de caresses qui permettent de découvrir son corps et de bénéficier de sensations particulières. Les séances durent 45 minutes et coûtent 70 euros. Ces contacts corporels ont lieux entre une personne formée aux gestes techniques (déshabiller une personne en chaise, placer une personne dans un lit, etc.) et la personne en situation de handicap. Il existe plusieurs associations qui forment des accompagnants sexuels en Allemagne. Nous en avons choisi deux : ISBB et Libida.

1) ISBB

« Institut zur Selbst-Bestimmung Behinderter", ce qui signifie l'institut pour l'autodétermination des personnes en situation de handicap.

Le but de cette association est d'offrir des diagnostics, mais aussi des conseils concernant la sexualité au sens large des personnes en situation de handicap. Leur démarche se base à la fois sur la psychothérapie mais également sur l'accompagnement sexuel. L'ISBB forme elle-même ses accompagnants sexuels mais malheureusement il ne nous a pas été possible d'avoir plus de précisons quant à cette formation.

L'association est un relais envers les personnes en situation de handicap et les accompagnants sexuels. Ainsi, sur leur site, il est possible de découvrir le profil d'accompagnants et de prendre contact avec eux pour une prestation.

Voulant se dégager de la prostitution, les accompagnants sexuels se font appeler « partenaire de substitution » (surrogate partnership). On peut également parler de « sex surrogate » (sexualité de prostitution).

2) Libida

Libida est un service qui met en contact des clients (qu'ils soient en situation de handicap ou non) et, ce que l'on appellerait en Belgique, des accompagnants sexuels. Le but est d'apprendre à aimer son corps et découvrir des sensations nouvelles. Ces accompagnants sexuels reçoivent une formation donnée par l'association. Ils sont aussi soumis à des supervisions, une formation continue mais aussi

des principes d'hygiène et de bonne santé. C'est le désir du client qui est au centre de la prestation. Celle-ci coûte entre 70 et 100 euros de l'heure, prix conseillés par l'association.

Pour des raisons légales, les accompagnants sexuels n'ont pas de rapport sexuel avec leur client, ni de rapports bucco-génitaux. Au regard de la loi sur la prostitution, il est difficile de savoir ce que l'association cherche à préserver. On peut éventuellement émettre l'hypothèse qu'elle ne souhaite pas être reconnue comme incitant à la prostitution dès lors que les services des accompagnants sont de l'ordre des massages, des caresses, d'une aide pour la masturbation ou encore de la découverte des corps.

La formation dure environ un an et est composée de contenus théoriques et pratiques. Les thèmes abordés lors de cette formation sont :

- Une auto réflexion concernant la sexualité ;
- Une sensibilisation à la dignité et au respect de la personne en situation de handicap ;
- Des connaissances théoriques sur la santé, le corps, la sexualité ;
- Des connaissances juridiques ;
- Des échanges sur les expériences professionnelles ;
- Des supervisions.

Connaitre ses propres limites est important selon l'association pour devenir accompagnant sexuel.

Un certificat est ensuite délivré par l'association reconnaissant que la personne a suivi les cours et est donc porteuse du titre d'accompagnant sexuel, selon Libida. Il est ensuite possible pour les accompagnants de passer par l'association pour pouvoir échanger avec leurs collègues sur leurs pratiques. Par la suite, il est possible de se former à des thématiques spécifiques.

Au-delà de libida et ISBB, il existe également une autre association, Kassandra, qui délivre des diplômes d'accompagnant sexuel auprès des travailleurs du sexe, en lien avec un centre de planning familial. La majorité des participants à cette formation sont cependant au clair quant à leur statut. Ils resteront travailleurs du sexe.

3) « Sexybilities »

En 1992, un groupe de travail s'est tenu à Berlin sur le thème du handicap et de la sexualité. Des femmes en situation de handicap se sont regroupées pour exprimer leurs envies d'avoir des relations sexuelles. 20 ans plus tard, le groupe « Sexybilities » est né et permet aux personnes en situation de handicap de s'échanger des conseils concernant leur sexualité.

G. Pays-Bas

I. Loi sur la prostitution

Au Pays-Bas, la prostitution ne constitue pas une infraction. Aucun article du code pénal n'y fait référence. Depuis 1911, la prostitution est légale au Pays-Bas. A cette époque, il n'était pas possible d'ouvrir un bar ou des vitrines afin de pratiquer une activité prostitutionnelle, mais celle-ci était possible de manière privée lorsque les deux partenaires étaient consentants.

En 2000, les Pays-Bas connaissent un tournant dans la légalisation de la prostitution. Celle-ci n'est toujours pas référencée dans le code pénal mais le proxénétisme et l'achat de services sexuels auprès de mineurs deviennent pénalement plus répressibles.

L'article 250bis du code pénal condamnait le proxénétisme de manière générale. Cependant, certaines villes, comme Amsterdam, détournaient cette loi en créant des quartiers spécifiques à la prostitution où il devenait impossible de créer un trouble de l'ordre public. Les mesures d'hygiène étaient

contrôlées, ainsi que le libre choix des travailleuses de consommer ou non de l'alcool, de réaliser ou non certaines pratiques. Avec ces mesures, la ville d'Amsterdam ne pouvait être condamnée, la loi n'étant pas assez précise.

La loi prévoyait également une peine plus lourde pour le proxénétisme dit aggravé : lorsque la travailleuse était mineure et/ou séquestrée et/ou subissait toute forme de violence, menace, tromperie, l'obligeant à se prostituer. Les auteurs de telles infractions étaient passibles d'une peine d'emprisonnement.

Le 28 octobre 1999, une loi révise ces articles du code pénal. Concernant le proxénétisme, un article vient ajouter le fait qu'il incombe maintenant aux municipalités de délivrer ou non la permission d'ouvrir un bar où se déroule une activité prostitutionnelle. Concernant le proxénétisme aggravé, la loi stipule que toute personne qui contraint une autre à se prostituer est passible d'une peine d'emprisonnement.

Avant cette loi, l'achat de services sexuels n'était pas réprimé par la loi si la travailleuse avait plus de 16 ans. Si la travailleuse avait entre 12 et 16 ans, le client pouvait être condamné si une plainte était établie à son encontre. La loi de 1999 va venir renforcer les limites de l'achat des services sexuels. Si la travailleuse est âgée de 16 à 18 ans, le client peut être poursuivi. Si la travailleuse a entre 12 et 16 ans, le client sera poursuivi indépendamment du fait qu'une plainte ait été portée à son encontre ou pas.

Au niveau de la sécurité sociale, les travailleurs et travailleuses du sexe exerçant leur activité de manière indépendante sont soumis au même régime que les indépendants d'autres professions libérales. Lorsque les travailleuses sont dans un bar, elles sont salariées. L'employeur paye des cotisations et elles sont couvertes en cas de chômage, maladie, accident, etc.

Actuellement, les Pays-Bas sont en questionnement quant à leur modèle prostitutionnel. Certains partis politiques sont en faveur du modèle Suédois. De plus, des études montrent que la réalité des travailleuses du sexe, même lorsqu'elles ont un statut de salarié ou d'indépendant, les empêche de mener une vie conforme aux personnes exerçant d'autres professions. Elles ont plus de difficultés à acquérir un prêt bancaire ou une assurance, par exemple.

II. L'accompagnement sexuel

Au Pays-Bas, la sexualité est perçue comme un droit. Chacun peut donc en jouir, que la personne ait un handicap ou non. Les citoyens en situation de handicap reçoivent une assurance payée par l'état. Cette somme d'argent peut être allouée à ce qu'ils veulent, et donc à la prostitution et/ou à l'accompagnement sexuel (Ward, 2014).

En 1982, l'Association pour des Relations Alternatives, appelée SAR, commence à proposer des services sexuels. Il s'agit de séances d'une heure avec un professionnel formé, dont le prix varie entre 85 et 100 euros. Cette association reçoit à l'heure actuelle, près de 1500 demandes par an. Il faut savoir qu'aux Pays-Bas, une partie de ce genre de prestation est remboursée pour les personnes en situation de handicap mental lourdement dépendantes et/ou qui ont besoin d'une aide à la masturbation.

Actuellement, les Pays-Bas seraient en pleine modification de ce principe de remboursement. Nous avons donc contacté des associations de terrain mais également l'ASBL ADITI pour obtenir plus de précision. Malheureusement, aucun retour ne nous a été fait.

Il est aussi possible pour une personne en situation de handicap de recourir aux services d'une travailleuse du sexe formée à recevoir des personnes dépendantes.

Le conseil d'Etat estime que toute personne a le droit à une sexualité et si une personne en situation de handicap ne peut y avoir accès, à cause de celui-ci, le gouvernement peut à ses frais, lui venir en aide. Dans les années 90, la municipalité de Noordoostolder a payé 38$ par mois à un homme en

situation de handicap dont l'absence de relation sexuelle avait un effet important sur sa vie. Entre temps, sept autres municipalités hollandaises se sont manifestées, indiquant qu'elles allouaient déjà une somme d'argent à certaines personnes en situation de handicap leur permettant de faire appel à un travailleur du sexe (Ephimenco, 1992).

Le porte-parole de cette municipalité n'a pas exprimé de crainte quant à l'idée que l'Etat prenne en charge financièrement la vie sexuelle de personnes en situation de handicap qui n'ont pas les moyens d'y recouvrir par elles-mêmes. Selon lui, cette situation restera de toute façon ponctuelle. Ouvrir ce droit à tous n'entrainera pas le fait que tout le monde voudra en bénéficier. (Stalk, 1992)

Depuis les années 90, les Pays-Bas peuvent donc offrir 12 fois par an une somme d'argent à une personne en situation de handicap dans le but de pouvoir obtenir des services sexuels. Les Pays- Bas ont ainsi légalisé l'accompagnement sexuel. Enfin, l'accompagnement sexuel est donc remboursé par la sécurité sociale car il s'apparente à un soin.

Chapitre 4 : Méthodologie

Un de nos objectifs était de mettre en avant la parole des personnes concernées par cette thématique qu'est l'accompagnement sexuel. Les trois groupes que nous souhaitions interroger étaient : les personnes en situation de handicap (tout handicap confondu), les accompagnants sexuels et les travailleurs du sexe.

Pour ce faire, nous avons réalisé des questionnaires quantitatifs à l'intention de ces derniers. Nous avons contacté trois associations travaillant avec des travailleurs du sexe pour nous aider dans notre démarche : Espace P, Entre 2, Icar Wallonie et Alias. Espace P et Alias ont souhaité participer à ce projet et nous ont aidés à diffuser les questionnaires auprès des travailleurs. Au total, 32 questionnaires nous sont revenus.

Concernant les personnes en situation de handicap, il nous a semblé préférable au fur et à mesure de la recherche de procéder à des entretiens qualitatifs pour pouvoir recueillir le plus d'informations possibles. Ainsi, nous avons réalisé un guide d'entretien[17] et une série d'affirmations illustrées par des pictogrammes pour une meilleure compréhension.

Plusieurs associations ont été contactées pour nous aider dans cette recherche. Sept proviennent de la province du Hainaut, six de la province de Namur, une de la province de Liège et une de la ville de Bruxelles. Douze institutions accueillent des personnes porteuses d'un handicap mental, une institution accueille des personnes en situation de handicap physique, deux accueillent des personnes en situation de handicap sensoriel et une accueille des personnes IMC.

De plus, nous avons également diffusé notre recherche de participants via les réseaux sociaux ce qui nous a permis de contacter les personnes en situation de handicap vivant à domicile.

En ce qui concerne les accompagnants sexuels, dans un souci d'anonymat, Aditi n'a pas souhaité nous communiquer le nom des personnes susceptibles de participer à cette étude. Nous n'avons donc pu recueillir un seul témoignage d'une accompagnante sexuelle. Nous avons également réalisé un guide d'entretien car, n'ayant que peu de participants, l'enquête par questionnaires auprès des accompagnants sexuels, ne nous semblait dès lors plus judicieuse. Nous nous sommes également servis de deux témoignages supplémentaires recueillis lors d'une conférence menée au sein du salon « Envie d'amour ». Ceux-ci concernent un accompagnant sexuel et une femme en situation de handicap ayant recourt à l'accompagnement sexuel.

[17] Voir annexe n°2

Chapitre 5 : Analyse

A. Les personnes en situation de handicap

Nous avons pu rencontrer cinq personnes en situation de handicap qui ont accepté de témoigner de leur expérience concernant leur vie sexuelle et leur opinion sur l'accompagnement sexuel. Nous avons donc réalisé des entretiens semi-directifs qui nous ont permis d'obtenir les données que nous allons traiter ci-dessous. Notons, néanmoins, qu'aucune d'entre elles n'avaient fait appel au centre de ressources. Toutes les personnes ayant elles-mêmes, ou via un tiers, questionné l'équipe au sujet de l'accompagnement sexuel n'a répondu à notre demande. On peut donc supposer qu'il leur était difficile de témoigner de leur vie sexuelle alors que leur demande était assez récente.

Trois personnes étaient porteuses d'une déficience intellectuelle légère. Nous les appellerons Madame A., Madame B. et Monsieur C.

Madame A. est en couple depuis 10 ans. Elle a 34 ans et vit en service résidentiel pour adultes.

Madame B. a 51 ans. Elle est en couple et vit également en service résidentiel pour adultes.

Quant à Monsieur C., il a 62 ans, est en couple depuis 3 et vit en SRA.

Une personne présentait une infirmité motrice cérébrale. Nous l'appellerons Madame D. Elle vit en SRA et a 30 ans. Elle est en couple depuis quelques mois mais a déjà connu d'autres relations, dont une de 15 ans. Elle n'a pas souhaité que son entretien soit enregistré.

Monsieur E., porteur d'une myopathie vit seul dans une maison dépendant d'un service d'aide à la vie journalière. Il a 54 ans.

Monsieur F. a 38 ans et vit en SRA. Il est porteur d'une infirmité motrice cérébrale.

Quant à Monsieur G., il a 24 ans et est en situation de handicap mental. Il vit également en SRA.

I. L'accompagnement sexuel

Un des premiers objectifs de ces entretiens était de pouvoir évaluer la connaissance des personnes en situation de handicap par rapport à la thématique de l'accompagnement sexuel. Nous souhaitions savoir ce que ceux-ci connaissent de l'accompagnement sexuel et la vision qu'ils en ont.

1) Qu'est-ce que l'accompagnement sexuel ?

La définition de l'accompagnement sexuel n'est pas unanime et, nous avons pu le constater dans la revue de la littérature, il est difficile tant pour les auteurs que pour les professionnels de résumer les pratiques des accompagnants sexuels qui varient selon les demandes des personnes en situation de handicap.

Selon Madame A, un accompagnant sexuel est une personne qui regarde un couple lorsque celui-ci a des relations sexuelles. L'accompagnant sexuel est vu comme une personne qui évalue les capacités de deux personnes à avoir des relations sexuelles entre elles. Elle nous dira ainsi :

> *« Ca je n'aimerais pas. Ça voudrait dire qu'il y en aurait qui regarderaient pendant que je le ferais. »*

L'accompagnant sexuel pour Madame A. a donc une position de contrôle, d'évaluation.

Madame B., elle, nous explique qu'elle n'a aucune connaissance de ce qu'est l'accompagnement sexuel. Après notre explication, elle résumera l'accompagnement sexuel par le fait de « faire des câlins. » Cependant, elle trouve ce concept improbable. L'idée qu'une personne puisse payer pour une aide au niveau sexuel lui semble impossible.

> *« Itw : Là, il y a une dimension d'apprentissage, car elles ou ils vont apprendre à la personne à faire l'amour.*
>
> *Madame B. : Il faut en trouver une…*
>
> *Itw : Vous pensez qu'ils ne trouveraient personne qui a envie d'apprendre ?*
>
> *Madame B. : Moi, non. »*

Il importe de préciser qu'au vu de son handicap intellectuel, Madame B. éprouvait des difficultés à se projeter. L'idée de se visualiser dans le futur n'était pas simple. Tout comme le fait de parler d'autres personnes.

Monsieur C. n'avait également aucune connaissance de l'existence de l'accompagnement sexuel. Après notre explication, sa réaction sera :

> *« Mais ça coûte cher aussi. »*

Madame D. va nous donner la définition la plus proche de celle que nous avons choisi pour cette étude. Elle dira :

> *« C'est quelqu'un qui nous aide au niveau sexuel. Quelqu'un avec qui on peut parler de sexualité. »*

Après discussion, Madame D. a tout à fait conscience de ce qu'est un accompagnant sexuel. Elle nous expliquera que dans l'institution où elle réside, plusieurs personnes en ont déjà fait la demande. Un éducateur est même référent en matière de vie affective et sexuelle, et elle sait qu'elle peut aller le solliciter si un jour elle souhaite avoir recours aux services d'un accompagnant sexuel.

Concernant Monsieur E., il dit avoir « connaissance du principe » et connaître des personnes qui sont accompagnantes sexuelles en Belgique, en France et en Suisse.

Pour lui, c'est :

> *« Un soin de bien-être. Ce n'est pas un soin médical mais de bien-être comme on va chez le masseur pour se faire du bien, comme on va à une séance de thalassothérapie. Il y a des centres parfaitement sérieux de tantra qui sont des accompagnements érotiques ».*

Il estime qu'en Wallonie, des décisions doivent être prises concernant cette pratique. Son avis est favorable et signale le retard de la Wallonie par rapport à d'autres pays tels que la Suisse.

> *« Il faudra un jour prendre des décisions parce que par rapport à d'autres pays (…) qui le font et cela se passe très bien. Alors pourquoi cela ne se passerait pas bien avec les handicapés belges et les accompagnants belges ? […] [Si non] les personnes handicapées, elles vont partir faire de l'accompagnement sexuel à l'étranger, elles vont partir en Allemagne, en hollande ».*

Monsieur E. dit que dans l'accompagnement sexuel, la demande de chaque partie doit être respectée. L'accompagnant sexuel connait la demande de la personne en situation de handicap et essaye d'y répondre. Quant à la personne demandeuse, elle sait quel type de pratique l'accompagnant peut lui offrir ou non.

> *« Chacun est libre de donner ce qu'ils ont envie de donner et donc certains ils vont dire oui et d'autres ils vont dire non, d'autres vont changer d'avis en cours »*

Il connaît la procédure pour entrer en contact avec une accompagnante sexuelle mais nuance le fait que selon lui, ce n'est pas la réponse adéquate à ses envies.

> *« Ce n'est pas pour cela que c'est celle qui me convient le mieux ». « Notamment via l'association aditi mais personnellement même si je m'entends très bien avec eux, ce n'est pas une procédure dans mon cas personnel, ce n'est pas une procédure nécessaire ».*

Monsieur E. estime malgré tout, qu'un cadre est nécessaire.

> *« Il faut trouver un cadre juridique, un cadre associatif, mais il faut quand même et cela fait partie ne pas mettre trop de filtre, car cela permettra aux personnes de prendre aussi leurs responsabilités ».*

Monsieur F. et Monsieur G. n'avaient pas connaissance de l'accompagnement sexuel.

Il est intéressant de constater que les personnes présentant un handicap mental ont plus tendance à ne pas connaitre l'accompagnement sexuel. Suite à notre revue de la littérature, nous pouvons peut-être mettre en lien la crainte que l'on retrouve chez les professionnels d'un attachement de la personne en situation de handicap envers l'accompagnant sexuel mais également une trop grande difficulté d'analyse de la demande de la personne en situation de handicap, et le fait que les connaissances sur l'accompagnement sexuel chez les personnes présentant un handicap mental sont moindres.

2) Avez-vous déjà eu recours à un accompagnant sexuel ?

Madame A. nous dira qu'elle n'a jamais eu recours à un accompagnant sexuel. Après explication, elle reste assez confuse dans ses réponses. D'un côté, elle dit bien qu'elle n'en a pas besoin, mais que d'autres personnes pourraient être intéressées, principalement ceux qui ont besoin d'une aide afin d'acquérir des compétences en la matière.

> *« Pour ceux qui savent pas le faire, il faudrait leur apprendre. »*

Elle semble, dès lors, estimer que la dimension apprentissage de l'accompagnement sexuel est utile. Mais d'un autre côté, sa morale lui dirait plutôt que cette pratique n'est pas correcte.

> *« Moi je trouve que ça se fait pas. »*

Monsieur C. sera plus nuancé dans ses réponses. Malgré le fait qu'il n'avait pas connaissance de l'accompagnement sexuel, une fois l'explication donnée, il lui serait envisageable d'y avoir recours. C'est la dimension de l'apprentissage qui semblait principalement l'intéresser.

Madame D. n'a jamais eu recours à l'accompagnement sexuel et nous expliquera qu'elle n'en a jamais eu besoin. L'accompagnement sexuel ne lui semble pas être une réponse adéquate pour ses envies sexuelles.

> *« Il faut que la personne soit à l'écoute. J'aurai peur qu'elle soit trop pressée. Et moi j'ai besoin de tendresse. C'est envisageable mais il faut vraiment avoir confiance. » Par contre, « c'est envisageable si je suis en couple et que la personne nous aide. J'en avais déjà parlé à mon ex qui était une personne à mobilité réduite. Mais sans plus. »*

Monsieur E. expliquera ne jamais avoir eu recours à l'accompagnement sexuel et ne semble pas trouver cela adéquat pour lui-même. Ce qui le gène principalement, c'est l'idée de voir exprimer ses besoins sexuels face à une personne qui va décider pour lui quelle accompagnante sexuelle sera la plus adéquate.

> ***«*** *Je n'ai pas besoin d'accompagnement sexuel au sens strict car j'ai la capacité d'expliquer mon handicap, ce que j'ai envie, (…) ».*
>
> *« C'est à moi de choisir la personne et de me mettre d'accord avec la personne sur ce qu'elle peut m'apporter. Ce n'est pas à d'autres de dire celle-là va te convenir ». Il dit être le seul à connaître ses besoins, envies fantasmes, « on n'est pas à ma place et donc si on veut me respecter c'est moi qui me connais ».*

Monsieur G. explique qu'actuellement, il ne va pas voir d'accompagnant sexuel et que dans le futur, il n'ira probablement pas car il n'y voit pas l'intérêt.

Nous remarquons l'unanimité des personnes quant au fait que l'accompagnement sexuel n'est pas une réponse adéquate à leurs envies sexuelles. Nous retrouvons plutôt un besoin d'affection et d'attachement plutôt qu'un besoin purement sexuel qui pourrait être assouvi avec un accompagnant. Nous tenons néanmoins à nuancer ces propos car dans diverses institutions où nous avons été, des personnes avaient déjà sollicités les services d'accompagnants sexuels ou les sollicitaient encore actuellement. Ces personnes n'ont malheureusement pas souhaité témoigner. Madame D., citée ci-dessus, exprimera par exemple le fait qu'un éducateur est référent dans son institution pour ces questions et qu'elle connait d'autres résidents qui ont déjà eu recours à cette pratique.

Comme dans notre revue de la littérature, nous remarquons que le besoin d'affection est supérieur au besoin sexuel. Il s'agit d'un des arguments des réfractaires à l'accompagnement sexuel. Pour rappel, Madame Claudine Legardinier, mettait en avant le fait qu'il fallait avant tout mettre en place des lieux de socialisation adéquats pour les personnes en situation de handicap avant de pouvoir légaliser une pratique qui pourrait leur venir en aide au niveau sexuel. Si le manque sexuel existe, selon eux, c'est parce qu'il y a une absence de possibilité de faire des rencontres pour les personnes en situation de handicap.

3) Peut-on avoir recours à un accompagnant sexuel toute sa vie ?

Monsieur C. va envisager l'accompagnement sexuel comme un apprentissage qui, une fois acquis, n'a plus de nécessité.

> *« Moi je préfère passer ma vie avec elle mais commencer par apprendre. Et après on verra comment ça ira avec elle, faudra en discuter. »*

« On peut faire avec les filles, voir comment c'est de toucher son sein, le corps, toucher vers le bas, et puis c'est voir comment on peut faire pour faire avec elle, comment on peut l'embrasser aussi. »

Monsieur C. va même aller plus loin en expliquant qu'il pourrait aussi à son tour, enseigner à sa partenaire ce que lui a appris l'accompagnant sexuel.

« Lui expliquer à elle, en tête à tête, comment on peut faire avec elle. »

« Comment elle va apprendre, comment on fait petit à petit. Me toucher petit à petit. »

Pour Madame D., l'accompagnement sexuel pourrait s'arrêter une fois que l'on est en couple. Le partenaire serait là pour répondre aux envies sexuelles et donc l'accompagnant sexuel deviendrait inutile. L'accompagnant est vu pour combler le manque, celui d'une personne avec qui partager des moments intimes. Elle n'aborde pas la question de l'apprentissage comme l'a fait Monsieur C.

« Une fois qu'on est en relation c'est plus possible. On a quelqu'un donc il n'y a plus besoin. »

Quant à Monsieur E., il va aborder la question de l'autonomisation, ainsi que celle de l'identité sexuelle. Selon lui, l'accompagnant sexuel peut permettre à la personne d'acquérir une plus grande confiance en lui, ce qui lui permettrait par la suite de pouvoir faire des rencontres. L'accompagnant joue un rôle dans l'affirmation de l'identité sexuelle des personnes en situation de handicap.

« Dans un premier temps, cela peut aider la personne à prendre confiance en elle pour aller vers les autres »

« Cela peut aider à l'autonomisation de la personne ». Mais cela « ne doit pas être la seule possibilité de la personne de vivre sa vie affective et sexuelle (…) c'est un moyen parmi d'autres de vivre sa vie ».

Il pense que de l'attachement peut survenir entre les deux personnes et « ce n'est pas du non-professionnalisme ».

Un accompagnant sexuel « doit être un outil possible pour aider mais pas pour remplacer (…) Cela doit être une possibilité parmi d'autre d'être connu et reconnu comme homme ou femme accessoirement handicapé. Cela ne peut pas être la seule solution. Toute sa vie non ».

Il va également aborder la notion de l'attachement entre la personne en situation de handicap et l'accompagnant sexuel qui, comme nous l'avons vu dans la littérature, est une source d'angoisse pour les professionnels. Pour Monsieur E., l'accompagnant sexuel est perçu comme une sorte de tremplin pour permettre de pouvoir, par soi-même, faire des rencontres et avoir une sexualité.

4) La légalisation de l'accompagnement sexuel : Bénéfique ou inutile ?

Nous avons abordé la question de la légalisation de l'accompagnement sexuel avec les personnes que nous avons rencontré, dans l'objectif de savoir si celle-ci serait bénéfique ou non pour les personnes en situation de handicap.

Madame D. semble favorable à une légalisation de l'accompagnement sexuel car cela permettrait, selon elle, de briser le tabou qui existe autour de cette thématique mais également aussi, autour de la sexualité des personnes en situation de handicap.

> *« Comme ça on pourrait oser en parler plus facilement. Là on a du mal à parler de sexualité. »*

Pour Monsieur E., une légalisation de l'accompagnement sexuel devient indispensable.

> *« Une légalisation oui, si on s'aligne sur les règlements en Hollande, en Allemagne, etc. cela serait un évènement de portée nationale. Je pense que cela aiderait à la cause d'autres associations qui se battent pour les mêmes raisons, que ce soit en Belgique ou ailleurs ».*

Réaliste quant aux moyens que cela impliquerait, il ajoute que des formations devraient être mises en place ou développées pour permettre à l'accompagnement sexuel de prendre place dans le paysage wallon. De plus, cela pourrait aider, voir soulager, à la fois des personnes en situation de handicap mais également leur entourage.

> *« Cela soulagera beaucoup de personnes, de parents, de personnes handicapées physiques, handicapées mentales, mais évidemment cela entraine qu'il faudra mettre en place des formations qui existent déjà, mais il faudra les développer ».*

Monsieur E. va également aborder les règles et les barrières qui sont mises dans la vie sexuelle des personnes en situation de handicap.

> *« Les gens pensent qu'on est parfois à la limite de la maltraitance dans la vie affective et sexuelle. On met trop de barrières, de conditions et à force de donner trop de conditions, on s'immisce dans les droits fondamentaux et dans la vie privée des personnes ».*

Il note par ailleurs, que les personnes doivent être accompagnées de manière individuelle.

Monsieur F. estime que, après explication de ce qu'est l'accompagnement sexuel, celui-ci devrait bénéficier d'une reconnaissance légale. Ainsi que la prostitution. Il en est de même pour Monsieur G.

> *Itw : Est-ce que vous trouvez que c'est important que ce métier soit reconnu comme n'importe quel métier en Belgique ?*
>
> *« Oui. »*
>
> *Itw : Pourquoi ?*
>
> *« Elles travaillent. »*

Dans ces discours, on remarque les bénéfices qu'une légalisation de l'accompagnement sexuel, pourrait produire aux personnes en situation de handicap. Tout d'abord, cela briserait un tabou, celui sur la sexualité des personnes porteuses d'un handicap. Selon Denis Vaginay, cité précédemment dans la partie sur l'éthique, il existe encore un tabou sur la sexualité et principalement sur les pratiques sexuelles. Nos entretiens nous le confirme, à la fois par le fait que la parole des personnes en situation de handicap sur leur sexualité est tenue au silence mais également par le fait de la mise en place de règles (que ça soit dans les institutions ou dans les services d'aide à la vie journalière). La vie sexuelle des personnes en situation de handicap est donc soumise à des codes qu'elles n'ont pas forcement elles-mêmes érigées.

L'accompagnement sexuel, comme potentielle réponse aux besoins sexuels, mériterait donc une légalisation ce qui permettrait à la fois une reconnaissance de la sexualité des personnes en situation de handicap mais également la fin d'un tabou sur celle-ci. De plus, les personnes en situation de handicap pourront prétendre au droit d'avoir une sexualité, droit déjà existant mais parfois nié par les professionnels, comme le décrit Monsieur E.

II. La prostitution

Le recours ou non à la prostitution chez les personnes en situation de handicap était une des questions que nous nous sommes posées. Les demandes, adressées au Centre de Ressources, nous montrent que les interpellations des personnes en situation de handicap concernant le travail du sexe sont nombreuses. Cependant, nous ignorons si la personne se rend ensuite ou non chez un travailleur du sexe.

De plus, l'accompagnement sexuel est souvent assimilé à la prostitution, même dans les pays où sa pratique est reconnue. Dans le cadre d'une possible législation en faveur de l'accompagnement sexuel, il est donc essentiel de connaitre l'avis des personnes en situation de handicap sur la prostitution pour pouvoir réaliser au mieux une loi en fonction de leurs besoins.

Nous avons vu dans la littérature, qu'il y avait autant de personnes qui faisaient le lien entre accompagnant sexuel et prostitution, que de personnes qui y voient deux pratiques totalement différentes. Les entretiens avec les personnes en situation de handicap vont nous permettre de connaitre l'avis de personnes concernées sur le potentiel lien entre prostitution et accompagnement sexuel mais également leur préférence et le fait d'y avoir recours ou non.

1) Qu'est-ce que la prostitution ?

Madame A. ne connaissait pas le terme « prostitution » et ne savait donc pas expliquer ce qu'il définissait. Nous lui avons donc expliqué et par la suite, elle a pu nous donner son avis sur cette pratique.

« Je ne trouve pas ça bien. Je ne trouve pas ça naturel. »

Par « naturel », Madame A. entend le fait d'avoir des relations sexuelles avec une personne qui n'est pas notre compagne ou notre compagnon. Le fait d'avoir des relations sexuelles avec des inconnus lui semble ne pas être quelque chose de correct.

Pour Madame B., c'est le côté financier qui lui pose problème. N'arrivant pas à se projeter, ni à parler en terme de généralité, elle nous dira qu'elle ne paye pas pour avoir des relations sexuelles. Comme elle n'arrive pas à se mettre à la place de quelqu'un d'autre (qui, contrairement à elle n'aurait pas de relation sexuelle ni de partenaire), elle nous dira :

« Je ne paye pas moi. »

« Ça, ce n'est pas mon problème [en parlant du fait que tout le monde n'est pas en couple comme elle]. »

Elle semble réellement interpellée, voir choquée par le fait de payer pour avoir une relation sexuelle.

« Ils n'ont pas besoin de donner leur argent. »

Monsieur C. lui, va nous dire qu'il n'irait pas voir de « prostitué. » La raison principale est à la fois financière et concerne ses envies :

« Parce que ça coûte trop cher, aussi. Et je n'ai pas envie de faire ça avec une prostituée. »

Cependant, après discussion, nous nous sommes rendus compte que Monsieur C. ne savait pas ce qu'était le travail du sexe. Quand nous lui avons demandé s'il connaissait le contenu du travail des des prostitués, il nous a répondu « non. »

Madame D. va nous expliquer qu'elle ne souhaite pas avoir recours au travail du sexe mais expliquera qu'elle peut comprendre que cela puisse exister pour d'autres personnes.

« Je comprends que d'autres y aient recours mais pour moi je ne saurai pas. »

Quant à Monsieur E, selon lui la prostitution est complémentaire à l'accompagnement sexuel.

« On peut très bien (…) avoir de l'accompagnement sexuel et dans d'autres moments avoir recours à une prostituée ».

Selon lui, les réponses sont différentes. La prostituée va apporter une réponse strictement sexuelle.

Monsieur F. a déjà eu recours aux services d'une travailleuse du sexe. Quand nous lui demandons de donner une définition de la prostitution, il nous répond :

« C'est une dame, on va là-bas. Qu'on va voir quand on a envie. »

Quant à Monsieur G., il est intéressant de constater qu'il ne sait pas nous dire ce qu'est la prostitution mais il va pourtant voir régulièrement des travailleuses du sexe.

Itw : Vous savez ce que c'est la prostitution ?

« Non. »

Itw : Vous avez déjà entendu ce mot ?

« Non. »

Itw : Est-ce que l'éducateur va parfois avec vous voir des femmes ?

« Parfois. »

Itw : Et vous les appelez comment ces femmes ?

« Je ne retiens pas leur nom, c'est trop dur. »

Comme pour les questions relatives à l'accompagnement sexuel, nous remarquons que les personnes déficientes mentales sont celles qui ne connaissent pas la prostitution. Sur trois personnes porteuses d'un handicap mental, deux ne savaient pas nous décrire ce qu'est la prostitution. Il serait intéressant de se questionner sur la cause de ce manque de connaissances. Nous pouvons avancer des hypothèses telles que : cela provient d'une mesure de protection de la part des professionnels ou d'un manque d'intérêt de leur part concernant ce type de pratique ou de la vie sexuelle en générale.

Cependant, Monsieur G. nous montre l'exemple d'une personne qui va voir des travailleuses du sexe mais qui ne connait pas le terme « prostitution » et ce à quoi il se rapporte. Il serait intéressant d'avoir un entretien avec les éducateurs de l'institution de Monsieur G. pour savoir comment la question de la prostitution est abordée, avec quels termes, etc.

La question de l'argent est aussi mise en avant. L'argent amène un côté contractuel à la relation et qui permet parfois implicitement, de savoir dans quel type de relation on s'engage (à savoir une relation tarifée, professionnelle). Madame B. nous donne ainsi un bon exemple en insistant sur le fait qu'elle ne paye pas pour avoir des relations sexuelles, comme si cela sous entendait un certain jugement des personnes qui y ont recours. Il est de même pour Monsieur C. qui, même sans savoir ce que font les travailleuses du sexe, amènera directement la question de l'argent.

Comme cité dans notre revue de la littérature, l'argent et la prostitution font l'objet de représentations sociales qui sont amenées dans les institutions via les professionnels. Nous pouvons dès lors nous demander si, la prostitution n'est pas mal vue, voir tabou, dans certaines institutions ce qui amènerait les résidents à ne pas vouloir y avoir accès.

Ainsi, tout comme l'accompagnement sexuel, la légalisation de la prostitution permettrait aux personnes en situation de handicap qui le souhaite, d'y avoir recours de droit, malgré les représentations sociales ou les convictions des professionnels.

2) Avez-vous déjà eu recours aux services d'un travailleur du sexe ?

La majorité des personnes que nous avons interrogé n'ont pas recours à la prostitution et ne veulent pas y avoir recours dans l'avenir. Chacun a exprimé des raisons différentes. Madame A., dira par exemple, que malgré le fait que cela ne soit pas toujours facile de trouver un petit copain et donc d'avoir des relations sexuelles, elle ne pourrait pas faire appel à la prostitution car elle n'aimerait pas ça, mais également car elle prévoit des réactions négatives de la part de sa mère si cela arrivait.

> *« Ah mais je n'aurais pas été pour ça. Je crois pas que j'aurais aimé. »*
>
> *« Et ma mère je ne sais pas comment elle l'aurait pris finalement des trucs comme ça. Je l'aurais jamais fait. »*

Ce qui semble surtout la choquer, c'est avoir des rapports sexuels avec une personne qu'on ne connait pas.

Monsieur C. dira qu'il ne fera pas appel à une travailleuse du sexe mais trouverait cela intéressant de rencontrer une accompagnante sexuelle pour qu'elle puisse lui apprendre à avoir des relations sexuelles avec sa compagne. Ici, c'est donc la dimension d'apprentissage que Monsieur semble convoiter et perçoit l'accompagnement sexuel comme une réponse plus adéquate.

Pour Madame D, c'est sa personnalité qui lui fait dire qu'elle ne peut envisager avoir des relations sexuelles avec un travailleur du sexe.

« Pour moi ce n'est pas envisageable. (…) C'est dans ma personnalité. En plus, il n'y a pas de sentiment et j'ai besoin de sentiment dans une relation pour envisager une relation sexuelle. »

Quant à Monsieur E., il aborde la question de la mobilité et de l'organisation que cela demanderait de recevoir une travailleuse du sexe à son domicile.

« C'est pour moi très difficile car (…) par facilité, il faudrait plutôt que la personne prostituée vienne chez moi. Ce qui entraine une organisation privée très compliquée. Il faudrait que j'explique à quelqu'un du personnel que je vais recevoir quelqu'un que je ne connais pas pendant une heure pour des relations sexuelles ».

« (…) qu'il y a des personnes prostituées qui le ferait très bien, car elles aiment l'humain, elles n'ont pas peur du handicap. Je crois qu'il y en a qui sont demandeuses de formations. Je pense qu'il faudrait, ce serait plus facile d'être personnes prostituées occasionnelles qu'on puisse contacter personnellement ».

Pour lui, c'est important de pouvoir choisir physiquement la personne. Une « simple passe » ne pourrait pas lui correspondre.

« Il faut du temps pour s'installer et être bien ensemble ».

Il pense que le recours à une prostituée pourrait se faire un jour mais sous certaines conditions.

« (…) mais pas avec n'importe qui et dans n'importe quelle condition ».

Plusieurs concepts sont abordés dans cette série de réponses. Tout d'abord, les représentations sociales. Madame A. nous explique que les réactions de sa mère seraient négatives si celle-ci apprenait que sa fille a été voir un travailleur du sexe. Nous voyons donc à nouveau, l'impact des représentations sociales de l'entourage sur la vie sexuelle des personnes en situation de handicap. Ces représentations, comme citées dans la revue de la littérature, vont conditionner le comportement des personnes porteuses d'un handicap.

Monsieur C. va amener l'idée de l'apprentissage qu'il associe principalement avec l'accompagnement sexuel et pas avec le secteur de la prostitution. Nous verrons par la suite, dans la partie sur les travailleurs du sexe, que la demande d'apprentissage n'est pas inexistante auprès des travailleurs du sexe.

Quant à Monsieur E., il aborde la question de la mobilité dans les lieux de prostitution. Comme nous le verrons dans le point C. sur les travailleurs du sexe, la majorité de ceux que nous avons interrogés estiment que leur lieu de travail n'est pas adapté pour une personne en situation de handicap, principalement de handicap moteur. La raison principale réside dans le fait de la présence d'escaliers. Monsieur va également mettre en avant la question de l'anonymat que nous avions déjà soulevée dans la revue de la littérature.

Bernadette Soulier mettait en avant le fait qu'une personne en situation de handicap souhaitant avoir des relations sexuelles ne peut le faire de manière totalement anonyme. Il est nécessaire qu'elle passe par une tierce personne (professionnel, famille, proche) pour pouvoir assouvir ses envies. Monsieur E. met exactement cela en lumière en expliquant la nécessité qu'il a d'expliquer aux professionnels qu'il va avoir une relation sexuelle afin d'éviter que ceux-ci n'entrent chez lui à ce moment précis.

Pour Monsieur F. la situation est différente. Monsieur F a recours aux services d'une prostituée et ce de manière régulière. L'idée est venue de lui mais ce qui le bloque sont ses revenus financiers.

Itw : Cela veut dire que c'est vous qui avez demandé à un moment donné d'aller voir une prostituée ou c'est à force de parler avec les éducateurs que l'idée est venue ?

« C'est moi, le problème c'est l'argent. »

Lorsqu'il se rend chez une travailleuse du sexe, c'est un éducateur de l'institution dans laquelle il réside qui l'accompagne. Généralement, celui-ci le déshabille et le met au lit.

Nous avons demandé à Monsieur F. si selon lui, la prostitution pouvait être une forme d'amour.

« C'est de l'amour et pas de l'amour. Les deux. »

Itw : Pour vous les prostituées sont des amies ? Ou elles sont distantes ?

« Des amies »

Un des arguments pour l'accompagnement sexuel est que les travailleuses du sexe n'ont pas le temps de recevoir des clients en situation de handicap qui sont fortement dépendants en ce qui concerne l'habillement, le déshabillement, la mise au lit, etc. Nous avons donc demandé à Monsieur F. le temps que durait une rencontre chez une travailleuse du sexe. Sa réponse :

« Cela dépend de quand elle a fini. »

Malheureusement, cela ne nous donne pas de réelle information sur la durée de leur rencontre mais nous conforte déjà bien dans l'idée que des travailleuses du sexe reçoivent des clients en situation de handicap, contrairement à certains arguments qui tenteraient de prouver le contraire.

Monsieur F. se rend une fois par mois chez une travailleuse du sexe. Selon lui, celles-ci ne doivent pas forcément être formées à l'accompagnement sexuel car elles effectuent leur travail sans formation et cela lui convient. De plus, certaines sont formées par leur expérience en tant qu'aide-soignante ou en ayant un proche en situation de handicap. Pour d'autres, elles ont acquis de l'expérience à force de recevoir des clients en situation de handicap.

Monsieur G. a également déjà eu recours aux services d'une travailleuse du sexe. La première fois, il avait lui-même fait la demande à un éducateur de son institution qui avait mis en place les démarches pour organiser la rencontre entre Monsieur G. et la travailleuse.

Itw : Vous allez les voir souvent ?

« Non. Quand j'ai envie, je demande et je vais demander à l'éducateur pour aller avec lui et voilà. »

Itw : Et comment ça se passe ?

« On rentre, on parle, on donne les sous et puis voilà. Et puis je me déshabille sur le lit et puis voilà. »

Itw : Vous vous déshabillez seul ?

« Oui »

Itw : Et vous vous mettez sur le lit ?

« Oui »

Itw : Qu'est-ce que vous aimez bien demander à ces femmes ?

« Une fellation et puis elle vient sur moi, et je vais sur elle. Voilà, tout simplement. »

Concernant la durée de la rencontre, Monsieur G. nous expliquera que selon lui, cela va trop vite. Cependant, nous n'avons pas de précision concernant la durée exacte. Peut-être que la travailleuse du sexe va en effet, assez vite, en comparaison avec d'autres clients, ou alors il s'agit d'un ressenti subjectif de Monsieur G. qui souhaiterait peut-être passer plus de temps avec la travailleuse.

Dans la suite de l'entretien, Monsieur G. nous expliquera qu'il n'a pas besoin de plus, qu'il se sent épanoui. Nous lui avons alors demandé s'il souhaitait avoir une petite amie ou si les travailleuses du sexe lui suffisaient ?

En effet, nous avons vu dans notre revue de la littérature que des arguments en défaveur de l'accompagnement sexuel expliquaient que le principal besoin des personnes en situation de handicap était avant tout d'avoir une relation de couple. Monsieur G., en allant voir des travailleuses du sexe, pouvait nous donner son avis sur le sujet.

Itw : Est-ce que vous êtes content comme ça ? Ou est-ce que vous voulez avec une petite copine ?

« Ça, je ne sais pas »

Itw : Aller voir des femmes à Liège, c'est bien comme ça pour vous ?

« Oui très bien. »

Monsieur G. ne semble pas avoir réfléchi à la question du jour où il sera en couple. Pour le moment, voir une travailleuse du sexe lui suffit, il ne désire pas autre chose.

Nous avons également expliqué à Monsieur G. ce qu'était l'accompagnement sexuel. Nous lui avons ensuite demandé s'il aimerait être en contact avec une accompagnante sexuelle ou si une travailleuse du sexe lui convenait.

Itw : Ca change quelque chose pour vous ?

« Non. »

Itw : Vous n'avez jamais eu de mauvaise expérience avec une prostituée ?

« Non. »

3) Est-ce le devoir d'un tiers de mettre la personne en situation de handicap avec un travailleur du sexe ?

Pour Madame D., les éducateurs ont le devoir d'aider les personnes en situation de handicap d'entrer en contact avec un travailleur du sexe.

« C'est un besoin et ils sont là pour nous aider à répondre à nos besoins donc ils peuvent nous aider à aller voir une prostituée par exemple. »

Monsieur E. est plus sceptique quant à l'idée que le professionnel soit un intermédiaire entre le travailleur du sexe et la personne en situation de handicap. Selon lui, si le professionnel intervient, c'est dans un contexte plus personnel.

> *« Elle peut signaler la possibilité de mettre en contact car elle connait quelqu'un qui fait ça et qui serait d'accord, alors là c'est comme quand on donne un simple renseignement ».*
>
> *Il ajoute : « servir d'intermédiaire, je ne pense pas que ce soit le rôle ».*

Madame E. voit effectivement les besoins concernant la vie sexuelle comme faisant partie d'autres besoins quotidiens auxquels les professionnels sont amenés à chercher des réponses adéquates. Il est vrai que comme explicité dans notre revue de la littérature, les professionnels agissant comme des intermédiaires peuvent être soumis à la loi sur le proxénétisme en incitant à la prostitution ou en mettant en place un endroit où celle-ci peut avoir lieu.

Monsieur F. n'a pas su donner son avis sur cette question mais nous explique que c'est un éducateur qui prend en charge ses déplacements vers un milieu de prostitution. C'est aussi l'éducateur qui a pris contact avec des travailleuses du sexe pour que Monsieur F. puisse avoir une rencontre.

Au Centre de Ressources, c'est une question qui nous revient souvent. Les professionnels sont dans la crainte de se mettre en porte à faux par rapport à la loi. Cependant, dans nos entretiens, nous remarquons que pour certaines personnes en situation de handicap, le besoin existe et certains sont en recherche d'une réponse à ce besoin. Il est donc difficile pour une personne en situation de handicap, de plus si celle-ci vit en institution, d'entrer en contact de manière anonyme et sans aide, auprès d'un accompagnant sexuel ou même d'un travailleur du sexe. Les professionnels deviennent alors un biais par lequel une réponse à leurs envies sexuelles peut être possible.

Si la Wallonie envisage une légalisation de l'accompagnement sexuel, cette question de la loi concernant le proxénétisme devra être soulevée en lien avec le fait que certaines personnes en situation de handicap, d'autant plus si elles sont en grande dépendance, doivent obligatoirement passer par un tiers pour tous les besoins de la vie quotidienne qu'ils soient affectifs, relationnels ou sexuels.

III. Affectivité et sexualité

Nos entretiens auprès des personnes en situation de handicap débutaient par les thématiques de l'affectivité et de la sexualité. En effet, nous souhaitions tout d'abord savoir ce que les personnes mettaient derrière les mots « affectivité » et « sexualité » pour pouvoir bâtir le reste de notre entretien sur les mêmes bases.

1) Qu'est-ce que l'affectivité ?

Cette question nous permettait avant tout de nous rendre compte de ce que les personnes mettaient derrière le terme « affectivité. » La question n'est pas simple car définir quelque chose d'aussi individuel et subjectif et l'expliquer peut être complexe pour certaines personnes en situation de handicap ou non.

Pour Madame A., définir l'affectivité en terme de sensation et de sentiment n'est pas aisé. Elle nous parlera plutôt de ce que l'on fait avec les personnes pour qui on éprouve de l'affection.

> *« Se coller »*

« C'est rigoler. On se masse. »

Selon Madame B., l'affectivité est liée à l'amour. Lorsqu'on aime, c'est que l'on éprouve de l'affection.

Monsieur C. aura des difficultés à nous exprimer ce qu'il entend derrière le mot « affection. » Lorsqu'on lui parle d'affectivité, il amène le sujet des relations sexuelles. Nous pensons que cela vient du fait de la continuité de l'entretien. En effet, plus tôt nous avons parlé avec lui de sexualité et nous pensons que Monsieur établit un lien entre les deux par désirabilité sociale. La suite de notre entretien nous montrera qu'il ne comprend pas les termes « affection, sentiments et affectivité. »

Madame D. nous expliquera que l'affection est quelque chose de complexe qu'elle n'arrive pas à définir. Elle nous dira :

« Quelque chose de complexe» qui se vit avec « la famille, les amis, l'amoureux. »

Pour Monsieur E., l'affectivité comprend de nombreuses choses en même temps.

« Pour moi, c'est un contexte d'attachement, un contexte de bien-être, un contexte de relations naturelles entre les personnes avec des accointances plus ou moins fortes avec l'une ou l'autre personne. »

« [Il s'agit de] rapports parfois un peu plus privilégiés avec l'une ou l'autre personne. »

Selon Monsieur E., il est impossible de donner une définition complète du mot « affectivité. » car cela relève en partie de l'inconscience et donc n'est pas définissable.

« Il y a une part aussi d'inconscient dans les relations que l'on crée en société et que l'on crée aussi à cause de sa propre dépendance vis-à-vis d'une tierce personne. »

Monsieur F. n'arrivera pas à nous dire ce qu'est pour lui l'affection. Nous lui avons donc proposé des pictogrammes[18] qui traitent de diverses situations où l'on peut éprouver de l'affection. Il nous a ensuite expliqué qu'il pouvait éprouver de l'affection pour sa petite amie, sa grand-mère, sa mère et sa sœur. Par contre, il ne peut éprouver de l'affection pour des professionnels.

Quand nous avons demandé à Monsieur G. s'il savait définir ce qu'est « l'affection. », il nous a expliqué qu'il ne comprenait pas le terme. Nous avons donc utilisé des pictogrammes et Monsieur a choisi sa famille et ses amis. Quand nous lui avons demandé s'il y avait d'autres personnes envers qui il était possible d'éprouver de l'affection, il nous a répondu que non.

2) Comment manifester son affectivité ? Envers qui ?

Dans notre revue de la littérature, nous avons remarqué les réticences qu'il pouvait y avoir face à l'accompagnement sexuel compte tenu du fait que la personne en situation de handicap pouvait développer des sentiments d'affection et/ou amoureux envers l'accompagnant.

Cette question nous a permis de savoir si les personnes interrogées pouvaient envisager d'éprouver de l'affection pour un professionnel, que ça soit dans l'équipe éducative, un travailleur du sexe ou un accompagnant sexuel. Cette question est donc à lier avec la précédente car elle nous permet de

[18] Voir annexe n°3

comprendre la réalité des personnes en situation de handicap lorsqu'elles nous parlent d'affection et de savoir comment l'affection peut être projetée et sur qui.

Pour Madame A., elle passe du temps avec la personne qu'elle aime, elle fait la vaisselle avec lui. Ils rangent leur chambre ensemble. Ils s'entraident.

« Et quand on l'a fait à deux, c'est par amour. »

Lorsqu'elle parle de son petit copain, elle dit qu'elle lui montre son affection en l'embrassant.

« J'embrasse la bouche. »

Quand on lui demande ce qu'elle fait de plus, elle nous donne des éléments relatifs à sa vie sexuelle.

« On s'embrasse, on se tient, on fait l'amour. »

Pour Madame B., l'affectivité c'est de l'amour. Ainsi, elle nous expliquera qu'une manière de manifester son amour envers quelqu'un, s'est en l'embrassant.

« Aimer, c'est s'embrasser. »

Selon elle, on peut le manifester envers des amis et petits amis. En parlant de son petit ami, elle dit :

« Parce qu'on s'aime trop. On sait plus se quitter. »

Ils s'embrassent également. Il est intéressant de constater que durant notre entretien Madame nous montre qu'elle fait bien la différence entre les sentiments qu'on peut éprouver vis-à-vis d'autres résidents et vis-à-vis des professionnels.

Quand nous avons demandé envers qui manifester de l'affection à Monsieur C., nous avons d'abord dû définir ce que nous entendions par « affectivité » car Monsieur ne semblait pas comprendre ce que cela était.

Monsieur C. va alors nous parler de sa copine en disant :

« Ça s'est passé au début des petits bisous par ci. On a commencé à parler, tout au début. »

Monsieur lui fait des petits cadeaux.

Monsieur dit ne pas pouvoir exprimer facilement ses sentiments à sa copine.

« On passe des moments ensemble, on discute ensemble. Mais on va dehors, pas dans les chambres. Parce qu'ici, les moniteurs sont stricts. »

Il ne semble pas bien comprendre ce qui est permis ou non dans l'institution car nous confie :

« Si on peut passer un moment ensemble mais ensemble dehors du bâtiment mais pas dans les chambres. C'est interdit. »

Ils s'embrassent dehors, pas devant les autres résidents, car elle ne le souhaite pas.

D'après Madame D., l'affection peut se manifester avec la famille, les amis, son amoureux, par des câlins, des contacts physiques. C'est un besoin pour cette personne. Lorsqu'elle nous parle de la manière dont se traduit l'affection au sein de son couple, elle dira :

« Me prendre dans ses bras, être près de lui, ça me rassure ».

Cela peut aussi exister avec certains éducateurs, mais pas tous.

« Ils me prennent dans leur bras, m'écoutent ».

Pour Monsieur E., l'affectivité peut être manifestée envers :

« L'encadrement, l'entourage, que ce soit l'entourage professionnel ou l'entourage familial et amical ».

Selon lui, on manifeste son affectivité différemment selon la personne (famille, professionnel, ami, etc.) et selon le contexte de vie ou par rapport à un événement ou une situation.

« Ce n'est pas nécessairement avec la famille qu'on a plus d'affectivité ».

« Je crois que c'est d'abord avec les personne que l'on côtoie le plus et les personnes que l'on côtoie le plus ce n'est pas nécessairement la famille, (…), c'est les accompagnants de la vie quotidienne. Ce sont les infirmières, ce sont les soignants. »

Selon lui, de l'affectivité existe avec ces professionnels et *« c'est une utopie de dire que rien ne se passe. Pour moi, je trouve que c'est faux. »*

Pour lui, cela peut se manifester par l'écoute.

« Être attentif à l'autre, à ce qu'il dit, à ce qu'il demande ». Il confesse que « cela peut être prendre des nouvelles par téléphone, par mail, par internet avec les réseaux sociaux. »

Cela peut aussi transparaitre via la communication non verbale. C'est la réponse que nous donnera Monsieur G. Il ajoutera :

Itw : Faire des bisous à quelqu'un c'est de l'affection pour vous ?

« Ma mère, je vais lui dire bonjour. »

Itw : Vous pensez que ça fait partie de l'affection ?

« Oui »

Itw : Faire des câlins ?

« Oui. Mais ça je n'en fais jamais »

Itw : Vous ne faites jamais de câlins ?

« Non »

Itw : Se tenir la main ? C'est de l'affection ?

« Non »

Itw : Avoir de la tendresse, de la douceur pour quelqu'un ?

« Non »

Sur toutes les personnes interrogées, nous remarquons dès lors que deux d'entre elles abordent la possible affection qu'il peut y avoir entre bénéficiaire et professionnel. Ces deux personnes sont celles porteuses d'un handicap moteur. Pour les autres, l'affection est immédiatement ramenée envers les petits amis ou les petites amies. La possibilité d'éprouver de l'affection pour les professionnels n'est pas abordée.

Le risque d'éprouver de l'affection pour un accompagnant sexuel peut en effet être avéré. Cependant, dans notre revue de la littérature plusieurs dispositions possibles peuvent être mises en place afin d'éviter que les personnes en situation de handicap perdent leurs illusions. Ainsi, il était proposé soit que l'accompagnant sexuel mette lui-même des limites, soit que les travailleurs sociaux ou la famille puisse mettre un cadre à la rencontre entre l'accompagnant et la personne en lui expliquant qu'il s'agit d'une relation professionnelle et tarifée.

3) Expériences affectives

Pour illustrer les définitions données précédemment par les personnes en situation de handicap, nous avons proposés aux participants de l'étude de nous donner quelques exemples d'expérience affective qu'ils avaient eue. Cela nous permet également de vérifier le lien entre leurs propos.

Madame B. va rester dans la même logique en nous expliquant ses relations amoureuses. Elle nous dira qu'elle en a eu plusieurs et qu'elle a parfois même été infidèle.

Concernant Monsieur C., il nous expliquera :

> *« J'ai une copine avec qui je m'entends bien. »*

Il aimerait vivre avec elle, mais la famille de Madame n'est pas d'accord. Ils ne peuvent pas non plus passer des week-ends ensemble, ou partir en vacances ensemble.

Cependant, comme il est difficile de savoir si Monsieur a réellement compris les termes liés à l'affectivité, nous ne savons pas s'il lie consciemment sa relation amoureuse à de l'affection ou s'il répond en fonction de ce que nous lui avons dit durant l'entretien.

Monsieur E. va nous parler de ses expériences amicales pour évoquer ses expériences affectives en nous expliquant qu'il a plus d'amies que d'amis. Ensuite, il nous parlera de ses relations amoureuses :

> *« Sur un plan affectif, amoureux, moi je suis tombé souvent amoureux et je faisais souvent le premier pas. Une fois, j'ai eu une amie qui a fait le premier pas elle-même. »*

Il a eu ensuite une histoire avec cette dame pendant 2 ans et demi.

> *« Maintenant au niveau relationnel, c'est souvent moi qui fais le premier pas. Donc j'ai l'impression d' « imposer mon handicap à l'autre » et c'est donc un peu forcer la main et sur le plan érotique et sexuel, je suis en attente de quelque chose, en manque, en cris et je pense que cela me donnerait aussi plus confiance en moi-même de vivre une aventure avec quelqu'un. On n'est pas obligé de se mettre en couple, de vivre ensemble (…) »*

4) Besoins affectifs

Nous avons demandé aux personnes si elles avaient des besoins affectifs non comblés.

Pour Madame B., le fait d'être prise dans les bras de quelqu'un est quelque chose qui lui manque au niveau affectif.

Monsieur C. nous dira qu'il souhaite partir en vacances avec sa copine mais qu'il éprouve aussi un besoin d'intimité qu'il n'a pas actuellement. Cependant, il nous explique qu'il ne souhaite pas partager sa chambre avec sa compagne.

> *« A moins que si la famille veut bien. C'est que j'aimerai qu'on pourrait se voir petit à petit dans la chambre, mettre la porte un quart ouverte, un petit peu tous les jours. Que les activités durent plus longtemps. Ca ça pourrait se faire aussi. Mais c'est elle… On en reparlera avec elle, la psychologue. »*

Pour Madame D. ses besoins affectifs sont assez généraux. Elle souhaite que les personnes qu'elle rencontre ne restent pas de marbre face à elle. Elle éprouve le besoins de contacts physiques lorsqu'elle est avec des gens. Elle n'en ressent pas forcément un manque actuellement, sa réponse se caractérise plus comme une projection.

Pour Monsieur E., le besoin principal est

> *« D'être reconnu comme personne à part entière. Et pas comme personne handicapée. »*

Il ajoute :

> *« Si quelque chose de plus affectif se passe, c'est alors plutôt rassurant aussi car c'est alors ça entre aussi dans la sphère de la reconnaissance, dans le sens considérer la personne comme égale à soi-même. » De plus, « je crois que l'affectivité peut faire varier un peu cette perception que l'on a d'être accepté ou rejeté par un groupe parce qu'on fait tous partie d'un groupe. »*

Il n'apprécie pas que l'on catégorise les personnes en personnes handicapées, personnes valides, etc.

> *« Et l'affectivité joue un grand rôle selon moi, dans cette acceptation des différences et de l'engagement qu'une personne peut avoir (…) »*

De manière générale :

> *« Mes besoins affectifs c'est d'être entouré, d'avoir de l'écoute, d'être là quand il faut mais de ne pas être envahissant ».*

Monsieur F. nous dira lorsque nous lui parlons de ses potentiels besoins affectifs, que le seul besoin qu'il a est un besoin sexuel. Nous verrons par la suite que ce Monsieur a des difficultés à faire la distinction entre affection et sexualité.

Aucune des personnes interrogées ne parlent d'une potentielle relation avec un professionnel. Les réponses données à ces questions, nous ont permis de poursuivre l'entretien sur une même base.

5) Qu'est-ce que la sexualité ? Comment la manifester ? Envers qui ?

Lorsque l'on demande à Madame A., ce que c'est faire l'amour, elle répond :

> *« Faire l'amour pour moi, c'est gaie, c'est quelque chose de bien. ».*
>
> *Concrètement, « c'est s'aimer ».*

Physiquement, « On s'embrasse, on se tient. ».

Elle évoque aussi les caresses sur les fesses, les jambes, le sexe.

Madame B. va utiliser des mots assez simples pour parler de la sexualité, qui font référence à la sexualité génitale.

« Faire kekette. Mettre le zizi dans la founette. »

Elle ne saura nous dire envers qui une sexualité est possible ou non.

Nous allons comprendre que pour Monsieur C., la sexualité est quelque chose de totalement abstrait. Il ne sait pas définir ce que c'est et nous explique que lorsque lui et sa compagne se retrouvent dans leur chambre, ils restent éloignés l'un de l'autre. De plus, il nous dira qu'une fois une femme a souhaité avoir des contacts sexuels avec lui, mais il a refusé.

> *« Mon zizi dans son vagin. Et ça je n'ai pas voulu. Et elle s'est déshabillée quand j'étais dans la chambre, quand je dormais, un jour. »*

Madame D. définit les relations sexuelles comme un échange de tendresse entre deux personnes. Selon elle, on ne peut avoir une sexualité qu'avec une personne que l'on aime.

Pour Monsieur E., la sexualité fait partie d'un tout.

> *« ce n'est pas uniquement la génitalité reproductive.(…) c'est un tout, c'est les caresses, c'est les câlins, les préliminaires, les ambiances, les parfums, le fait d'être à l'aise avec son corps et le corps de l'autre, se découvrir mutuellement. »*

Pour lui, la pénétration est « un petit aspect de ce que peut être la sexualité en général ». Il ajoute :

« Pour moi la sexualité fait partie de la santé en générale »

« Avoir une bonne vie sexuelle avoir des câlins cela produit des hormones antistress antidouleur, enfin des hormones de bien-être et donc quelque part indirectement c'est plus efficace que tous les neuroleptiques et que tous les médicaments ».

Pour Monsieur F. la sexualité se traduit par le plaisir. Il nous montrera le pictogramme décrivant la notion de plaisir en nous expliquant que c'est ce qui est important. Par la suite, il nous dira qu'il a une vie sexuelle « avec quelqu'un. »

Itw : Et vous estimez avoir une vie sexuelle ?

« oui »

Itw : Comment vous la vivez cette vie sexuelle actuellement ? C'est seul ou avec quelqu'un ?

« Avec quelqu'un »

Itw : Avec quelqu'un de l'extérieur ? Avec quelqu'un de la résidence ?

« Non »

Itw : Avec quelqu'un de l'extérieur ?

« Non »

Itw : Un homme ou une femme ?

« Une femme »

Itw : Que vous rencontrez où ?

« A Seraing »

Itw : C'est une prostituée ?

« Oui. »

Monsieur G. va nous donner sa définition de la sexualité :

Itw : Pour vous, c'est quoi la sexualité ?

« Le sexe et les femmes »

Itw : Donc c'est avoir des relations sexuelles ? Faire l'amour ?

« Non »

Itw : C'est différent faire l'amour et la sexualité ?

« Oui »

Itw : La sexualité, c'est embrasser quelqu'un sur la bouche ?

« Oui »

Itw : C'est aussi se caresser, caresser l'autre ?

« Oui »

(…)

Itw : C'est avoir du plaisir ?

« Ha oui ! »

Monsieur G. nous expliquera que pour lui la sexualité se vit à deux. Le fait de se masturber ne fait pas partie de la sexualité. Il en est de même pour les fantasmes et les rêves érotiques.

Quand nous lui demandons avec qui il peut avoir une sexualité, il nous répond :

« Avec une femme. »

Itw : Avec n'importe quelle femme ?

« Non »

Itw : Avec qui ?

« Je ne sais pas… »

Quand nous lui demandons s'il a déjà fait l'amour avec une femme, il nous répond que oui mais qu'il ne sait pas dire avec qui c'est.

Nos témoignages nous montrent que les premières personnes que nous avons interrogées nous parlent principalement des relations sexuelles génitales. Elles n'évoquent que des petits amis ou petites amies avec qui elles ont déjà eu (ou non) des relations sexuelles. Aucune allusion n'a été faite quant à la possibilité d'avoir des relations sexuelles avec un accompagnant sexuel ou un professionnel. Pour les deux dernières personnes, les relations sexuelles sont possibles avec tout le monde tant que cela se base sur de l'amour et fait partie d'un tout. Ainsi, il est intéressant de constater que ce ne sont pas les personnes avec un handicap mental qui auraient tendance à ne pas mettre de barrière entre eux et les professionnels, contrairement à ce que nous a évoqué notre revue de la littérature.

Excepté Monsieur F., il est aussi intéressant de constater que personne n'avance clairement le fait qu'il est possible d'avoir une relation sexuelle avec un travailleur du sexe ou un accompagnant sexuel.

6) Expériences sexuelles

Comme pour les relations affectives, les expériences sexuelles nous permettent de comprendre au mieux ce que les personnes que nous avons interrogées mettent derrière le mot « sexualité ».

Madame A., a eu plusieurs expériences sexuelles, avant d'habiter en SRA et pendant. Elle a eu sa première relation sexuelle à 15 ans. Elle est depuis 10 ans avec son compagnon. Il fut un temps où, lorsqu'il n'était pas là, elle avait des relations sexuelles avec d'autres résidents.

> *« Moi j'avais des besoins et puis il y en avait d'autres qui me le proposaient. Maintenant je fais plus ça. Maintenant, il faut plus. Parce que lui est tout le temps-là. Parce que c'est pas propre. On peut attraper les mêmes maladies. »*

Pour Madame B., elle fait le lien entre ses anciens compagnons et ses expériences sexuelles. Actuellement, elle n'a pas de relation sexuelle avec son petit ami car elle doit se faire opérer. Elle nous dira donc qu'ils s'embrassent mais que cela ne va pas plus loin.

Elle avait déjà eu des expériences autoérotiques, elle se masturbait, mais ne le fait plus. Madame est ménopausée, ce qui entraine une petite baisse de libido.

Monsieur C., nous explique qu'il n'a jamais eu de relations sexuelles. Il nous parle de sa petite amie en disant :

> *« Se donner la main oui, s'embrasser… On s'est embrassé une fois quand je lui ai donné un bracelet, la montre. Si non… en réalité, non. »*

Nous lui avons donc demandé s'il lui arrivait de se masturber.

> *« Non, je ne le fais jamais. Parce que je n'aime pas de le faire. Ce n'est pas propre de le faire dans la chambre, tout seul. »*

Lorsqu'on lui dit que ce n'est pas interdit, il répond :

> *« Il faudra que j'essaie… »*

Madame D. dit avoir une sexualité, « mais pas de relations sexuelles ».

Elle ajoute que cela contribue à une relation amoureuse mais sera nuancée sur la nécessité d'avoir des relations sexuelles.

« Mais ça n'est pas nécessaire dans une relation. Je saurai m'en passer. »

Monsieur E., dit ne pas avoir de sexualité pour l'instant. Il va nous lister les personnes avec qui il est possible d'avoir une relation sexuelle mais nous explique qu'actuellement, cela ne relève que du fantasme.

« La personne que j'aime, soit une aventure, le recours à une prostituée, à une cowgirl, soit une aventure d'un soir, ma sexualité elle reste à un niveau fantasmatique ».

Il regarde de temps en temps des films érotiques ou surf sur des sites de rencontres, mais il estime que cela est plutôt « thérapeutique », cela l'aide à « tenir le coup ».

« Au fond de soi-même ça bouillonne. Il y a pleins de gens que j'ai envie de prendre dans mes bras même si physiquement je ne saurais pas le faire ».

L'accompagnement sexuel est vécu par certain comme une réponse à une absence de sexualité de la part des personnes en situation de handicap. Nous remarquons ici que se sont les personnes en situation de handicap mental qui sont les plus actifs sexuellement et amoureusement. Ceux-ci ont déjà eu plusieurs relations qu'elles soient amoureuses et/ou affectives et/ou sexuelles. A contrario, les personnes ayant un handicap moteur nous expliquent ne pas avoir de sexualité ou avoir une sexualité qui est plus de l'ordre de la tendresse et de l'affection.

7) Besoins sexuels

Madame A. nous explique qu'elle n'a aucun besoin au niveau de sa sexualité, elle est comblée.

Madame B., nous dira qu'elle est en manque de câlins mais pas uniquement de câlins qui viendraient de son partenaire. Elle nous exprime plus un manque d'affection général.

Nous pouvons dès lors remarquer le lien fait par Madame B. entre affection et sexualité.

Les besoins de Monsieur C. se situent plus dans sa relation actuelle. Il souhaiterait avoir des relations sexuelles avec sa partenaire.

« J'aimerai bien le faire avec elle aussi, mais peut-être qu'elle ne veut pas. »

Il confie également que de ne pas connaitre ce qu'est la sexualité, le fait souffrir, lui manque.

Pour Monsieur C., nous sommes dans une situation où Monsieur est en couple mais sa compagne n'est pas prête pour avoir des relations sexuelles. C'est intéressant de constater que Monsieur n'a pas de problème d'accessibilité pour faire des rencontres, n'est pas dans une forme d'isolement. Monsieur est en couple, mais ici, c'est sa compagne qui refuse un rapport sexuel.

Dans la revue de la littérature, un des arguments des personnes contre l'accompagnement sexuel est que légaliser celui-ci ne réglerait pas le problème en amont, à savoir la possibilité pour les personnes en situation de handicap de faire des rencontres. Ici nous sommes dans la situation inverse. Monsieur C. n'est que très peu dans l'institution car il travaille. De plus, il a une petite amie. Le fait qu'une personne en situation de handicap n'ait pas envie d'avoir de relations sexuelles, tout simplement, n'est que rarement abordé. Comme dit précédemment, les représentations sociales des professionnels sur

la sexualité peuvent percevoir la sexualité des personnes en situation de handicap comme un problème à résoudre. Il faudrait donc, dans cette relation, être vigilant à ce que les besoins de la petite amie de Monsieur C. soient respectés.

Pour Madame D., la question était assez abstraite au vu de sa situation.

> *« C'est assez flou pour moi car comme je n'ai jamais eu de relations sexuelles, je ne sais pas savoir ce dont j'ai besoin. Je parlais plus d'envies que de besoins sexuels. »*

Quant à Monsieur E., les relations érotiques et sexuelles devraient être « quelque chose de tout à fait naturel. »

> *« Quand on n'a pas accès à des câlins, des rencontres de peau à peau, du corps à corps, quelque part, on ne se connait pas soi-même car le fait d'être en contact avec l'autre, du sexe opposé (…), je crois que quelque part on ne se connait pas soi-même, on n'a pas les bonnes références par rapport à son propre corps. On ne connait pas ses potentialités érotiques et sexuelles si on ne fait pas l'expérience avec quelqu'un. »*

Il dit que cela ne doit pas être nécessairement une professionnelle de la santé.

Selon lui, afin d'accéder à la sexualité, il y a de nombreuses choses à travailler, notamment au niveau de l'accessibilité.

> *« Il faut aussi être autonome et indépendant. Pour être indépendant, il faut savoir se déplacer, savoir sortir, savoir rentrer dans une boite de nuit, donc ça n'a l'air de rien mais la problématique de la sexualité entraine pour moi de résoudre d'autres problèmes. »*

Il nous explique par exemple que s'il avait une petite amie, cela serait compliqué pour lui d'aller la voir car il devrait automatiquement passer par un tiers. Il en est de même dans le fait d'aller voir une prostituée.

> *« Si je vais voir une prostituée, il faut un chauffeur aussi. Or selon la loi, c'est un peu selon la loi assimilé à du proxénétisme d'aller conduire une personne handicapée chez une prostituée. Donc, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas dans le système. Et les personnes handicapées, elles sont un peu laissées pour compte. »*

Il estime que différentes choses doivent être travaillées en parallèle : l'accompagnement sexuel, la prostitution et l'accessibilité.

Une vie affective et sexuelle lui manque énormément.

> *« C'est m'empêcher d'Etre, c'est désincarnant : c'est dire oui tu es là, on met des choses en place pour t'accompagner mais tu n'es rien d'autre qu'un bénéficiaire d'un service, tu n'es pas un être sexué. »*

Plus il vieillit et plus il estime anormal de ne pas faire de rencontres.

> *« Le droit de rencontrer qui je veux, comme je veux et quand je veux. »*

> *« Les difficultés de la vie affective et sexuelle font partie des conséquences sociales du handicap ».*

Son besoin se résume par un besoin « de câlins », « d'être reconnu comme un homme », des « massages, voir une vrai relation sexuelle ».

Monsieur E. met en avant la nécessité de rendre plus accessibles les lieux de socialisation aux personnes en situation de handicap. Il parle du fait de ne pas se connaitre réellement lorsque l'on n'a pas d'expérience affective et/ou sexuelle. Son témoignage résume assez bien les difficultés des personnes en situation de handicap moteur pour entrer en contact avec des personnes et créer une relation amicale et amoureuse.

8) Distinction entre l'affectivité et la sexualité

Notre première série de thèmes concernait la distinction (ou non) entre l'affectivité et la sexualité chez les personnes en situation de handicap. En effet, une des craintes que nous avons soulevées dans la revue de la littérature, concerne la peur des professionnels que la personne puisse s'attacher à l'accompagnant sexuel, voyant celui-ci non pas comme une personne offrant un service mais comme un potentiel petit ami ou potentielle petite amie.

Madame A. dans son entretien, ne va pas distinguer la sexualité et l'affectivité. Lorsqu'elle parle d'affection, elle n'évoque que son expérience avec son petit copain. Lorsqu'elle explique comment elle lui montre son affection, elle évoque tant des éléments pouvant correspondre uniquement à de l'affectivité (passer du temps ensemble, s'entraider), mais également des éléments pouvant relever plus d'une vie sexuelle (s'embrasser sur la bouche).

> *« C'est important d'avoir des sentiments pour la personne. Pour lui montrer qu'on l'aime. »*

Néanmoins, lorsqu'on lui demande si elle avait des sentiments pour les résidents avec qui elle avait des relations sexuelles en l'absence de son compagnon, elle répond par la négative.

> *« Non. En fait, c'était juste pour m'amuser car ils ne restaient pas dans ma chambre. C'était juste pour s'amuser et puis ils repartaient. »*

Elle avoue donc qu'on peut faire l'amour sans sentiments mais selon elle, cela est « moins bien. » Nous n'avons pas réussi à expliciter ce qu'elle souhaitait dire par « moins bien. », si elle parlait de la pratique sexuelle en elle-même ou de la morale.

Pour Madame B., il n'y a pas de distinction à faire entre sexualité et affection. Les deux vont de paires.

Quant à Monsieur C., nous remarquons qu'il ne différencie pas explicitement les termes « affectivité » et « sexualité ». Il ne comprend pas non plus les termes « affection » et « sentiment. » Cependant, il affirme qu'on peut avoir de l'affection pour quelqu'un en dehors des relations sexuelles. En parlant de l'affection, il dit qu'il ne le ferait qu'avec sa copine.

Il dit tout de même, en parlant des relations sexuelles qu'il faut avoir des sentiments.

> *« Pour avoir ce que vous dites, il faut avoir des sentiments avec la personne avec laquelle on est ensemble… Si non, c'est comme une personne comme une autre. »*

Madame D. distingue bien la sexualité de l'affectivité. Selon elle, il peut y avoir de l'affectivité sans pour autant avoir de la sexualité.

« Par exemple un éducateur qui me prend dans les bras, ça n'est pas de la sexualité. »

« C'est possible d'être en couple sans avoir de relation sexuelle. »

Monsieur E. ira également dans le même ordre d'idées en distinguant l'affectif et le sexuel.

« L'affectivité n'est pas reliée d'office à la question de la vie sexuelle et érotique. Cela en fait partie mais ce n'est pas strictement lié à ça quoi. »

Il ajoutera que cela varie en fonction des personnes mais aussi des situations. Les personnes ne sont pas figées dans une seule possibilité de lien (ou non) entre l'affection et la sexualité.

« On peut être attaché à quelqu'un au niveau affectif et pas nécessairement au niveau sexuel comme l'inverse ou comme les deux. Cela peut varier en fonction des personnes, du moment et du contexte. Ce peut même être « parfois chimique ».

Nous avons demandé à Monsieur F. si l'affection et la sexualité étaient liées. Cependant, nous ne savons pas s'il a compris notre question car il nous a répondu que cela l'ennuyait d'aller seul chez des travailleurs du sexe.

Par la suite, dans l'entretien nous avons reposé la question et Monsieur F. nous a dit que l'affectivité et la sexualité avaient un lien entre elles.

Quant à Monsieur G., ce sont deux choses distinctes.

Itw : Vous pensez que l'affection c'est faire l'amour ?

« Non »

Itw : Vous ne savez pas ou se sont deux choses différents ?

« C'est différent »

Il est intéressant de constater que dans ces entretiens, les personnes ayant une déficience intellectuelle éprouvent des difficultés à distinguer l'affection et la sexualité. Au niveau de l'accompagnement sexuel, cette notion est donc à prendre en compte. Si une légalisation de l'accompagnement sexuel apparaissait en Wallonie, peut-être faudrait-il y ajouter des mesures particulières pour les personnes présentant un handicap mental.

Cependant, il faut aussi constater que rien ne nous démontre que les personnes ne peuvent pas comprendre la différence entre affection et sexualité, si elles étaient clientes de services offerts par un accompagnant sexuel.

IV. Témoignage : Salon Envie d'Amour

En avril 2016, Namur accueillait le salon envie d'amour, salon ayant pour objectif de mettre en lumière la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Durant ce salon, une conférence a été donnée par plusieurs professionnels de terrain, un accompagnant sexuel et une personne en situation de handicap. Nous avons décidé de reprendre le témoignage de cette dernière

qui, contrairement aux autres personnes que nous avons rencontré, a recours au service d'une accompagnante sexuelle. Appelons cette personne, Madame X.

Madame X a un handicap moteur et s'est, durant sa vie, posée de nombreuses questions concernant sa vie sexuelle. En effet, en tant que femme en situation de handicap, elle éprouvait des envies auxquelles elle ne savait pas répondre par elle-même.

> *« Ma vie était un peu chaotique sur tous les points de vue, j'ai entre guillemets un triple handicap. Je suis une femme handicapée et en plus lesbienne. Donc j'ai vraiment un triple handicap. Je me pose des questions depuis des années sur comment arriver à trouver la personne qu'il me faut mais aussi à qui est ce qui pourrait me guider dans l'accompagnement sexuel, découvrir mon corps, j'ai un peu farfouillé partout et puis je suis tombée par hasard sur une conférence d'Aditi il y a 6 mois. »*

Madame X a donc entendu parler d'Aditi et a décidé de prendre contact pour pouvoir rencontrer une accompagnante sexuelle. Comme toute démarche auprès de l'ASBL, celle-ci débute par un entretien de clarification de la demande. Une travailleuse de chez Aditi rencontre la personne et tente de comprendre au mieux ce que celle-ci souhaite pour estimer par la suite quel accompagnant sera le plus adapte à répondre à la demande.

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement sexuel en passant par Aditi sont soumises à une liste de questions (dont malheureusement nous n'avons pas pu avoir de copie). Pour Madame X, cette liste de questions ne lui a pas permis de l'aider dans sa démarche car elle savait déjà ce qu'elle souhaitait.

> *« Cette liste de question non, parce que mon développement personnel est clair. Il y a des choses que je veux et que je ne veux pas. Maintenant Pascale m'a mise en contact avec une accompagnante sexuelle et elle, elle préfère qu'on l'appelle prostituée. »*

Madame X va par la suite expliquer que l'accompagnante sexuelle qu'elle rencontre préfère être identifiée comme prostituée. Selon elle, l'accompagnement sexuel est une forme de prostitution.

> *« Donc je l'ai rencontrée à trois reprises et ça se passe bien, il n'y a aucun souci. Mais moi, je connais aussi mes limites et je peux dire à un moment stop. »*

Les rencontres se passent donc bien, selon Madame X. Elle met cependant en avant le fait qu'elle a la capacité de donner ou non son consentement, mais également d'expliquer clairement sa demande. Il est vrai qu'en fonction du type de handicap, comme vu précédemment, cela peut ne pas toujours être aussi simple.

Madame X va également nous parler du stéréotype renvoyant les personnes en situation de handicap à des anges asexués, comme dit dans notre revue de la littérature par Alain Giami.

> *« La meilleure amie de ma mère est assistante sociale et est aussi lesbienne. Et à un moment donné de ma vie, je me suis posée beaucoup de questions, je me suis retournée vers elle et je lui ai demandé comment je pouvais faire. Et elle m'a répondu quelque chose qui m'a un peu dépitée : « Oui, je pensais que les gens*

handicapés n'avaient pas de vie sexuelle » Et j'ai envie de leur dire que ce n'est pas à vous de juger. »

Ce témoignage nous montre dès lors que l'accompagnement sexuel existe en Wallonie, que la demande est présente et qu'il est possible de trouver des personnes qui proposent leurs services via l'ASBL Aditi.

B. Les accompagnants sexuels

Nous avons eu la chance de rencontrer une accompagnante sexuelle (Madame Y) qui travaille en Wallonie à la fois en partenariat avec l'ASBL Aditi, mais également de manière indépendante. Elle a pu nous éclairer sur son travail et sur l'accompagnement sexuel en général.

Nous avons également repris le témoignage d'un accompagnant sexuel, Monsieur J., qui avait témoigné lors du salon envie d'amour en avril 2016.

Malheureusement, nous n'avons pas pu rencontrer d'autres accompagnants sexuels car selon les représentants de l'ASBL Aditi en Wallonie, les accompagnants préfèrent ne pas participer à des études sur cette thématique.

I. Présentation

Madame Y a 34 ans et travaille depuis 4 ans comme accompagnante sexuelle. Elle travaille cependant depuis environs 6 ans dans le milieu de la prostitution. Elle rencontre les clients en situation de handicap soit à leur domicile, dans l'institution dans laquelle ils résident ou dans des hôtels.

Madame Y travaille aussi comme aide-soignante. Elle fait partie de l'ASBL Aditi en étant une des personnes que l'ASBL peut contacter si quelqu'un cherche à rencontrer une accompagnante sexuelle dans sa région. Madame Y travaille aussi de manière indépendante et nous explique que son métier d'aide-soignante l'aide beaucoup.

« Très bien. J'ai cet avantage d'être aide-soignante. J'ai cet avantage d'avoir le côté médical, le côté pathologie, le côté manutention, le côté heu… Voilà. Les maladies que je connais. Et j'ai un bon feeling avec les éducateurs, avec les parents. Moi je n'ai aucun souci. »

Monsieur J. est accompagnant sexuel depuis 4 ans. Il est marié depuis 21 ans et a trois enfants. Il exerce une autre profession à côté de son activité d'accompagnant sexuel.

II. Motivations

Nous avons abordé les motivations de Madame Y qui l'ont poussée à travailler comme accompagnante sexuelle.

« L'accompagnement sexuel c'est mon investissement personnel. Je le dis toujours. C'est mon combat. Ne me demande pas pourquoi mais je me sens investie là-dedans. Je ne sais pas expliquer pourquoi. J'aime la différence. J'ai toujours aimé la différence, depuis toute jeune. Avant j'habitais Bruxelles, j'allais

par exemple, en ville et je voyais un mec avec une crête verte, je me disais « wow, tu oses ». Pas le côté « beauté » de la crête, le côté différent. Je me disais « Tu es différent et j'aime bien ça. » J'ai toujours été attirée par la différence. »

En dehors de son côté militant, l'apport qu'elle peut donner à une personne en situation de handicap est une de ses principales motivations à poursuivre son métier d'accompagnante sexuelle.

« Ce qui m'a motivée, c'est plutôt le fait que… Mon premier client qui est venu, j'ai vu ce que je lui avais apporté. Je me suis dit « wow »

Cette sensation, elle ne la retrouvait pas chez une personne valide.

« Non ! Ce n'est pas la même chose. Une personne valide, tu lui rends un service. Il paie. Tu partages un instant, on est d'accord. Mais tu ne lui apportes pas la même chose. Tu ne lui apportes pas cette lueur dans les yeux. « J'ai enfin touché une femme »… Ça peut arriver avec les personnes âgées. Mais ce n'est pas le même contexte. Il faut qu'il y ait un truc… Quelqu'un qui est dans une détresse sexuelle. L'avocat qui vient juste pour toucher une autre femme que la tienne, qui vient pour… Je n'ai pas envie de dire « se vider les couilles » mais qui vient pour toucher quelqu'un d'autre, sans pour autant tromper sa femme, s'investir émotionnellement avec quelqu'un d'autre. Ça c'est avec un client normal, tu n'as pas ça avec une personne en situation de handicap »

Pour Monsieur J., sa principale motivation vient du retour des personnes en situation de handicap qu'il rencontre. Il a vu une conférence sur l'accompagnement sexuel et s'est dit que c'était une activité qui pouvait l'intéresser.

(…) Et tout au début tu te jettes un peu dans l'inconnu. Mais… Au fur et à mesure quand je vois les têtes souriantes, quand je parle. C'est ça qui fait que c'est bon. Toutes les personnes que je vois, quand je pars c'est « merci d'être venu ! », très souvent les gens sont aussi très en recherche de comment est-ce que je vais faire, comment je vais le dire à mes parents, est-ce que je ne le dis pas, est-ce que je peux avoir une vie sexuelle ? Oui bien sûr, tu es un être humain. Et on est là pour aider.

III. Formation d'accompagnant sexuel

Un des objectifs de base de notre recherche était de rencontrer des accompagnants sexuels wallons formés par l'ASBL Aditi. Cela nous aurait permis de connaitre leurs opinions sur la formation qui leur avait été proposée et ainsi pouvoir en faire un retour à l'ASBL.

Madame Y nous expliquera qu'elle n'a su participer qu'à une seule journée de formation. Les formations proposées sont plus de l'ordre de supervisions. De plus, il y a toute une partie pour laquelle Madame Y ne se sentait pas concernée car elle avait déjà pu aborder ces thèmes dans ses études et son travail d'aide-soignante. Elle nous apprendra également que ces formations ne sont pas obligatoires, contrairement à d'autres pays du continent comme la France ou la Suisse qui, pour recevoir le titre d'accompagnant sexuel.

Itw : Combien de temps dure la formation ?

« Une journée. Mais plusieurs fois sur l'année. Tous les quatre mois un truc comme ça. Ici on va l'avoir ce moi-ci et la prochaine est en décembre. C'est

plusieurs fois sur l'année. Moi la dernière je n'y ai pas été. C'était du côté flamand et j'étais en examen donc je n'ai pas été. Mais à la limite, j'ai envie de rencontrer les flamands. »

Nous nous sommes arrêtés sur les attentes que Madame Y avaient concernant la formation qu'elle a suivie. Son objectif principal était de rencontrer d'autres accompagnants sexuels pour pouvoir être dans l'échange de pratique et dans la rencontre. Le côté apprentissage ne l'intéressait pas forcément.

Monsieur J. fait également partie de l'ASBL Aditi. Cependant, durant le salon, il met en avant le fait qu'il y a environ trois ou quatre journées de formation par an auxquelles il est tenu d'assister.

« Je dois suivre au minimum trois à quatre formations à l'année. Des journées complètes. Sur un tas de sujet. Et après on travaille en bonne collaboration pour mieux aider nos personnes en besoin. Le besoin peut être… De tout. C'est à nous de… Ou l'assistance des parents ou de l'institut s'arrête, c'est là où j'interviens. »

Il est difficile d'obtenir un programme clair des formations données chez Aditi, contrairement à celles fournies en France ou en Suisse. Dès lors, nous ne pouvons pas donner plus de détails quant à la formation qu'on suivit ces deux accompagnants sexuels. Néanmoins, une incohérence entre les deux discours semble exister et ce par rapport à l'obligation ou non de suivre cette formation. Lors d'une rencontre avec un représentant d'Aditi, il nous a été confirmé que cette formation était obligatoire, et qu'avant de proposer sa première séance, le futur accompagnant sexuel devait suivre au minimum une formation ; c'est-à-dire une matinée d'apprentissage théorique ou pratique et une après-midi de supervision. Toutefois, les personnes n'ayant aucune connaissance en matière de handicap peuvent également suivre un stage en institution afin de s'imprégner de la réalité des personnes.

IV. Les types de handicap

Madame Y nous a expliqué que dans sa profession d'accompagnante sexuelle, elle a pu rencontrer des personnes en situation de handicap moteur, sensoriel et mental. Au vu de notre revue de la littérature, la situation des personnes porteuses d'un handicap mental était une situation qui pouvait s'avérer délicate à deux niveaux : la description de la demande et le consentement libre et éclairé de la personne.

Madame Y va nous parler de ces deux notions en mettant en avant pour la première la situation d'un homme en situation de handicap mental auprès duquel elle est arrivée à décrypter la demande suite à quelques rencontres.

« (…) Comme je disais tantôt, le garçon qui était à la base gay, il avait demandé un homme. L'homme y est allé. Puis il a demandé une femme, c'était une demande de seins. Il voulait des seins. Il avait même demandé des cheveux rouges. Coup de chance à l'époque j'avais les cheveux rouges. J'ai compris avec le temps ce qu'il cherchait. Je l'ai compris mais il m'a fallu quand même 3-4 rendez-vous, mais j'ai compris. Il est bisexuel. Il voulait une femme, pour le corps d'une femme, pour les seins. Parce qu'il est toujours sur mes seins à toujours les toucher. Mais il voulait de la sodomie. C'est ça qu'il voulait, ce n'était pas une relation avec moi. C'était de la sodomie. »

Elle nous explique que cela prend du temps et que la parole est très importante pour arriver à être au clair avec la demande de la personne.

« Déjà moi, ce n'est pas que je ne rentre pas en matière directement. Comme j'ai dit le côté parole est super important. Je m'assieds à côté d'eux et alors…. J'entre en matière. Je propose un petit massage et puis je pose la question : tu veux toucher ? Ce n'est pas que je prends sa main et que je touche. Je demande : Est-ce que tu veux toucher ? Alors c'est déjà arrivé qu'ils me disent non. Alors je demande : est-ce que moi je peux toucher ? Tu vois moi je pose les questions avant. »

Le temps de parole donné à chaque personne en situation de handicap passe également en dehors de la rencontre. Il arrive que Madame Y prenne un moment avec la personne dans un autre contexte comme par exemple prendre un café ou manger un morçeau de tarte dans la cuisine de la personne, ou même rencontrer la famille, les proches.

« Et là par exemple j'ai rencontré les parents. La maman. J'ai demandé moi à voir la maman. Parce qu'elle n'était jamais là et un jour j'ai demandé. J'avais envie de savoir. Et on s'est rencontré et finalement je suis restée trois heures à parler, je suis restée à table avec eux. Ça aussi… Parfois c'est juste partager un morceau de tarte…»

« Oui. J'avais un gars, j'allais au Luxembourg. On se voyait et on mangeait un bout de tarte. Il n'y avait pas que le côté chambre. C'était un garçon avec qui il n'y avait pas de rapport sexuel. Le fait d'avoir un être humain dans sa cuisine, de parler avec lui etc… Pour lui, c'était bon. Parce qu'il était tout le temps tout seul. »

Madame Y nous a exprimé n'avoir aucune réticence envers un type de handicap. La seule chose qui lui pose question est l'âge, principalement lorsque ses clients sont de jeunes adultes.

« Non le seul truc qui peut me mettre mal à l'aise, c'est l'âge. C'est comme je disais tantôt, j'ai l'impression de leur prendre quelque chose. J'ai l'impression de leur prendre leur première fois. Parce que nous, en tant que valides, notre première fois c'est super important. Mais eux ils n'ont pas le choix et j'ai l'impression de leur voler leur première fois. Et à un moment donné je me sentais coupable. Puis je me suis dit non, que ça serait peut-être leur seule et unique fois. Je serai peut-être la personne qui leur a fait vivre ça. Il n'y aura peut-être plus personne après moi. Et j'essayais de me déculpabiliser comme ça… Juste l'âge. Il y a un gamin de 19 ans qui m'a dit que j'étais vieille. Là tu te prends une baffe dans la figure. Mais c'est là que tu vois l'innocence. Mais c'est agréable. »

V. Assimilation à la prostitution

Madame Y travaillant également dans le monde de la prostitution est une interlocutrice idéale lorsque l'on souhaite parler de l'assimilation de l'accompagnement sexuel à la prostitution. Elle nous dira par exemple que ces deux professions ont très peu de points communs.

« C'est n'importe quoi. Pas par rapport à la prostitution. J'ai envie de dire par rapport à l'essentiel… Comment je vais dire… le service est différent. On est tous des travailleurs du sexe mais il y a des branches différentes. Mais assimilé à la prostitution, oui. C'est une branche de la prostitution. Ca je suis tout à fait d'accord mais qu'on ne dise pas que c'est la même chose. Tu as les travailleurs du sexe et

la prostitution regroupe les escortes, les masseuses, machin et puis tu as l'accompagnement sexuel qui est encore différent. »

Pour Madame Y, l'accompagnement sexuel entraine plus de difficultés au niveau émotionnel mais moins d'implication dans l'acte sexuel.

« C'est plus facile physiquement, quand tu donnes. Mais c'est plus difficile émotionnellement, le handicap. Je ne sais pas si je m'exprime bien… Tu donnes moins de ton corps dans l'acte sexuel mais tu en donnes plus par exemple dans le fait que tu dois soulever une personne, tu dois manipuler les personnes… »

Au niveau du travail, Madame Y trouve cela inconcevable qu'une travailleuse du sexe refuse des clients en situation de handicap. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles elle a décidé de devenir accompagnante sexuelle. Nous lui avons expliqué que dans notre recherche, comme nous le verrons prochainement, la majorité des travailleuses que nous avons interrogées recevaient des clients en situation de handicap. Elle nous a alors confié :

« Ces filles-là, c'est l'élite. Elles sont humaines. Maintenant, j'accepte le fait que des personnes en situation de handicap aillent voir des prostituées. Moi tu sais quand X m'a dit un jour, quand elle m'a fait remplir le papier pour savoir si j'étais ok de recevoir des clients handicapés. J'ai dit oui, qui d'autres que nous, qui d'autres que des professionnels pour recevoir des clients handicapés ? Elle m'a regardé et elle m'a dit un truc et c'est là que ça m'a… Il y a un truc qui s'est passé. Elle m'a dit tu n'imagines pas le nombre de filles qui n'acceptent pas. Mais pour moi ça n'était pas concevable, je n'y avais pas pensé. Pour moi, c'était logique qu'une prostituée accepte. »

Pour Monsieur J., son métier n'est pas de la prostitution. Il ne se revendique pas comme tel et estime que la prostitution n'est pas un réel métier. Pour lui, l'accompagnement sexuel est plus une aide dont peuvent bénéficier les personnes en situation de handicap.

« L'autre côté aussi, chez nous, chez Aditi, c'est qu'on n'est pas des prostitués. J'ai un métier normal, je suis marié depuis 21 ans, j'ai trois enfants. J'ai un boulot normal et sur le côté, j'aide nos amis handicapés. Alors Aditi m'aide dans ce projet. »

Cependant, le témoignage de Madame X, dans la partie sur les personnes en situation de handicap, nous expliquait que son accompagnante sexuelle souhaitait elle, par exemple, qu'on l'appelle prostituée.

Monsieur J. continuera en expliquant que les demandes qu'il reçoit sont principalement de l'ordre de la tendresse, du câlin plutôt que de la relation sexuelle génitale, comme cela se ferait dans le milieu de la prostitution.

« Très souvent les gens sont aussi très en recherche de comment est-ce que je vais faire, comment je vais le dire à mes parents, est-ce que je ne le dis pas, est-ce que je peux avoir une vie sexuelle ? Oui bien sûr, tu es un être humain. Et on est là pour aider. De temps en temps, c'est un premier pas… Comment est-ce que je vais réagir, comment est-ce que je vais avoir une pénétration ? Qu'est-ce que je veux ? Qu'est-ce que je ne veux pas ? C'est une découverte. Donc… Des personnes non handicapées ont toute cette période pendant la puberté durant laquelle ils font des recherches. Pour une personne handicapée, ce n'est pas aussi évident… Et

alors, nous on est là pour les aider. En plus tout ce qu'on voit sur internet, le porno… La vision de la sexualité qui n'est pas toujours très correcte non plus. Donc on est un peu dans une déviation de la sexualité… Mais très souvent c'est des câlins, avoir un moment privilégié, ce que j'entends très souvent aussi c'est « je suis visitée par 20-30 personnes par journée mais il n'y a pas de contact personnel » Ces moments privilégiés entre moi et la personne en besoin fait que elle ou lui sont touchés d'une autre façon. »

Cependant, les questionnaires que nous avons soumis à des travailleurs du sexe démontrent que les personnes en situation de handicap ont également des demandes de relations sexuelles génitales mais plus axées sur les massages sexuelles ou les relations bucco-génitales. Si l'on confronte l'ensemble des résultats, il semble que l'accompagnement sexuel renvoie plus à l'apprentissage, aux caresses, à la tendresse, etc. Alors que la prostitution serait plus du côté de la relation sexuelle génitale.

Dans son témoignage, il mettra également en avant le fait qu'il aide des personnes à se masturber ou encore des couples à avoir des relations sexuelles, tout comme Madame Y.

« C'est touché, c'est quoi, c'est découvrir un autre corps. Le tout est de découvrir aussi son propre corps. Quand ils n'ont pas d'utilisation des mains… Tu as un jeune homme devant toi « oui j'aimerai bien me masturber mais je n'ai pas les mains pour » c'est moi qui interviens discrètement. C'est one-one. Mais ça peut être aussi pour des couples, je les aide à les mettre en position. C'est le… le spectre de ce que l'on peut faire est très grand et très large. »

VI. Légalisation de l'accompagnement sexuel

Selon Madame Y, un des grands problèmes du travail d'accompagnant sexuel est l'absence de reconnaissance légale. Il n'y pas de sécurité, ni au niveau de l'emploi, ni au niveau social.

« Par rapport à la loi… D'abord le statut. Ce serait bien d'être reconnu, d'avoir une sécurité derrière. Mais ça j'ai envie de dire que c'est aussi dans le milieu de la prostitution. Si la femme elle est réglée, elle ne peut pas travailler. Si elle est enceinte, elle est écartée, elle ne peut plus travailler. Une sécurité, un statut ça ne serait pas mal. Maintenant, à part ça je ne vois pas quoi d'autre… »

Néanmoins, un des inconvénients amenés par Madame Y concernant une potentielle légalisation serait la trace que cela laisserait sur un parcours professionnel. Le métier d'accompagnant sexuel étant reconnu, des institutions seraient au courant du métier des personnes, or certaines souhaitent que cela se fasse dans la discrétion voire l'anonymat.

«(…) Mais ce qui me ferait chier, c'est que les filles qui n'ont envie de faire ça qu'une semaine ou deux, elles aient à porter ce fardeau de se déclarer… Il y a des filles qui vont le faire occasionnellement, une fois dans leur vie. Je ne sais pas moi, trois semaines pour remonter la pente, pour faire les cadeaux de Noël… Et le fait de devoir se déclarer, ça serait chiant par rapport à ça. »

VII. Elargissement de l'accompagnement sexuel aux personnes valides et remboursement

Pour Madame Y, il n'y a pas que le handicap mental, moteur, sensoriel. Il y a également des handicaps sociaux qui empêchent les personnes d'avoir une vie sexuelle satisfaisante.

« (…) Et moi je disais que, tout ce qui est handicapant pour la personne, on peut trouver… Par exemple l'obésité, le manque de confiance en soi… Si c'est prouvé par un appui psychologique ou je ne sais pas quoi, pourquoi pas ? A partir du moment où il y a une faille, où il y a un problème, pourquoi pas ? On le fait bien pour les ainés. »

Madame Y met en avant le fait que le handicap social devrait être reconnu par un psychologue. Ainsi, l'accompagnement sexuel devrait être élargi à toute personne qui ne peut avoir de relations sexuelles tant qu'une preuve médicale ou réalisée par un autre professionnel le prouve.

Concernant le remboursement, comme il a pu être effectué aux Pays-Bas, Madame Y y est largement favorable. Certains de ses clients ne la voient qu'une ou deux fois par an car ceux-ci n'ont pas les moyens de pouvoir la rencontrer plus régulièrement. Elle nous dira cependant que ce remboursement doit être évalué.

« Quand je vois le nombre de mois que certains doivent économiser pour venir me voir, alors qu'ils n'ont pas d'autres alternatives… Un monsieur en chaise électrique, il ne sait pas aller dans la rue, il n'a pas d'autres alternatives. Donc pour moi oui. Il y en a qui doivent attendre 6 mois pour pouvoir avoir un rendez-vous. Il y en a ça sera une fois par an. C'est pour ça que le coup d'une heure de rendez-vous, non… Ce n'est pas possible. Moi je veux que ça soit son moment. »

VIII. Possibilité d'attachement

Pour elle, les personnes en situation de handicap sont prévenues à l'avance de la relation professionnelle qui doit s'établir entre l'accompagnant sexuel et la personne en situation de handicap. Madame Y dit directement à ses clients qu'elle est en couple, ce qui permet selon elle d'expliquer plus facilement le cadre de la relation même si cela n'est pas toujours vrai.

« Oui s'il faut je le mets dans la conversation. Il y en a qui m'ont déjà dit « tu as un amoureux ? », et je réponds « oui j'ai un amoureux. » « Et il veut bien que tu travailles ? » « Oui, il veut bien. C'est mon travail. » Alors des fois quand on essaie de m'embrasser je dis que non, je n'embrasse pas. Je dis que ça c'est pour mon amoureux. C'est déjà bien qu'il te prête le bas, donc il ne va pas te prêter le haut. Toujours dans l'humour pour pas les brusquer, les vexer. »

Une autre manière de délimiter le cadre de la rencontre est l'argent. Comme vu dans notre revue de la littérature, la non-gratuité des services d'accompagnement sexuel permet de situer la personne en situation de handicap dans une relation strictement professionnelle basée sur un échange de services.

Madame Y nous explique que la personne en situation de handicap doit voir passer l'argent devant ses yeux et quand elle le peut, c'est elle-même qui doit lui remettre l'enveloppe.

Itw : Faut qu'elle voit l'argent qui passe…

« Oui. Et pas l'éducateur qui va te donner l'argent d'un côté, non. S'il peut, il te remet l'enveloppe. S'il ne peut pas, le faire devant ses yeux pour qu'il comprenne que c'est un service. »

Itw : Ca cadre…

« Oui. »

IX. Groupe de parole

Au sein du Centre de Ressources, nous souhaitons mettre en place des groupes de parole entre travailleurs du sexe mais également entre accompagnants sexuels. Nous avons donc abordé ce sujet avec Madame Y pour savoir si elle trouvait cela intéressant ou non.

> *« Non, ça ne me manque pas mais je pourrai participer. Pour… A la limite, donner mon expérience. Parce que, sans aucune prétention, ça m'a aidé d'avoir été travailleuse du sexe. Ça m'a apporté beaucoup. Dans le travail du sexe, le fait d'avoir été libertine m'a beaucoup apporté.»*

Elle nous dira aussi qu'un échange d'expériences entre accompagnants sexuels l'intéresserait. Un des points qu'elle souhaiterait aborder est le fait de se préserver en tant que travailleur mais également préserver les personnes en situation de handicap.

> *« (…) Peut-être le côté apprendre à se préserver au niveau sentimental. Les préserver eux aussi. Ça c'est super important. Pour ne pas qu'ils soient déçus, qu'ils aient une première expérience comme une désillusion. »*

L'entretien se finira sur les confidences de Madame Y quant au fait qu'elle trouve cela dommage que la société renvoie une image asexuée aux personnes en situation de handicap. De plus, les personnes en situation de handicap sont mises selon elle dans un groupe marginalisé qui lui pose problème.

> *« (…) Tu sais quand on me téléphone on me demande si j'accepte les handicapés. Mêmes dans mes annonces normales. Moi, ça me fait mal. Pourquoi est-ce qu'on doit le dire ?*

C. Les travailleurs du sexe

I. Questions générales

Les premières questions, reprisent dans le questionnaire à destination des travailleurs du sexe, portaient sur des caractéristiques identificatoires tels que l'âge, le genre ou encore le nombre d'années de travail en tant que travailleurs du sexe. Nous remarquons que la majorité des personnes interrogées travaillent dans le secteur de la prostitution depuis maximum 5 ans.

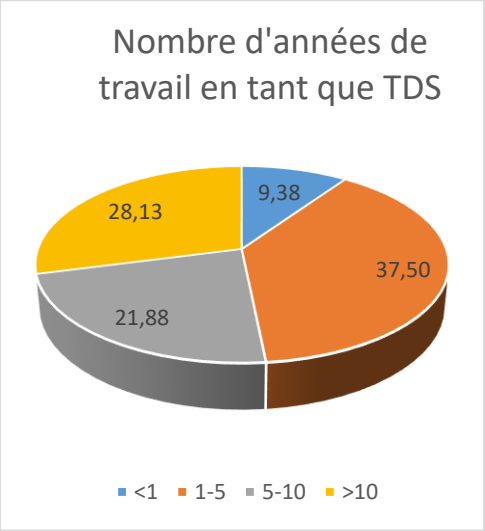

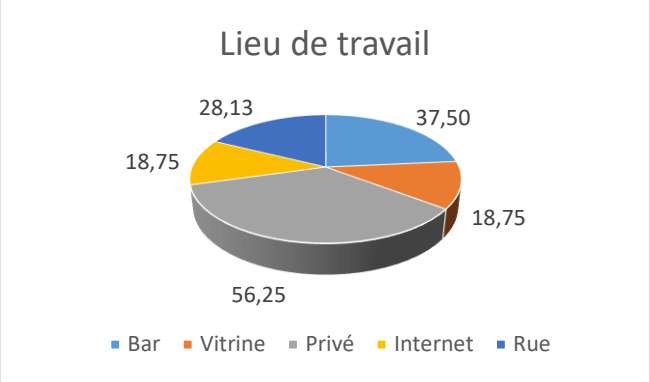

Pour 56.25 % des travailleurs interrogés, ceux-ci travaillent dans des privés. Par « privés », nous entendons des maisons ou des appartements où travaillent un ou plusieurs travailleurs du sexe. Ce sont des maisons sans vitrine et sans vente d'alcool.

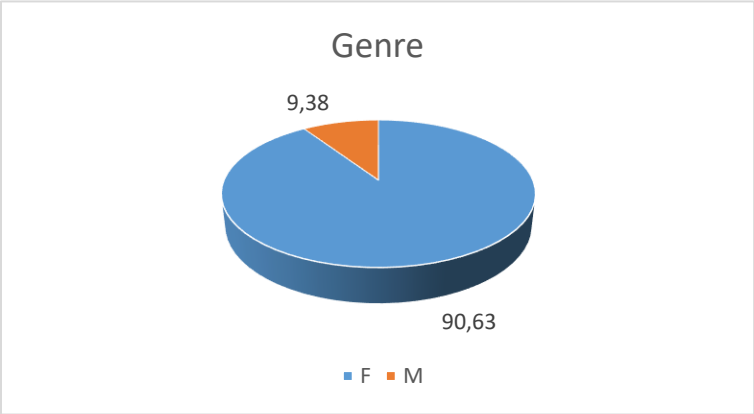

Une majorité de femmes ont répondu à nos questionnaires. Dans nos propositions, nous proposions trois réponses pour le genre à savoir : masculin, féminin ou autre pour les personnes qui ne se retrouvent dans aucune des deux catégories (par exemple, certaines personnes transgenres). Aucune des personnes n'a répondu autre.

La dernière question de notre première série concernait une potentielle formation à l'accompagnement sexuel de la part des travailleurs du sexe. En effet, nous avions émis l'hypothèse que le fait d'avoir été formé à l'accompagnement sexuel pouvait orienter (ou non) les réponses des travailleurs du sexe. Cependant, uniquement 3,13 % des répondants étaient formés à l'accompagnement sexuel.

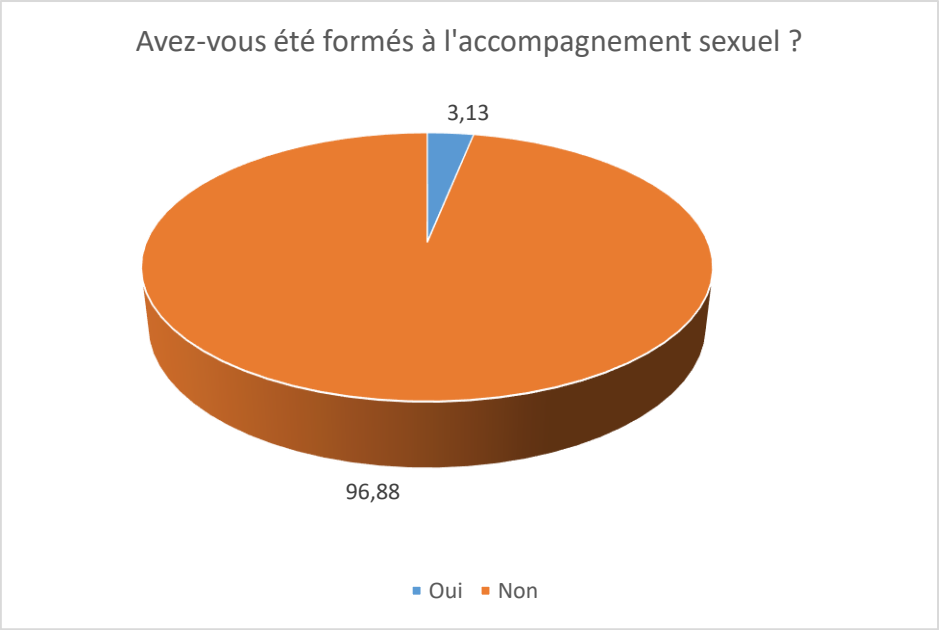

II. Demandes des personnes en situation de handicap

Notre deuxième série de questions portaient sur les demandes des personnes en situation de handicap auprès des travailleurs du sexe. Dans cette série de questions, lors de la passation des questionnaires, nous ne parlions pas d'accompagnement sexuel mais de formation pour recevoir des clients en situation de handicap. Le but étant de ne pas biaiser notre troisième série de questions portant sur l'accompagnement sexuel comme nous l'avons défini au début de cette étude. Notre première idée tirée de notre revue de la littérature, était de savoir si les travailleurs du sexe recevaient ou non des clients en situation de handicap. Les auteurs cités précédemment partaient du postulat qu'il était plus compliqué pour un travailleur du sexe de recevoir un client ayant un handicap. Cependant, notre étude nous montre que plus de 70% des personnes interrogées peuvent accepter de recevoir des clients porteurs d'un handicap. Malheureusement, les questionnaires quantitatifs ne relèvent pas les détails de cette rencontre (bien être de la personne en situation de handicap, demande entendue et respectée, etc.).

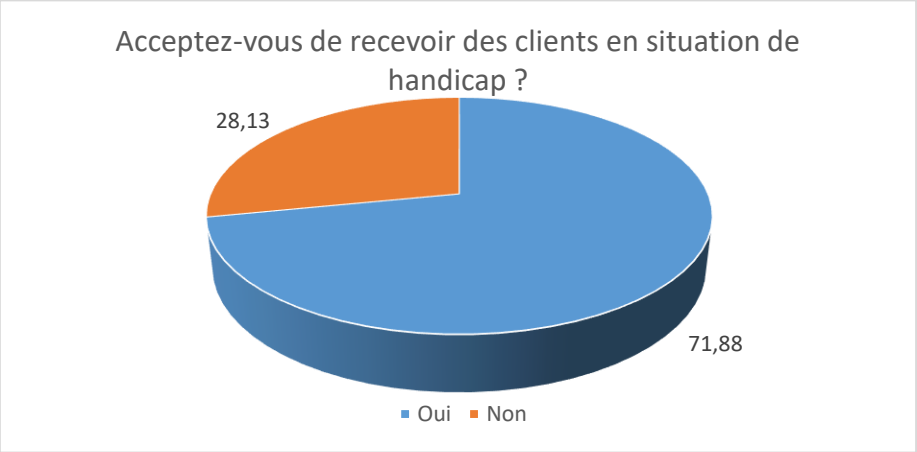

Il semble néanmoins que le handicap ne soit pas perçu comme un obstacle pour les travailleurs du sexe.

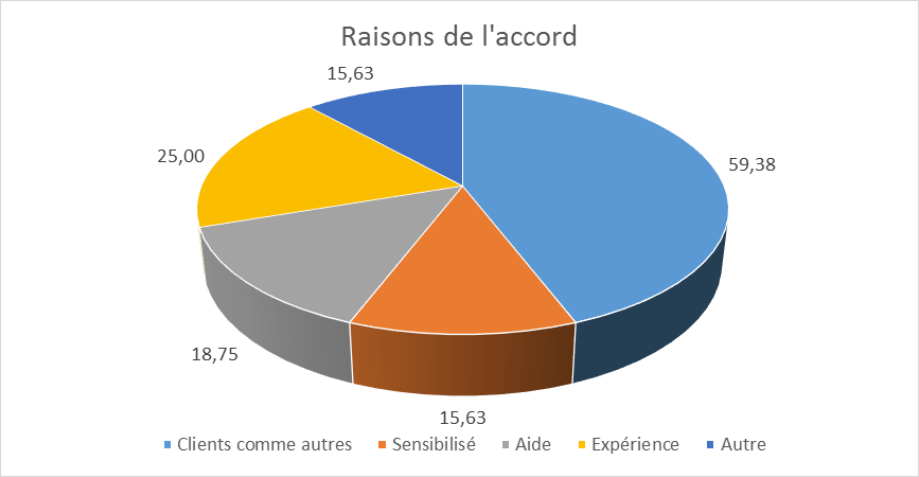

Pour les personnes ayant répondu qu'elles étaient d'accord de recevoir des personnes en situation de handicap, la majorité estimait qu'il n'y avait pas de différence entre les personnes valides et les personnes porteuses d'un handicap. Elles voyaient plutôt l'être humain et faisait abstraction du handicap de celui-ci.

Il y a aussi un côté humaniste où la relation d'aide est mise en avant par les travailleuses. Le fait de recevoir des clients en situation de handicap serait une forme d'aide qu'elles peuvent leur procurer à leur niveau.

Dans les réponses autres, on trouve majoritairement la question de l'argent. Des travailleurs du sexe mettent en avant le fait que s'ils reçoivent des personnes en situation de handicap, c'est avant tout pour se faire plus d'argent. Une personne a répondu qu'elle préférait les personnes en situation de handicap, l'approche étant différente. Une autre a répondu qu'elle se sentait plus à l'aise avec les personnes en situation de handicap car le risque de violence était selon elle, moins important.

A contrario, dans les personnes refusant de recevoir des personnes en situation de handicap, la raison la plus invoquée est celle d'un certain malaise face au handicap.

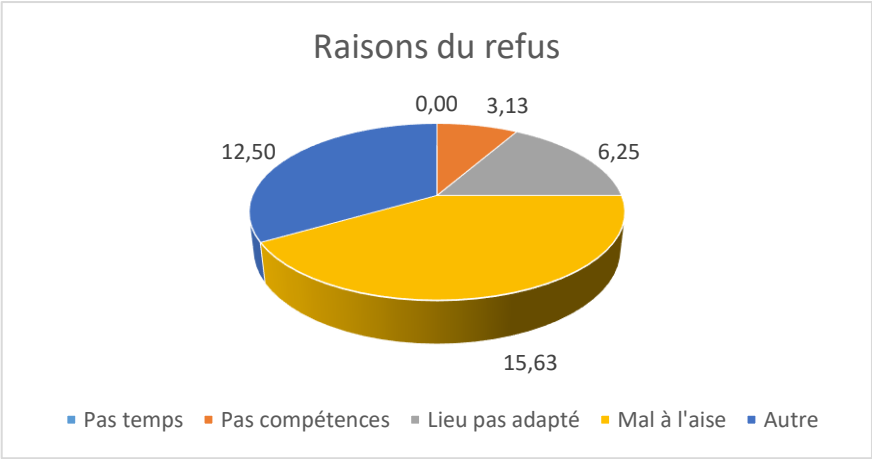

Nous ne nous attentions pas à recevoir d'autres réponses expliquant le refus que celles reprises dans le graphique. A savoir « pas le temps », « pas les compétentes », « lieu pas adapté » ou le malaise cité précédemment. Cependant, 12,5% des personnes interrogées ont exprimés d'autres raisons. Certains acceptent des clients en situation de handicap mais tout dépend de quel handicap il s'agit. Pour d'autres, il y a un certain dégoût face au handicap ou encore le fait d'être mal à l'aise de prendre de l'argent à une personne en situation de handicap reconnue alors comme étant déjà en difficulté.

Cependant, la majorité des personnes interrogées ont déjà reçu des clients en situation de handicap.

Malheureusement, l'analyse quantitative ne permet pas de mettre en avant les détails de cette raison. Ainsi, nous ne pouvons pas imaginer que ces rencontres se passaient bien ou mal. Toutefois, cela montre bien qu'une demande est présente au sein des personnes en situation de handicap d'avoir des relations sexuelles et qu'une majorité des travailleurs du sexe acceptent celles-ci.

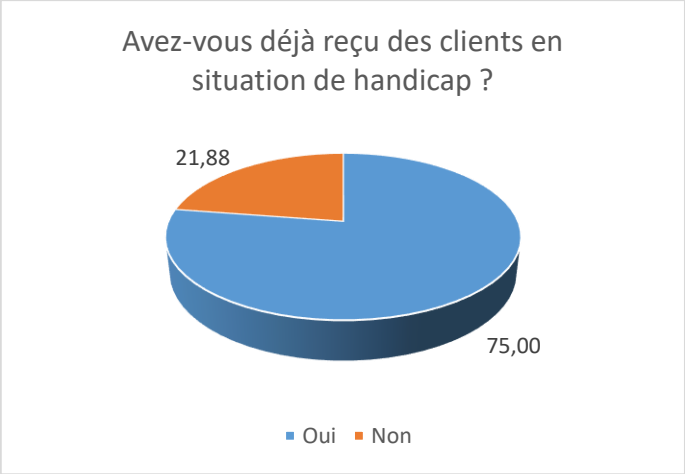

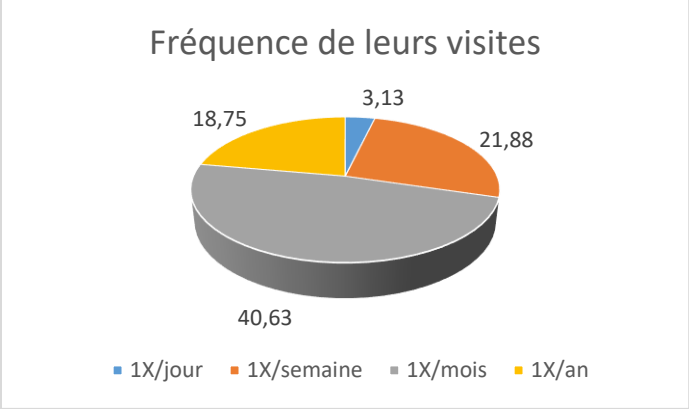

La fréquence des visites est en majorité d'une fois par mois. C'est-à-dire qu'un travailleur du sexe reçoit au moins une fois par mois une demande de personnes en situation de handicap. Il est également intéressant de constater que pour certains travailleurs, cette demande va jusqu'à une fois par jour.

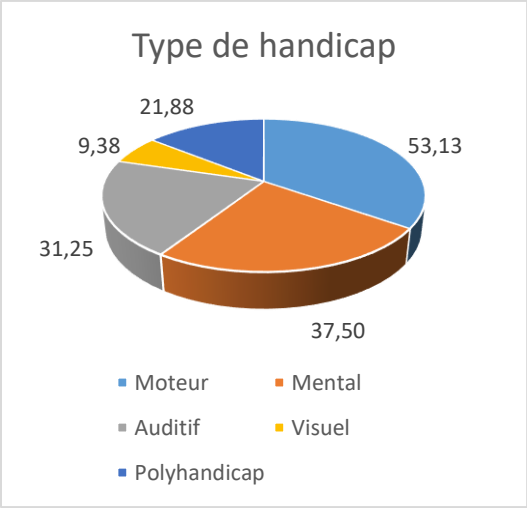

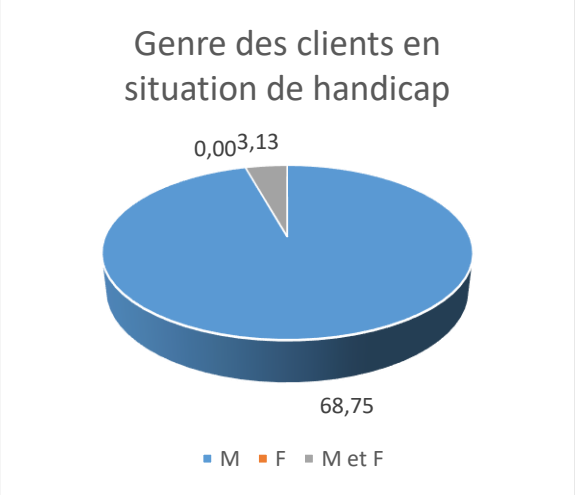

Les travailleurs du sexe rencontrés, nous ont exprimés le fait que ce sont les personnes porteuses d'un handicap moteur qu'ils reçoivent le plus souvent. 62,5 % d'entre eux sont hétérosexuels.

Il est a noté que le handicap mental vient en deuxième position. Ainsi, dans notre revue de la littérature, certains auteurs exprimaient de réelles craintes quant à l'idée d'amener une personne en

situation de handicap mental chez un travailleur du sexe. Dans les faits, il s'avère que cette pratique semble courante.

La présence de tiers était un point de notre revue de la littérature. En effet, la présence d'un tiers dans la vie sexuelle des personnes en situation de handicap est une des raisons qui différencie la vie sexuelle des personnes porteuse d'un handicap des personnes valides. La nécessité pour les personnes en grande dépendance de recourir à un professionnel et/ou à un proche pour l'emmener chez un accompagnant sexuel n'est pas quelque chose à négliger. Le côté anonyme et intime de la sexualité ne se vit pas de la même manière lorsque l'on dépend de quelqu'un.

De plus, pour les personnes ayant un handicap mental, il est possible de se retrouver face à un administrateur de bien réticent ou encore face à l'impossibilité de se déplacer seul car l'espace et l'orientation sont deux choses qui peuvent être méconnues.

Pour ces diverses raisons, nous avons été surpris de constater que la majorité des personnes en situation de handicap se rendent chez des travailleurs du sexe sans être accompagnées. Pour les autres, il s'agit d'un éducateur ou d'un membre de la famille qui se rend avec la personne sur le lieu de prostitution.

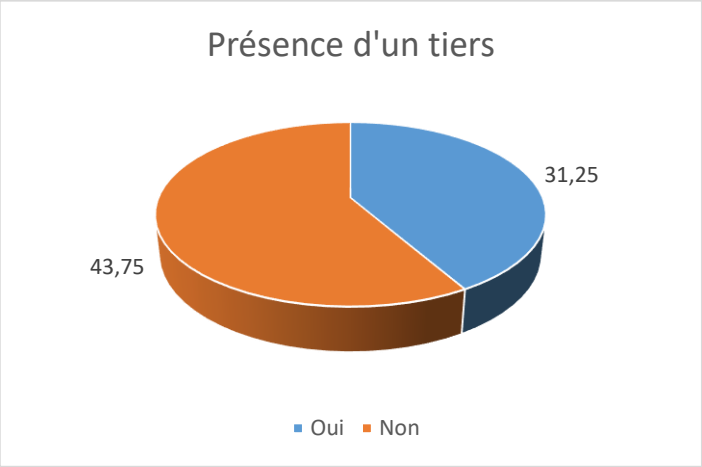

Pour les travailleurs du sexe interrogés, 56,25% de leurs clients en situation de handicap sont considérés comme réguliers. Par « réguliers », il s'agit de client que les travailleurs ont vu plusieurs fois au cours de leur carrière. Certains étaient même considérés comme des habitués.

Un de nos objectifs était de répertorier les demandes des personnes en situation de handicap pour savoir si, en effet, ces demandes étaient particulières quant à celles des personnes valides.

Dans la revue de la littérature, des auteurs ont été amenés à mettre en avant le fait que l'accompagnement sexuel était dans la majorité des cas une demande de sensualité et de tendresse. La relation sexuelle génitale ou encore la masturbation, ne comprenaient qu'une faible partie des demandes des personnes en situation de handicap. Nous nous sommes donc posé la question « qu'en est-il lorsque la personne en situation de handicap n'a pas recours à un accompagnant sexuel mais à un travailleur du sexe ? »

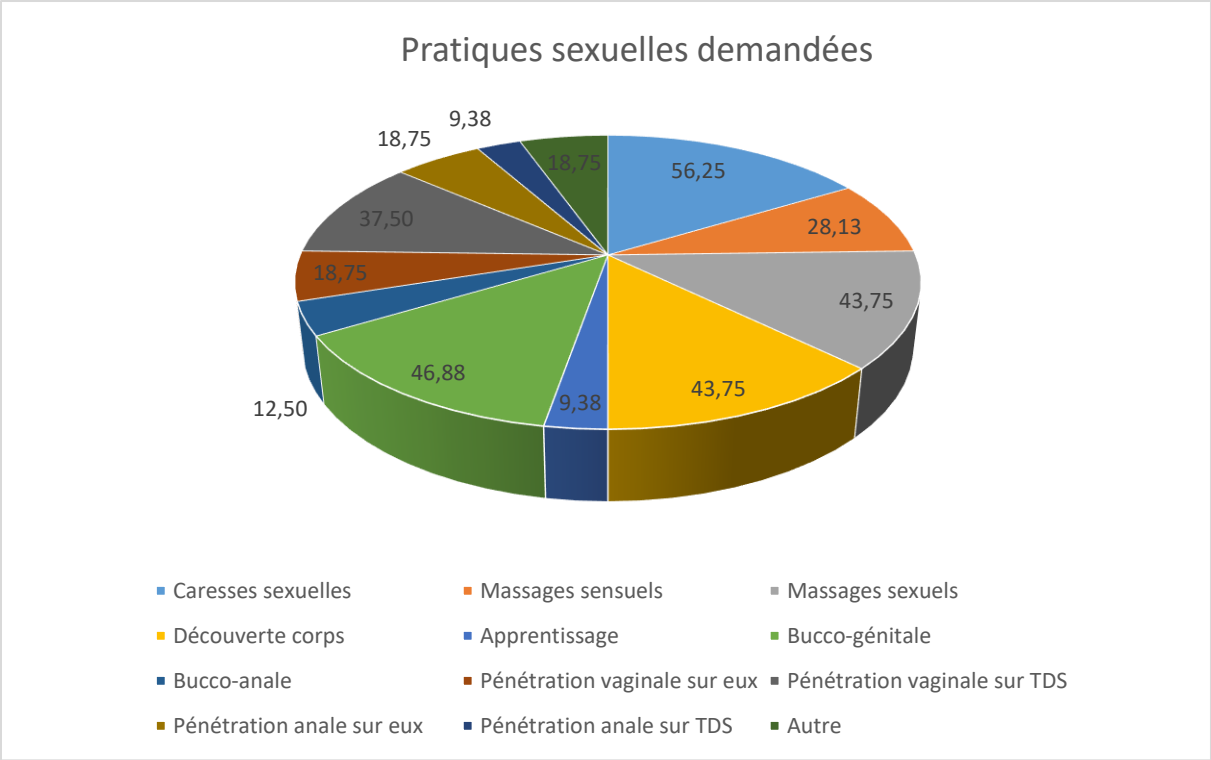

La majorité des travailleurs interrogés mettent en avant le fait que ce sont les caresses sexuelles qui sont les plus demandées, à savoir la masturbation. S'en suit les relations sexuelles bucco-génitales, les massages sexuelles (massages pouvant mener à l'orgasme) et la découverte du corps d'une autre personne. Dans les réponses « autres », deux travailleurs nous ont expliqué que les personnes en situation de handicap cherchaient plus de la tendresse qu'une relation sexuelle génitale, deux autres nous on dit que la demande tournait plutôt autour de l'écoute et de la compagnie et une personne a répondu pratiquer le bondage et le sadomasochisme avec ses clients en situation de handicap.

Dans la revue de la littérature, on peut remarquer une certaine mise à l'écart des pratiques des personnes en situation de handicap contrairement aux pratiques des personnes valides. La sensualité, l'érotisme et l'apprentissage sont mis en avant (contrairement aux personnes valides). Cependant, pour 53,13 % des travailleurs du sexe interrogés, les demandes des personnes en situation de handicap ne diffèrent pas des demandes des clients valides. Pour plus de la moitié, les demandes sont donc les mêmes.

Nous avons demandé aux personnes estimant que les demandes des personnes valides et des personnes en situation de handicap sont différentes, ce qu'elles trouvaient de différents entre ces deux groupes. Les réponses avancées sont que les personnes en situation de handicap peuvent ne plus ressentir certains membres, ce qui différencie leurs attentes des demandes des personnes valides. De plus, les répondants ont marqué une différence de comportement entre les deux groupes. Les personnes en situation de handicap seraient plus « innocentes », plus « timides » et ne cherchent parfois que de la compagnie. Enfin, une personne a exprimé le fait que les personnes porteuses d'un handicap demandent généralement plus d'apprentissage et de découverte du corps d'une autre personne.

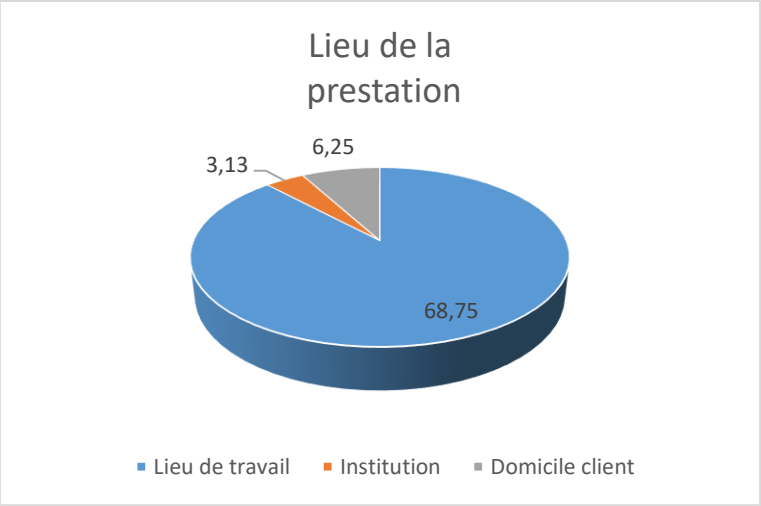

La prestation se passe généralement sur le lieu de travail du travailleur du sexe. Cependant, une minorité d'entre eux se déplace soit au domicile de la personne lorsqu'elle vit seul ou en famille, soit en institution.

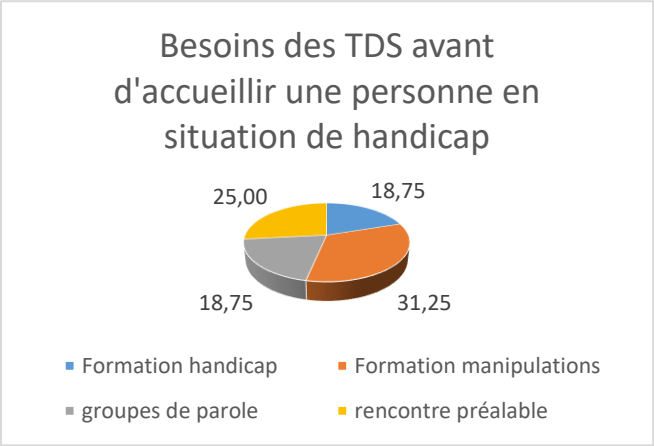

Nous avons également demandé aux travailleurs du sexe s'ils se sentaient prêts à recevoir des personnes en situation de handicap. La grande majorité d'entre eux nous a répondu « oui » en invoquant la raison que les personnes en situation de handicap sont « comme les autres ». Nous avons néanmoins demandé à l'ensemble s'ils ressentaient un manque particulier face aux personnes en situation de handicap.

La majorité souhaiterait recevoir une formation sur les manipulations à faire envers les personnes en situation de handicap moteur. Certaines sont en situation de grande dépendance et ne peuvent donc pas se déshabiller seules, se déplacer, se mettre dans un lit, etc. Certains travailleurs ressentent donc un manque dans leur pratique à ce niveau. Ensuite, l'idée d'une rencontre préalable entre la personne en situation de handicap et le travailleur est revenue chez 25% d'entre eux. Le questionnaire ne permet pas de définir en quoi une rencontre préalable serait bénéfique aux travailleurs du sexe.

Par la suite, nous avons demandé aux travailleurs si une formation pour recevoir des personnes en situation de handicap les intéressait. A ce moment, nous ne parlions pas encore d'accompagnement sexuel. 50% ont manifesté le fait d'être intéressé par cette formation. Pour les 50% autres, ils n'en voyaient pas l'intérêt. Pour les 50% qui étaient intéressés, la raison la plus invoquée était un besoin d'apprentissage pour réaliser au mieux leur travail face aux personnes en situation de handicap. Pour les 50% qui n'étaient pas intéressés, la réponse la plus invoquée était qu'une telle formation ne serait

pas nécessaire, car soit, ils ont déjà des clients en situation de handicap et savent comment s'y prendre, soit ils n'ont pas de clients en situation de handicap et ne souhaitent pas en avoir.

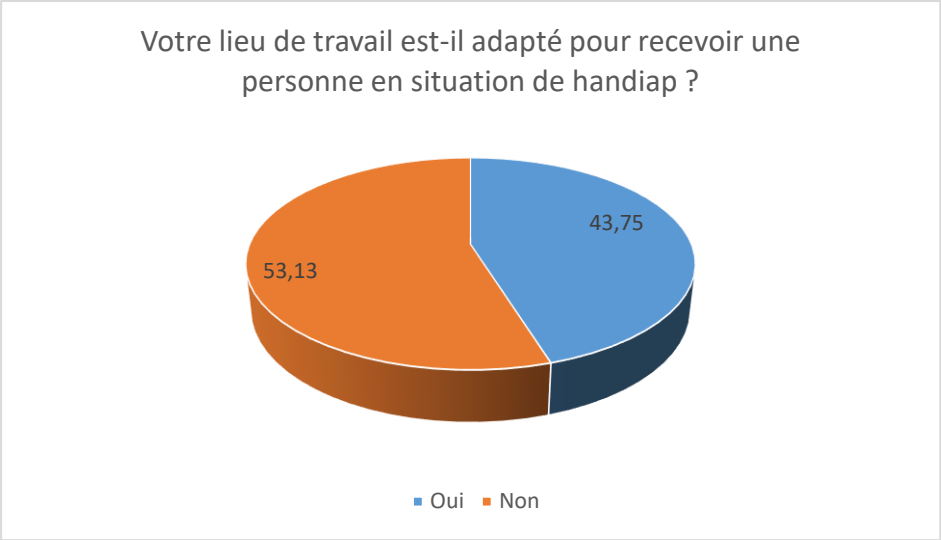

Le lieu de travail des travailleurs du sexe, considéré souvent comme inadapté pour recevoir une personne en situation de handicap, a également été questionné auprès des travailleurs. Comme le montre le graphique ci-dessus, la majorité estime que leur lieu de travail n'est pas adapté pour les personnes en situation de handicap. La raison qui revient le plus souvent est la présence d'escaliers sur le lieu de travail. Des travailleurs du sexe ont mis en avant le fait qu'ils devaient parfois porter les personnes pour aller jusque dans la chambre ou encore qu'il n'y avait pas de place pour qu'une camionnette puisse se garer facilement.

56,25 % des personnes interrogées estimaient qu'il n'était pas nécessaire que les travailleurs du sexe soient formés à l'accompagnement sexuel. La raison la plus invoquée est que ce métier ne s'apprend pas via des formations. Certaines personnes expliquent qu'elles ne s'arrêtent pas au handicap et qu'une formation n'est pas donc pas utile. Une invoquera le fait qu'il faudrait plutôt réaliser une formation pour tout le monde et pas uniquement envers les personnes qui ont un handicap.

Cependant, 71,88% des personnes interrogées trouveraient cela bénéfique d'organiser des séances de sensibilisation au handicap auprès des travailleurs du sexe, en général. La raison la plus invoquée est d'obtenir plus d'informations sur les handicaps et la manière d'agir envers les personnes qui en sont porteuses. Des travailleurs ont amenés l'idée que de telles séances feraient peut-être réfléchir au comportement que l'on a envers les personnes en situation de handicap (moqueries, préjugés, etc.). Concernant les personnes qui ont répondu que cela n'était pas nécessaire, deux raisons ont été mises en avant. Premièrement, le fait qu'ils sont plus « normaux » que les autres clients et que c'est plutôt une sensibilisation envers les clients valides qui seraient nécessaire. Deuxièmement, que cela n'est pas nécessaire d'être sensibilisé au handicap pour réaliser leur profession.

III. L'accompagnement sexuel

Dans cette partie, notre objectif était d'évaluer les connaissances des travailleurs du sexe sur l'accompagnement sexuel. Ainsi, notre première question portait sur la définition de la thématique. Nous avons demandé aux travailleurs s'ils pensaient savoir ce qu'est l'accompagnement sexuel.

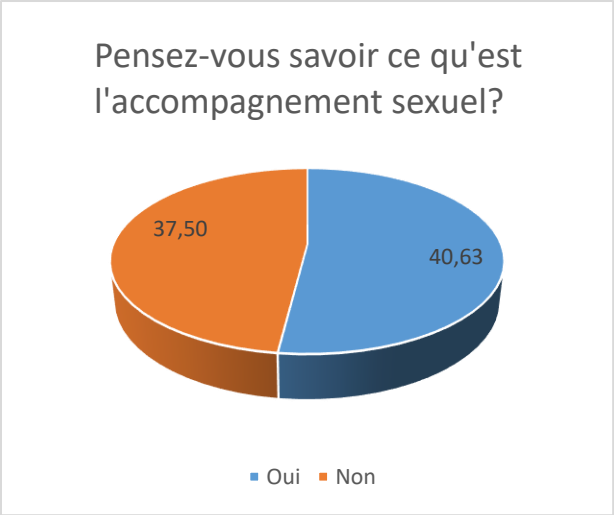

A cette question, 40,63% des répondants nous ont exprimé le fait qu'ils ne savaient pas ce qu'est l'accompagnement sexuel. Sur 32 personnes interrogées, 13 ont répondu qu'elles ne savaient pas et 12 ont répondu qu'elles savaient ce qu'est l'accompagnement sexuel. Sur les 12 personnes ayant répondu, 3 pensaient que l'accompagnement sexuel est une forme d'éducation envers les personnes en situation de handicap. Cela se traduit par le fait de l'écouter, d'aller faire des activités culturelles, de rester en sa compagnie. Pour une personne, l'accompagnement sexuel est une cellule mise en place pour les travailleurs du sexe qui ont des doutes, des interrogations sur leur profession.

Les 8 autres personnes donnaient une définition approximative de l'accompagnement sexuel reprenant les notions de sexualité, de travail du sexe et de personnes en situation de handicap, mais n'arrivant pas à expliquer le fait que l'accompagnant sexuel a suivi une formation et reçoit des personnes en situation de handicap pour une relation sexuelle (ou érotique, ou sensuelle) tarifée.

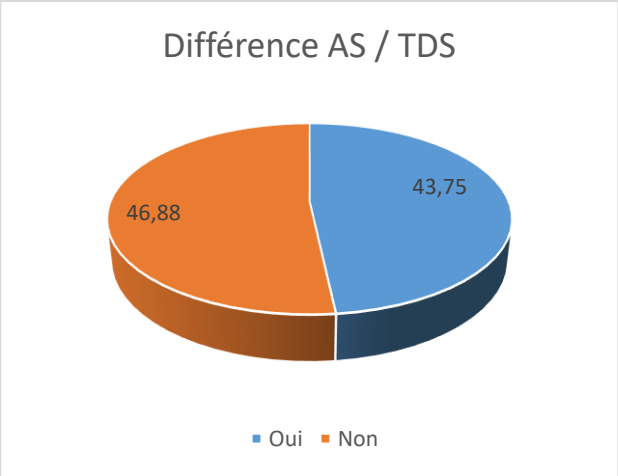

Après cette première question, une définition de l'accompagnement sexuel était donné pour permettre à chacun et chacune de poursuivre le questionnaire sur la même base. Suite à cela, 46,88% des personnes interrogées estiment qu'il n'y a pas de différence entre le travail d'un accompagnant sexuel et le travail d'un travailleur du sexe, les services proposés étant les mêmes. Pour les 43.75% estimant qu'il y a une différence, les raisons invoquées sont les suivantes : le fait que l'accompagnant sexuel n'a pas nécessairement de relations sexuelles avec le client, l'accompagnant sexuel peut donner des conseils, que l'accompagnant sexuel doit réaliser d'autres tâches qu'un travailleur du sexe (par exemple : déshabiller la personne car elle ne sait pas le faire elle-même).

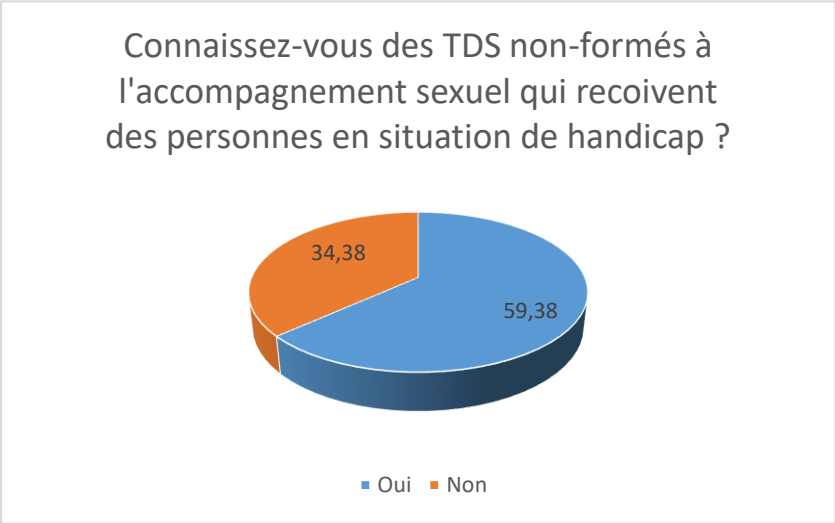

Nous avons ensuite demandé si les personnes connaissaient des travailleurs du sexe qui reçoivent des clients en situation de handicap sans avoir reçu une formation d'accompagnant sexuel. La majorité nous a répondu « oui. » Cela nous montre que l'accompagnement sexuel est bien une réponse parmi d'autres face aux envies sexuelles des personnes en

situation de handicap et qu'il existe effectivement des travailleurs du sexe qui reçoivent des clients porteurs d'un handicap.

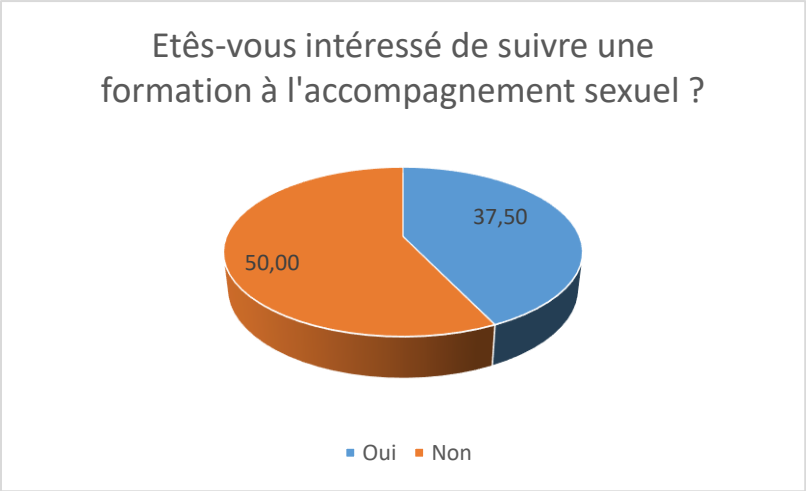

Suite à ces diverses questions concernant l'accompagnement sexuel qui nous ont permis de clarifier la définition que l'on donnait à celui-ci, nous avons à nouveau demandé aux travailleurs du sexe, s'ils étaient prêts à suivre une formation pour devenir accompagnant sexuel. 50% des travailleurs interrogés ont répondu ne pas être intéressés par cette formation.

Concernant la légalisation de l'accompagnement sexuel, la majorité des travailleurs du sexe interrogés pense que cette pratique est légale en Belgique. 28,13% pense que c'est illégal et 29% ne savaient pas répondre à cette question. Il est donc intéressant de constater les réponses dispersées à cette question qui montrent réellement le manque d'informations transmises à propos de l'accompagnement sexuel en Wallonie mais également en Belgique.

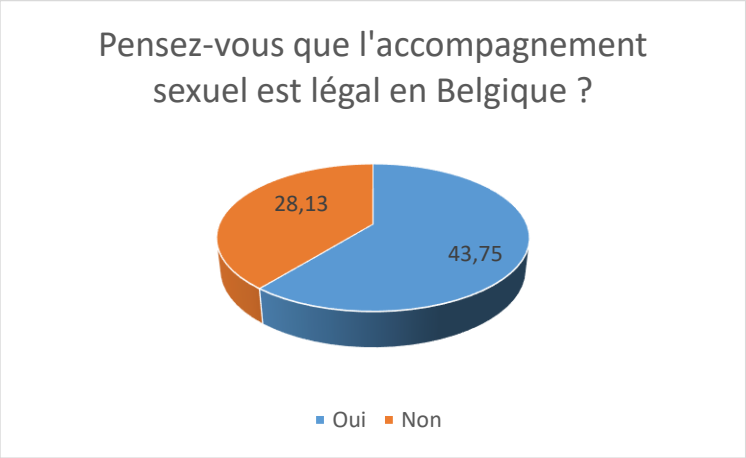

D. L'avis des professionnels du handicap

En plus des personnes en situation de handicap, des accompagnants sexuels et des travailleurs du sexe, nous avons également rencontré des professionnels du handicap pour qu'ils puissent nous livrer leur témoignage, basé sur leurs pratiques, concernant la thématique étudiée. Ainsi, nous avons rencontré Madame H., travailleuse sociale dans un service résidentiel pour adultes, Monsieur Jean-Marie Huet, président de l'Association Belge contre les Maladies Neuromusculaires et Monsieur Laurent Servais, Docteur au Centre de Référence des Maladies Neuromusculaires à Liège.

a) Madame H, travailleuse sociale.

Madame H. est responsable EVRAS dans un service résidentiel pour adulte atteint d'une déficience intellectuelle. Comme dans de nombreux autres services, la question de la sexualité est récurrente auprès des résidents, au point que l'institution a décidé de nommer une personne de référence en la matière. Le souhait était de différencier l'accompagnement quotidien et l'éducation à la vie affective,

relationnelle et sexuelle. La mise en place d'un espace pour venir aborder ces questions, était nécessaire.

A l'accueil de chaque résident, Madame H. l'informe sur la prise en compte de la vie affective, relationnelle et sexuelle au sein de la résidence. Les besoins et les envies des personnes sont entendus et Madame H. travaille avec elles pour y apporter une réponse adéquate. Selon elle, cette présentation systématique des règles mais également du fait qu'elle est une personne de référence pour ce type de demande auprès de chaque résident est souvent positivement accueilli par les bénéficiaires. Les seules réticences viennent des parents qui, pour certains, éprouvent des difficultés à imaginer leurs enfants ayant une vie sexuelle.

La sexualité des personnes en situation de handicap est quelque chose de délicat. Madame H. nous mettra en avant le fait qu'il faut être très prudent car c'est le handicap qui va orienter la relation sexuelle mais également affective et relationnelle. L'idée que les résidents ont de vivre en couple, vient selon elle d'une identification sociale.

Comme expliqué précédemment dans la revue de la littérature, les professionnels sont le vecteur des normes sociales. Ceux-ci les amènent dans l'institution en parlant de leurs enfants, de leur couple ou autre, et renvoient ces représentations aux personnes en situation de handicap. Madame H. vient donc nous confirmer ces données par son expérience de terrain.

Au sein du service, les hommes sont plus actifs sexuellement. Il est difficile pour les femmes de parler de leur sexualité et d'avoir une sexualité active. La difficulté principale pour Madame H. est de comprendre la demande de la personne mais également lui expliquer les différentes manières d'y répondre.

Concernant l'accompagnement sexuel, la position de Madame H. est fortement mitigée. Personne n'y a jamais fait appel dans son institution et sa position en tant que travailleuse n'y est pas fortement favorable. En effet, l'accompagnement sexuel selon elle, n'est pas clair. Elle se pose des questions sur les motivations de ces hommes et de ces femmes prêts à donner de leur temps pour que des personnes en situation de handicap puissent découvrir, apprendre, ou redécouvrir des sensations érotico-sexuelles. Madame H. aurait plus tendance à orienter ses résidents auprès de travailleurs du sexe. Néanmoins, elle explique que beaucoup de travailleurs du sexe ne reçoivent pas de clients en situation de handicap. Sa raison principale est qu'une personne en situation de handicap va demander plus de temps qu'un client valide et que les travailleurs du sexe n'ont pas toujours assez de temps disponible pour répondre aux demandes de ces clients.

Si l'on regarde les graphiques énoncés précédemment, nous remarquons que l'idée reçue que les travailleurs du sexe sont réticents à l'idée de recevoir un client porteur d'un handicap est à bannir. La majorité en reçoit et la majorité n'est pas formée à l'accompagnement sexuel.

Auparavant, des personnes en situation de handicap vivant dans l'institution, allaient voir des travailleurs du sexe. Actuellement, à la connaissance de Madame H., cela ne se fait plus car les personnes éprouvent du mal à quitter l'institution. Une des peurs rencontrée par la professionnelle est la difficulté que les personnes porteuses d'un handicap mental ont de différencier amour, amitié et sexualité. Selon elle, il y a donc un grand risque de souffrance si une personne en situation de handicap était amenée à rencontrer un travailleur du sexe. Cela pourrait la mettre dans une situation où la barrière entre sexualité et amour ne serait pas clair. Madame H. nous expliquait qu'elle prendrait le temps d'en parler avec la personne mais que la solution des travailleurs du sexe, ou même des accompagnants sexuels, n'était pas la meilleure.

Un autre obstacle vient aussi des parents. Madame H. nous a expliqué que pour elle, certains parents ne peuvent concevoir le fait que leur enfant aille voir un accompagnant sexuel ou un travailleur du sexe. Les parents ne pensent pas à ces pratiques lorsque l'on aborde avec eux la vie sexuelle de leur enfant. De plus, Madame H. nous invoque le fait que les parents ont peur que l'institution mette des idées dans la tête de leurs enfants qu'ils n'avaient pas précédemment.

L'entretien s'est terminé sur le statut de l'accompagnement sexuel en Wallonie. Selon Madame H., il serait plus cohérent de donner un statut aux travailleurs du sexe qu'aux accompagnants sexuels. L'accompagnement sexuel a, selon elle, un côté malsain qu'elle n'arrive pas spécialement à décrire en dehors du fait des motivations des personnes qu'elles qualifient de troubles.

b) Jean-Marie Huet

Nous avons eu le plaisir de rencontrer Monsieur Jean-Marie Huet, président de l'Association Belge contre les Maladies Neuromusculaires, pour nous entretenir avec lui sur le sujet de l'accompagnement sexuel en Wallonie et comment celui-ci était perçu au sein de son association.

Au sein de son association, la question de l'accompagnement sexuel est réfléchie depuis un certain temps. Sa position n'est ni favorable, ni défavorable.

> *« Ma position est un peu mitigée. Ce n'est pas tout à fait pour ou tout à fait contre. Ça doit être le choix de chacun. »*

Ce qui le gène dans l'accompagnement sexuel, c'est que la personne en situation de handicap puisse commencer à éprouver des sentiments amoureux à l'égard de l'accompagnant. Cependant, il nuance cette crainte en disant que c'est un risque à prendre.

Dans sa carrière de président de l'ASBL, il a été à plusieurs reprises sollicité par des membres qui souhaitaient avoir une relation sexuelle mais qui ne savaient pas vers qui se tourner. Ceux-ci avaient trouvé des réponses, que Monsieur Huet qualifie de « limite », pour répondre à leurs envies.

> *« Dans l'association on a pas mal de gens qui étaient demandeurs. Je dis étaient parce que malheureusement ceux à qui je pense sont décédés mais ils étaient quand même demandeurs. Parce que les solutions qu'ils avaient trouvées sont aussi des solutions limites… Soit un soignant, soit voir la maman. C'est quand même plus que limite. Donc encore une fois, je pense que l'assistance sexuelle comme ils le font en Suisse, ou des choses pareilles, ça doit exister. Rien que pour éviter ce genre de situations. »*

L'accompagnement sexuel serait donc selon lui une réponse qui permettrait d'éviter ce genre de situation. Les demandes qu'il a reçu venaient d'hommes car selon lui, il est plus compliqué pour les femmes de venir parler de leur sexualité, surtout lorsqu'il s'agit de faire appel à une tierce personne. Il ne nie pas le fait que la demande des femmes doit exister.

> *« C'étaient des hommes. Maintenant, ils m'en ont parlé à moi. Je ne sais pas si une femme m'en aurait parlé à moi. C'était dans le cadre… pas de le cadre de réunion, dans le cadre de rencontre en tant que président. Des rencontres personnelles. Je rencontre aussi des femmes ça n'est pas ça mais je les vois moins aborder ce sujet-là… Mais je sais que la demande existe. Il n'y a pas de raison qu'elle n'existe pas. »*

Monsieur Huet nous exprime le fait que dans son ASBL ils sont prêts à s'engager en faveur de l'accompagnement sexuel. Ils ont déjà été rencontrer Catherine Agthe de l'association suisse Sexualité et Handicap Pluriels, association qui propose des formations pour devenir accompagnant sexuel. Leur objectif était de comprendre comment une telle formation avait été mise en place pour créer un même service en Wallonie. Ce projet était porté par le Docteur Laurent Servais, dont l'entretien apparaitra

dans la suite de cette étude. L'ASBL aurait même été prête à proposer un remboursement de l'accompagnement sexuel, moyennant l'aide d'un avocat pour ne pas se mettre à l'encontre de la loi.

Selon lui, il préférerait orienter les personnes en situation de handicap qui font la demande de relations sexuelles vers un accompagnant sexuel plutôt que vers un travailleur du sexe. Sa crainte vient principalement du fait qu'il reconnait ne pas avoir assez d'informations sur le milieu de la prostitution. C'est un domaine inconnu pour lui et par conséquent, il n'oserait pas orienter une personne en situation de handicap vers un travailleur du sexe.

> *« Mais pourtant ça serait mieux que ça soit des assistants sexuels plutôt que des… Mais je ne connais pas non plus le monde de la prostitution donc je ne sais pas ce qu'elles…En principe il doit y avoir des filles qui sont… Surtout maintenant via les trucs, via internet et tout ça. Des prostitués un peu moins pros. […] Maintenant se sont des films que je me fais, je ne connais pas du tout le monde de la prostitution. J'ai l'impression que si c'est quelqu'un qui est formé et qui vient pour ça et qui va prendre son temps et tout ça… Ça sera plus sympa que juste un acte sexuel en deux temps trois mouvements. »*

Contrairement à Madame Madame H., il préférerait orienter les personnes qui en font la demande vers des accompagnants sexuels que vers des travailleurs du sexe. Les accompagnants sexuels seraient d'après lui, plus au clair sur leur choix de travail et leurs motivations que les travailleurs du sexe. Il nous explique que certains travailleurs du sexe seraient obligés de se prostituer, ce qui lui pose problème.

> *« C'est pour ça que je préférerai des assistants sexuels formés et librement consentent dans leurs actes. Que faire appel à la prostitution où il y a quand même des valeurs un peu limites. Ça dépend sur qui on tombe. Il y a aussi des prostitués qui le font parce que c'est un choix mais à mon avis il y en a quand même une flopée qui le font parce qu'elles sont un peu obligées. »*

Concernant les demandes qui lui ont été faites, Monsieur Huet avance le fait qu'il ne s'agit pas nécessairement de demandes d'ordre sexuel. Les personnes sont plus en recherche de tendresse et de contact. Le problème vient, selon lui, de la difficulté qu'ont les personnes en situation de handicap de trouver un partenaire de vie.

> « *Ce n'est pas vraiment une demande purement sexuelle. C'est une demande de contact. Et aussi sexuelle. Parce qu'à un moment faut quand même bien… Mais c'est à défaut, quoi. Je pense.* »
>
> « *Oui je crois que c'est ça le problème de base. Ils sont du mal à trouver une compagne ou un compagnon. Il y en a qui en ont hein. Mais c'est souvent dans le monde du paramédical. C'est un peu là que les gens se rencontrent…* »

Il va ainsi soulever une donnée nouvelle dans cette étude, le fait que les personnes en situation de handicap sont généralement en couple avec des personnes rencontrées dans le secteur paramédical. Selon lui, ce sont généralement ces personnes qui, étant sensibilisées au handicap, seraient prêtes à entamer une relation de couple avec une personne en situation de handicap.

> « *Oui c'est ça, une infirmière, un infirmier,… c'est un peu logique. Les étudiants en médecine ils sont souvent avec un autre étudiant en médecine… C'est un peu dans les cercles que l'on fréquente. Pour nous c'est plutôt le médical et le paramédical. L'infirmière trois fois par jour… Forcément se sont ces gens-là qu'ils voient. Comme*

les sorties sont quand même vachement limités. Et même les contacts quand tu sors sont vachement limités aussi. Avec les autres… »

Concernant la légalisation, Monsieur Huet estime que si l'accompagnement sexuel était reconnu et légal, les personnes en situation de handicap auraient plus tendance à se tourner vers ce genre de réponse.

> *« Je suppose que les gens se tourneraient vers cette réponse-là. S'ils le font dans les autres pays il n'y a pas de raison qu'on ne le fasse pas ici. Ce n'est pas des autres pays… Ce n'est pas la Norvège. C'est la Suisse et la France. Ce n'est pas… C'est en théorie plus ou moins la même culture. Il n'y a pas de raison qu'en Belgique il n'y ait pas la même demande que là. Mais tant qu'il n'y a pas l'offre… »*

Néanmoins, légaliser l'accompagnement sexuel serait selon lui une forme de légalisation de la prostitution. Ainsi, Monsieur Huet explique se trouver dans une position inconfortable, car entre deux valeurs. Le fait de ne pas légaliser l'utilisation du corps d'une personne à des fins marchandes et celle que la réalité des besoins sexuels existent et qu'il faut y trouver une réponse.

> « *L'inconvénient c'est que ça reste un peu de la prostitution et ce n'est pas un truc… C'est compliqué quand on est avec deux valeurs. Le fait de ne pas utiliser le corps de l'autre mais en même temps il faut répondre à un besoin sexuel qui existe et qui est quand même une source de souffrance donc il faut que… Choisir entre deux souffrances. Même si l'accompagnement sexuel ce n'est … d'après les reportages que j'ai vu, c'est quand même des gens engagés. Ils ne font pas ça pour gagner leur vie, donc ce n'est pas la même chose que quelqu'un qui est obligé de se prostituer ou qu'on oblige à se prostituer… On n'est pas au même niveau.* »

Il va cependant terminer l'entretien en disant qu'une reconnaissance légale permettrait peut-être aux gens de connaitre l'accompagnement sexuel et ainsi d'y avoir plus facilement recours. En effet, selon lui il faudrait plus d'informations à ce sujet pour que les gens puissent décider de ce qui répond le mieux à leurs envies.

> *« Si les gens ne savent pas que ça peut exister, forcément ils ne vont même pas y réfléchir. Ca sort quand même un peu de l'ordinaire. Ce ne sont pas des trucs auxquels on peut penser comme ça sans avoir étudier la question. Mais c'est pour ça qu'il faut les informer, que ça soit légal… Faut les informer pour que éventuellement ils puissent faire le choix d'y avoir recours ou pas mais au moins ils savent que ça existe. C'est pour ça que l'information c'est important. »*

c) Laurent Servais

Le Docteur Laurent Servais travaille au centre de référence des maladies neuromusculaires du CHR de la Citadelle à Liège. Le Docteur Servais a été interpellé par ses patients qui allaient voir des travailleuses du sexe pour répondre à leurs envies sexuelles car ils n'arrivaient pas à trouver de partenaire. Les récits de ses patients étaient plutôt positifs. En effet, ceux-ci lui racontaient que leur rencontre avec la travailleuse du sexe s'était déroulée selon leurs attentes et que cela leur avait plu. Cependant, un autre groupe de patients vient lui affirmer l'inverse. Certaines travailleuses du sexe ne voulaient pas avoir de relations sexuelles avec une personne en situation de handicap.

Cela nous montre bien ce qui a été décrit par les travailleurs du sexe interrogés. La majorité a des clients en situation de handicap mais il existe néanmoins un pourcentage qui les refuse.

Le Docteur Servais a dès lors eu l'idée de recentrer les contacts des travailleuses du sexe qui acceptaient les clients en situation de handicap pour éviter à ses patients la déception du refus auquel certains avaient été confrontés. L'objectif était de créer un partenariat avec ces travailleuses et leur proposer une formation pour qu'elles arrivent à gérer au mieux le handicap de certains de leurs clients.

Cette formation n'est pas celle d'un accompagnement sexuel, mais plutôt de connaitre les spécificités du handicap (ici les maladies neuromusculaires) pour que les travailleuses puissent se sentir plus à l'aise face à une personne présentant une maladie neuromusculaire. La formation ne comprenait pas de volet psychologique, éthique, sexologique ou encore juridique comme dans la formation en accompagnement sexuel suisse ou française. Il s'agissait uniquement de se centrer sur le handicap. Le Docteur Servais nous explique également que cette formation est donnée à divers professionnels du secteur médical et paramédical dans le but de connaitre les besoins des patients.

Le Docteur Servais a ensuite contacté plusieurs professionnels qui sont concernés par le monde du handicap, mais qui se rejoignent tous sur le fait que leur profession touche au handicap : professionnels du secteur hospitaliers, membres d'associations, politiciens, etc. Cependant, une fois le projet mis en place, il était nécessaire d'établir des conventions de collaboration et ces conventions n'ont jamais été signées car les partenaires ont eu diverses craintes, notamment au niveau de la loi. Le sujet était jugé comme fort compliqué, nécessitant pour certains de faire appel à l'ordre des médecins.

Entre temps, les travailleuses du sexe qui avaient été contactées ne travaillent plus dans le secteur prostitutionnel et la demande de financement n'aboutissait pas. En plus d'un déficit financier, se créait donc un déficit en ressources humaines.

Le Docteur Servais avait également prévu avec son équipe, d'entrer en contact avec le parquet de Liège pour ne pas se mettre en porte à faux par rapport à la loi sur le proxénétisme. Son objectif était d'agir en amont pour éviter toutes formes de poursuites. Dès lors, il n'a rencontré aucunes des travailleuses qui étaient prêtes à réaliser ce projet. Les contacts avaient été pris via les patients.

Le projet prévoit également de prendre contact avec les associations de terrain dans le secteur de la prostitution et également avec la police des mœurs. Des contacts ont été notamment pris avec Catherine Agthe, déjà citée précédemment. Madame Agthe, via son expertise dans le domaine du handicap et de la sexualité, a ainsi pu apporter au Docteur Servais et à son équipe des éléments d'informations et de formations concernant la construction d'un tel projet.

Ce projet a environ un an aujourd'hui et continue petit à petit à se mettre en place. Cela démontre donc qu'il y a une demande et une initiative de la part des professionnels en Wallonie de faciliter l'accès aux services sexuels pour les personnes en situation de handicap a déjà été prise. La demande est donc réelle et nécessite une réponse adéquate, ce que le Docteur Servais cherche à faire via ce projet.

d) Madame L., psychologue dans un service résidentiel pour adulte.

Madame L. était entrée en contact avec le Centre de Ressources pour obtenir des informations concernant les procédures à mener pour mettre en place un accompagnement sexuel. Nous l'avons ensuite recontactée pour savoir si elle acceptait de nous expliquer comment la sexualité se vit au sein de l'institution dans laquelle elle travaille.

La sexualité n'est pas un sujet tabou dans ce SRA. Il existe des groupes de paroles durant lesquels les résidents peuvent venir parler de leurs relations, de leurs émotions mais également des questions qu'ils se posent au niveau de la sexualité. Les relations sexuelles sont autorisées, moyennant la condition de la discrétion et de l'hygiène, ainsi que la masturbation.

Madame L. a été interpellée par un jeune homme qui souhaitait avoir des relations sexuelles et rencontrer une jeune femme. Cet homme éprouvait beaucoup de difficultés quant au fait d'accepter qu'il vit dans une institution et qu'il n'est pas possible pour lui actuellement d'avoir un appartement, une voiture, une vie de couple comme il le voit chez les membres de sa famille. La psychologue a alors effectué les démarches pour que ce jeune homme puisse rencontrer une accompagnante sexuelle. Cela a permis à l'équipe de se positionner également sur la question de l'anonymat.

> *L : Même au niveau des éducateurs, je pense qu'il y en a 1 ou 2 qui sont au courant parce que c'est pas quelque chose… la demande, l'analyse de la demande, tout ça, on en a discuté en réunion, et puis avec la directrice et son éducatrice référente, on s'est dit qu'il fallait reprendre un circuit un peu plus intime. Il n'y a pas lieu de dire en réunion éducative voilà J. à son rdv jeudi.*
>
> *Itw : Tous les éducateurs savent qu'il a fait une demande ?*
>
> *L : Qu'il a fait une demande, que ça a été accepté, que ça suit son court. Mais ça va pas être précisé, elle vient à telle heure, tel jour.*

La demande d'une personne souhaitant bénéficier d'un accompagnement sexuel est transmise à l'équipe et analysée par l'équipe pluridisciplinaire. Peu d'éducateurs sont au courant qu'une personne va recevoir un accompagnant sexuel dans sa chambre. Les seuls au courant sont ceux susceptibles de gérer la rencontre pour qu'elle se passe au mieux dans le respect et la dignité de chacun.

Dans notre revue de la littérature, la question de l'anonymat avait été abordée indiquant qu'elle pouvait être un frein et une complication quant au fait d'accueillir un accompagnant sexuel ou un travailleur du sexe au sein de l'institution. L'institution de Madame L. montre qu'il est donc possible de mettre des personnes au courant en amont mais une fois que la rencontre doit avoir lieu, seules les personnes nécessaires en connaissent le jour et l'heure ce qui permet de garantir une certaine intimité au résident.

Si l'accompagnement sexuel a été préféré à la prostitution, c'est davantage un choix de la professionnelle qui ne connait pas le milieu de la prostitution et ne se sentait pas à l'aise de faire les démarches.

> *L : Non, pas du tout, mais je suis thérapeute, j'ai mes consultations à domicile. Et donc, quand on parle, avec des personnes pas du tout déficientes mentales, parler de sexualité c'est pas du tout quelque chose qui m'effraie. J'ai des personnes qui vont voir des prostituées et qui me relatent ça. Mais de là à faire les démarches moi d'appeler une prostituée ou d'aller dans la rue en disant voilà j'ai un résident qui voudrait bien, est ce que vous pouvez le prendre ? J'avoue c'est encore autre chose, en n'étant pas formée et je me suis même dit mais je vais où ? Et puis, une collègue avait dit « je veux bien prendre le relais » et puis au final elle s'est dégonflée aussi. Je n'étais pas trop à l'aise de me dire je vais le prendre avec moi et j'attendrai dans la voiture. Et donc on a opté pour l'accompagnement sexuel, je crois autant pour lui, de sentir que ça lui convenait et autant pour nous, (…), l'assistante sociale qui présente et puis… voilà*
>
> *Itw : Donc c'est vous qui avez eu un contact avec l'accompagnante sexuelle ?*
>
> *L : Oui, c'est moi qui ai pris contact, rendez-vous et c'est vrai, elle, elle m'appelle dans ma vie privée. Enfin, dans les heures pas quand je suis ici donc c'est vrai que... il n'y a rien à faire ce n'est pas dans les habitudes professionnelles, ni de vie que*

d'être en contact avec ce milieu là. Même en étant une personne qui peut facilement parler de ces choses-là parce que j'ai eu une formation et une pratique professionnelle, il y a encore à un moment un frein.

L'accompagnement sexuel semble plus facile pour la professionnelle au niveau des démarches à accomplir. Il est vrai que si un résident souhaite entrer en contact avec un travailleur du sexe, le professionnel peut faire des démarches et dès lors se rendre sur le milieu de prostitution. Mais certains, pour diverses raisons, ne sont pas à l'aise quant à ses démarches. L'accompagnement semble aussi être une réponse plus favorable pour le résident.

Cela nous renvoie aux représentations sociales que nous avons abordées dans notre revue de la littérature. Le comportement des professionnels influence le contexte dans lequel la personne en situation de handicap va vivre sa sexualité. La demande initiale du jeune homme semblait se tourner vers la prostitution. Cependant, l'équipe du service n'était pas à l'aise quant à effectuer les démarches dans ce milieu et a considéré la réponse de l'accompagnement sexuel plus adaptée. Nous pouvons ici émettre l'hypothèse que le comportement des professionnels a influencé la vie sexuelle du jeune homme. Evidemment, nous ne trouverons pas de réponse à cette hypothèse dans cette étude, mais cet exemple peut expliciter notre partie sur les représentations sociales citée ci-dessus.

La question du budget a également été abordée. Nous avions expliqué précédemment qu'au Centre de Ressources, une de demandes des professionnels concernant également le prix d'un accompagnement sexuel car certaines personnes en situation de handicap ont peu de moyens financiers ou sont tributaires d'un administrateur de biens qui parfois est un membre de la famille. Ici pour Madame L., la personne concernée par l'accompagnement ne pouvait pas se permettre plus d'une rencontre par trimestre.

L : (…) C'est 100€ + 50€ de frais de déplacements alors qu'elle était venue dans la région. Donc 150€ par mois, même par trimestre c'est compliqué pour lui. Donc on lui a dit d'attendre septembre. Et là, je lui avais demandé de me recontacter quand elle avait plusieurs services à faire dans la région. Elle ne m'a pas rappelé et là J. me l'a justement rappelé jeudi en me disant « eh on est en septembre, alors… ». Donc je vais la rappeler. Si ça tombe elle n'a juste pas d'autres demande parce que sinon elle vient de Liège, alors que là elle était à 15km d'ici et que c'est déjà 50€. Je me dis que si elle vient de Liège, ça va être quoi le budget… Et le faire chez elle, ça c'était possible pour nous, comme ça il ne payait pas le déplacement, mais ça elle le fait pas. Elle avait proposé la chambre d'hôtel et c'est un peu le même, une chambre d'hôtel c'est très couteux. On peut le comprendre par rapport à la démarche, mais ils n'ont pas spécialement les moyens qui vont avec et on ne peut pas demander des suppléments aux familles. S'ils ont besoin d'acheter une télévision par exemple, ben on le dit à la famille mais ici, c'est autre chose.

La question se pose dès lors de savoir si la famille, administratrice de bien, doit être au courant que la personne va voir un accompagnant sexuel (ou même un travailleur du sexe). Nous n'avons évidemment pas la réponse à cette question, mais celle-ci doit être travaillée et traitée en équipe pour ne pas se mettre en porte à faux via la famille mais surtout pour essayer de respecter au mieux la volonté de la personne en situation de handicap.

Dans la situation du jeune homme, la psychologue va également expliquer la crainte qu'elle avait concernant un potentiel attachement de celui-ci envers l'accompagnante sexuelle. Cette crainte, déjà

relayée dans notre revue de la littérature, peut être appréhendée de diverses manières. Comme dit précédemment, l'accompagnant sexuel peut mettre un cadre à la rencontre. L'entretien avec Madame Y (accompagnante sexuelle) nous montre qu'elle met directement un cadre en disant qu'elle est en couple mais déjà en amont, elle souhaite que les professionnels aient expliqué à la personne en situation de handicap que ça ne sera qu'un service tarifé et pas une rencontre potentiellement amoureuse.

> *L : (…) Mais il n'a pas l'air en souffrance de ne pas la voir, d'avoir enclenché des sentiments, car ça c'est un peu la crainte. Il projette autre chose, une guidance. Que du contraire, il me dit « ah oui, donc quand j'aurai tout appris, je pourrais aller voir les autres. ». Il n'y a pas vraiment d'attache donc.*

Ce passage de l'entretien montre à la fois la dimension d'apprentissage que l'on peut retrouver dans l'accompagnement sexuel mais également le fait que ce type d'accompagnement peut servir de tremplin à d'autres relations futures.

Conclusion

La réalisation d'une étude relative à l'accompagnement sexuel devenait indispensable pour permettre à la fois aux personnes concernées de prendre la parole sur un sujet qui les touche mais également pour faire un constat de l'activité d'accompagnant sexuel en Wallonie. Cette recherche nous a amené à rencontrer des personnes en situation de handicap, des accompagnants sexuels et des travailleurs du sexe qui nous ont chacun fourni leur témoignage sur cette thématique qui fait actuellement débat en Wallonie. De plus, les recherches menées au sein des divers pays du continent (France, Danemark, Suisse, Allemagne, Pays-Bas, Suède) nous ont permis de comprendre et de mettre en évidence les divers modèles d'accompagnement sexuel, ce qui permettra à la Wallonie de potentiellement se positionner quant à cette thématique.

Une telle étude n'aurait pu aboutir sans évaluer, dans un premier temps, les éventuels obstacles à la vie sexuelle des personnes en situation de handicap. En effet, l'accompagnement sexuel répond à une demande émanant d'une envie, d'un besoin qui ne peut être comblé d'une autre manière. La revue de la littérature nous a démontré que pour les personnes en situation de handicap vivant en institution, avoir une sexualité peut être très compliqué. Tout d'abord, la question de l'intimité est de plus en plus souvent mise en avant au sein des services résidentiels. Ensuite, certains auteurs soulignent que le règlement institutionnel peut interdire toute forme de relation sexuelle aux résidents, à l'intérieur des murs de l'institution. Cependant, nous constatons tout de même une grande évolution depuis quelques années tant au sein de la littérature, que via notre expérience au Centre de Ressources. Les demandes en matière de sexualité des personnes en situation de handicap ne font, par ailleurs, qu'augmenter.

Les représentations sociales ont ensuite été abordées. Ce qui nous a permis de constater que les représentations des professionnels et/ou des proches de la personne en situation de handicap concernant la sexualité ont un impact important sur la vie sexuelle de cette dernière. En effet, ces représentations sociales créent un contexte propice ou non aux activités sexuelles des personnes. De plus, les représentations que l'on peut avoir à propos de l'accompagnement sexuel et la prostitution peuvent également interférer dans la vie sexuelle des personnes en situation de handicap. Néanmoins, on remarque que l'accompagnement sexuel a une connotation plus positive car il est perçu comme une aide et non pas comme une relation sexuelle basée sur du profit.

Un point sur l'éthique devait également être présent au sein de cette recherche. En effet, la thématique de l'accompagnement sexuel peut entrainer de nombreuses interrogations, notamment de la part des professionnels de terrain. Nous avons soulevé une question éthique transversale qu'il est possible d'appliquer à toutes les personnes concernées par l'accompagnement sexuel : Comment rendre l'accompagnement sexuel possible dans le respect et la dignité de la personne ? Bien entendu, nous ne prétendons pas avoir résolu cette question. Toutefois, des pistes peuvent être proposées, suite à la revue de la littérature, d'une part, mais également par notre travail de terrain et de réflexion au sein du Centre de Ressources.

La présence de tiers liée à la question de l'anonymat et de la confidentialité a également été abordée. En effet, contrairement aux personnes valides, certaines personnes en situation de handicap doivent passer par une tierce personne qui fera les démarches pour la personne ou pourra par exemple l'aider lors de ces déplacements et ainsi se rendre chez son partenaire, chez un accompagnant sexuel, dans un milieu de prostitution, etc. La question est donc de trouver sa place en tant que professionnel ou

proche de la personne, en lui prodiguant l'aide dont elle a besoin, tout en préservant l'intimité de celle-ci.

Dans nos recherches et dans notre travail, nous avons constaté que la déficience intellectuelle devait faire l'objet d'une analyse particulière lorsque l'on aborde la question de l'accompagnement sexuel. En effet, celui-ci peut, contrairement à d'autres types de handicap, entraîner plus de difficultés de compréhension de la part, à la fois de la personne en situation de handicap, mais également des professionnels. Ainsi, nous avons donc réfléchi à cette question et repris l'avis de divers auteurs qui préconisent que, dans les cas de handicap trop lourd, l'accompagnement sexuel ne doit pas être envisagé.

En tant que Centre de Ressources, notre souhait était de réaliser à la fois une revue de la littérature, permettant ainsi de rendre compte des avancées en matière d'accompagnement sexuel, des questions déjà soulevées par des chercheurs, des professionnels ou des personnes elles-mêmes, ainsi que d'aller, sur le terrain, à la rencontre des personnes dont l'accompagnement sexuel fait partie (ou non) de leur vie. Ainsi, la revue de la littérature nous a permis de proposer une définition à l'accompagnement sexuel. Celle-ci devra, néanmoins selon nous, être débattue avec des partenaires et ainsi être partagée unanimement dans le paysage wallon. Nos lectures nous ont également démontré le lien existant entre accompagnement sexuel et prostitution au niveau législatif. Lors de nos recherches concernant d'autres pays européens, nous avons pu remarquer qu'en fonction de la position nationale prise par rapport à la prostitution, l'activité d'accompagnant sexuel pouvait être reconnue. Toutefois, cette reconnaissance s'apparente toujours à la prostitution. Cela permet donc aux personnes d'obtenir un statut.

Pour la France, nous avons eu la chance de contacter Marcel Nuss, président de l'APPAS, qui nous a apporté son éclairage quant à la situation de l'accompagnement sexuel dans son pays. Marcel Nuss a mis en place une formation d'accompagnant sexuel en se mettant volontairement en porte à faux par rapport à la loi qui lui interdit de mettre en lien des personnes pratiquant des relations sexuelles tarifées et des clients. De plus, en 2016, la loi sur la pénalisation des clients a été votée en France, ce qui rend le travail de Monsieur Nuss encore plus délicat, mais qui aggrave également la situation des personnes en situation de handicap souhaitant avoir accès à une vie sexuelle via le milieu de la prostitution ou via l'accompagnement sexuel.

Le cadre de formation français est proche de celui de la Suisse où la formation est organisée par Madame Catherine Agthe. La Suisse propose également une formation d'environ 300 heures qui donnent accès à un certificat prouvant leurs compétences en matière d'accompagnement sexuel. Il s'avère évidemment que le contexte politique suisse facilite la création d'une telle formation, étant donné que la prostitution y est légale et réglementée. Le détail de la formation et la sélection des candidats, nous prouvent qu'il s'agit d'un réel engagement professionnel dont doivent faire preuve les futurs accompagnants sexuels.

En Allemagne et aux Pays-Bas, nous avons pu contacter plusieurs associations de terrain qui proposent des formations permettant de prodiguer des massages ou des caresses sexuelles aux personnes en situation de handicap. L'Allemagne et les Pays-Bas sont précurseurs dans ce domaine. Ils ont été les premiers à proposer des services d'accompagnants sexuels aux personnes en situation de handicap. Toutefois, il faut reconnaitre que la situation de la prostitution dans ces deux pays est la plus permissive d'Europe. En effet, la prostitution y est autorisée, légale et réglementée par les Etats depuis de nombreuses années. Dans un tel contexte, mettre en place un service d'accompagnement sexuel y est plus aisé. Néanmoins, les Pays-Bas seraient en réflexion concernant le remboursement partiel qui était octroyé aux personnes de grande dépendance bénéficiant de l'accompagnement sexuel.

Les situations de la Suède et du Danemark sont liées. En effet, il est très compliqué d'obtenir des informations concernant une pratique d'accompagnement sexuel. La Suède a fait de la prostitution une problématique qu'elle souhaite éradiquer. Ainsi, malgré nos contacts pris dans le pays, aucune personne n'a pu nous confirmer l'existence de personnes pratiquant l'accompagnant sexuel, ni l'existence d'associations qui proposeraient une formation. Actuellement, il semble que les personnes en situation de handicap se rendent dans des milieux de prostitution lorsqu'ils souhaitent obtenir une relation sexuelle tarifée. Néanmoins, les personnes sont dans une situation compliquée car la Suède a voté la loi de pénalisation des clients d'achats de services sexuels.

Pour le Danemark, la situation de la prostitution y est plus permissive, mais il est presque impossible d'obtenir des informations sur l'accompagnement sexuel. Cependant, le Danemark s'est plusieurs fois illustré dans ses recherches concernant la sexualité des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, nos informations nous ont montré que le Danemark pratiquait un remboursement partiel pour les personnes en situation de handicap qui souhaitaient bénéficier d'une rencontre avec une tierce personne dans le cadre d'une relation sexuelle tarifée.

Comme mentionné précédemment, pour réaliser cette étude nous avons interrogé des personnes en situation de handicap afin d'entendre leur témoignage et avis quant à l'accompagnement sexuel, la prostitution, mais également l'affectivité et la sexualité en général. Ainsi, nous avons pu remarquer que l'accompagnement sexuel était en majorité inconnu des personnes déficientes intellectuelles. Celles-ci n'imaginaient pas qu'une telle formation et une telle activité pouvaient exister. De plus, certains avaient de fausses croyances quant à l'accompagnement sexuel (par exemple les accompagnants seraient des personnes qui viennent contrôler nos rapports sexuels). Nous ne sommes pas en mesure d'établir la cause de cette méconnaissance, mais nous proposons les deux hypothèses suivantes : Soit la question de la sexualité n'a jamais été abordée au sein de l'institution ou en famille, soit la question de l'accompagnement sexuel n'a jamais été proposée comme solution à ces personnes.

Ainsi, comme la connaissance de l'accompagnement sexuel est moindre, les personnes que nous avons interrogées, à l'unanimité, n'ont jamais eu recours à un accompagnant sexuel au cours de leur vie. Cependant, il est à nuancer qu'une fois les explications données quant à cette pratique, certains nous ont confiés qu'ils seraient peut-être envisageable, pour eux, d'y avoir recours à l'avenir.

Nous nous sommes également posé la question de savoir si l'accompagnement sexuel pouvait constituer une réponse « à vie » pour les personnes qui en font la demande. Selon certaines personnes interrogées, l'accompagnement sexuel peut se concevoir comme un apprentissage qui, une fois acquit, n'a plus de raison d'être. Pour d'autres, une fois en couple, la personne n'a plus aucune nécessité de faire appel à un accompagnant. La question de la confiance en soi et de l'estime de soi a été abordée et rejoint celle de l'apprentissage. L'accompagnement sexuel peut être vu comme un tremplin dans la vie sexuelle et affective des personnes en situation de handicap. Ainsi, une fois qu'elles estiment avoir acquis plus de confiance en elles, l'accompagnement sexuel peut être arrêté.

A l'unanimité, les personnes en situation de handicap considéraient que l'accompagnement sexuel devait être légalisé car il s'agit d'une profession.

Nous avons également abordé la thématique de la prostitution avec les personnes en situation de handicap qui, pour certaines, était un terme inconnu. Néanmoins, la pratique de celle-ci était bien connue de certains. Deux personnes avaient déjà eu recours aux services d'une travailleuse du sexe. Pour les autres, des raisons personnelles (n'en éprouvent pas l'envie, pas dans leur personnalité, etc.) et financières les en empêchaient. Néanmoins, nous constatons qu'une demande existe. Pour certains, celle-ci semble être prise en charge avec l'aide d'éducateurs d'institution ouverts à la question. Une

personne en situation de handicap va aborder la question de la mobilité et de l'organisation que cela demanderait de faire appel à une travailleuse du sexe.

Pour la majorité des personnes, les professionnels en institution doivent aider à répondre à la demande d'une personne en situation de handicap qui souhaite rencontrer un accompagnant sexuel et/ou un travailleur du sexe.

Par ailleurs, nous avons pu rencontrer une accompagnante sexuelle et nous avons repris le témoignage d'un accompagnant sexuel dans le cadre d'un colloque. Leurs motivations se rejoignent car ils abordent tous deux le sourire et les remerciements des personnes en situation de handicap qu'ils rencontrent au sein de leur travail. Ces deux accompagnants ont suivi la formation d'ADITI mais leurs discours ne se rejoignent pas quant au contenu de cette formation et à l'obligation (ou non) de suivre celle-ci. Chacun rencontre des personnes ayant tous types de handicap dans son métier et met en avant la nécessité de prendre du temps et de parler avec la personne pour comprendre sa demande et ne pas la brusquer.

Concernant l'assimilation de l'accompagnement sexuel à la prostitution, l'accompagnante que l'on a rencontrée, travaille également dans le milieu de la prostitution. Pour elle, la forme est la même (la relation sexuelle tarifée), mais le contenu est très différent. Selon elle, l'accompagnement sexuel serait une branche de la prostitution, au même titre que les masseurs tantriques. Pour le deuxième accompagnant, il ne se considère pas comme travailleur du sexe. Pour lui, l'accompagnement sexuel est une aide qu'il offre aux personnes en situation de handicap.

Par rapport à la légalisation de l'accompagnement sexuel, nos témoignages mettent en avant le fait qu'actuellement, la non-reconnaissance de la profession entraîne le fait qu'une sécurité sociale et professionnelle ne peut être établie. Néanmoins, si ce métier était reconnu la trace qu'il laisserait dans la vie des personnes pourrait leur porter préjudice. Aussi, nous avons constaté que l'accompagnante sexuelle que nous avons interrogée était pour un élargissement de l'accompagnement aux personnes porteuses d'un handicap social qui entrave l'accès à des relations sexuelles Ce handicap social devrait cependant être reconnu, selon l'accompagnante, par une professionnel du secteur médical ou paramédical.

Le troisième groupe de personnes contacté pour participer à l'étude sont les travailleurs du sexe. Nous avons obtenu trente-trois questionnaires d'hommes et de femmes, prêts à nous aider dans le cadre de cette recherche. Une seule des personnes était formée à l'accompagnement sexuel en plus d'effectuer son métier dans le milieu de la prostitution. La majorité d'entre eux avaient déjà reçu des clients en situation de handicap car ils estiment qu'il s'agit de clients comme les autres. Pour ceux refusant ce type de clients, ils éprouvaient un certain malaise face au handicap. Les personnes ayant déjà reçu des clients en situation de handicap ont estimé que ceux-ci venaient régulièrement, en moyenne une fois par mois et tous les types de handicap étaient rencontrés. Par contre, la totalité des personnes en situation de handicap faisant appel aux travailleurs du sexe constituant notre échantillon sont des hommes, hétérosexuels ou homosexuels.

Les travailleurs du sexe nous ont expliqué que malgré la demande, les lieux de prostitution n'étaient pas toujours adaptés aux personnes en situation de handicap ayant une mobilité réduite. Aussi, les travailleurs du sexe estimaient que plus d'informations concernant la manipulation et la manutention des personnes ayant un handicap moteur seraient intéressantes. Cela leur permettrait d'exercer leur profession de la manière la plus adéquate possible.

Nous avons également questionné les travailleurs du sexe à propos de l'accompagnement sexuel, pour en estimer leurs connaissances. 37,5% nous a répondu ne pas savoir. Cependant, quand nous leur

demandions de le définir, certains avaient de fausses croyances ou ne connaissaient pas réellement en quoi consiste l'accompagnement sexuel. Pour la moitié d'entre eux, il n'existe pas de différence entre le métier d'accompagnant sexuel et le métier de travailleur du sexe. Ainsi, 50% n'était pas intéressé par une formation à l'accompagnement sexuel.

Enfin, nous avons pu interroger une professionnelle responsable de la cellule d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle au sein d'un SRA, Monsieur Jean-Marie Huet, président de l'association belge contre les maladies neuromusculaires, Monsieur Laurent Servais, travaillant au centre de référence des maladies neuromusculaires et une psychologue d'un service résidentiel pour adultes. Ceux-ci nous ont fourni leur éclairage et leur position quant à l'accompagnement sexuel.

Certains avis étaient pour, d'autres contres. Cependant, tous se rejoignaient quant au fait que cette solution existe et peut être exploitée si la demande est faite par une personne en situation de handicap. Monsieur Servais a, par exemple, tenté de délocaliser sa formation portant sur le handicap auprès de travailleuses du sexe dans la région de Liège. Ce projet suit son cours.

Limite de l'étude…

Une des principales limites que nous avons rencontrée vient de la difficulté de contacter des associations européennes. Celles-ci sont débordées dans leurs projets, leurs demandes, et n'ont pas toujours pu répondre à nos sollicitations.

Une autre difficulté est le manque de collaboration auquel nous avons dû faire face, venant d'associations belges et wallonnes. Nous avons donc trouvé les informations pas nos propres moyens. Néanmoins, nous estimons que l'étude aurait potentiellement pu être plus riche si les services compétents avaient souhaités y participer.

La dernière difficulté fut de trouver des personnes prêtes à témoigner de leurs expériences affectives et sexuelles ou de leur profession. D'après l'ASBL Aditi, les accompagnants sexuels préfèrent rester anonymes et malgré notre garantie que l'anonymat serait respecté, seule une personne a marqué son accord pour témoigner.

Perspectives pour l'avenir…

Notre étude nous a permis de constater que divers points et diverses questions restaient sans réponse lorsque l'on parle de la sexualité des personnes en situation de handicap.

1. Les massages tantriques

La question des massages tantriques n'est que très peu abordée dans la littérature. Il en existe pourtant en Wallonie. Les centres proposant ce type de service reçoivent des personnes en situation de handicap. Le Centre de Ressources souhaiterait investir ce sujet pour, en plus de proposer cette solution, pouvoir référencer les salons de massages prêts à accueillir des personnes en situation de handicap tant au niveau des compétences des professionnels qu'au niveau de l'accessibilité.

2. Les violences sexuelles

Une des questions liée à l'accompagnement sexuel et à la prostitution est irrémédiablement la possibilité qu'une violence sexuelle soit infligée aux personnes en situation de handicap. Un travail de sensibilisation à cette question pourrait être réalisé par le Centre de Ressources dans les milieux de prostitution, mais également dans les institutions accueillant des personnes en situation de handicap. Rappeler que les violences sexuelles sont interdites et punissables par la loi peut être nécessaire auprès des personnes en situation de handicap.

3. L’accompagnement sexuel et les femmes en situation de handicap

La littérature parle principalement de deux catégories de personnes : les hommes et les personnes déficientes intellectuelles.

La situation des femmes n’est que très peu abordée, probablement parce que nous vivons dans une société où la sexualité de la femme peut être réprimée. Au Centre de Ressources, certains professionnels nous avouent même qu’il est difficile pour les femmes de venir leur parler de leur sexualité ou de leur adresser des demandes telle que celle de l’accès à l’accompagnement sexuel. Elles craindraient d’être jugées ou de faire l’objet de moqueries. D’ailleurs, l’accompagnement sexuel reçoit plus de demandes d’hommes que de femmes. Un travail devrait être réalisé sur le sujet pour mettre en avant la parole de ces femmes.

4. Groupes de paroles pour accompagnants sexuels

Dans notre recherche, nous avons remarqué qu’il y a avait un certain intérêt à la mise en place de groupes de parole pour les accompagnants sexuels. Le Centre de Ressources peut se placer en tant qu’organisateur de ces groupes et permettre à ces hommes et ces femmes d’échanger dans un cadre moins professionnel que lors des supervisions organisées par l’association formatrice. De plus, ces rencontres seraient anonymes et confidentielles.

5. Comité de réflexion sur le statut d’accompagnant sexuel

A l’initiative du Centre de Ressources, un comité de réflexion est en train de se mettre en place en Wallonie pour pouvoir échanger sur le statut d’accompagnant sexuel. Ce comité sera constitué de personnes en situation de handicap, d’accompagnants sexuels, d’associations de terrain, de professionnels du handicap et de juristes. Les objectifs seront :

- Connaître les besoins des accompagnants sexuels
- Connaître les besoins des personnes en situation de handicap quant à l’accompagnement sexuel
- Proposer une définition commune de l’accompagnement sexuel
- Interpeller les politiques quant à d'éventuels changements législatifs : Prostitution, proxénétisme
- Réfléchir à une reconnaissance légale du statut d’accompagnant sexuel et ainsi proposer un projet de loi
- Réfléchir aux questions suivantes : Comment rendre légale la formation ? Comment la rendre possible en Wallonie ?
- Recueillir les avis de personnes en situation de handicap sur ces divers changements
- Recueillir les avis de professionnels travaillant avec des personnes en situation de handicap
- Recueillir les avis de personnes ne travaillant pas en première ligne, l'avis de juristes, de travailleurs du sexe, etc.

Nous souhaiterions également que des politiciens soucieux de cette problématique puissent venir rencontrer le comité et ainsi échanger sur les objectifs cités ci-dessus. Ainsi, une invitation auprès du Ministre Maxime Prévot sera envoyée sous peu.

6. Mise en avant des lieux de prostitution accessibles

Comme relevé au sein de cette étude, certains lieux de prostitutions ne sont pas adaptés pour les personnes en situation de handicap d’une part, parce que la mobilité y est difficile, d’autre part, parce que les travailleurs du sexe ne se sentent pas tous prêts à recevoir une personne porteuse d’un handicap. Suite à cette constatation, nous souhaiterions évaluer avec d’autres associations actives

dans le domaine de la prostitution sur une manière de mettre en avant les lieux accessibles. Nous envisagions, par exemple, un outil tel qu'un autocollant à disposer à l'entrée du lieu de prostitution.

Il est important de préciser que la demande la plus fréquente rencontrée au Centre de Ressources concerne l'accompagnement sexuel, la prostitution, ou les massages tantriques. De nombreuses personnes nous demandent des contacts afin de faciliter leurs recherches. Actuellement, nous ne disposons pas de cartographie reprenant tous les lieux accessibles et surtout les professionnels prêts à recevoir des personnes en situation de handicap. Nous n'avons pas entamé ce type de démarche afin de ne pas nous mettre en difficulté face à la loi. Néanmoins, une telle démarche serait extrêmement utile pour les personnes. Dans ce cas, nous devrions toutefois faire preuve de vigilance quant au choix de la personne. Comme toute personne, elle doit pouvoir choisir la personne avec qui elle va vivre sa sexualité.

7. Brochure de sensibilisation à l'attention des administrateurs de biens

Dans notre recherche, une des problématiques qui peut empêcher les personnes en situation de handicap d'avoir accès à l'accompagnement sexuel vient de la désapprobation de leur administrateur de bien, même si celui-ci n'a normalement pas à poser de jugement de valeur sur l'utilisation des revenus de la personne. Ainsi, l'idée de mettre en place une brochure de sensibilisation à l'accompagnement sexuel mais surtout à la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap pourrait aider certains administrateurs à prendre conscience de la réalité vécue par les personnes sous leur protection quant à leur possible incapacité à trouver d'autres solutions que l'accompagnement sexuel ou la prostitution.

8. Travail relatif au consentement des personnes déficientes intellectuelles

La principale question qui se posait, en lien avec le handicap mental, était la capacité de la personne à donner son consentement quant à la pratique de l'accompagnant sexuel. Il serait intéressant de mettre en place un travail de réflexion à ce sujet pour pouvoir permettre aux personnes en situation de handicap mental d'exprimer leurs envies sexuelles aux accompagnants sexuels, mais également aux professionnels qui les entourent.

9. Formation des travailleurs du sexe

Dans le cas où une formation au handicap à destination des travailleurs du sexe pourrait être légalement mise en place en Wallonie, nous estimons que l'intervention du centre de ressources pourrait être essentielle. Nous avons pu constater que certains travailleurs du sexe étaient demandeurs d'une telle formation et que des professionnels de la santé étaient prêts à s'investir dans celle-ci. A travers nos missions, nous avons pu constituer un réseau essentiel à la mise en place d'une telle formation.

Enfin, nous pouvons conclure que l'accompagnement sexuel soulève de nombreuses questions éthiques ; celles concernant la motivation, le choix, la formation, la traite des êtres humains, le respect de la vie privée, l'accessibilité tant à un niveau financier, que physique, le consentement, l'intervention d'un tiers, etc. Le propre d'une question éthique est de ne jamais trouver de solution absolue. Toutefois, au regard du besoin et des manques vécus par certaines personnes en situation de handicap, nous devons pouvoir réfléchir et proposer un panel de solutions, dont éventuellement l'accompagnement sexuel. Dans ce cas, il faudra être très vigilent au cadre que l'on peut y apporter, tant à un niveau législatif, qui permettrait aux personnes d'obtenir un statut, de bénéficier de congés maladies, d'une pensions, etc. mais également d'une assurance pour les personnes. Assurance en cas

d’accident, mais également assurance de rencontrer une personne digne de confiance, ayant reçu une formation certifiante, etc.

Bibliographie

AGTHE DISERENS C. (2008). La formation en assistance sexuelle : toute innovation implique des risques ! *Reliance*, n°29, p. 46-52

BERNIER M. (2015). L'assistance sexuelle s'invite dans les EMS. *Génération Plus Acteur de son temps*. N°66, p. 16-21

CHAMORRO E., FUCHS M., MARQUES L., ROJAS E. (2015). Contre l'assistance sexuelle pour les personnes handicapées. En ligne https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/300415/contre-lassistance-sexuelle-pour-les-personnes-handicapees

CHATTON D. (2008). Assistance sexuelle, assistance au développement sexuel ?. *Reliance*, n° 29, p. 62-65

COLLECTIF HANDICAPS ET SEXUALITES (2011). Services d'accompagnement sexuel et assistant(e) sexuel(le) à l'intention des personnes en situation de handicap : Pour une exception de la loi.

Comité de référence relatif à l'intervention d'un tiers dans la vie relationnelle, affective et sexuelle de la personne en situation de handicap en région bruxelloise. (2016). L'assistance sexuelle en débat.

De la BAUME M. (2013). Disabled people say they too want a sex life and seek help in attaining it. En ligne http://www.nytimes.com/2013/07/05/world/europe/disabled-people-say-they-too-want-a-sex-life-and-seek-help-in-attaining-it.html?_r=0

DIEMER C., (a.d.). Selling sex to the disabled. En ligne http://information.tv5monde.com/terriennes/prostitution-jusqu-ou-s-inspirer-du-modele-suedois-3252

EPHIMENCO S. (1992). La Haye assiste la sexualité des handicapés. *Libération*.

FRIES V., (2008). L'espoir qui ne dormait jamais que d'un œil. Reliance, n°29, p.33-37

FUMAGLI L., AGTHE DISERENS C. (2008). Citoyen, homme, époux, père et assistant sexuel. *Reliance*, n°29, p. 22-25

GIAMI A. (2012). Qu'en est-il de l'assistance sexuelle aux personnes handicapées ? *Sexologos, journal de la Fédération Française de Sexologie et de Santé*, n°2, p. 20-22

GOMEZ J-F. (2005). Les personnes handicapées mentales et la sexualité. *VST-Vie Sociale et Traitement*, n°86, p.28-34

GRANDIN P. (2014). Formation professionnelle des « assistants sexuels » : tabou ? Centre Info. En ligne http://orientactuel.centre-inffo.fr/Formation-professionnelle-des.html

GUILLERMOU, E. (a.d.). L'aidant sexuel en Europe : Thérapeute accompagnant ou délinquant ?

HARDY L. (2008). Jusqu'où accompagner ? Quand la sexualité trouble les représentations. *Le sociographe*, n°27, p. 67-75

Institut zur Selbst-Bestimmung Behinderter. (2016). En ligne http://www.isbbtrebel.de/

KESSLER S. (2008). Mais qui sont-ils ? La sélection des candidats qui se destinent à l'assistance sexuelle. *Reliance*, n°29, p. 53-57

KULICK D., RYDSTRÖM J., (2015). Loneliness and its opposite. Duke University Press

L'Association Socialiste pour la Personne Handicapée. (2012). Quelle place pour l'assistance sexuelle en Belgique ? En ligne http://www.asph.be/Pages/default.aspx

Le sénat. (a.d.) Le régime juridique de la prostitution féminine. En ligne https://www.senat.fr/lc/lc79/lc790.html

LEGARDINIER C. (2008). Handicap : accompagnement sexuel ou prostitution ? En ligne http://www.prostitutionetsociete.fr/eclairage/comprendre/handicap-accompagnement-sexuel-ou

LEGARDINIER C. (2011). Les aidants sexuels ou perpétuer la ghettoïsation. En ligne http://www.liberation.fr/societe/2011/09/20/les-aidants-sexuels-ou-perpetuer-la-ghettoisation_762292

LETELLIER J-L. (2014). Leur sexualité n'est pas un handicap. Toulouse: Editions érès.

Libida Sexualbegleitung. (2016). En ligne http://www.libida-sexualbegleitung.at/

Life Site News. (2005). Australian and Danish Governments Providing Prostitutes for the Disabled. En ligne https://www.lifesitenews.com/news/australian-and-danish-governments-providing-prostitutes-for-the-disabled

Lobby européen des femmes. (a.d.). Les effets des différentes approches législatives en matière de prostitution sur les personnes prostituées et sur la société dans son ensemble. En ligne http://www.womenlobby.org/IMG/pdf/article_du_lef_-_reglementation_vs_abolition_-_impact_sur_les_personnes.pdf?956/aa5b6b20302006bd7a6a7db17d7b29aabef2fefc

Loi allemande sur la prostitution.

Loi suédoise sur la prostitution.

MERCIER, M. (2013). La problématique de l'accompagnement sexuel des personnes en situation de handicap : points de repères bio-psycho-sociaux et éthiques. L'assistance sexuelle en question : Quelles autres réponses ?, Actes Journées de Réflexion.

MERCIER, M. (2016). L'accompagnement ou l'assistance sexuelle comme source de droits à l'équilibre et à l'épanouissement des personnes en situation de handicap ?, lors de la journée d'études Culture-Sport-Santé-Société

MISSOFFE P. (2015). L'admission judiciaire d'une formation théorique à l'assistance sexuelle pour les personnes en situation de handicap. La Revue des Droits de l'Homme. En ligne http://revdh.revues.org/1084

MITTLER D., (2013). In Germany, Sex Workers get special training to serve the disabled. En ligne http://www.worldcrunch.com/culture-society/in-germany-sex-workers-get-special-training-to-serve-the-disabled/handicapped-sex-germany-prostitution-kassandra/c3s11876/

MONOD A., (2011). La caresseuse heureuse. En ligne http://georgemag.ch/la-caresseuse-heureuse/

NUSS M. (2008). Enjeux politiques et juridiques de l'accompagnement sexuel. *Reliance*, n° 29, p. 26-32

NUSS M. (2010). Accompagnement sexuel : un virage culturel et sociétal. En ligne https://blogs.mediapart.fr/edition/la-dependance-etat-des-lieux/article/151210/accompagnement-sexuel-un-virage-culturel-et

NUSS M. (2016). Accompagnement sexuel et pénalisation des clients. En ligne https://blogs.mediapart.fr/marcel-nuss/blog/170316/accompagnement-sexuel-et-penalisation-des-clients

PIORRO FERRAND J., JEANNE Y. (2008). Assistance sexuelle et prostitution : un binôme tabou ? *Reliance*, n°29, p. 101-106

PLANCHE F., GRANGET P., LOEW F. (2008). Implications de l'assistance sexuelle : regard éthico-légal. *Reliance*, n°29, p. 74-81

QUARMBY K., (2015). Disabled and fighting fo a sex life. The Atlantic. En ligne http://www.theatlantic.com/health/archive/2015/03/sex-and-disability/386866/

Rapport du groupe de travail vie affective et sexuelle mis en place par le comité wallon pour

l'intégration des personnes handicapées rédigé par le Centre Handicap et Santé de l'Association de Recherche et d'Action en Faveur des Personnes Handicapées (ARAPH). (2013).

ROUFF-FIORENZI K., (2015). Sexualité et handicap mental – Dépasser les bonnes intentions. *Lien social*, n°1163

SAINT-JULLIAN E., (2014). Prostitution : Jusqu'où s'inspirer du modèle suédois ? En ligne http://information.tv5monde.com/terriennes/prostitution-jusqu-ou-s-inspirer-du-modele-suedois-3252

SCHALLER J-J. (2010). Sexualité et handicap : les assistant(e) sexuel(le)s pour une humanité de la rencontre. *Le sujet dans la cité*, n°1, p.130-143

SERTIMOUN C., AGTHE DISERENS C. (s.d.). Assistance sexuelle et handicap. En ligne https://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwio2vfG0__NAhWCOBoKHTgvAegQFggeMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.lesujetdanslacite.com%2F1%2Fassistance_sexuelle_handicap_878180.html&usg=AFQjCNGvE7lvILErPrG65VbZYJIgjy3Xwg&bvm=bv.127178174,d.d2s

Sexarbejddernes Interesse Organisation. En ligne. http://www.s-i-o.dk/

Sexuality for disabled people: My handicap. (2016). En ligne https://www.myhandicap.com/en/information-disability-chonical-illness/relationships-and-sexuality/sexuality-and-disability/sexual-assistance-for-disabled-people/

SOULIER B. (2007). Les accompagnants sexuels. En ligne https://informations.handicap.fr/art-vie-affective-sexualite-19-2258.php

SOULIER B., (2008). Accompagnement sexuel ou accompagnement sensuel ? Reliance, n°29, p. 107-112

SUMMERMATTER S. (2009). *Le droit à une sexualité, malgré un handicap*. En ligne http://www.swissinfo.ch/fre/le-droit-%C3%A0-une-sexualit%C3%A9--malgr%C3%A9-un-handicap/7507964

The Local. (2013). Sex workers learn to help disabled clients. En ligne http://www.thelocal.de/20130511/49655 http://www.thelocal.de/20130511/49655

TISSIER J., (2009). Handicap de vie intime. Libération. En ligne http://www.liberation.fr/societe/2009/09/25/handicap-de-vie-intime_583875

TRIOMPHE C-E., (2013). Sex workers, assistants sexuels : travail ou prostitution ? En ligne http://www.metiseurope.eu/sex-workers-assistants-sexuels-travail-ou-prostitution_fr_70_art_29698_p1_c1.html

VAGINAY D. (2008). Quelle éthique pour un accompagnement sexuel ? *Reliance,* n°29, p. 66-73

Annexes n°1

Les 14 besoins fondamentaux

- Le besoin de respirer : nécessité pour chaque individu, de disposer d'une oxygénation cellulaire satisfaisante.
- Le besoin de boire et de manger : nécessité pour chaque individu, d'entretenir son métabolisme afin de produire de l'énergie, de construire, maintenir et réparer les tissus.
- Le besoin d'éliminer : nécessité pour chaque individu, d'éliminer les déchets qui résultent du fonctionnement de l'organisme.
- Le besoin de se mouvoir et de maintenir une bonne position : nécessité pour chaque individu, d'entretenir l'intégrité et l'efficacité des systèmes biophysiologiques, de permettre la réalisation des activités sociales et de construire et maintenir l'équilibre mental.
- Le besoin de dormir et de se reposer : nécessité pour chaque individu, de prévenir et réparer la fatigue, diminuer les tensions, conserver et promouvoir l'énergie.
- Le besoin de se vêtir et de se dévêtir : nécessité pour chaque individu, de se protéger et d'exprimer son identité physique, mentale et sociale.
- Le besoin de maintenir la température du corps dans les limites de la normal : nécessité pour chaque individu, d'assurer le rendement optimal des fonctions métaboliques, de maintenir les systèmes biophysiologiques et de maintenir une sensation de chaleur corporelle satisfaisante.
- Le besoin d'être propre et de protéger ses téguments : nécessité pour chaque individu, de maintenir l'intégrité de la peau, des muqueuses et des phanères, d'éliminer les germes et les souillures, et d'avoir une sensation de propreté corporelle, élément de bien être.
- Le besoin d'éviter les dangers : nécessité pour chaque individu, de se protéger contre toute agression externe, réelle ou imaginaire et de promouvoir l'intégrité physique, l'équilibre mental et l'identité sociale.
- Le besoin de communiquer : nécessité pour chaque individu, de transmettre et de percevoir des messages cognitifs ou affectifs, conscients ou inconscients et d'établir des relations avec autrui par la transmission et la perception d'attitudes, de croyances et d'intentions.
- Le besoin de pratiquer sa religion et d'agir selon ses croyances : nécessité pour chaque individu, d'être reconnu comme sujet humain, de faire des liens entre événements passés, présents, à venir et se réapproprier sa vie, de croire en la continuité de l'homme, de chercher un sens à sa vie et s'ouvrir à la transcendance.
- Le besoin de s'occuper et de se réaliser : nécessité pour chaque individu, d'exercer ses rôles, d'assumer ses responsabilités, et de s'actualiser par le développement de son potentiel.
- Le besoin de se récréer : nécessité pour chaque individu, de se détendre, de se divertir et de promouvoir l'animation du corps et de l'esprit.
- Le besoin d'apprendre : nécessité pour chaque individu, d'évoluer, de s'adapter, d'interagir en vue de la restauration, du maintien et de la promotion de sa santé.

http://www.infirmiers.com/etudiants-en-ifsi/cours/cours-soins-infirmiers-virginia-henderson.html

Annexe n° 2

A. Guide d'entretien : Personnes en situation de handicap

Pour chaque personne :

1. Age
2. Genre
3. Type de handicap
4. Lieu de vie
5. En couple ?

Accompagnement sexuel	- Que connait la personne de l'AS et comment prendre contact ? - A-t-elle déjà eu recourt ? - Pourquoi ? - Fréquence ? - Endroit ? - Est-ce pour elle un devoir d'un tiers de mettre en contact ? - Pour elle, doit-on y recourir toute sa vie ? - Une légalisation de l'accompagnement sexuel serait bénéfique aux personnes en situation de handicap ? - Pourquoi ?
Prostitution	- Que connait la personne de la prostitution ? - Quel est l'avis de la personne sur la prostitution ? - A-t-elle déjà eu recourt ? - Pourquoi ? - Besoins satisfaits ? - Fréquence ? - Était-elle formée à l'AS ? - Est-ce pour elle un devoir d'un tiers de mettre en contact ? - La personne compte elle y faire appel à nouveau ?
Affectivité - Sexualité	- La personne distingue-t-elle l'affectivité de la sexualité ? - L'affectivité et la sexualité vont elles de paires ?
Affectivité	- Qu'est-ce l'affectivité ? - Comment la manifester ? - Envers qui ? - Expériences affectives ? - Besoins ?
Sexualité	- Qu'est-ce que la sexualité ? - Comment la manifester ? - Envers qui ? - Expériences sexuelles ? - Besoins ?

B. Guide d'entretien : Accompagnants sexuels

Questions générales

- Age
- Genre
- Nombre d'années de travail comme accompagnant sexuel
- Lieu de travail
- Autre profession
- Lié à une association ou travail indépendant

Entretien

Accompagnement sexuel	- Motivations ? - Avez-vous suivi une formation ? Où ? - A-t-elle répondu à vos attentes ? - Points positifs - Point négatifs - Nécessité d'une reconnaissance légale ? - Avantages/ inconvénients d'une reconnaissance légale ? - Mal-être par rapport au fait que ça ne soit pas reconnu ? - Mal-être par rapport que ça soit assimilé à la prostitution ? - Pour/contre remboursement des prestations ? - Juste handicap ou toutes personnes ? - Assez d'accompagnant sexuel ? - Groupes de parole ? Quelles thématiques ?
Demande des personnes en situation de handicap	- Combien ? - Quel type de handicap ? - Genre ? - A l'aise face au handicap physique/ mental ? - Consentement ? - Pratiques ? - Personne est-elle accompagnée ? - Clients réguliers ? Satisfaits ?

Annexe n°3

Pictogrammes

Thématique 1 : L'affectivité

Qu'est-ce que pour vous l'affectivité ? Quel type d'expériences affectives avez-vous déjà eues ? Quels sont vos besoins, envies concernant la vie affective ?

Avoir des amis	
Vis-à-vis de ma famille	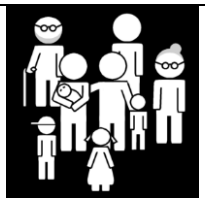
Vis-à-vis d'une petite amie ou d'un petit ami	
Vis-à-vis d'autres résidents	
Vis-à-vis de professionnels	
Faire des jeux	

Se confier	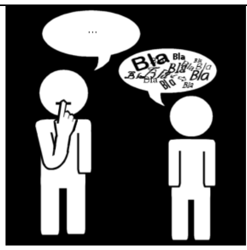
Faire des bisous	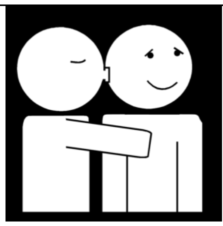
Faire des câlins	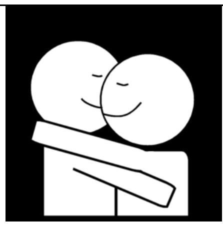
Se tenir la main	
Avoir de la tendresse, de la douceur	
S’aider	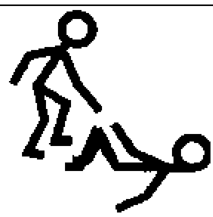
Faire des massages	

Faire l'amour	
Avoir une intimité	
Pendant le nursing	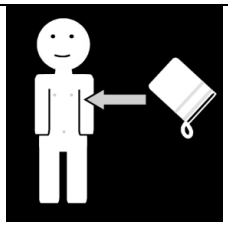
Sans relation sexuelle	
Avec des relations sexuelles	

Thématique 2 : La sexualité

Qu'est-ce que pour vous la sexualité ? Quel type d'expériences sexuelles avez-vous eues ? Quels sont vos besoins, envies concernant la sexualité ?

Avoir des relations sexuelles	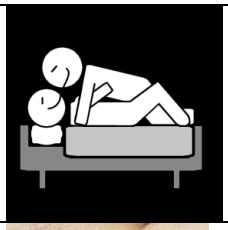
S’embrasser	
Se caresser	
Avoir de la douceur	
Avoir de l’intimité	
Avoir du plaisir	
Me faire des caresses intimes (masturbation)	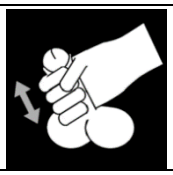

Avoir des rêves, des images	
Avoir des films érotiques, des photos érotiques	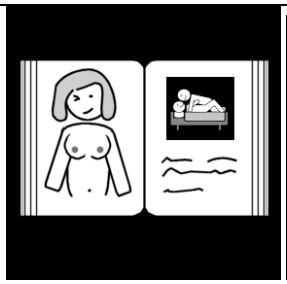
Avoir des caresses, des bisous intimes avec mon ou ma petite amie	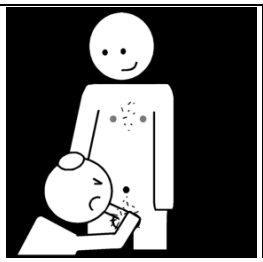
Avoir une pénétration	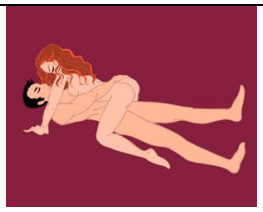

Avoir de l'affection, des sentiments, de l'amour	
C'est quelque chose de gratuit ou de payant	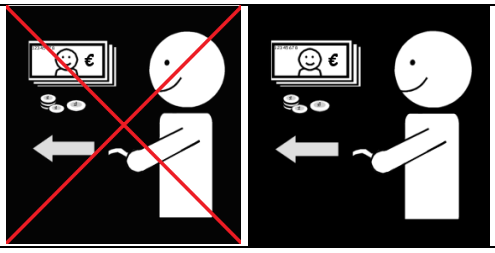

Thématique 3 : La prostitution / L'accompagnement sexuel

Savez-vous décrire la prostitution ? Savez-vous décrire l'accompagnement sexuel ?

C'est quelque chose de bien ou pas bien	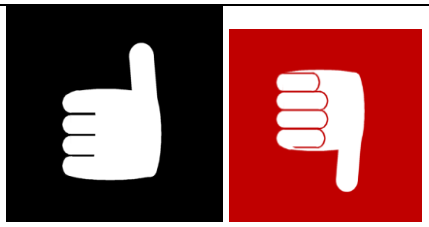
C'est important	
Ça ne m'intéresse pas	
C'est utile, c'est inutile	
C'est sain, c'est malsain	
C'est de l'affection, ce n'est pas de l'affection	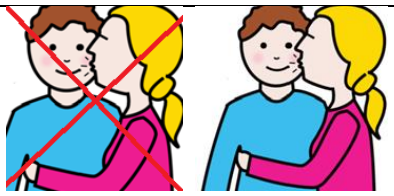
C'est de l'amour, ce n'est pas de l'amour	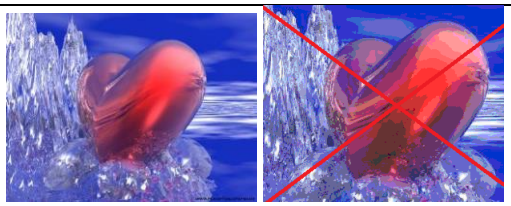

C’est une amie	
C’est quelque chose de distant	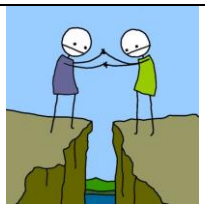
C’est quelque chose de froid	
C’est quelque chose de rapide ou de lent	
C’est une relation complète, c’est une relation pas complète	

Avez-vous accès à la prostitution ? Avez-vous accès à l'accompagnement sexuel ?	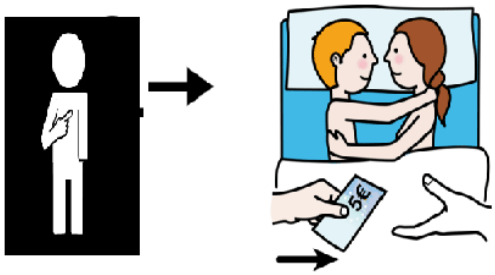
J'aimerai, je n'aimerai pas	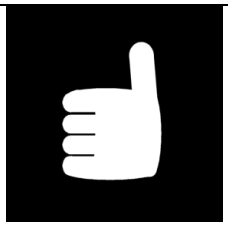
Si oui :	
Je le vis bien	
Quelque chose me manque	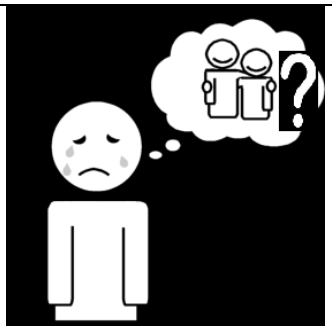
C'est ce que j'attends	

J’aimerai plus	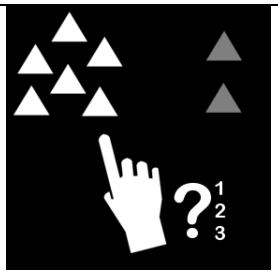
Payer ne me dérange pas, payer me dérange	
J’aimerai plus d’affection, je n’aimerai pas plus d’affection	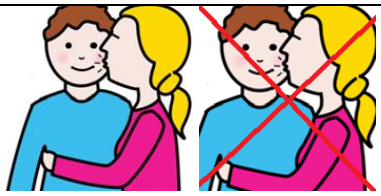
Savez-vous comment joindre une prostituée, une accompagnante sexuelle ?	
Légalisation ou pas ?	

Annexe n° 4

Entretien de Madame A.

L'entretien de Madame A s'est déroulée en présence de la psychologue de l'institution.

Madame A = A

Interviewer : Itw

Psychologue = P

P : Madame A est en couple depuis 10 ans avec S. et ils ont carrément leur appartement près des studios. Ils ne font pas partie des résidents qui ont un studio. Ils ont un statut à part c'est-à-dire qu'ils ont une chambre là-bas mais ils sont dans tous les règlements et les activités du SRA mais ils sont là-bas.

A : Mais le soir et le week-end c'est chez nous. Donc le soir après le diner, on va chez nous carrément. Ou alors ce qu'on fait maintenant c'est qu'on part à deux carrément. Je vais dire on retourne en famille. Une fois, chez ma maman, que je ne vois pas beaucoup mais juste une fois par mois. Ah oui moi je vois ma maman qu'une fois par mois c'est dommage et je l'aime bien. Et ma maman ça c'est très bien passé avec Steve.

Itw : Et vous dormez chez vos parents alors ?

A : Non on revient ici. Comme des grands.

P : On a mis cela en place car ils étaient frustrés. Quand ils rentraient en famille, ils se téléphonaient tout le temps car ils ne savaient plus se quitter. Et donc on a mis en place cela. Vous êtes des adultes et on va voir une fois les beaux-parents d'un côté et les beaux-parents de l'autre. On va en famille comme des adultes et on rentre chez soi le soir.

A : A part que cela me faisait drôle de rentrer quand il fallait partir de chez ma maman, car ma maman…

Itw : Elle vous manque. Je ne la vois pas beaucoup.

P : Et donc tu vas expliquer un peu comment cela se passe avec Steve, ta vie de femme ?

A : rire

P : voilà, elle sait très bien. Et Cindy en général n'a pas de mal à en parler de ce que c'est le plaisir, et quand il y a des pertes blanches là c'est embêtant.

A : C'est vrai qu'au début, mardi, quand Christelle m'en a parlé, j'étais crispé.

Itw : Parler de ça à quelqu'un que vous ne connaissez pas en plus, c'est sûr. On n'est pas toujours à l'aise de parler de ça… et maintenant ça va mieux ?

A : Maintenant ça va mieux.

Itw : Juste vous demander votre âge ?

A : Moi, pour le moment, le 31 décembre de cette année-ci j'ai 35 ans et pour le moment, j'en ai 34.

Itw : Et donc, vous vivez ici depuis toujours ?

A : Ben moi, je suis arrivée quand j'avais 32 ans, ici.

Itw : Donc ça fait une grosse dizaine d'années.

A : Une grosse dizaine d'années que je suis ici.

Itw : Et avant, vous viviez dans votre famille ou dans une autre institution ?

A : En famille. Avec maman tout le temps. Et puis, après ça a commencé à m'énerver la maison et tout ça et les parents. Maman disait toujours si tu vas en institution, tu trouveras un petit ami. En effet, ça c'est fait directe.

Itw : Oui donc une grosse dizaine d'années, avec Steve ça fait 10 ans, donc vous êtes tombé dessus directe.

A : Oui directe. Et on s'est regardé dans le couloir. Tantôt, je vous montrerai si vous êtes encore là, mais je crois pas que vous serez encore là.

Itw : Après vous, moi je m'en vais. Et donc, vous êtes arrivé et tout de suite vous êtes tombée amoureuse ? Le coup de foudre ?

A : Oui.

Itw : Sinon, qu'est-ce que c'est pour vous l'affectivité ?

A : L'affectivité, ouais, c'est se coller.

Itw : C'est se coller l'affectivité ?

A : Non, comment on dit ?

Itw : L'affectivité, l'affection.

A : L'affection, c'est rigoler. On se masse. Moi, tous les vendredis on reçoit tout les deux notre paye parce qu'on met ensemble et bien on va faire nos petites courses ensemble, on fait tout ensemble.

Itw : Donc, vous avez de l'affection, des sentiments pour lui ?

A : Ah oui.

Itw : Vous lui montrez comment que vous l'aimez bien ?

A : Que je l'aime bien. Que c'est proche.

Itw : Lui, il le sait comment ?

A : Lui, il le voit.

Itw : Et comment il le voit ?

A : Quand je vais faire les courses avec lui. Une fois par semaine, on fait les vaisselles ici. Donc, Fabrice il nous a mis tous les deux vendredi 4h. Donc on fait ça à deux aussi. Et déjà quand on fait la chambre une fois par semaine, enfin cette semaine, on ne doit pas la faire du tout. Et quand on l'a fait à deux, c'est par amour. Il m'aide beaucoup parce que moi j'ai de l'arthrose dans le dos et j'ai des varices dans les jambes. J'ai un peu plus mal qu'autre chose.

Itw : Il vous rend des services.

A : Il me rend des services, c'est déjà ça.

Itw : Et vous lui montrer autrement, vous l'embrasser… ?

A : Ah oui je l'embrasse. J'embrasse la bouche.

Itw : Et vous faites d'autres choses ?

A : Oui, on fait des trucs dans le lit. On s'embrasse, on se tient, on fait l'amour.

Itw : Et c'est quoi faire l'amour pour vous ?

A : Faire l'amour pour moi, c'est gaie, c'est quelque chose de bien.

Itw : Et s'est faire quoi concrètement ?

A : c'est s'aimer.

Itw : Faire l'amour c'est s'aimer.

A : Oui.

Itw : Physiquement on fait quoi ?

A : On s'embrasse, on se tient.

Itw : On se tient dans les bras ?

A : On se tient fort. Avant j'avais jamais parlé de ça…

P : Steve qu'est ce qui fait concrètement ? Parce que Steve, il en rigole. Il n'avait pas envie d'en parler à quelqu'un mais il en rigole souvent avec Yves, hein ?

A : Ah moi, des fois avec yves, alors il fait comme ça…

P : Et ça veut dire quoi ça ?

A : Un double fuck. Que Yves dit… rire.

P : Je ne m'attendais pas à ça parce que ça je ne connais pas.

A : Alors, moi j'aime bien Steve, quand je fais l'amour, je le tiens très fort. Je l'embrasse beaucoup quand je fais l'amour.

P : Tu le caresses aussi ?

A : Je le caresse fort.

Itw : Et vous le caressez où ?

A : Là

Itw : Les fesses

A : Là

Itw : Les jambes… Le sexe.

A : Sur le sexe bien sur. Surtout. Et là, il aime bien que je fais ça et moi ça me plait.

Itw : Donc c'est des caresses avec les mains et des bisous ?

A : Ah non, on fait aussi autre chose.

Itw : Quoi ?

A : On fait l'amour, on se caresse, on s'embrasse…. C'est difficile de parler là-dessus.

Itw : Oui, je sais, mais dites vous qu'ici, je pense qu'on l'a déjà fait.

P : Oh oui.

A : Et ça fait du bien à tout les deux.

P : Et ce que Cindy aime bien de savoir c'est qu'on a exactement le même âge toute les deux. Et ça lui semble normal.

Itw : Moi, je suis un peu plus jeune, 31.

A : Ah oui, c'est jeune. Et alors, on se colle fort tous les soirs. Alors là il est contant et moi avec. Le plaisir. C'est le plaisir qu'il m'aime et que moi je l'aime. Ah au début, je me rappelle, quand on disait qu'on allait partir tous les deux, tu te rappelles ? Dans le temps, il dit qu'il allait partir et maintenant il ne dit plus ça.

P : Quand ils avaient une chambre ici dans le bâtiment avec le bruit, avec les résidents à côté, ils avaient l'idée de partir et d'avoir leur appartement à côté. Mais depuis qu'il ont cet appartement, cet entre deux, ils se sentent vraiment bien dans leur vie de couple. Et puis, Cindy avant elle était parfois infidèle.

A : Ben oui, c'est vrai qu'avant quand Steve retournait moi j'avais des besoins et puis il y en avait d'autres qui me le proposaient. Maintenant je fais plus ça. Maintenant, il faut plus. Parce que lui est tout le temps là.

P : Et oui, c'est vrai, avant Steve retournait en famille et Cindy avait des besoins.

Itw : Et pourquoi, il faut pas ?

A : Parce que c'est pas propre. On peut attraper les mêmes maladies.

P : Ca c'est Steve qui t'a dit. Il est très inquiet des maladies. Mais c'est surtout par respect pour Steve ?

A : Ah oui, c'est par respect pour Steve. Ça lui faisait du mal et à partir du moment où il savait ça, il voulait partir. Maintenant il ne parle plus de ça à moi. Une fois que j'ai été dormir, il y a trois semaines d'ici. Il me cherchait partout croyant que j'étais dans une chambre. Ben j'étais dans ma chambre et il m'avait cherché.

Itw : Donc, il est encore jaloux maintenant.

A : Ca jaloux, il est jaloux. Mais bon aussi.

Itw : et il y a des crises ?

A : Non, c'est plutôt moi qui avais peur auparavant. Mais maintenant plus.

Itw : Et lui, il ne vous a pas trompé ?

A : Non, c'était plutôt moi qui faisais ça.

Itw : Mais maintenant c'est beaucoup plus stable ?

A : Oui, du fait qu'on est là derrière. Et qu'on est ensemble. C'est gaie la journée.

Itw : Donc, vous faites l'amour, des caresses, des câlins. Il y a quelque chose qui vous manques ? Que vous avez envie et que vous n'avez pas avec Steve ?

A : rire. On regarde la télévision ensemble. Des fois, le dimanche, il y a des émissions qui passent sur AB3 sur la vie des femmes et des hommes. C'est sur la sexualité. Le nom je ne sais pas.

Itw : donc c'est un documentaire où on explique des choses et où il y a des couples qui témoignent, qui racontent.

A : Qui racontent sur leur vie. Ça c'est bien.

Itw : et là, vous apprenez des choses ou vous vous dites ben oui c'est comme nous ?

A : oui voilà.

Itw : Vous connaissez. Vous vous retrouvez dans ce qu'ils disent.

A : Oui, c'est pas mal ça.

Itw : Et il y a des choses que vous n'avez pas avec Steve car pour l'instant vous avez pas mal de choses.

A : Oui on vit en couple. On est la journée ensemble. On est ensemble au drapeau blanc. On travaille ensemble ici et ça c'est un magasin.

Itw : vous êtes comblés alors ?

A : On est bien comblé. Tout est très bien.

Itw : Pour vous, quand on fait l'amour, on doit avoir des sentiments pour la personne ?

A : ouais. C'est important d'avoir des sentiments pour la personne. Pour lui montrer qu'on l'aime.

Itw : Et vous, vous me disez que quand Steve n'était pas là, vous aviez des relations avec d'autres parce qu'il n'était pas là.

A : Oui parce qu'il n'était pas là, je me santais seule.

Itw : et vous aviez des sentiments pour ces autres personnes ?

A : Non. En fait, c'était juste pour m'amuser car ils ne restaient pas dans ma chambre. C'était juste pour s'amuser et puis ils repartaient.

P : c'est parce que sa maman lui a appris qu'avec les sentiments c'était mieux.

Itw : Donc vous savez que c'est mieux quand on a des sentiments mais on peut le faire quand on n'a pas de sentiment.

A : Mais c'est moins bien.

P : elle dit aussi qu'on a moins de plaisir. C'est mieux quand on se connait.

Itw : Et on peut faire l'amour avec qui ?

A : Avec son partenaire.

Itw : et on peut faire l'amour avec d'autres résidents ? Si vous étiez célibataire ?

A : Ah si j'étais célibataire. J'aurais pas connu Steve. Je l'aurais peut-être fait mais pas longtemps. C'est des gens trop vieux ici. Je ne me vois pas avec des gens de 50 ans faire ça.

Itw : On peut le faire avec des professionnels ? On pourrait le faire avec un éducateur ?

A : Non ça on ne peut pas, c'est interdit.

Itw : On peut être ami avec un éducateur ?

A : On peut parler comme il faut avec un éducateur. Pas parler comme des chiens, avec des faiblesses à eux. Ça je sais comment ça va ici mais avec un éducateur ça ne se fait pas. J'ai pas de sensations pour eux. De toute façon, moi je ne vis pas avec eux le soir. Je vais dans mon studio. Quand les médicaments sont donnés ben je vais dans mon studio.

Itw : c'est important pour vous la sexualité ?

A : Oui, c'est important.

Itw : vous savez me dire pourquoi ?

A : C'est bien d'être tout le temps ensemble, d'être rapproché.

Itw : donc, c'est important pour vous d'être proche de la personne ?

A : Oui. De Steve.

Itw : de faire des câlins.

A : Oui

Itw : Et vous aviez eu d'autres relations avec d'autres hommes avant Steve ?

A : Oui. Avant, j'avais d'autres copains mais pas d'ici. Je courtisais déjà avec. Mais ma maman, elle a vu que c'était pas des bonnes fréquentations, elle leur a dit. Une fois, elle a pris un téléphone et il m'avait retourné le bras. Un jour maman me laisse toute seule avec pour nous laisser de l'intimité. Et lui il avait 17 ans et moi 18 ans. Donc on faisait rien. Un jour, je ne sais plus comment ça c'est passé, il m'a retourné le bras. Et donc le lendemain matin, ma maman me voyant me lever en ayant mal au bras et en pleurant on a du aller aux urgences tout de suite. Et après ma maman elle a pris le téléphone. Et il mangeait avec ses doigts en plus. Tout le temps quand il venait chez moi.

Itw : Il dormait avec vous chez vous ?

A : Non, même pas. Et il jouait, parce qu'il m'aimait il montrait qu'il aimait bien le jeu.

Itw : Les jeux de vous aimiez bien ?

A : Les jeux de playstation ou quoi. Il jouait rien qu'avec ça car il ne m'aimait pas en fait.

Itw : donc, vous vous n'aimiez pas ça ?

A: Je n'aimais pas ça car il ne s'occupait pas de moi. Et ma maman, un jour, elle a pris le téléphone et elle a dit maintenant vous venez plus. Et il venait à chaque fois m'emmerder chez moi. Maintenant, je l'ai déjà vu en institution mon ex copain.

Itw : Et il vivait aussi chez ses parents à ce moment-là ?

A : Oui, chez ses grands-parents car ses parents il ne les avait plus.

Itw : Et c'était votre premier petit-copain ?

A : Oui

Itw : Et vous aviez fait aussi l'amour avec lui ?

A : il avait 17 ans donc non.

Itw : On peut à partir de 18 ans ?

A : Oui

Itw : C'était votre maman qui vous avait dit, lui il a 17 ans donc il faut pas ?

A : Oui, il faut pas en abuser. Mais lui m'a retourner le bras car il voulait que je l'embrasse et moi je voulais pas car il avait 17 ans. Maintenant tout ce fait. Ben oui, tu vois des femmes de 20 ans avec des hommes de 50 ans. Et moi je serais pas. Et oui, le garçon qui m'a retourner le bras, il l'a fait parce qu'il voulait que je l'embrasse mais je ne voulais pas. C'était vraiment un gamin, il mangeait ses mains ses spaghettis. Il y avait que ses jeux qui l'intéressaient. Il habitait Oval près de Carnière. Et des fois, moi je me tapais là. Ma mère m'avait appris à prendre le bus et elle me disait c'est ton jour, tu vas le voir. Ma maman elle me laissait sortir. C'est un garçon qui a pleins de problèmes.

Itw : Et après lui, vous avez eu d'autres petits copains ?

A : Quand même. Ouais.

Itw : Plusieurs ?

A : Deux. Lui, il habitait aussi Oval. Et lui, qu'est que qu'il faisait ? Il ne voulait pas que je vienne tout le temps à sa maison parce qu'il pêchait. Et ma maman, elle a pas trouvé ça très juste. Elle m'a dit pour être malheureuse comme ça, soit tu lui dit, soit je lui dit et mon beau-père lui a dit et ne vient plus, c'est plus du sérieux ça. Il venait quand il avait des zines.

Itw : Et avec lui, vous aviez déjà fait l'amour ?

A : Non

Itw : Et la première fois que vous avez fait l'amour ça c'est bien passé ?

A : Ca c'est bien passé ?

Itw : C'était chez vos parents ?

A : Ah mais j'étais très jeune quand j'ai commencé à avoir des rapports, à 15 ans.

Itw : Donc c'était avant le jeune homme qui mangeait avec ses mains.

A : Ouais. C'était un jeune de mon âge. C'était ma maman qui le laissait venir et mon papa.

Itw : Et vous saviez à ce moment-là ce que c'était la sexualité ?

A : A l'école on m'avait déjà expliqué. C'était bien comme ici.

Itw : Donc après vous avez eu quelques copains.

A : Oui mais qu'étaient pas du tout du sérieux. J'ai voulu faire ça trop tôt mais j'ai vu que c'était pas les bons. Et je pleurais après tout le temps qu'ils venaient plus. Il venait à la maison frapper une fois

que ma maman m'avait dit qu'il pouvait plus venir. Il venait à chaque fois m'emmerder à la maison quand ma maman n'était pas là.

Itw : Vous êtes plus sure ici ?

A je suis plus sure ici et plus emmerdée par eux.

Itw : Qu'est ce que vous auriez besoin par rapport à votre sexualité ? Est-ce qu'il y a des choses qui vous manquent maintenant ? Est-ce que vous vous dites, tiens je voudrais vraiment ça avec Steve ou sans Steve ?

A : non moi ça va comme ça.

Itw : je vais passer aux questions sur la prostitution. Est-ce que vous savez ce que c'est la prostitution ? Les putes ?

A : Ah oui, mais ça c'est pas propre. C'est pas propre du tout. C'est infect.

Itw : Et c'est quoi ?

A : Les putes c'est des femmes qui vont ensemble. Moi j'en ai connue.

Itw : Qui vont quoi ensemble ?

A : Ben ça ça m'intéresse pas mais il faut en parler.

Itw : C'est quoi, c'est des femmes qui font l'amour ensemble ?

A : Oui. Qui vont ensemble. Je connais pas fort ça.

Itw : oui, c'est vrai qu'on peut dire des putes pour des femmes, c'est un « méchand mot comme je dis à mon fils ».

A : J'en ai connu dans mes anciennes écoles qui allaient ensemble.

Itw : Oui, il y a des filles qui peuvent aimer des filles.

A : Baahhhh

Itw : Mais en fait, les putes c'est une professions, il y a des dames qui…

A : des dames qui font des trucs.

Itw : Mais c'est pas spécialement faire l'amour avec une autre femme.

A : Non

Itw : On peut mais…

A : Ouais ça peut se faire aussi…

Itw : Donc, vous ne savez pas trop ce que c'est la prostitution. Des fois on en parle à la télévision.

A : Ouais j'ai vu un documentaire là-dessus. Je regarde des fois. Indices. C'était hier. Ils parlent de tout. Mais je m'endormais.

Itw : Une ou un prostitué, ils font l'amour pour de l'argent. Vous en aviez déjà entendu parler ?

A : Ouais. Ils sont payés pour faire ça.

Itw : Et vous trouvez ça comment ?

A : Non, je ne trouve pas ça bien. Je ne trouve pas ça naturel.

Itw : C'est pas naturel pour eux ou pour la personne qui paye ?

A : C'est pas naturel pour eux.

Itw : De vendre leur corps ?

A : Ouais.

Itw : Vous trouvez ça bien pour la personne qui paye et qui n'a peut-être pas le choix. Imaginons que vous vous n'aviez pas Steve et que vous n'arriviez pas à avoir de petit copain ?

A : Ben oui parce que c'est vrai que dans la vie c'est dur de trouver des copains. Ah mais je n'aurais pas été pour ça. Je crois pas que j'aurais aimé. Et ma mère je ne sais pas comment elle l'aurait pris finalement des trucs comme ça. Je l'aurais jamais fait.

Itw : Je sais que c'est difficile de se projeter… Mais si vous n'auriez pas eu de petit copain, vous n'auriez pas aimer à cause de l'argent ou à cause d'autre chose ?

A : Pour autre chose.

Itw : Pour autre chose mais pourquoi ? c'est parce que vous ne ressentez rien pour cette personne, vous ne la connaissez pas ?

A : Parce que je ne l'a connais pas.

Itw : donc c'est important de connaitre la personne avant de faire l'amour avec elle ?

A : Voilà.

Itw : Et pour les autres aussi c'est important qu'ils connaissent la personne avant de fair el'amour avec et qu'ils ne payent pas ?

A : Oui, voilà. C'est pas évident tout ça.

Itw : Non, c'est pas évident comme questions.

A : Moi, j'avais jamais eu ça.

Itw : C'est parce que il y a des gens qui n'ont pas le choix. Qui n'arrivent pas à avoir, comme vous, un petit copain ou une petite copine et qui font appel à un ou une prostitué. La question c'est de savoir si c'est bien, mal, si il faut l'encourager ou pas. Et accompagnement ou assistance sexuelle, vous en avez déjà entendu parler ?

A : Ca je n'aimerais pas. Ca voudrait dire qu'il y en aurait qui regarderaient pendant que je le ferais.

Itw : Pour vous, c'est quelqu'un qui regarde. Et qui regarde pourquoi ?

A : Ah ca j'aimerais pas je dis.

Itw : c'est comme quand on regarde si ils se lavent bien.

A Quand on se lave bien et ça c'est … Moi j'aime bien de me laver. Et il fait mon petit café mon homme.

Itw : Les assistants sexuels, c'est des hommes et des femmes qui vont apprendre aux personnes en situation de handicap à savoir ce que c'est le corps d'une femme, le corps d'un homme, comment on se masturbe, comment on fait l'amour avec un autre de manière graduelle. Ils ne vont pas faire l'amour directement avec la personne. Petit à petit.

P : et donc il y a deux personnes. C'est pas pour regarder. C'est comme si toi tu avais fais la demande d'un accompagnement sexuel. Tu aurais eu un homme avec toi qui t'aurais appris à faire tout. Tu aurais pu toucher son sorps, faire l'amour avec lui pour apprendre. C'est pas une personne qui serait venue regarder si toi et Steve vous faites bien les choses.

A : Ca c'est dur ces affaires là.

P : Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse Cindy. C'est un témoignage.

A : je sais bien.

Itw : et cette idée d'apprendre à la personne à découvrir le corps, à faire l'amour, etc. vous en pensez quoi ? Vous vous en avez pas besoin.

A : Nous on en a pas besoin.

Itw : Mais pour ceux qui ne savent pas ce que c'est ?

A: Pour ceux qui ne savent pas le faire ?

Itw : Oui

A : Là pour ceux qui savent pas le faire, il faudrait leur apprendre.

M : Vous pensez que c'est utile alors ?

Itw: Ouais.

A : Et vous pensez que des professionnels devraient aider ces personnes qui savent pas à téléphoner à un accompagnant sexuel, les aider dans les démarches ?

P : Si par exemple, ici, il y a des copains, qui savent pas le faire tu penses que moi je devrais appeler un accompagnant sexuel ? que je devrais passer un coup de téléphone pour en trouver ?

A: Je sais pas répondre.

P : Tu trouves que ce serait une bonne idée si quelqu'un venais ou pas ?

A : Ouais.

P : t'es pas obligée de dire oui, peut-être que toi tu trouves que ça se fait pas…

A : Ouais moi je trouve que ça se fait pas.

Annexe n° 5

Entretien de Madame B.

L'entretien de Madame B s'est déroulé avec la présence de la psychologue de l'institution.

Madame B = B

Interviewer = M

Psychologue = P

M : Je vais d'abord vous demander votre âge…

B : J'ai 51 ans

M : Cela fait combien de temps que vous vivez ici ?

B : Ça fait 27 ans, déjà

P : Tu as déjà fait une autre institution ?

B : Non, juste ici. C'est ma première ici.

M : C'est une seconde famille…

B : Oui parce que j'ai perdu ma mère et mon père, donc… Eux c'est ma famille.

M : Vous avez encore de la famille à l'extérieur ?

B : Oui, j'ai mon frère, il est loin de moi. Il y en a un autre mais…

M : Mais ?

B : Il n'est pas commode. Et j'ai ma petite sœur. Et mon autre sœur.

M : 5 enfants…

B : Oui. Mais j'en avais encore deux en plus, mais ils sont morts. Et, je ne les ai pas connus.

M : Vous les voyez encore, les deux sœurs et votre frère ?

B : Mon frère, lui je vais quand je retourne.

M : Et vous retournez où ?

B : Un we sur deux A Charleroi.

M : Avec lui alors ? Chez lui ?

B: Non, je ne reste pas là moi.

M : Et le week-end vous faites quoi ? Vous restez la journée ? Ou vous dormez là-bas ?

B : Je dors là-bas et je reviens le dimanche

M : Et vous dormez où ? Chez votre frère ?

B : Oui

M : Chez votre frère. Et vos deux sœurs, vous les voyez aussi ?

B : Vendredi passé, j'ai vu ma sœur. Ma grande sœur. Mais ma petite sœur, elle commence à téléphoner mais au pas…

M : Elle commence seulement ?

B : Oui, à parler avec moi. Mais comme elle n'est pas bien pour le moment, je la laisse tranquille.

M : Et qu'est-ce qu'il s'est passé ?

B : Elle a des problèmes avec les chiens et les chats.

M : Mais par rapport à vous ? Qu'elle ne téléphonait pas ? Qu'elle commence seulement à téléphoner…

B : Oui, parce qu'elle n'était pas bien. Elle a pas su sonner.

M : Oui mais avant elle téléphonait…

B : Moi qui n'arrêtais pas de sonner non plus.

M : Donc il y quand même des bons contacts avec vos frères et sœurs ?

B : Oui sauf un que je ne parle pas beaucoup c'est avec mon frère sévère, c'est tout.

M : Chez qui vous retournez le week-end ?

B : Oui

M : Et vous ne parlez pas avec ?

B : Non comme ça je ne me bats pas

M : Comme ça vous ?

B : Comme ça je ne me bats pas. Surtout avec lui, je ne m'entend pas.

M : Et si non vous travaillez la journée ?

B : Oui. Lingerie et la cuisine.

M : Vous revenez ici ? Ça se fait à l'extérieur de l'institution j'imagine ?

B : Non, c'est tout ici.

M : Tout ici ? Et vous faites parfois des choses à l'extérieur ?

B : Oui. Le bowling, la piscine, le tennis de table, la pétanque, ça je ne la fais plus. Le nuoque (?) je ne la fais plus. (?????)

M : Des activités qui sont organisées avec les personnes qui vivent ici ou avec d'autres qui ne vivent pas ici ?

B : Avec des autres en dehors aussi.

M : Avec un autre service ?

B : Oui

M : Et parfois, vous partez en vacances aussi avec votre famille ?

B : Oui… Heu, moi non. Mais avec le foyer. A la mer. Mais cette fois ci je change de vacances.

M : Ça ne vous plait plus ?

B : Si mais j'ai envie de changer un peu.

M : C'est tout le temps la mer ?

B : Mais à l'autre vacances je sais pas c'est où qu'on va.

M : Vous avez envie de changer pour voir d'autres personnes ?

B : Non j'ai envie de changer un peu.

M : Je vais attaquer mes grosses questions. Est-ce que vous savez ce que c'est avoir de l'affectivité ? De l'affection ?

B : On s'aime.

M : On s'aime ? C'est quoi aimer ?

B : Aimer c'est s'embrasser.

M : Aimer… Quand on aime quelqu'un on l'embrasse. Est-ce que parfois on aime des personnes qu'on n'embrasse pas ?

B : Oui.

M : Qui ?

B : Des amis.

M : Juste des amis ?

B : Ben celui avec qui je suis.

M : Et vous vous avez un petit copain ?

B : Oui

M : Et vous ressentez des choses pour lui ?

B : Oui

M : Vous ressentez quoi pour lui ?

B : Parce qu'on s'aime trop. On sait plus se quitter.

M : C'est beau ça. Ça fait longtemps ?

B : J'sais plus.

M : Une semaine ? Un mois ? Une année ?

B : Je ne saurais pas vous dire.

M : Vous ne savez pas dire si c'est récent ou…

B : Ca fait longtemps.

M : Et vous êtes en relation d'après ce que j'ai compris… Vous êtes en relation avec lui ou alors vous êtes fiancés ?

B : Non, on n'est pas fiancés mais on est en couple.

M : Vous dormez dans des chambres séparées ?

B : Oui

M : Une chambre double ou simple ?

B : Moi c'est avec une copine et lui c'est avec un autre copain.

M : Vous auriez envie d'être reconnus comme couple ?

B : Oui…

M : Vous avez déjà fait la demande ?

B : Moi, j'avais déjà fait la demande pour aller là-bas mais …

M : En appartement ?

B : Je vais encore attendre un peu.

M : Pourquoi vous allez attendre un peu ?

B : Je suis plus sûre.

M : Vous êtes plus sûre pourquoi ? Par rapport à la relation ?

B : Non, mais comme ça moi j'ai plus de temps. Pour me préparer, comme il faut.

M : Plus de temps pour vous préparer à vivre seule ?

B: Oui

M : Vous voudriez aller vivre dans l'appartement avec votre compagnon ? Ou seule ?

B : Avec lui…

M : Avec lui. Et lui, il en pense quoi ?

B: Je vais lui en parler tantôt.

M : C'est une idée toue récente ? Ça ne fait pas longtemps que vous y pensez ?

B : Non

M : Et qu'est-ce qui vous ferait envie ? Pourquoi vous avez envie de ce changement ?

B : Parce que j'ai envie de changer un peu.

M : Qu'est-ce que vous avez envie de changer ? Qu'est ce qui ne vous satisfait plus ici ?

B : Parce qu'on s'aime beaucoup et on n'a pas envie de se quitter.

M : Vous aviez envie de passer la journée avec lui ? Et dormir avec lui ?

B : Oui

M : Ça vous ne l'avez jamais fait ?

B : Non

M : Et passez du temps avec lui maintenant, ça vous avez fait ? Vous allez parfois dans la chambre l'un de l'autre ? La nuit ou quand son autre ami, compagnon n'est pas dans la chambre ? Comme il n'est pas dans une chambre seule… Vous y allez parfois ?

B : Pour le moment non

M : Vous n'y avez encore jamais essayé ?

B : Non, on a le temps. On ne veut pas aller trop vite non plus. On n'est pas des lapins.

M : Donc tout de suite vous pensez à avoir une relation avec lui ?

B : Oui

M : Et pour l'instant vous faites quoi ? Pour lui montrer que vous l'aimez bien ?

B : On s'embrasse sur la bouche.

M : Il y a d'autres choses ?

B : Pour l'instant c'est sur la bouche parce qu'en dessous je dois me faire opérer.

M : Opérer de quoi ?

B : Un kyste. Ce sont les vieilles personnes qui ont ça.

M : Il n'y a pas que les vieilles personnes.

B : Comme moi…

M : Vous vous considérez comme vieille ?

B : Oui

M : Vous ne le faites pas…

B : Pourtant j'ai 51 ans.

M : Oui c'est ça

B : Mais on me dit que je les fais pas.

M : Mais non vous ne les faites pas. Donc pour l'instant vous vous embrassez… Et vous lui montrez comment ? Vous lui dites les choses ou…Vous lui racontez ce que vous ressentez pour lui ?

B : Je lui ai déjà dit qu'on s'aimait trop.

M : Trop, pourquoi trop ?

B : On s'aime beaucoup tous les deux. On sait plus s'en passer. C'est comme ma petite nièce, elle sentant bien avec moi.

M : Vous avez des sentiments d'affection envers votre compagnon. Mais aussi envers les autres, envers vos amis. Et envers votre famille aussi ?

B : Avec ma sœur, ma petite sœur. Mon frère Jean-Claude mais pas l'autre.

M : Et envers les professionnels ? Vous ressentez la même chose ? Vous pouvez ressentir la même chose qu'envers un ami ou la famille ?

B : Là, non. C'est pas la même chose.

M : On peut se confier à un professionnel comme à une copine ? Est-ce que vous le feriez-vous ?

B : Non.

M : Donc vous ne les considérez pas comme une copine. Ok. Pour vous le fait de ressentir ce sentiment d'affection envers quelqu'un ça a d'office avoir avec la sexualité ?

B: Oui

M : Ce que vous ressentez pour votre compagnon, ça fait en sorte que vous avez envie d'avoir des relations sexuelles avec lui ?

B :Voilà.

M : Mais par rapport aux amis et à la famille…

B : Non.

M : Qu'est-ce que vous auriez besoin par rapport à l'affection, par rapport aux amis, par rapport à la famille, par rapport à votre petit copain ? Qu'est-ce que vous auriez besoin, mais pas par rapport à la sexualité, est-ce qu'il y a des choses que vous auriez envie de faire si vous étiez sur votre lieu de vacances, vivre en appartement avec lui, est-ce qu'il y a d'autres choses que vous auriez envie de faire, est ce qu'il y a d'autres choses qui vous manques ?

B : Que mon frère soit plus gentil avec moi.

M : Ça vous manque ? Avoir de la gentillesse de votre frère ?

B : Oui

M : Vous arrivez à lui dire ce que vous ressentez ?

B : Oui mais il ne comprend pas … Alors je suis restée dans mon petit coin.

M : Lui il n'a pas l'impression d'être aussi méchant que ça ?

B : Non mais je me méfie quand même. Maman est partie avec mon père et il est plus le même. Mon frère X ça va encore je lui parle encore et ma sœur aussi. Il n'y a que mon frère Y.

M : Et vous dépendez de lui en fait ? Il prend des décisions par rapport à vous ? Sur votre travail, sur ce que vous avez envie de vous acheter.

B : Non. Ca c'est moi qui me gère moi-même.

M : Parce que parfois on a quelqu'un qui s'occupe de comment on dépense l'argent, des justificatifs… Alors je vais passer aux questions sur la sexualité. C'est quoi pour vous la sexualité ?

Psy : Je peux juste vous interrompre deux secondes. Par rapport à sa relation actuelle, moi je viens d'apprendre que tu étais de nouveau avec D.

M : Le monsieur dont vous me parliez ?

Psy : En fait ils ont été en relation où c'était connu par le foyer. Où vous étiez aux yeux de tout le monde, des autres résidents et des éducateurs, en couple pendant plus d'un an. Et puis, ce qui a c'est que ça posait problème Ce qui a c'est que ça posait problème pas au niveau de, pas vraiment au niveau de P mais D., lui était assez déstabilisé. C'était sa première relation de couple, donc sans être encore avec la chambre commune et tout ça. Il était déstabilisé, il fait des crises de colère, il est sous médicaments… Et donc dès que P parlait à un autre garçon, dès qu'il faisait… Enfin, voilà, il se mettait dans un état de nerfs terrible. Il y avait de vrais sentiments mais ce n'était pas positif pour lui, leur relation. Il a même été hospitalisé. Et donc à un moment donné, le foyer a décidé de dire que ça n'était pas bénéfique, la relation qu'ils ont, le stress que ça engendre pour David, ce n'est pas favorable. Donc on n'a pas autorisé vraiment la vie de couple même si on sait qu'ils sont en contact. Alors, avec certains moments où ils sont amis, certains moments un peu plus proche un peu plus bisous. Parfois plus distants, parfois tu dis « oh il m'énerve celui-là parce qu'il a fait une colère ». C'est un peu en dents de scie. Et au niveau du couple, tu avais fait la demande de fiançailles donc ça n'est pas une demande récente. C'est plus profiter de l'instant présent pour refaire la demande. Tu as fait la demande et donc ça n'est pas la première fois que tu as été fiancée, déjà 2 fois, P. et A., avec une chambre commune et tout ça. Ici, on avait dit ben voilà on va refaire tout ça, des fiançailles…

M : C'est plutôt pour le fête ?

Psy : Non, elle est vraiment attachée à la personne. Mais tout de suite, il faut les fiançailles, il faut le tout alors qu'on connait une certaine instabilité du … elle peut rester… comment dire.. tu es fidèle ou tu n'es pas fidèle ?

B : Maintenant, je suis fidèle.

M : maintenant. Avant, pas ?

Psy : C'est compliqué à gérer. Et donc, ici c'est vrai que P. a apporté des éléments par rapport à sa vie sexuelle en général. Tu vas pouvoir parler de tes relations avec les hommes, de manière générale. Du passé, du présent, de ce que tu aimerais bien pour ton avenir, mais la relation avec D. elle est particulière. Et là ce que je peux apporter comme information, c'est que D. il était venu me dire qu'il n'avait jamais fait l'amour et que ça ne marchait pas, qu'il avait difficile. Et ça a fonctionné depuis qu'on en a discuté ou pas ? Non, vous avez été séparé. Donc, parler de vie sexuelle avec D. c'est compliqué, même si toi, à un moment tu m'as dis « j'aimerais bien ». Tu avais envie et c'est lui qui n'a jamais fait et qui a du mal, qui n'y arrive pas, qui patauge un peu à ce niveau-là. Et puis, on n'a plus parlé de ce couple-là puisque ce n'était plus autorisé. En fait, il rentrait dans un jeu de soumission à lui faire ces quatre volontés, à lui faire ses courses, à dépenser son argent de poche pour elle… C'est quelque chose qui n'était finalement pas bon pour la construction de D. et toi, tu étais aussi très nerveuse à certains moments. Et là du fait qu'ils se côtoient sans que ce soit très officiel et qu'à certains moments, ils ont besoin de dire qu'ils sont en couple, à d'autres moments qu'ils sont séparés. Ils gèrent un peu comme un accordéon cette distance entre eux. Mais il n'y a plus de décompensation ni d'un côté ni de l'autre de crise de nerfs… Et donc on est moins à cheval, de vérifier qu'ils ne se parlent pas, qu'ils ne rentrent pas dans une chambre… On n'est pas là çà vous espionner, être sur votre dos… mais par contre, tu sais bien que vous reconnaitre en tant que couple et encourager les fiançailles et tout, vu comment ça c'est passé avec D. cela me semble compliqué.

M : Donc ça ne s'est jamais vraiment arrêté ? Officiellement oui, mais vous avez continué à vous voir ?

Psy : Il y a des moments où ils se savaient plus se supporter. Et puis, tu as été avec Bruno tout un temps.

B : Oui, mais maintenant on est séparé.

Psy : Oui, car ça date d'il y a plus d'un an la rupture donc. Et Bruno, lui, il y arrivait à faire l'amour.

B : Non

Psy : Donc tu n'as pas fait l'amour non plus avec Bruno.

M : Vous aviez fait l'amour avec l'un de vos compagnons ?

B : J'sais pas. P. je savais bien qu'il ne me plaisait pas…

Psy : Qu'est ce que tu faisais avec lui ?

B : Lui, il étais plutôt avec ses trucs de foot et avec ses jeux.

Psy : Donc qu'est ce qu'il faisait avec toi ?

B : euh rien.

Psy : Tu en as de mauvais souvenirs. Donc parce que P. on sait qu'il a des besoins sexuels. Il regardait beaucoup des films porno. Du temps où vous étiez ensemble, je ne sais pas… ça remonte à trop longtemps. Il regardait déjà des films porno ?

B : Oui, enfin, moi je ne regardais pas car ça m'énervait.

M : Et lui avait envie de faire l'amour avec vous ?

B : Euh, je pense pas.

M : Et vous, vous en aviez envie ?

B : Oui.

M : Vous avez déjà fait l'amour ?

B : Non

M : Il y a des choses que vous avez déjà fait ? Des câlins, etc.

B : Ca des câlins j'en fait avec David.

Psy : et avec A. ?

B : Ca c'était avant.

Psy : Ah oui, en fait, c'est comme si on lui posait des questions que au présent. Donc, non, elle ne va pas faire l'amour maintenant. Quand on s'est vu avec D. toi tu m'as dit qu'avant avec A. tu faisais l'amour. Et ça veut dire quoi faire l'amour alors ?

B : Faire kekette.

Psy : Et c'est quoi faire kekette ?

B : Mettre le zizi dans la founette.

Psy : Et ça tu l'avais fait avec A. quand tu étais fiancée avec.

B : Oui, et après il y a eu une dispute et tout ça.

Psy : Oui donc c'est ça. Elle disait non parce que pas maintenant.

M : Et avec d'autres ?

B: Non.

Psy : Et là, avec A. tu es restée quoi 6-7 ans en couple ?

B : Oui

M : Donc c'était stable, reconnu…

B : Oui

Psy : Et vous aviez une chambre ensemble. Avec P. aussi c'était stable, reconnu. Tu es restée longtemps avec P. vous étiez reconnu, vous aviez la chambre. Et à ce moment-là, avant avant avant, il ne t'a jamais demandé de faire l'amour ?

B : Non

Psy : Donc la première fois que tu as fait l'amour c'était avec A. ?

B : Oui, et vu qu'on se disputait tout le temps pour tout…

Psy : Oui, puisque vous vous disputiez, vous avez décidé de vous séparer.

B : Je préfère.

Psy : Oui, c'était une rupture claire et nette pour tous les deux.

M : Et c'était bien avant les disputes ?

B : Oui, mais maintenant…

Psy : Au niveau affection, ils étaient… Tu faisais beaucoup de bisous avec A.

B : Oui, mais maintenant c'est plus comme avant.

Psy : Oui, mais c'est vrai qu'avec A. on te sentait vraiment amoureuse. C'était une vraie relation. Alors qu'avec D. c'est parfois compliqué de savoir ce que tu ressens. Tu tiens à lui et parfois tu le fais tourner bourrique.

B : Oui et il y a des fois aussi où c'est lui qui me met en colère. Et il m'a poussé dans la haie alors que j'avais rien fait.

Psy : Oui et quand je dis qu'on a poussé à la séparation c'est que c'était… Et puis après avec B. c'est vrai qu'on n'en a jamais discuté. La seule chose qu'on discutait c'était que B. avait deux petites amies en même temps, tu te souviens ? Avec la fameuse Bernadette dont on parlait tout à l'heure. Elle était fort demandeuse. Et B. je sais qu'il est fort demandeur de relations sexuelles. Et avec toi ? Il t'a jamais demandé à toi ? … Et donc là tu avais envie avec lui ?

B : Non

M : C'est quelque chose qui vous manque ?

B : Pour l'instant ce qui me manque c'est des câlins. C'est tout.

Psy : Et des câlins c'est quoi ?

B : C'est me prendre dans ses bras.

Psy : De la tendresse.

B : Oui… Et que mon frère fasse le même.

Psy : Donc pas que d'un amoureux.

B : Non, entre frère et sœur. Et qu'il soit gentil avec moi aussi. Mais il n'est pas de bonne humeur pour le moment. Il veut aller en Amérique. Il croit que je vais aller me taper là-bas moi !

Psy : il t'a mis ce stress là en tête.

B : Oui. Si il veut déménager il peut, moi j'm'en fous.

Psy : Je t'ai dit de ne pas te tracasser. Il dit parfois des choses…

B : Ben il dit des conneries parfois aussi…

(…)

Psy : il n'est pas toujours très stable, mais lui au moins il vient. Il te reprend. Et vous faites de chouettes choses. Vous allez au cinéma…

B : mais pour mon anniversaire, j'attend toujours. Je ne me suis pas énervée. Je suis restée dans mon petit coin, en pénitence…

Psy : Et si on revient sur la sexualité, par rapport à D. qu'est ce qu'il te demande ?

B : Des câlins, des guillis. Rien que des câlins pour l'instant car moi lundi je me fais opérer.

M : Et par rapport à la sexualité, on peut aussi avoir une sexualité seul, la masturbation… Vous n'en avez jamais entendu parler ?

B : Non

M : C'est se caresser soi-même… la kikine.

Psy : si tu sais ce que c'est.

B : Oui, mais je le fais plus.

M : Pourquoi vous ne le faites plus ?

B : parce que j'ai plus envie.

Psy : Tu as une baisse de libido.

M : oui, donc c'est clair c'est des câlins.

Psy : Oui, P. a toujours été plus au clair avec ses envies. C'est juste ici avc D. je ne savais plus où vous en étiez. Tu as été ménopausée aussi. Donc il y a peut-être ça aussi qui joue. Mais avant tu étais très claire sur ce que tu étais d'accord de faire, de ne pas faire. Tu vivais bien les choses avec A. il y avait de la tendresse et de la sexualité. Tu n'étais pas gênée de dire que tu te masturbais. Ca faisait partie de la vie. Hein, tu en parlais aisément à l'époque.

B : Mais maintenant, j'ai plus envie.

Psy : les hormones…

B : Et vu que j'ai un kyste là-dedans…

Psy : Oui, ça ça t'inquiète…

B : Vendredi, je vais passer une visite médicale encore et puis on verra. Et ils seront obligés d'arrêter mon médicament… pour la graisse…

Psy : Ton médicament pour le cholestérol…

(…)

Psy : Au niveau de l'image de soi, P. ça a toujours été quelque chose de particulier. Dans sa famille, tout le monde est rond. Et là tu as perdu 13 kg je crois. Elle ne s'est jamais sentie forte, mais elle avait des douleurs aux jambes, les jambes toutes gonflées, le cholestérol, hein dans ta tête tu t'es toujours vue mince. Tes rondeurs tu ne les voyais pas. Donc lui demander de se mettre au régime, ça a plutôt été aller au forcing. Elle s'est toujours sentie bien dans son corps. Et a être fortement dans la séduction avec les garçons. On dit souvent de P. quand on rigole qu'elle a toujours sa cour. Et c'est vrai que P. est rarement célibataire. Il y en a toujours un qui attend ou qui est là. Et elle peut en faire ce qu'elle veut ou ils vont faire ses courses. Parfois, vu qu'elle avait du cholestérol, les garçons allaient lui chercher des choses et étaient sanctionnés. Et il y en a un qui arrive et…

M : Il tombe sous le charme.

Psy : Voilà. Peu importe l'âge, qu'il soit jeune, pas jeune. Tu as la tchatche, hein c'est ça.

(rire)

T'aime bien être entourée. T'aime bien parler.

B : Sauf que je ne parle pas trop de ma famille…

Psy : C'est ta blessure.

B : Mon frère m'a blessé beaucoup. Ma sœur moins… elle est venue m'apporter des cadeaux et des vêtements.

Psy : Moi ça fait des années que je ne l'ai plus vue. Il y a un peu cet effet yoyo. On revient dans sa vie et puis on repart. Sauf son frère.

M : Et pourtant vous disiez tout à l'heure « j'ai de l'affection pour ma famille, à part mon frère », alors que vous ne les voyez pas.

Psy : mais lui il te reprend tous les mois. Enfin la règle c'est plutôt tous les 2-3 mois. C'est plus régulier. Mais justement vu que lui, c'est le seul que tu vois, c'est lui qui prend tout dans la figure.

B : Il n'a qu'à respecter les gens. Il doit me respecter.

M : La suite des questions portent sur la prostitution et sur l'accompagnement sexuel, pour voir si vous savez ce que c'est ? Vous savez ce que c'est la prostitution ?

B : Non

M : On ne vous en a jamais parlé. Vous n'avez jamais entendu parler de … putes ?

B : Non

M : Donc c'est des hommes ou des femmes qui vont vendre leur corps. Qui vont faire l'amour moyennant de l'argent. Et ça permet à des hommes ou des femmes de faire l'amour alors qu'elles n'y arrivent pas. C'est un peu caché la prostitution. On ne reconnait pas ce métier qui existe depuis toujours. Ca vous n'auriez pas envie ?

B : Je paye pas moi.

M : Vous n'en avez pas besoin vous. Et pour ceux qui n'ont pas la tchatche comme vous ? Vous pensez que ce serait pas mal ?

Psy : Ceux qui n'ont pas d'amoureux ?

B : Ca c'est pas mon problème.

Psy : Mais ça te choquerait qu'eux ils aillent payer quelqu'un parce qu'ils n'ont pas d'amoureux ?

B : Non

Psy : toi t'en a pas besoin mais les autres ils pourraient le faire ?

B : Non

M : Ils pourraient pas le faire ?

B : Ils n'ont pas besoin de donner leur argent.

M : c'est donner l'argent qui vous pose problème. Mais si eux ils savent pas faire autrement ?

B : Non

M : ils ne peuvent pas faire l'amour alors ?

B : Non

M : L'accompagnement sexuel, c'est des personnes qui apprennent aux personnes c'est quoi l'amour, le corps d'une femme,…… jusqu'à comment faire l'amour.

B : c'est faire des câlins.

M : il y a des personnes qui savent pas ou qui n'ont pas la possibilité.

B : Je sais pas quoi faire.

M : Là il y a la dimension d'apprentissage car elle ou il vont apprendre à la personne a faire l'amour.

B : il faut qu'il en trouve une.

M : Vous pensez qu'ils ne trouveraient personne qui a envie d'apprendre.

B : Moi, non.

M : Vous vous ne sauriez pas.

Psy : P. ne savait pas que ça existait.

Annexe n°6

Entretien de Monsieur C.

L'entretien de Monsieur C. s'est déroulé avec la psychologue de l'institution

Monsieur C = C

Interviwer = M

Psychologue = Psy

M : Avoir de l'affectivité, qu'est-ce que c'est ?

C : Je ne saurai pas vous dire ce que c'est… Je n'ai jamais réussi à avoir ça avec une femme.

M : Vous n'avez jamais eu de relation avec une femme ?

C : Pas de relation sexuelle.

M : Donc l'affectivité et les relations sexuelles, c'est pareil ?

C : Oui.

M : Vous pensez qu'on peut avoir de l'affection pour quelqu'un d'autre sans avoir de relation sexuelle ?

C : Oui.

M : Vous en avez déjà ressenti ?

C : Non

M : Vous avez déjà ressenti des sentiments ?

C : Non, ça non plus.

M : Donc pour vous, pas de vie affective ?

C : Non.

M : Peut-être de l'amitié ?

C : De l'amitié, ça oui. J'ai une copine avec qui je m'entends bien. Mais en sexualité, affectivité, non.

M : Vous avez une petite copine ?

C : Oui. Elle vit ici aussi. Il y a longtemps qu'on sort ensemble.

M : Ça s'est passé comment ?

C : Ça s'est passé au début des petits bisous par ci. On a commencé à parler, tout au début.

M : C'est officiel ?

C : Oui mais elle ne veut pas qu'on fasse de fiançailles. Donc on est toujours copine et copain.

M : Ça fait combien de temps ?

C : Trois ans qu'on est ensemble.

M : Ça s'est passé tout de suite quand elle est arrivée ?

C : Oui

M : Et pourquoi elle ?

C : Elle est gentille, elle est toujours jolie, elle n'est jamais méchante. Quand elle a fait son petit café, elle vient près de moi… Elle me dit « je peux venir boire un café dans ta chambre ? » et je dis oui.

M : Vous avez deux chambres séparées ?

C : Elle, elle dort dans le fond et moi (?)

M : Ce sont des chambres seules ?

C : Moi j'ai une chambre tout seul et elle, elle est à deux. Bientôt je serai dans le studio.

M : C'est bien ça… Tout seul dans le studio ?

C : Non, il y a un autre qui sera aussi dedans.

M : Ce sont deux chambres avec un studio ?

C : C'est une chambre pour deux lits. Et la cuisine est en même temps avec le salon.

M : Et avec votre copine vous avez envie de faire des choses ensemble ?

C : Oui, mais son frère ne veut pas. Elle non plus. Donc…

M : Il ne veut pas quoi ?

C : C'est la famille qui ne veut pas.

M : Elle ne veut pas quoi ? Que vous sortiez ensemble en dehors d'ici ?

C : Oui.

M : Donc aller en week-ends, en vacances…

C : Oui. Elle aimerait bien venir avec moi en vacances, mais c'est la famille qui ne veut pas. Je ne vais pas l'obligée non plus à forcer dessus, donc.

M : Vous ressentez de l'affection pour elle ?

C : Oui. Mais malheureusement ça me fait mal qu'elle ne soit pas venue en vacances avec moi aussi. On s'amuserait bien. Mais malheureusement, c'est la famille qui décide.

M : Au quotidien ça se passe comment ?

C : Toujours bien. Elle est toujours gentille.

M : Et dans l'institution vous faites des choses ensemble ? Vous vous retrouvez ?

C : C'est bonjour au matin et bonsoir avant d'aller coucher. Elle vient à côté lors des activités où on ne sait pas être l'un à côté de l'autre.

M : Vous ressentez quand même de l'affection pour votre compagne… vous lui montrez comment ?

C : C’est compliqué ça.

M : Comment elle le sait ?

C : Ca je ne sais pas vous dire. C’est entre elle et moi, donc… Il y a de la distance donc on ne sait pas se voir trop prêt, on ne sait pas parler entre nous.

M : Et quand vous vous voyez ?

C : Ca je lui en parle aussi. Quand elle vient…

M : Vous vous mettez à l’écart ?

C : Non, je ne mets pas à l’écart de moi. Même des autres pensionnaires. C’est beaucoup plus les autres.

M : Donc vous vous mettez à l’écart ?

C : Oui, on passe des moments ensemble, on discute ensemble. Mais on va dehors, pas dans les chambres. Parce qu’ici, les moniteurs sont stricts.

M : On ne peut pas aller dans la chambre de l’autre ?

C : Non, moi je ne peux pas aller dans sa chambre et elle elle ne peut pas venir dans la nôtre. Il faut qu’on se voie dehors, soit dans l’allée, dans l’escalier, sur la terrasse…

M : Même si on le demande, on ne peut pas ? Passer un moment ensemble ?

C : Non. Si on peut passer un moment ensemble mais ensemble dehors du bâtiment mais pas dans les chambres. C’est interdit.

M : Quand vous êtes ensemble vous vous faites des petits bisous ?

C : Oui, dehors. Elle ne veut pas qu’on le fasse en face des autres.

M : C’est elle qui ne veut pas ?

C : Oui.

M : Pourquoi ?

C : Je ne sais pas. Même moi je lui ai demandé « on fait des petits bisous ? » et elle me dit que alors on va dehors. Elle est fort timide face aux autres donc elle ne veut pas qu’on le fasse en face des autres, qu’on fasse des petits bisous, elle est fort timide.

M : Et les autres savent que vous êtes ensemble ?

C : Ils ne le savent peut-être pas…

M : Vous n’en parlez pas.

C : Non ça fait seulement 3 ans. Quand je vais inviter des gens au restaurant, c’est la première qui vient. Et ça la psychologue, je lui ai bien demandé… Comme elle travaille le jeudi, elle travaille aussi le vendredi. Mais elle doit sortir. Je ne la regarde pas exprès, mais elle en sait pas venir au restaurant parce que son trajet… Venir puis retourner pour le gamin. C’est trop long pour le petit.

M : Vous considérez la psychologue comme une amie ?

C : Oui. C'est la psychologue. Elle lui a demandé pour octobre. Elle a dit que non elle ne savait pas. C'est malheureux.

M : Est-ce que vous faites une différence entre les personnes qui vivent ici et qui travaillent ici ?

C : Moi je travaille à l'extérieur…

M : Non, je veux dire comme la psychologue…

C : Ici il y a déjà un petit couple que je connais depuis longtemps. Je m'entends bien aussi avec eux. Et elle, je ne sais pas… Mais dans les éducateurs ils sont sympas aussi mais… Quand ils se mettent colère ça va mal. Surtout le grand chef éducateur.

M : Donc il y a quand même une différence entre vous et les professionnels ?

C : Oui. Entre nous et les éducateurs…

M : On peut être amis avec eux ?

C : On peut être copains, même amis. Avec les éducatrices.

M : On peut être ami comme avec quelqu'un d'autre qui vit ici ?

C : Oui.

M : Envers qui on peut avoir de l'affection ? Envers la copine ?

C : Oui.

M : Envers qui ?

C : Avec ma copine je peux avoir de l'affection. C'est tout.

M : Avoir des sentiments même d'amis ?

C : Oui. Avec les personnes d'autres… Ca je ne ferai pas. Avec ma copine je le ferai.

M : Vous parlez d'une relation sexuelle ?

C : Oui.

M : Donc ça juste avec la copine… Et avoir de l'amitié, être bien avec quelqu'un, partager des secrets ?

C : Non partager des secrets c'est avec ma copine. Ou avec X ou Y. Ce sont les deux…

M : Donc il y a quand même d'autres copains ?

C : Oui, il y a deux garçons en plus et une fille en plus. Mais les autres… Les secrets je peux en parler à deux ou trois. Mais ça ne partira pas de chez eux.

M : Plus eux pourquoi ?

C : Parce que les autres, je ne m'entends pas du tout avec. Certains…

M : Et par rapport aux professionnels ? C'est la même chose ?

C : Oui.

M : Donc on peut aussi être amis ? Mais plus avec un professionnel qu'un autre ?

C : Si j'ai quelque chose à dire et que je veux en parler à une personne, je vais trouver un éducateur … (?)

M : Et passer d'autres moments avec d'autres personnes ? Regarder la télé ?

C : Ca moi j'ai ma tv chez moi, dans ma chambre.

M : Vous n'avez pas envie de partager ça avec quelqu'un, regarder un film ?

C : Ca je lui ai déjà demandé. Mais elle a sa tv et elle regarde la sienne. Chacun… mais si alors elle vient dans ma chambre pour regarder la tv, je laisse la porte ouverte.

M : Dans votre chambre ?

C : Oui.

M : Donc elle vient quand même ?

C : Oui mais elle vient faire le café chez moi.

M : Mais elle reste éloignée de vous ?

C : Oui. Moi je suis assis ici et elle est là à côté de moi… Sur… la (?) à café.

M : Et là vous n'êtes que tous les deux ?

C : Oui

M : Et la porte reste ouverte ?

C: Oui.

M : Elle est obligée de rester ouverte ?

C : Elle ne peut pas être fermée à fond, comme ici.

M : Donc dans votre chambre, vous ne vous faites jamais de petits bisous…

C : Non.

M : Que dehors… Vous avez encore de la famille en dehors de l'institution ?

C : Ici, j'ai encore ma nièce et ma sœur. C'est tout. J'ai des contacts par téléphone. Je garde les petits bouchons pour ma sœur… Pour une voiturette. Alors je tiens ça pour elle.

M : Vous les voyez souvent ?

C : Ma nièce est venue il y a un mois. Donc quand je la contacte, elle me répond. Quand elle sait venir. Nous on voit ses enfants aussi.

M : Vous ressentez quoi pour eux ?

C : Rien de mal.

M : Du bien ?

C : Oui. Même son mari, du bien aussi. Ils vont bien ensemble. Les enfants ça va à l'école. Donc… Ça c'est les problèmes de famille.

M : Donc vous ressentez de l'affection aussi pour votre famille ?

C : Oui.

M : L'affection a –t-elle un lien avec la sexualité ?

C : Non…

M : Il faut de l'affection ?

C : Non, tout court. Je n'ai pas compris la question…

M : La question c'est : est-ce que l'on peut avoir des relations sexuelles avec quelqu'un pour qui on n'éprouve rien ? Ou est-ce qu'il faut absolument avoir des sentiments ?

C : Pour avoir ce que vous dites, il faut avoir des sentiments avec la personne avec laquelle on est ensemble… Si non, c'est comme une personne comme une autre.

M : Il faut absolument une relation ?

C : Oui…

M : Pour vous. Et pour les autres ?

C : Oui, c'est pareil… A moins que… Ça c'est leur problème à eux. Nous c'est personnel avec ma copine.

M : Qu'est-ce que vous auriez besoin par rapport à votre vie affective ? Par rapport à ce qui n'est pas sexuel ?

C : Non…

M : Vous me parliez de partir en vacances avec votre compagne…

C: Oui ça ça me manque beaucoup. J'aimerai bien partir une fois avec elle. Ça, il faudrait en parler avec la psychologue et sa famille pour voir si elle pourrait venir avec moi une fois en vacances. Ça va lui changer aussi, de quitter d'ici ou que moi je vais en vacances.

M : C'est quelque chose qui vous manque ?

C : Oui

M : Il y a d'autres choses ?

C : Non… A moins que si la famille veut bien. C'est que j'aimerai qu'on pourrait se voir petit à petit dans la chambre, mettre la porte un quart ouverte, un petit peu tous les jours. Que les activités durent plus longtemps. Ca ça pourrait se faire aussi. Mais c'est elle… On en reparlera avec elle, la psychologue.

M : Pouvoir partager des moments seuls avec votre copine ?

C : Oui, petit à petit.

M : Jusqu'à partager la chambre ?

C : Non. Ca non. Peut-être sortir plus tard avec elle. Si elle veut venir voir un (?) avec moi…

M : Mais vous dites « non, pas dormir dans la chambre. »

C : Non, ça je ne voudrais pas.

M : Pourquoi ?

C : Parce que, j'ai horreur de dormir avec une fille dans mon lit.

M : Vous l'avez déjà fait ?

C : Non

M : Mais vous ne l'imaginez pas ?

C : Non

M : Pour vous, qu'est-ce que la sexualité ?

C : Question difficile, je n'ai jamais…

M : Vous en avez déjà parlé dans l'institution ?

C : Non… Ils font ça le vendredi avec X. Ils font ça le vendredi, en activité. Mais je ne suis jamais dans ce groupe-là, donc… Je ne sais pas comment ça va.

M : Vous n'avez jamais voulu le suivre ?

C : Non

M : Pourquoi ?

C : Je n'ai jamais été dans ce groupe-là donc…

M : C'est un groupe où on a sélectionné des personnes ?

C : Oui.

M : Et vous auriez envie de faire partie du groupe ?

C : Oui.

M : Il faudrait le demander alors ?

C : Ça c'est le chef éducateur qui fait le planning. Donc… La psychologue peut en parler à la réunion lundi.

M : Donc jamais personne ne vous a dit ce que c'était la sexualité ?

C : Non.

M : Et vous n'imaginez pas ?

C : Non.

M : Avant vous m'avez dit que vous auriez des relations sexuelles uniquement avec votre compagne ? Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

C : Je ne saurai pas vous dire… On ne m'a jamais appris comment allait, fonctionnait. Donc, ça ne les regarde pas.

M : Vous imaginez quoi ?

C : Se donner la main oui, s'embrasser… On s'est embrassé une fois quand je lui ai donné un bracelet, la montre. Si non… en réalité, non.

M : Vous n'avez jamais été plus loin ?

C : Non.

M : Je vous donne des propositions et vous me dites… Se coucher dans un lit avec quelqu'un ?

C : Non

M : Se faire des caresses ?

C : Non

M : On peut aller plus loin ?

C : Mais non

M : Une sexualité par rapport à vous-même ?

C : Non…

Psy : Par rapport à l'atelier vie affective et sexuel, c'est vrai qu'il y a un gros manque ici. Il y en a un qui est animé par l'assistante sociale mais qui a été… C'est avec 5-6 personnes d'ici et se sont toujours les mêmes groupes qui tournent. Parce que c'étaient des personnes où la problématique avait été identifiée, avec des signes de discrétions, ce genre de chose… Mais pas un réel atelier d'apprentissage. Des manquements sont apparus l'année dernière, donc finalement je fais ça en individuel avec certains d'entre eux. Il faut savoir que normalement la journée monsieur travail.

Mam : Donc la journée il n'est pas là ?

Psy : Là il est passé à mi-temps donc ça. Mais au niveau de la sexualité, il est assez timide, il n'en parle pas en entretien, il ne dit pas ce genre de chose. Quand tu disais par exemple, B. elle veut et je ne veux pas… C'est quoi par exemple ? Qu'est-ce qu'elle te demande ?

C : Elle voulait le faire et moi j'ai insisté de ne pas le faire avec elle. Mais elle insistait toujours. Pour finir, j'ai dit non. J'ai été trouvé l'éducateur et j'ai dit qu'elle voulait le faire…

Psy : Elle voulait faire quoi ?

C : Que je lui mette dedans ?

Psy : Et ça veut dire quoi ?

C : Faire l'amour…

Psy : Mais ça veut dire quoi ?

C : Mon zizi dans son vagin. Et ça je n'ai pas voulu. Et elle s'est déshabillée quand j'étais dans la chambre, quand je dormais, un jour.

Psy : Elle, elle t'a expliqué ce que c'était ?

C : Oui

Psy : C'est pour ça que j'entendais quand il disait qu'il ne savait pas… Parce que tu es déjà venu me dire que tu savais faire l'amour, mettre dedans. Et B. est très crue. Elle, elle veut, voilà… Elle en parlait très crue, avec une forte demande. Et il se plaignait parfois d'un harcèlement sexuel par B… Elle était très claire sur ce qu'elle voulait faire avec toi. Et par rapport à F., elle elle n'est pas du tout au clair par rapport à sa sexualité, je l'ai déjà eue en entretien. De savoir si c'est bien, si ce n'est pas

bien, si on peut, si on ne peut pas, est-ce que j'ai le droit, est-ce que je n'ai pas le droit. Elle vivait en famille avec sa maman avant, c'est sa première institution, c'est son premier contact. Elle est toujours perdue par rapport à ça. Elle ne sait pas identifier ce que c'est être amoureuse. Mais lui c'est clair que depuis qu'il est arrivé… Donc sur ce qu'ils sont réellement, je pense qu'il y a du fantasme, de la réalité, ce qu'elle lui laisse à des moments paraitre, d'autres où elle est distante.

C : J'en ai même parlé à son frère… Si elle voulait le faire, elle a dit non tout de suite. Elle n'était pas d'accord et son frère non plus.

Psy : le frère n'a jamais parlé de sexualité avec F…

C : Non, mais c'est moi qui en ai parlé devant elle…

Psy : Et ses frères ont dit que de toute façon c'était à elle de choisir. Ils ne se mêlent pas plus. Mais pour F. ça reste l'inconnu… Mais tu me disais qu'elle te laissait toucher sa poitrine. Ce genre de chose. Et après tout d'un coup, elle a changé d'avis et tu me disais que tu ne savais pas trop comment te positionner par rapport à ça. C'est ce genre de choses que tu peux expliquer à Madame, il ne faut pas avoir peur de dire que tu as touché la poitrine. Ça reste entre nous, ça reste ici. Tu préfères que je reste expliquer en fait ?

C : Oui

Psy : Parce que le but c'est que vous ayez les vraies informations… Par contre quand tu me dis que tu n'as jamais fait l'amour, c'est quelque chose que tu n'avais jamais dit. Moi je pensais que tu connaissais. Ça ne te manque pas ?

C : Non

Psy : Avec F. ce n'est pas quelque chose que tu souhaiterais faire ?

C : J'aimerai bien le faire avec elle aussi, mais peut-être qu'elle ne veut pas. Ce que je trouve aussi, c'est que j'aimerai bien demandé une fois à son frère ou à ses parents qu'elle vienne une fois en vacances avec moi…

Psy : Des vacances à l'extérieur du foyer…

C : Oui. Maintenant il faut voir…

Psy : Ça n'a rien avoir avec toi et la relation possible entre toi et F. C'est parce qu'ils ont trop peur…

C : Oui, ils ont trop peur. Déjà ici on s'entend bien

Psy : Et avant F. tu n'as jamais eu envie de faire l'amour ?

C : Non

Psy : Tu n'as jamais été amoureux avant ?

C : Non, comme là non. Ça fait trois ans que je sors avec elle.

Psy : En tout cas, au niveau des sentiments, je pense qu'il y a de réels sentiments entre toi et F. Ca a démarré quand F est arrivée et ça n'a jamais changé. Elle est très stable par rapport à ça. Et il va avoir des gestes de couple qu'il peut identifier chez les autres. Il lui fait des petits cadeaux, partir en vacances, (?), il lui offre des produits Yves Rocher, offrir une montre.

C : L'année passée, elle a eu un bracelet que j'avais eu à Yves Rocher, que je lui ai donné. C'est tout.

M : Oui donc il y a plein de petits gestes qui montrent vos sentiments.

C : Des habits, ça lui fait plaisir.

Psy : et la différence entre personnel et…

C: Ça ne change pas beaucoup.

Psy : C'est vrai qu'avec les hommes c'est plus (?). Les collègues éducateurs se chargent de ça… tu es rarement copain copain avec les éducateurs. Donc la différence…

C : Il y a des gens avec qui je m'entends bien… Avec tous les éducateurs, je m'entends…

Psy : Les personnes des bureaux en fait.

C : Oui. Même les éducateurs qui sont là la journée ou la nuit.

Psy : Même le personnel de cuisine… Il veut aider. Il a l'impression d'être important, de rendre service… C'est justement vouloir créer une autre relation.

M : que professionnel ?

Psy : Voilà. Donc il va toujours être serviable. Il va prendre des nouvelles, prendre des nouvelles de mon fils… Même si après les limites…

M : Donc il y a quand même une différence finalement entre les professionnels et les autres résidents ?

Psy : Oui. Ce que tu attends avec F. tu ne vas pas l'exprimer avec nous.

C : Non

Psy : Mais par contre, il y a ce besoin de ne pas rester dans la relation professionnelle et de développer un certain (?)… d'être au courant. Ici quand on fait des fêtes, c'est un peu comme des fancy-fair. On fait des fêtes avec les conjoints, les enfants, comme dans une école. Et là c'est vrai que c'est un des premiers à accueillir mon fils qui a 4 ans.

C : Pour m'occuper

Psy : Alors que les autres sont vraiment rentrés dans… Il a déclenché une certaine complicité.

C : Parce que j'ai le paquet ici (de chocolats). J'ai le paquet, je lui donne. Moi j'en mange pas, je peux plus pour mon estomac. Donc, tout ce qui est chocolat, c'est pour le gamin.

Psy : Maintenant, par rapport à la sexualité et tout ça, qu'est-ce que tu connais ?

C : Pas grand-chose.

Psy : Et c'est quelque chose qui te fait souffrir ? Qui te manque ?

C : Oui

Psy : C'est vrai qu'en plus tu es tellement autonome. Tu travailles… Tu de débrouilles, enfin c'est quelque chose te concernant qui … Tu en parlais de cette frustration. Le manque et tout. Oui, je suis peut-être passée à côté. Je n'ai jamais soupçonné, que tu ne savais pas que tu n'avais jamais fait. Que tu n'avais pas de lieu, de cadre proprement dit pour parler de ça.

M : Vous avez toujours été ici ? Ou vous avez été dans d'autres institutions ?

C : Toujours ici. Ça fait 31 ans que je suis ici.

Psy : C'est ça que moi je suis arrivée il y a quelques années. On ne soupçonne même pas… Les choses sont en route pour lui. Il va travailler. On a recadré des petites choses par rapport à l'alcool. On a travaillé d'autres dynamiques mais pas ça… la relation avec F. Oui, mais en connaissant ses limites et ses désirs. Mais voilà… La demande n'était pas clairement admise. Maintenant, il y en a d'autres qui me demandent parfois « Voilà vu que j'ai pas de petite amie, tout ça, j'aimerai bien aller voir une prostitué. » Tu sais qu'il y en a ici qu'ils le font.

C : Moi, non.

Psy : Pourquoi ?

C : Parce que ça coûte trop cher, aussi. Et je n'ai pas envie de faire ça avec un prostitué. Celles à Bruxelles ou à Charleroi, non.

Psy : Mais tu sais qu'il y en a à Bruxelles et à Charleroi. Comment tu le sais ? Des copains te l'ont expliqué ?

C : Non je sais qu'il y en dans la rue de la… Le bois de la cambre, à Bruxelles. Et alors à Charleroi, je sais aussi. Le faire là non, je ne le ferai pas.

Psy : Qui t'a expliqué ?

C : J'ai entendu ça au journal parlé. Et à la radio. J'écoute souvent. Donc… Je regarde le journal parlé. Comme quoi il y a des filles et qui ont été embarquées et tout ça. Qu'il y a des prostitués. Qu'elles ont été violées, déshabillées, tout ça. Donc j'entends à Bruxelles. Ou bien sur AB3, les polices qui font des enquêtes. Reporters. Tout ça je regarde, toutes les histoires comme ça. Le dimanche.

M : Vous savez ce qu'elles font alors, les prostituées ?

C : Non…

M : Elles font l'amour ?

B : Ca je n'en sais rien. Je n'ai pas été jusque-là, alors je ne sais pas vous dire ce qu'elles font.

M : Vous dites « je ne voudrai pas faire ça. » Qu'est-ce que vous ne voulez pas, c'est quoi pour vous ? Qu'est-ce qu'elles vont faire si vous y alliez et que vous payez… C'est pour quoi ?

C : Pour faire l'amour… Je ne sais pas comment elles vont faire. Je ne sais pas comment ils font.

Psy : D'autres ont vraiment la demande, effectivement. Les autres jours, je partage le bureau donc niveau confidentialité … Et comme je ne suis là que le jeudi. Mais comme j'ai dit, lui il est déjà parti toute la matinée, que j'ai des rendez-vous l'après-midi. Ce n'est pas évident de mettre en place finalement quand on est sur le terrain mais il y en a d'autres qui sont déjà venus pour me demander tout ça.

C : Moi je ne suis là que le jeudi après-midi parce qu'au matin…

Psy : Ça c'est quelque chose qu'il aime bien. J'ai des soucis de nuque.

C : Et moi je fais bien le petit kiné.

Psy : Parce qu'on a… Il faut expliquer. Il y a une formation dans les appartements supervisés, une formation en massothérapie… C'est sa passion. Et donc c'était une demande personnelle pour s'entrainer. Et donc quand il a vu que C. le faisait…

C : Moi je n'ai pas appris à l'école. Moi je l'ai fait sur mon papa quand on travaillait à la mine

Psy : Son papa travaillait à la mine et donc il lui faisait des massages

C : J'ai appris à le faire sur mon papa. Ainsi je lui fais tous les jeudis l'après-midi. Pendant une heure, une heure et demie.

M : Quelle chance !

C : De temps en temps ça lui fait du bien, surtout ici les épaules.

Psy : Tout ça il ne faut pas l'enregistrer ! Mais donc voilà, il ne faudra pas que tu hésites à venir en parler. Comme d'autres le font. Alors soit c'est pour explique réellement ce que c'est, faire l'amour. Donc au niveau très concret, de voir où est le vagin tout ça… Moi je n'ai pas de tabou pour parler de ça. Ou alors d'autres ont des demandes pour des prostituées. Et là je comptais de toute façon vous l'expliquer. Nous pour les prostitués on sait qu'il y en a certains qui y vont de manière autonome durant leur sortie. Mais ça a toujours été un peu tabou ici. Donc il n'y a pas de retour très clair.

M : Donc ils s'organisent tous seuls ?

Psy : Oui à ce niveau-là. Mais c'est quelque chose que moi j'ai appris il y a 6 mois… Parce que quand j'ai interpelé la direction pour quelqu'un d'autre qui avait fait la demande. Car il n'était pas capable au niveau de ses connaissances, justement… De n'avoir jamais eu aucun rapport. Je me suis dit je ne vais pas l'envoyer et le laisser seul… Donc de fils en aiguilles, on en est arrivé à avoir des contacts pour l'accompagnement sexuel. C'est comme ça que je pensais finalement que j'avais été contactée, là j'avais un peu de crainte par rapport à la confidentialité mais apparemment c'est une fois où j'ai répondu « oui » donc votre collègue m'a dit qu'un jour vous avez cliqué sur intéressé donc je ne sais plus exactement comment vous avez eu mon gsm, comment vous êtes arrivée jusqu'à moi…

M : En fait, moi vous m'aviez téléphoné au mois de mai pour me demander des contacts pour l'accompagnement sexuel. C'est pour ça

Psy : D'accord ! Oui, c'est ça

(Discussion là-dessus)

Psy : Donc vous voyez c'est récent, ça date du mois de mai. On a cherché des contacts et on a mis ça en place. Maintenant, c'est tellement coûteux que la personne est venue en juillet et ici la personne attend pour remettre de l'argent de côté. Et donc ce genre de demande ça se fait…

C : Mais ça coûte cher aussi…

Psy : Oui, ça je ne vais pas te mentir. L'accompagnement, ça coûte cher. Une prostituée apparemment ça coûte moins cher. Mais là je n'ai pas eu les détails des prix, de où exactement… Et c'est vrai qu'ici, par rapport à ça, la direction est un peu plus… L'accompagnement sexuel j'ai su le mettre en place. Mais pour la prostitution, c'est plutôt un peu (?)

M : Oui, c'est souvent comme ça…

Psy : ou alors on sait, mais on ne sanctionne pas parce que… Tout à l'heure j'ai vaguement entendu que tu parlais des chambres et des interdits, j'ai pas tout compris… Qu'est-ce qu'on peut faire ici ou pas ? Une fois qu'on est en couple, qu'est-ce qu'on peut faire entre hommes et femmes ici ?

C : On peut aller dans la chambre. Elle elle ne peut pas entrer dans la chambre. Faire des petits machins.

Psy : C'est quoi des petits machins ?

C : D'ordre sexuel. Car on interdit dans la chambre de fermer la porte à fond, de fermer à clés. Se déshabiller chacun et le faire dans la chambre. Ça c'est un interdit.

Psy : Qu'est-ce qui est interdit ?

C : C'est interdit dans le règlement. C'est interdit de fermer les chambres à clés.

Psy : Oui, fermer les chambres à clés parce que si non en cas d'incendie… Tu as différentes règles qui passent et si tu (?) il va y avoir des contradictions. Donc c'est vrai que au niveau des clés on a les (?) parce que par rapport au service incendie, si vous fermez pour nous gérer l'évacuation ce n'est pas possible. Maintenant, par rapport au couple, il y a deux statuts chez nous. Soit, ils sont en couple et ils ont une chambre commune. Et il y a les autres qui sont en relation. Et donc à partir du moment où on voit le couple être assez stable, fidèle, au bout de 6 mois ils peuvent faire la demande de fiançailles. On fait les fiançailles. Et puis ils peuvent même demander d'avoir une chambre commune et s'ils ont une chambre commune, forcément on ne va pas changer toutes les trois semaines. Il faut que ça soit pour les couples dits « stables. » Et par rapport à leur sexualité, ce qu'on demande c'est fidélité et discrétion. Le but n'est pas d'aller papillonner dans toutes les chambres une fois qu'on se dit en couple par respect pour d'autres… Et la discrétion, ce n'est pas pour aller faire l'amour dans le salon, faire l'amour dans la cuisine, dans le couloir… C'est justement dans la chambre. Et ils ont même droit à la salle de bain à condition de prévenir l'éducateur qu'ils prennent le bain ensemble. Ce n'est pas pour savoir ce qui se passe, c'est juste qu'ils peuvent demander à avoir la salle de bain ensemble. Donc ça c'est un petit peu ce qui est fait pour les couples où tout le monde est au courant.

M : Une fois qu'ils se séparent, ils peuvent changer de chambre ?

Psy : Oui.

C : Si par exemple, moi je demande si je peux me laver avec F. dans (?), je peux ? Si je fais la demande ?

Psy : C'est ça qui est compliqué, c'est que vous n'êtes pas en couple installé. Ca la règle de la salle de bain c'est pour les couples, installés. Maintenant, les relations, c'est un petit peu plus au cas par cas. Par rapport à F., nous pourquoi est-ce qu'on a un peu de limite ? Parce qu'on sait que F. elle ne connait rien du tout et qu'elle pourrait dire oui sans trop savoir. Elle n'est pas très ok sur ce qu'elle veut, sur ce qu'elle serait prête à faire… Comme une petite fille. Elle est couvée par maman et elle découvre un petit peu tout ça. Et je ne sais pas te dire à quel rythme elle va évoluer. Ca lui fait très peu aujourd'hui, elle ne sait pas ce qu'elle veut. Je ne sais pas identifier avec elle, si elle a envie d'essayer ou si elle n'a pas envie. Donc c'est ça que pour toi parfois c'est difficile parce que parfois elle veut et elle te laisse un peu toucher et puis parfois c'est non. C'est assez compliqué pour toi à gérer. Maintenant, il y en a d'autres, on sait très bien qu'il y a des relations sexuelles. On le sait très bien, alors qu'ils ne sont pas en couple. Ils ne sont pas sanctionnés. Mais ils doivent respecter la discrétion. Et notamment, vu que ce sont des chambres pour la plupart, doubles, il ne faut pas que le colocataire soit à côté. Il y a vraiment le critère de discrétion Qqui doit être là.

M : Mais donc ça n'était pas interdit ?

Psy : Jamais, on sait qu'il y a des choses qui se passent mais … Si ça va être en pleine journée, plutôt que d'aller à un atelier, tu es en train de faire l'amour dans une chambre… C'est ça qui est interdit. Manquer un atelier. Si on sait que l'éducateur va arriver pour faire la chambre et imaginons qu'on… C'est déjà arrivé qu'une femme de ménage rentre dans la chambre parce que c'est l'heure de ça et hop elle tombe sur deux qui font l'amour. Ça ne va pas être évident. On ne respecte pas la discrétion. C'est ça la règle de base. La discrétion. Tout comme la masturbation… Je ne sais pas si tu sais ce que c'est ?

C : Non.

Psy : Comment expliquer ça ? C'est quoi vos mots à vous ?

M : J'ai des images si vous voulez.

Psy : Oui, d'habitude je mets des images. La plupart me disent « oui, ça je sais. »

M : Ce sont des petits dessins… La masturbation, c'est ça. Le tout premier dessin. Masturbation de l'homme. Masturbation de la femme. Donc pour l'homme, c'est prendre son pénis et faire des mouvements de vas et vient qui font qu'on arrive à du plaisir et à l'éjaculation.

Psy : C'est quelque chose que tu connais, tout ça ?

C : Non, je ne le fais jamais.

Psy : Pourquoi ?

C : Parce que je n'aime pas de le faire.

Psy : Et pour quelles raisons ?

C : Ce n'est pas propre de le faire dans la chambre, tout seul.

Psy : En tout cas, ici, sache que c'est autorisé. Même dans les douches. Pas quand on est accompagné ou qu'on sait qu'une éducatrice doit venir. C'est vraiment quand on est tout seul. Dans l'intimité. Et ce qu'on demande, c'est l'hygiène. Donc notamment, de prendre un mouchoir, pour frotter le sperme qui a coulé pour ne pas laisser ça dans les douches pour que l'éducatrice, elle voit ça. C'est vraiment les deux règles : discrétion et hygiène. Si non, c'est tout à fait permis. Et alors toi tu es en chambre seul, ceux qui sont en chambre commune, on demande de ne pas faire ça quand (?). Ils n'aiment pas tous partir en activité quand les autres sont là, il y a quand même assez de possibilités… Il y a les toilettes où c'est permis. C'est vraiment l'hygiène. L'éducatrice n'a pas à avoir à nettoyer le sperme d'un résident. Ca c'est la règle vraiment de base. Si non, c'est permis.

C : Il faudra que j'essaye…

Psy : Oui, je pense que ce n'est pas croyable. Parce que tu es très autonome, tu fais partie des plus autonomes chez nous. On pensait que c'était acquis chez toi. On pensait que ça allait de soi. Sincèrement, je pense. Comme quoi… Le choix s'est porté sur toi en se disant qu'il allait avoir facile d'en parler. Ca aura été bénéfique hein. Ce genre de choses on pourra en discuter. Ce qui est permis ou pas, ce qui est propre, pas propre, ce qui se fait ou pas. Madame vous aviez aussi des questions sur la prostitution et l'accompagnement sexuel ? L'accompagnement c'est une dame qui vient apprendre, justement. C'est ça que ça coûte un peu plus cher, que juste la prostitution où la dame fait l'amour. Ici, c'est apprendre petit à petit au rythme de la personne.

M : vous n'aviez jamais entendu parler de ça ?

Psy : Ca je pense que ça allait... Nous c'est parce qu'on a dû contacter ici au mois d'avril une autre institution à qui on a posé la question qui nous en renvoyer vers (?), qui eux avait déjà été faire appel. Ils ne nous ont pas donné les coordonnées. Mais l'idée et que ça existe et que…

M : C'est là que vous m'aviez contactée. Moi je me souviens, je vous ai donné les coordonnées.

Psy : Je me souviens, j'ai eu toute une chapelle de numéros. Ce n'est pas si évident…

M : Oui, eux ne font pas de publicité de tout ça. Même sur leur site, ils n'en parlent pas… Ils parlent des formations qu'ils donnent mais pas de l'accompagnement sexuel. Par rapport aux explications de Madame, c'est une chose qui vous intéresserait ?

C : Oui

M : Même si c'est payant ?

C: Oui

M : Eux ils apprennent concrètement. Donc ça va de découvrir le corps d'une femme nue à la relation sexuelle. En passant par les bisous… C'est vraiment l'apprentissage.

Psy : Ils respectent le rythme. Si tu demandes juste de pouvoir caresser la poitrine et que ça te fait encore peur de vraiment faire l'amour et d'aller… Tout ce que B. te disait de manière crue, de mettre ton pénis dans le vagin, il y a plein d'étapes à faire pour découvrir le corps d'une femme et de découvrir toute la sexualité. On n'est pas obligée de tout faire. On peut vraiment suivre ton rythme. Une étape à la fois. Alors que si on va chez une prostituée…

M : Ca dépend des prostituées. Il y en a qui font aussi, qui vont répondre à la demande… et juste faire des caresses.

Psy : Mais faut que la demande soit précise. Ici dans votre cas, ce n'était pas précis.

M : Pour la prostitué, il vaut mieux analyser vraiment avant la demande. Dire qu'on veut juste des caresses, qu'on veut juste découvrir le corps de la femme. Et là, elle répondra à la demande. Pas toutes… C'est ça le problème de la prostitution. C'est qu'on ne sait pas où s'adresser. Alors que via cette ASBL (discussion là-dessus)… Donc c'est quelque chose qui vous plairait quand même d'apprendre ?

C : Oui

M : Alors que prostitution, vous disiez tantôt que vous ne vouliez pas…

C : Non

M : Il y a quand même une différence ?

B : Oui

Psy : C'est le fait d'apprendre…

M : Si on fait appel à une accompagnante sexuelle, est-ce que l'on peut faire appel toute sa vie ? Ou est-ce que c'est juste pendant un moment ?

C : Moi je préfère passer ma vie avec elle mais commencer par apprendre. Et après on verra comment ça ira avec elle, faudra en discuter.

Psy : Donc tu dis de venir petit à petit, pour apprendre et puis de voir avec elle.

C : On peut faire avec les filles, voir comment c'est de toucher son sein, le corps, toucher vers le bas, et puis c'est voir comment on peut faire pour faire avec elle, comment on peut l'embrasser aussi.

Psy : et une fois qu'elle t'aura tout montré ?

C : Lui expliquer à elle, en tête à tête, comment on peut faire avec elle (sa copine)

Psy : Donc tu veux apprendre avec une personne mais le tête à tête ce n'est pas avec cette personne après, c'est pour après apprendre à ton tour à F.

C : Comment elle va apprendre, comment on fait petit à petit. Me toucher petit à petit.

Psy : Donc l'accompagnement sexuel c'est pas quelqu'un dont on peut tomber amoureux ? Où on peut créer une vraie relation de couple ?

C : Oui

Psy : C'est juste quelqu'un qui viendrait pour apprendre ?

C : Oui. Moi je peux lui apprendre pour lui dire comment on peut se comporter ensemble. S'embrasser, se tenir en couple aussi. Ça comme elle a peur, je vais lui apprendre petit à petit vers moi. Lui apprendre à (?). La priorité d'être ensemble, en couple.

Psy : F. ce n'est pas uniquement le fait qu'elle ne sait pas comment faire, c'est qu'elle ne sait même pas si elle en a envie. Tu vois tu sais bien identifier ce que tu as besoin. F. ne sait pas trop ce qu'elle veut. Faut encore qu'on se parle.

M : vous lui avez déjà expliqué à F. ?

Psy : Oui, une fois qu'il y a la demande, une fois qu'on perçoit le manque, on me l'envoie en entretien pour expliquer ça …

M : Finalement, actuellement, elle en sait plus que vous. C'est ça ?

Psy : Oui mais elle ne sait pas si elle veut ou si elle ne veut pas. En tout cas avec F. j'ai déjà dû montrer des dessins, expliquer tout ça parce que je savais qu'elle n'avait jamais fait l'amour. Je savais que tu lui faisais des demandes et qu'elle ne savait pas y répondre. Le problème a été identifié alors pour toi. Je tombe des nues. J'ai l'air idiote aujourd'hui. Et c'est vrai que l'atelier vie affective et sexuelle ici, on a encore une réunion le 10 octobre pour essayer de… L'assistante sociale ne se sent pas… Le souhait est vraiment d'être dans l'apprentissage, comme ça. Et elle ne se sent pas à l'aise. Et donc ici c'était vraiment un groupe qui avait été identifié il y a quelques années d'ici. Il y en avait un deuxième avant. Et on parle juste de l'aspect relationnel et respect de la discrétion, de la manière dont on peut en parler, à partir de quel moment c'est vulgaire, des choses très… Plutôt sur ce qui se voit en groupe que vraiment sur l'intimité. Et donc maintenant, c'est vrai que moi je m'étais dit que je reprendrai bien le relais, de toute façon ici je suis la seule à en parler pour l'instant avec eux mais je n'ai aucun apprentissage là-dessus pour m'adapter à ce type de demande. Je vais au cas par cas. En fonction des entretiens individuels. Mais pour gérer un groupe, il faut s'adapter aux différences.

M : vous n'avez jamais été formée à l'animation ?

Psy : Voilà, donc ici en fonction… c'est vrai que parfois il y a des formations qui sont proposées aux autres mais qui sont… Voilà, je ne sais pas, au-delà me sentir capable c'est plutôt un échange entre institution entre ce qui se fait mais je pense que ici ça serait le début. Si donc par la suite, vous avez

des idées de formations ou autre chose n’hésitez pas à me… la direction ne sera pas contraire. Elle se rend bien compte qu’il faut un changement à ce niveau-là.

Annexe n°7

Entretien de Monsieur E.

Monsieur E = E

Interviewer = B

B : Votre âge ?

E : J'ai 54

B : Le type de handicap ?

E : Alors je suis atteint d'une myopathie congénitale auto chromosomique récessive atypique. Enfin, ça c'est des termes généraux. En fait, en réalité, pour simplifier, c'est une maladie neuromusculaire et je n'ai jamais su marcher de ma vie et je suis totalement dépendant d'une tierce personne pour tous les actes de la vie journalière, habiller, se coucher, aller aux toilettes, le transport, tout quoi. Voilà, en résumé.

B : Votre lieu de vie ?

E :J'habite dans un service à la vie journalière, dans la Région de Namur. Donc, je suis en autonomie avec l'aide du service à la vie journalière. J'habite seul et je fais aussi appel à des services extérieurs en fonction des complémentarités face à ce que peuvent offrir aujourd'hui les services d'aide à la vie journalière. Et ça me permet d'être autonome malgré ma lourde dépendance.

B : Donc le premier thème, c'est l'affectivité. Donc, pouvez-vous me dire pour vous ce que représente l'affectivité ?

E : L'affectivité c'est beaucoup de choses en même temps. Pour moi, c'est un contexte d'attachement, un contexte de bien-être, un contexte de relations naturelles entre les personnes avec des accointances plus ou moins fortes avec l'une ou l'autre personne. Quelque part, c'est des rapports parfois un peu plus privilégiés avec l'une ou l'autre personne. A d'autres niveaux, c'est aussi pour moi, l'encadrement, l'entourage, que ce soit l'entourage professionnel ou l'entourage familial et amical. Le définir correctement, je ne saurais pas le faire parce que je pense qu'il y a une part aussi d'inconscient dans les relations que l'on crée en société et que l'on crée aussi à cause de sa propre dépendance vis-à-vis d'une tierce personne. Pourquoi est-ce que une relation se passe plus moins bien avec une telle personne ? Quelque part c'est de l'ordre de l'inconscient et ça fait partie, selon moi, de l'affectivité générale. Maintenant pour moi, l'affectivité n'est pas reliée d'office à la question de la vie sexuelle et érotique. Cela en fait partie mais ce n'est pas strictement lié à ça quoi.

B : Donc, quand vous dites que ça en fait partie, ça veut dire qu'on peut à la fois avoir une sexualité et l'affection pour la personne ou alors pas du tout ? Que ça peut être séparé ?

E : Ça peut être séparé comme ça peut être pas séparé. Je crois que c'est tout ça fait aussi un peu partie des instincts qu'on a entre personnes. On peut être attaché à quelqu'un au niveau affectif et pas nécessairement au niveau sexuel comme l'inverse ou comme les deux. Donc, pour moi, c'est quelque part très mouvant et cela peut varier aussi peut-être d'un moment à l'autre en fonction aussi parfois au contexte extérieur à ses propres besoins et ses propres envies et ses propres désirs ou ses propres

fantasmes. Je crois que c'est un peu mystérieux aussi, l'affectivité. Pourquoi est-ce qu'on s'attache plus à telle ou telle personne, parfois on ne le sait pas soi-même, c'est parfois chimique.

B : C'est vrai et quand vous parlez des besoins et des envies, est ce que vous vous pourriez expliquer quels sont vos besoins au niveau de l'affectivité ?

E : Il y a d'abord comme besoin, celui d'être reconnu comme personne à part entière. Et pas comme personne handicapée. Donc d'abord être reconnu comme homme, accessoirement handicapé qui a besoin d'aide certes, mais d'abord, quelqu'un qui a envie de vivre comme tout le monde, malgré sa différence ou grâce à sa différence. Et voilà c'est, je crois que c'est la première chose que je demande, c'est d'être reconnu en tant que personne maintenant par rapport à l'affectivité. Si quelque chose de plus affectif se passe, c'est alors plutôt rassurant aussi car c'est alors ça entre aussi dans la sphère de la reconnaissance, dans le sens considérer la personne comme égale à soi-même.

Donc que le handicap ne soit plus une différence mais soit une caractéristique de la personne, qui faut prendre en compte, mais l'intérieur de la personne handicapée ne change pas, que l'on soit handicapé physique, mental, sensoriel, les fantasmes, les besoins, les envies, ils sont strictement les mêmes que les personnes valides. C'est simplement parfois les moyens de les exprimer qui peut changer mais le fond on est tous égaux et je crois que l'affectivité peut faire varier un peu cette perception que l'on a d'être accepté ou rejeté par un groupe parce qu'on fait tous partie d'un groupe. Et je n'aime pas non plus qu'on catégorise le groupe handicapé, le groupe personnes valides, le groupe personnes professionnels et je crois que c'est important qu'il y ait des interactions et que l'o casse les barrières et ça c'est aussi le rôle aussi des médias, des associations, des groupes de pression, que l'on casse les barrières qui créent en réalité des différences et qui créent aussi des sur handicap qui sont alors des handicaps presque sociaux. Et l'affectivité joue un grand rôle selon moi, dans cette acceptation des différences et de l'engagement qu'une personne peut avoir vis-à-vis d'une autre, que ce soit un « professionnel » ou autre, (…)

B : Et comment manifestez-vous de l'affectivité et envers qui vous estimez que c'est possible d'en manifester ?

E : D'abord l'affectivité, on en manifeste d'abord par des auprès des gens de sa famille des gens auxquels on se sent proches par rapport à un contexte de vie, par rapport à un évènement, par rapport à une situation alors pour moi il y a des cercles ce n'est pas nécessairement avec la famille qu'on a plus d'affectivité que par rapport à une autre personne. Je crois que c'est d'abord avec les personne que l'on côtoie le plus et les personnes que l'on côtoie le plus ce n'est pas nécessairement la famille c'est les personnes que l'on voit le plus et les personnes que l'on voit le plus quad on est dépendant d'une tierce personne, c'est les accompagnants de la vie quotidienne. Ce sont les infirmières, ce sont les soignants. Et je pense qu'il y a des interactions affectives ou amicales qui se créent aussi dans ces milieux là et je crois que c'est une utopie de dire que rien ne se passe. Pour moi, je trouve que c'est faux.

Par exemple, évidemment à cause de mon handicap, je ne sais pas tout faire comme je voudrais le faire, mais je pense que être à l'écoute, être attentif à l'autre à ce qu'il dit, à ce qu'il demande éventuellement et être dans la mesure du possible mais avec les capacités l'aider l'accompagner s'attacher à sa situation. Je pense que c'est une forme d'affectivité que l'on peut avoir vis-à-vis d'une personne. Je crois que 'est aussi tout simplement humain et ça n'a rien à voir avec le fait que je sois handicapé ou pas. Ça a à voir aussi peut-être avec l'éducation que l'on a eue ou en tout cas on est influencé parfois de manière inconsciente par son éducation mais je crois qu'il faut aussi savoir se détacher et que ça fait aussi partie du bonheur et de la construction de soi mais on ne peut pas se construire soi-même tout seul. On se construit parce qu'on est en relation normal avec les autres, mais

on ne sait pas se construire tout seul. Les interactions sociales dans la vie c'est essentiel sinon, on est des abandonnés, on meurt en tout cas psychologiquement.

B : Et donc vous vous c'est par la parole et l'écoute que vous arrivez à manifester de l'affection envers quelqu'un par exemple ?

E : Oui ou alors de l'affection. Je ne parle même pas de l'affection au niveau érotique ou sexuel. Au niveau simplement intellectuel, ou simplement être à l'écoute ou attentif. Être attentif cela peut se manifester de différentes façons. Cela peut être prendre des nouvelles par tel, par mail, par internet avec les réseaux sociaux. Être présent ça peut être avoir écouté entendre, échanger des idées. Quelque part chaque personne a aussi des « attentions sélectives ». C'est-à-dire que parfois on ne sait pas très bien pourquoi, on a tendance à être plus à l'écoute d'une personne, et celui d'à côté on l'aime peut-être bien mais on le fait moins. Donc c'est qu'il y a quelque chose d'autre qui se passe qui n'est pas nécessairement perceptif, qui peut être aussi dans la communication non verbale. Je pense que tout ça joue et que c'est des niveaux de communication différents. Et que l'affectivité c'est… ça entre aussi dans tous ces mécanismes.

B : Et donc, vous faites des différences entre l'affection érotique, sexuelle, et l'affection quotidienne que l'on peut avoir avec les gens qu'on rencontre au jour le jour ?

E : Oui tout à fait parce que je ne sais pas nécessairement pourquoi… si on part petit à petit sur le plan de l'érotisme ou de la sexualité, parfois même moi je ne sais pas toujours très bien pourquoi je suis plus attiré physiquement par une fille plutôt qu'une autre alors que je m'entend très bien avec les deux par exemple. Voilà donc tout cela est parfois inconscient, fantasmatique, pourquoi est-ce que l'on aime tel type de file et pas l'autre alors que les deux sont sympathiques et pourquoi on aurait tendance à draguer plutôt l'une que l'autre alors que l'on sentant bien, au niveau relationnel pur elles sont au même niveau mais quand on part à un niveau érotique et sensuel, parfois on ne sait pas très bien pourquoi mais c'est un fait.

B : Donc pour vous l'affection cela peut être quelque chose d'inconscient, envers une personne, ce qui fait qu'on aura tendance à aller plus vers cette personne que vers une autre.

E : Oui ça, l'affection c'est pour moi aussi fort proche des niveaux d'attachement. On est plus attaché de certaines personnes, parfois pas des personnes proches, mais on peut parfois plus s'attacher à une personne plutôt qu'une autre parce qu'on a des valeurs communes, on a une vision commune face à certains problèmes de la vie que ce soit par rapport au problème d'insertion des personnes handicapées, ou des problématique de vie affective et sexuelle. On peut, je crois que cela joue et par rapport à ce qu'on veut soi même atteindre comme but dans la vie, mais qu'on ne connait pas forcément soi-même tant qu'on en n'a pas fait l'expérience avec l'autre. On reste à un niveau de fantasme et quand on n'en a pas fait l'expérience, on e sait pas très bien qui on est, si on n'ose pas, en tant que personne handicapée vers l'autre, ou l'inverse car on peut voir ça de l'autre côté aussi.

B : Une autre personne justement : comment vous aimeriez qu'une autre personne vos manifeste de l'affection ?

E : Affection non érotique et sexuelle ?

B : Oui

E : Simplement, ne pas être envahissant parce que cela ne sert à rien, ça m'énerve. Reconnaitre que je sais comme quelque chose de bien. Savoir me dire les choses quand elle n'est pas d'accord mais de manière constructive et moi-même je pourrais dire la même chose. Etre là quand il faut dans les bons

et les mauvais moments, que ce soit pour des questions médicales, psychologiques, etc. je pense que ce qui est important, comme le disait Marcel Nuss, c'est la présence à l'autre. Pour moi c'est dans la lignée de l'affection que les autres peuvent avoir et c'est d'être présent et de ne pas s'embarrasser au moment où ils sont présent, avec des questions réglementaires, avec des questions d'éthique mais dire que c'est la personne qui est au centre, c'est mon ami, c'est mon bénéficiaire, c'est mon conjoint, être présent là où il faut quand il faut je pense que c'est important. Et je crois qu'il y a aussi, et j'aurais tendance à dire ça aussi, que si des gens veulent m'aider pour x raisons, ne fut-ce qu'au niveau de l'écoute, je crois que si je n'ai pas en face de moi la bonne personne au bon moment, j'aurais tendance à retenir ce que j'ai envie de le dire ou de les dire autrement de manière moins intime et ça je crois que cela joue aussi dans l'affectivité.

B : Et vous, tout ce que vous venez de citer là, est ce que vous pouvez dire que ce sont vos besoins, voilà au niveau affectif ?

E : Mes besoins affectifs c'est d'être entouré, d'avoir de l'écoute, d'être là quand il faut mais de ne pas être envahissant car c'est être tout le temps-là « ah ça va, ah t'es courageux » car quand j'étais plus jeune, il y a certains membres de ma famille qui me disaient « ah c'est courageux de faire des études ». Non ce n'est pas courageux, c'est parce que j'ai envie point final. Si quand j'ai plus envie j'arrête de les faire, c'est tout c'est parce que j'ai envie que ce soit comme ça.

B : Est-ce que vous, quels types de relations affectives avez-vous déjà eu et avec qui ?

E : Si on se place sur un plan plus érotique. ;; non des copains et des copines, j'en ai énormément plus de copine que de copains.

Sut un plan affectif, amoureux, moi je suis tombé souvent amoureux et je faisais souvent le premier pas. Une fois, j'ai eu une amie qui a fait le premier pas elle-même. Cela a mené à une relation érotique et sexuelle pendant 2 ans et demi. C'était ma première copine qui est venue vers moi en toute connaissance de cause. Et j'avais l'impression que mon handicap passait au second plan même si il avait une influence ? Mais ce n'était pas à cause de mon handicap qu'elle est venue vers moi. C'est parce qu'elle a d'abord vu la personne que j'étais. Maintenant au niveau relationnel, c'est souvent moi qui fais le premier pas. Donc j'ai l'impression d' « imposer mon handicap à l'autre » et c'est donc u peu forcer la main et sur le plan érotique et sexuelle, je suis en attente de quelque chose, en manque, en cris et je pense que cela me donnerait aussi plus confiance en moi-même de vivre une aventure avec quelqu'un. On n'est pas obligé de se même en couple, de vivre ensemble, je ne vois pas pourquoi je rentrerais dans un moule en tant que personne handicapée alors que dans le monde des personnes valides, il y a des gens qui sont ensemble mais qui ne vivent pas ensemble, il y a des gens qui ont des aventures d'un soir qui ne sont pas là le lendemain ou qui font autre chose. Je ne vois pas pourquoi ce serait différent pour les personnes handicapées parce que sinon c'est les considérer comme des personnes à part de la norme sociale habituelle, judéo-chrétienne occidentale, et ça c'est des choses, plus je vieilli, plus ça m'énerve, plus ça me fâche et plus ça devient un combat à des niveaux sociologiques et politiques.

B : Et donc, quand vous dites avoir une relation érotique ou sexuelle avec quelqu'un cela vous donnerait plus de confiance en vous ?

E : Oui parce que il y a par exemple je pense que quand on n'a pas droit mais je n'aime pas droit ce n'est pas un droit, ça devrait être quelque chose de tout à fait naturel. Quand on n'a pas accès à des câlins, à des rencontres de peau à peau, du corps accord, quelque part, on ne se connait pas soi-même car le fait d'être en contact avec l'autre, du sexe opposé dans mon cas, mais ça peut être la même chose pour des hétéro, ou des homosexuels, lesbiens, je crois que quelque part on ne se connait pas

soi-même, on n'a pas les bonnes références par rapport à son propre corps. On ne connait pas ses potentialités érotiques et sexuelles si on ne fait pas l'expérience avec quelqu'un. Et cela ne doit pas être nécessairement une professionnelle de la santé. Je crois que ça doit être d'abord oser la relation et même la relation érotique avec l'autre et cela peut également permettre à l'autre partenaire d'éventuellement de découvrir des choses qu'il n' pas nécessairement vécu avec des partenaires « valides » et qu'il pourrait aussi vivre avec des partenaires handicapés. Ce que je me dis c'est pourquoi pas.

B : Si on parle plus de la sexualité, qu'est-ce que cela évoque pour vous ?

Pour moi, d'abord la sexualité, ce n'est pas uniquement la génitalité reproductive. Pour moi, la sexualité c'est un tout, c'est les caresses, c'est les câlins, les préliminaires, les ambiances, les parfums, le fait d'être à l'aise avec son corps et le corps de l'autre, se découvrir mutuellement. La partie génitalité stricte, pénétration cela est pour moi qu'un petit aspect de ce que peut être la sexualité en général. Et comme je dis parfois, je ne comprends pas pourquoi la sexualité de la personne handicapée pause tant de problème à la société alors qu'à l'origine c'est on est tous issu d'une histoire de cul, de quelque chose de sexuel, alors pourquoi cela pose tant de problème. Je ne dis pas qu'il y a des choses à aider, à accompagner, mais au niveau philosophique, cela a l'air de poser tant de problème, tant de tabou, alors que s'il n'y avait pas eu cela on ne serait pas en train d'en parler.

B : Est-ce que vous estimez là aujourd'hui avoir une sexualité ?

E : Non, je n'en ai pas parce que je n'ai pas ce contact avec soit la personne que j'aime, soit une aventure, le recours à une prostituée, à une cowgirl, soit une aventure d'un soir, ma sexualité elle reste à un niveau fantasmatique. Ce n'est pas avoir de temps en temps un film coquin ou de chater sur des sites de rencontres qui sert la sexualité. Ça c'est de méthodes « thérapeutiques » qu'on trouve soi-même pour tenir le coup. Mais au fond de soi-même ça bouillonne. Il y a pleins de gens que j'ai envie de prendre dans mes bras même si physiquement je ne saurais pas le faire. Si je suis un jour en contact avec une fille qui a envie de vivre quelque chose avec moi, que ce soit un coup d'un soir ou autre chose il faut qu'elle se mette dans la tête qu'elle doit me prendre le bras pour lui mettre autour du cou, donc mais que si on entre dans ce jeu de l'accompagnement et de la relation car c'est aussi de la relation. Je pense que inconsciemment les choses peuvent se mettre en place tout seul et qu'on se découvre mutuellement et que la barrière du handicap tombe très très vite, en quelques minutes. C'est en tout cas dans le cas pour le handicap physique que j'ai. Mais c'est vrai que personne n'est pas une autre, tout ça j'en suis parfaitement conscient. Mais pour moi la sexualité fait partie de la santé en générale. Il y a différents niveaux : d'abord il y a mettre des choses en place en dehors de la sexualité et puis il y a un travail de plein de choses annexes à faire dans la société qui peuvent éventuellement amener à des rencontres et donc peut être de la sexualité avec certaines personnes. Je veux dire par là que pour pouvoir vivre une vie sexuelle il faut aussi être autonome et indépendant. Pour être indépendant, il faut savoir se déplacer, savoir sortir, savoir rentrer dans une boite de nuit, donc ça n'a l'air de rien mais la problématique de la sexualité entraine pour moi de résoudre d'autres problèmes et donc c'est une approche systémique de la société et des liens qui peuvent se passer naturellement entre personnes qui peuvent déboucher sur une vie affective et sexuelle digne de ce nom. Pour moi, les personnes handicapées en sont quelque peu exclue, enfin pas vraiment mais elles doivent tellement donner de l'énergie que elles n'ont plus les possibilités d'avoir une vie privée comme les autres. Et donc là quelque part, ça va pas au niveau éthique et donc ça veut dire que j'ai un copain ou copine avec qui je pourrai avoir des envies pou des relations sexuelles consentantes et bien ça veut dire que je dois pouvoir aller la voir, faut que je puisse me déplacer donc comme je en sais pas conduire seul, il faut un complice. Si je vais voir une prostituée, il faut un chauffeur aussi. Or selon la loi, c'est un peu selon la loi assimilé à du proxénétisme d'aller conduire une personne handicapée chez une prostituée. Donc, il y a quelque

chose qui ne fonctionne pas dans le système. Et les personnes handicapées, elles sont un peu laisser pour compte. Et on me dit, ah c'est leur vie privée, donc parce que c'est la vie privée, on coupe certains ponts. Il n'y a plus de relation. En dehors du cadre professionnel, débrouillez-vous et ça ça ne va pas.

B : Donc, selon vous, s'il avait plus d'aide au niveau des déplacements, accessibilité des lieux…

E : Ca aiderait mais ça ne solutionnerait pas tout. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut refuser l'aide, l'accès à l'accompagnement sexuel, à la prostitution, mais c'est des choses qui doivent être travaillées en parallèle dans le cadre d'un projet, la liberté sexuelle, il n'y a pas de droit à la sexualité. Il y a un droit à la liberté sexuelle et la liberté sexuelle elle est les personnes handicapées y ont droit aussi mais elles doivent mettre en place d'autres choses pour y accéder. Le rôle de la société c'est d'aider de mettre en place ces moyens sinon il y a un problème par exemple pour un principe de la convention de l'ONU, où on parle quand même pour les personnes handicapées de fonder une famille, d'avoir des enfants. Donc je ne connais d'autres moyens pour fonder une famille et avoir des enfants que d'avoir des relations sexuelles et de faire des rencontres.

Donc à partir du moment où dans la convention de l'ONU, on ne parle pas du terme sexualité à proprement dit mais… et comme je l'ai dit tout à l'heure la sexualité fait partie de la santé générale et avoir une bonne vie sexuelle avoir des câlins cela produit des hormones antistress antidouleur anti enfin des hormones de bien-être et donc quelque part indirectement c'est plus efficace que tous les neuroleptiques et que tous les médicaments que l'on pourrait avoir et des recours en pharmacie alors que parfois il pourrait y avoir des choses simples, naturelles, relationnelles qui pourraient se faire mais bon c'est un peu un contexte actuel. Il y a des choses qui ne passent pas encore.

B : Est-ce que la sexualité dans votre vie c'est quelque chose d'important ?

E : Plus je vieilli plus cela devient important car c'est un manque et que cela me parait d'être quelque chose de tellement naturelle. C'est m'empêcher d'Etre, c'est désincarnant c'est dire oui tu es là, on met des choses en place pour t'accompagner mais tu n'es rien d'autre qu'un bénéficiaire d'un service, tu n'es pas un être sexué. Et ça pour moi plus je vieilli plus je me dis que ce n'est pas normal j'ai le droit de rencontrer qui je veux, comme je veux et quand je veux. Maintenant j'ai mon handicap et le terme handicap c'est tjs par rapport à un environnement si l'environnement est favorable on est moins handicapé que si l'environnement n'est pas favorable. On confond souvent le handicap avec la déficience.

B : Vous me dite que la sexualité est importante car le manque est important.

E : Le manque est important car cela me parait tellement normal à mon âge. Ce n'est pas normal, pas logique de je ne dis pas tomber amoureux tout le temps et faire des grands projets tout le temps, mais ce n'est pas normal d'être abandonné sur ce plan-là aussi bien par les pouvoirs publics que par les individus. Le handicap je ne l'ai pas choisi mais je l'accepte mais je n'accepte pas les conséquences sociales de ce handicap. Et la vie affective et sexuelle et érotique, fantasmatique ;.. Fait partie des conséquences sociales enfin les difficultés de la vie affective et sexuelle font partie des conséquences sociales du handicap.

B : Et est-ce que vous pourriez exprimer vos besoins au niveau de la sexualité ?

E : Alors mes besoins. Je n'ai pas besoin d'accompagnement sexuel au sens strict car j'ai la capacité d'expliquer mon handicap, ce que j'ai envie, besoin donc intellectuellement je n'ai pas vraiment besoin du recours. Je pourrais mais ce n'est pas une obligation et c'est quelque chose que j'avais discuté avec Madame Catherine Agthe un jour et on était tombé d'accord que je n'en ai pas expressément besoin. Mais je sais que cela existe et par rapport à mes besoins de sexualité je crois que le principal besoin

c'est un besoin de câlin, besoin d'être reconnu comme un homme un vrai au sens masculin du terme qu'on me le montre et pour cela il faut être en contact avec une fille qui ose qui ne doit pas être une professionnelle de la santé. Cela peut être une fille qui aime le sexe, qui ose faire des choses des expériences. Je sais que cela se passera très très bien. Ça c'est grâce à mes expériences passées qui me confirment que cela se passera très très bien, même si c'était rare.

Voir inexistant. Ce n'est pas sur une relation de 2 ans et demie que l'on peut sur 54 ans et c'était la première fois à 42 ans. Donc je crois que c'est d »'abord un besoin d'être reconnu comme un être sexué, comme un autre car cela permet de se détendre, d'être mieux dans sa peau et de voir qui on est. Marcel Nuss utilise le terme incarnation. Donc même par rapport au schéma corporel si on ne fait pas une expérience corporelle avec l'autre, des câlins, massages, voir une vrai relation sexuelle, je crois qu'on ne sait pas qui on est vraiment. Je crois que cela peut évoluer mais je crois que le besoin premier est d'avoir une rencontre avec quelqu'un que j'apprécie. Cela peut être une copine, une rencontre d'un soir ou quelqu'un en dehors des heures professionnelles et cela est un gros problème pour moi car parfois on fait pression pour ne pas avoir des contacts autres que professionnels en dehors des heures de travail et je trouve que c'est de l'immixtion dans la vie privée des gens, aussi bien celle de la personne handicapée que des autres. Maintenant je suis conscient on ne sait pas le faire avec tout le monde et cela fait partie du jugement de chacun et de ce que chacun a envie de donner à l'autre dans certains contextes. Mais je crois que ce n'est pas propre au monde des personnes handicapées.

B : Et donc vous disiez que l'accompagnement sexuel, vous n'y avez jamais eu recourt ?

E : Je n'y ai jamais eu recourt mais j'ai connaissance du principe. Je connais des personnes qui le font, qui sont accompagnantes sexuelles, j'en connais en Belgique et en France, et en Suisse. J'ai des contacts intellectuels avec eux couramment par rapport même à la réflexion théorique.

Je pense que c'est quelque chose qui devra se faire qui devra être accepté car pour moi l'accompagnement sexuel et érotique c'est un soin de bien-être. Ce n'est pas un soin médical mais de bien-être comme on va chez le masseur pour se faire du bien, comme on va à une séance de thalassothérapie. Il y a des centres parfaitement sérieux de tantra qui sont des accompagnements érotiques. C'est payant, ce n'est pas de la prostitution. Les gens payent et ils sont bien et cela ne pose pas de problème à la société. D'autres vont voir des prostituées et cela ne pose pas de problème sauf à certains qui voient tout de suite le problème des traites humains, bon il ne faut pas tout mélanger. Le problème c'est qu'il y a parfois des gens qui ont des références, qui voient tout de suite le négatif et cela n'est pas bien non plus.

Le recourt à l'accompagnement sexuel il faudra un jour prendre des décisions parce que par rapport à d'autres pays, la Belgique, la Wallonie est en retard parfois de 20-30 ans par rapport à ce que d'autres pays font et cela se passe très bien. Alors pourquoi cela ne se passerait pas bien avec les handicapés belges et les accompagnants belges, les hommes qui font de l'accompagnement sexuel en Belgique et les femmes qui font de l'accompagnement sexuel pour des personnes en situation de handicap en Belgique ou en France. Alors les personnes handicapées, elles vont partir faire de l'accompagnement sexuel à l'étranger, elles vont partir en Allemagne, en hollande. Ils vont trouver des solutions et puis elles vont envoyer la facture à l'AVIQ. Soin de loisirs voilà. Et puis cela pourra se négocier avec des arguments, cela passera peut-être. Il faut prendre des risques et cela ne doit pas toujours être les mêmes personnes qui prennent des risques car les personnes handicapées, elles prennent des risques à chaque instant à chaque minute de leur journée pour essayer d'être intégré et d'être heureux.

On n'a pas le choix du prestataire de service. Les gens qui nous aident nous aident de manière efficace mais on ne sait jamais qui on a. Donc quelque part, on est toujours à un niveau de risque conscient ou inconscient même si il est maitrisé. Et donc, à un certain moment, il faudrait rééquilibrer les risques.

Ce n'est pas toujours les même qui doivent prendre des risques. Il faut 5 minutes de courage politique et celui qui tiendra il aura faire un grand pas pour la société.

B : Par rapport à vos envies sexuelles, vous ne pensez pas qu'une accompagnante sexuelle pourrait y répondre ?

E : Elle pourrait y répondre, m'aider, amis je ne veux pas qu'on décide à ma place qui elle doit être. C'est à moi de choisir la personne et de me mettre d'accord avec la personne sur ce qu'elle peut m'apporter. Ce n'est pas à d'autres de dire celle-là va te convenir. Parce qu'on n'est pas à ma place et donc si on veut me respecter c'est moi qui connais mes besoins, mes envies, mes fantasmes et donc le recourt à une ou un (si j'étais homo) cela peut m'aider mais ce n'est pas une obligation sanitaire. Mais à choisir entre une accompagnante sexuelle et une personne que je connais avec qui je ferais la même chose, je choisirais, si c'est en parfait consentement, d'abord la personne que je connais. Maintenant, si j'ai un recourt à une assistante sexuelle que je connais déjà et que je demande une prestation en privée donc sans passer par des réseaux alors pourquoi pas. C'est la manière dont on sait organiser.

B : Est-ce que vous pensez que cela serait plus facile avec une femme qui se prostitue par exemple ?

E : Peut-être. Peut-être pas. C'est pour moi très difficile car je trouve qu'on parlait tout à l'heure des problèmes de transport. Par facilité, il faudrait plutôt que la personne prostituée vienne chez moi. Ce qui entraine une organisation privée très compliquée. Il faudrait que j'explique à quelqu'un du personnel que je vais recevoir quelqu'un que je ne connais pas pendant une heure pour des relations sexuelles. Même si je ne le dis pas cela se comprendra vite. Je pense qu'il y a des personnes prostituées qui le ferait très bien, car elles aiment l'humain, elles n'ont pas peur du handicap. Je crois qu'il y en a qui sont demandeuses de formations. Je pense qu'il faudrait, ce serait plus facile d'être personnes prostituées occasionnelles qu'on puisse contacter personnellement. Il y a aussi d'autres choses, il y a quand même dans les relations érotiques et sexuelles le physique qui joue, donc il faut quand même voir aussi si physiquement la personne me plait et si je lui suis sympathique aussi donc si quelque chose se passe et voir si elle est fiable financièrement. Je pense que c'est des gens qui font ça occasionnellement. Des personnes prostituées j'en connais quelques une aussi. Il y en a l'une ou l'autre avec qui j'oserais, mais il faudrait que j'en parle avec elles avant pour voir si elles seraient d'accord.

Et puis aussi financièrement, il faut que c soit possible car si les personnes prostituées ça va de 50 euros et une simple passe ça ne m'intéresse pas déjà qu'il faut du temps pour s'installer et être bien ensemble. Pour moi, la sexualité ce n'est pas simplement tirer son coup. C'est bien plus que ça et en plus dans l'accompagnement sexuel, chacun est libre de donner ce qu'ils ont envie de donner et donc certains ils vont dire oui et d'autres ils vont dire non, d'autres vont changer d'avis en cours et en même temps comme j'ai déjà entendu dire dans le contexte intime, cela ne regarde pas les autres donc le contrat peut changer en cours de route si cela se passe bien. Mais je pense que le recourt à des personnes prostituées oui peut-être un jour mais pas avec n'importe qui et dans n'importe quelle condition.

B : Et est-ce que vous pensez que les infirmières pourraient être un relais entre une personne qui se prostitue. Est-ce que c'est leur rôle de vous accompagner là-bas ou de vous mettre en contact par exemple ?

E : Pour moi ça dépend du contexte selon qu'elle intervient avec un statut d'infirmière ou plus personnel. Elle peut signaler la possibilité de mettre en contact car elle connait quelqu'un qui fait ça et qui serait d'accord, alors là c'est comme quand on donne un simple renseignement.

Maintenant servir d'intermédiaire je ne pense pas que ce soit le rôle. Maintenant dans le milieu de l'accompagnement érotique et sexuel, on sait qu'il y a des personnes qui sont ou ont été infirmières ou aides-soignantes. C'est tout à fait normal car elles sont sur le terrain et elles sont confrontées aux attentes et demandes des personnes handicapées et donc quelque part, elles sont confrontées à des situations auxquelles elles voudraient même parfois répondre à titre personnel et elles ne peuvent pas. Maintenant que l'accompagnement sexuel et érotique, c'est un choix privé et donc ce n'est pas incompatible avec d'autres professions, que ce soit la profession d'infirmière ou de prostituée. Parfois, il y en a. j'ai déjà lu des témoignages. Quelque part, c'est des choix personnel. Il faut que les gens sachent ce qu'ils sont capables de donner et de gérer par rapport à leur propre vie sexuelle et à leurs propres attentes par rapport à ce qu'ils donnent et reçoivent car si ils ne reçoivent rien personnellement alors pourquoi faire ce genre de métier, de formation.

B : Et vous pensez que le recourt à l'accompagnement sexuel ou à une prostituée peut répondre aux besoins d'une personne pendant toute sa vie par exemple ou que c'est plus une réponse sur du court terme ?

E : Dans un premier temps, cela peut aider la personne à prendre confiance en elle pour aller vers les autres donc cela peut aider à l'autonomisation de la personne. Je pense que ça ne doit pas être la seule possibilité de la personne de vivre sa vie affective et sexuelle. Que c'est un moyen parmi d'autres de vivre sa vie. Mais cela ne doit pas être sur prescription sauf si le médecin de famille dit que cela peut vraiment lui faire du bien. Je pense qu'il peut y avoir de temps en temps peut-être des recours ponctuels mais pas sur ordonnance cela doit être dans un premier temps une impulsion pour se connaitre, s'apaiser un peu comme quand on voit dans le film the sessions où il y a 5-6 séances et il y a aussi de l'attachement. Et ça ce n'est pas du non-professionnalisme. C'est de la chimie qui se passe entre deux êtres. On voit bien à la fin du film. Je pense que l'accompagnement érotique et sexuel, cela doit être un outil possible pour aider mais pas pour remplacer, pour aider la personne à être apaiser et être mieux dans sa tête et dans son corps, dans ses sens, pour se connaitre, se reconnaitre, mais cela ne doit pas être la seule possibilité. Cela doit être une possibilité parmi d'autre d'être connu et reconnu comme homme ou femme accessoirement handicapé. Cela ne peut pas être la seule solution. Toute sa vie non. Mais je trouve que par exemple, le recourt à une personne accompagnante sexuel, pourrait être une aide, dans un premier temps, strictement physique et sexuel ou un striptease ou simplement se mettre nue, contre le corps de l'autre. On serait parfois très étonné. Maintenant, on peut se poser la question si avec la formation qu'ont les accompagnants sexuels, ils ne peuvent pas aussi intervenir dans l'équipe accompagnante de la personne handicapée, pas nécessairement de manière continue. Mais ils peuvent être personne ressource par rapport à ces questions de la personne, puisqu'ils l'ont rencontré, été en contact intime avec elle. D'autant plus si la personne ne sait pas exprimer elle-même sa demande.

B : Et vous pensez pareil pour la prostitution ? Que cela peut être une réponse à un moment dans la vie ou alors c'est complètement différent de l'accompagnement sexuel ?

E : Pour moi, c'est complémentaire. On peut très bien, pourquoi pas, avoir de l'accompagnement sexuel et dans d'autres moments avoir recourt à une prostituée. Parfois les demandes et réponses par rapport à l'approche face aux besoins peut être différentes selon qu'on fait appel à l'un ou à l'autre. Je n'en sais rien car je n'y ai jamais eu recourt, mais je peux me dire qu'à un moment on a plus besoin d'accompagnement sexuel, à d'autres moments, on a plus besoin de tirer son coup alors on fait appel à une cowgirl ou à une prostituée, encore faut-il avoir l'argent dans certains cas.

Ou alors on est bien intégré et heureux car on a des amis libertins bien à l'aise avec leur corps et qu'ils considèrent le corps de leur copain ou copine handicapé comme une personne à part entière et pas à

part sur ce plan-là. Et donc quelque part, arriver avec plusieurs outils à une vie la plus intégrées la plus globale possible se rapprochant le plus d'une vie possible comme tout un chacun avec les échecs les moments de bonheur, avec les essais et les erreurs comme toute personne fait là on est dans un processus d'intégration et d'égalité des chances. Donc on n'est pas dans un processus d'intégration et d'égalité des chances par des mauvaises décisions politiques ou des mauvaises décisions réglementaires dans des institutions, on crée de manière consciente ou inconsciente au minimum des discriminations indirectes.

B : Et si un jour vous vous décider de faire appel à une accompagnante sexuelle est ce que vous savez comment procéder pour qu'une accompagnante vienne chez vous, est ce que vous savez qui appeler ? Est-ce que vous connaissez la procédure, est ce que vous avez une idée ?

E : Je connais la procédure. Ce n'est pas pour cela que c'est celle qui me convient le mieux. Mais je connais la procédure. Bon, notamment via l'association aditi mais personnellement même si je m'entends très bien avec eux, ce n'est pas une procédure dans mon cas personnel, ce n'est pas une procédure nécessaire. Voilà mais je trouve qu'il faut encadrer certes. Il faut trouver un cadre juridique, un cadre associatif, mais il faut quand même et cela fait partie ne pas mettre trop de filtre. Car cela permettra aux personnes de prendre aussi leurs responsabilités. Maintenant leur donner des renseignements, leur dire on te fournit des personnes qui sont capables de t'aider, on t'aide si tu as un problème avec eux à trouver des solutions mais on ne va pas passer par trop d'intermédiaires car plus il y en a moins le résultat final correspond à la demande de base. Cela mène vers d'autres domaines on a démontré que moins le message de base arrivait correcte.

B : Donc vous pensez qu'une légalisation de l'accompagnement sexuel serait bénéfique ou pas ?

E : Une reconnaissance certainement. Une légalisation oui si on s'aligne sur les règlements en hollande, en Allemagne, etc. cela serait un évènement de portée nationale. Je pense que cela aiderait à la cause d'autres association qui se battent pour les mêmes raisons, que ce soit en Belgique ou ailleurs. Je pense qu'à un certain moment il faut avoir « les couilles » pour le faire, mais je pense qu'à un certain moment il faut prendre ses responsabilités et cela soulagera bcp de personnes, de parents, de personnes handicapées physiques, handicapées mentales, mais évidemment cela entraine qu'il faudra mettre en place des formations qui existent déjà, mais il faudra les développer et il y a beaucoup de personnes handicapées qui sont en avance de quelques années par rapport à ces questions et des associations par rapport aux questions éthique, par rapport aux questions politique, que je me dis parfois qu'il faut peut-être dépenser un peu moins d'argent dans l'économique et investir plus dans le social et dans l'aide aux personnes. Et parmi l'aide aux personnes, il y a la question de la vie affective et sexuelle. Les personnes handicapées elles sont pleine de vie. Elles ont souvent des vies par rapport à l'affectif et sexuelle, des vies endormies du point de vue énergétique. Et donc c'est pour cela que parfois il y a des personnes handicapées, je pense surtout aux personnes handicapées mentales. Des personnes handicapées qui sont très mal dans leur peau et qui sont très agressives vis-à-vis de l'extérieur et qui après quand elles ont eu parfois un accompagnement d'ordre érotique et sexuel sont plus apaisée parce que leur tension interne se sont apaisée, se sentent mieux dans leur peau. Cela fait partie du bien-être, de la bientraitance et que parfois les gens pensent qu'on est parfois à la limite de la maltraitance dans la vie affective et sexuelle. On met trop de barrières, de conditions et à force de donner trop de conditions, on s'immisce dans les droits fondamentaux et dans la vie privée des personnes. Maintenant, je suis parfaitement conscient que c'est un peu idéal ce que je dis mais cela doit être au cas par cas. Les personnes doivent être accompagnées individuellement en fonction de leurs besoins individuels et pas en fonction de leur appartenance à un groupe cible.

B : Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ?

E : Ce que je pourrai dire, mais cela dépasse un peu le cadre de l'enquête, mais indirectement c'est dans la même lignée. C'est que les questions de la VAS sont de plus en plus abordées dans les médias et notamment pour les personnes handicapées physiques et mentales. Je crois que quand quelque chose sort sur ce sujet il ne faut pas que les médias le passe à 23h30. Cela doit passer en prime time avec des débats à la télévision, à la radio, sur internet, sur Facebook. Il y a pleins de gens qui ont des choses à dire. Je crois qu'il faut faire aussi un travail à faire au niveau de la définition des termes à utiliser par rapport à la communication. Il y a confusion par rapport à l'assistance sexuelle et prostitution. Ce n'est pas toujours la même chose même si c'est du travail du sexe. Il faut donc faire attention au niveau du travail associatif, sur internet, etc. de bien définir les termes de manière à ce que les personnes qui ne connaissent pas ce milieu-là ne partent pas dans des fantasmes qui n'ont pas lieu et qui n'existent pas sur le terrain. C'est aussi tout un travail journalistique à faire sur ces thèmes-là. Et puis, il faut rassembler la documentation et parler et que les personnes handicapées interpellent directement les ministres via les députés, le cabinet. Mais vraiment les emmerder pour dire ça suffit, il y a des lois, des conventions que vous avez signés. Vous allez prendre vos responsabilités. Est-ce que vous voudriez être abandonnés comme ça si vous vous retrouviez demain après un accident tétraplégique ? Cela me fait parler à un cas qu'on m'a raconté où une personne tétraplégique était suivie en massage tantrique et où aucun médicament des neurologues ne fonctionnaient par rapport à la problématique de l'érection et grâce au massage, la masseuse a réussi à avoir quelques résultats d'érection par le massage. Donc c'est bien la preuve que le câlin, le toucher peut donner entre autre un accompagnement sexuel, peut donner des résultats thérapeutiques clair net et précis témoins à l'appui.

B : Vous dites que l'accompagnement sexuel et la prostitution c'est tous les deux du travail du sexe mais qu'il y a des différences.

E : Il y a des différences car pour moi, le fait une personne prostituée au départ, même si elle a des clients handicapés qu'elle accepte, elle n'a pas cette formation au départ obligatoire qu'ont les accompagnants sexuels. Maintenant cette formation par rapport à la question de l'accompagnement sexuel et la sexualité en général c'est des questions qu'on n'aborde pas assez au niveau de la formation des de toutes les personnes qui gravitent dans le milieu de l'aide aux personnes, que ce soit les infirmières, les éducateurs, les accompagnants à la vie journalière. Dans les formations de base, la question de la vie sexuelle des personnes handicapées doit obligatoirement être intégrée au cursus car cela fait partie de la vie et qu'il ne faut pas l'oublier. Donc les personnes handicapées, elles sont confrontées à des discours par rapport à des gens qui leur racontent qu'elles font des rencontres et elles elles restent dans a frustration parce qu'elles n'ont pas de réponse à on ne leur donne pas les possibilités d'être des citoyens comme les autres sur ce plan-là. Ce qu'il faut c'est donner l'impulsion, les outils dire ça existe, dire c'est votre vie, il y a des gens pour vous aider à la réaliser vous avez le droit d'être heureux, vous avez le droit de rencontrer une fille, vous avez le droit de faire des partouzes, vous avez le droit comme les autres, c'est inscrit dans la convention de l'ONU et la Belgique, la Wallonie, la Flandre, la Communauté germanophone ils ont signé tout ça. Et donc ils se sont engagés et si en 2019, ils n'ont rien fait, ils vont se faire tomber dessus par l'ONU et là on sera la risée du monde entier une fois de plus.

Annexe n° 8

Entretien de Monsieur F

L'entretien de Monsieur F s'est déroulé avec l'éducateur de l'institution.

Monsieur F = F

Interviewer = V

Educateur = E

V : Est-ce que je peux avoir votre âge s'il vous plaît ?

F : 38 ans (homme)

V : Vous êtes porteur de quel type de handicap ?

F : De naissance.

V : Et au niveau du lieu de vie ? Vous vivez en résidentiel, ici ?

F : Oui

V : Au niveau de l'anonymat nous utiliserons l'initiale de votre prénom : V. Qu'est-ce que pour vous l'affection ? Ça veut dire quoi l'affection pour vous quand vous entendez ce mot ?

F : …

V : On avait fait des images ici. (Montre les pictogrammes). Donc on avait dit l'affection c'est soit avoir des amis, vous pouvez avoir de l'affection pour la famille, pour une petite amie,…

F : Pour ma petite amie,…

E : Intervention éducateur : c'est une période un peu spécial pour F. car il est en dispute avec sa petite amie. Elle vient de lui dire que c'était fini. C'est tout nouveau donc c'est un peu compliqué. Mais maintenant sur les images, on parlait de la famille parce que l'affection ce n'est pas que pour la petite amie…

F : Ma grand-mère, elle est morte.

E : C'est vraiment quelqu'un pour qui tu avais de l'affection.

F : Y'a ma maman et ma sœur.

V : Et comment vous montrez votre affection ? Pour votre maman ou pour votre sœur par exemple ? Comment vous lui montrez cette affection ? A travers des mots ? Des gestes ?

F : A travers des mots.

V : Vous pouvez avoir de l'affection, par exemple, pour des résidents ici ou pour des amis ?

F : Non

V : Et pourquoi ?

F : …

E : T’en avais pour C. avant, tu la considérais comme une amie)

F : Oui

V : Est-ce que pour vous l’affection et la sexualité ce sont deux mêmes choses ?

F : Ca dépend.

E : Ca dépend de quoi ?

F : …

E : Ah « c’est embêtant », c’est ça que tu dis ?

F : Oui….

E : De ne pas y aller tout seul ?

F : Oui

E : Mais là tu parles des prostituées ? La question, c’était de savoir pourquoi entre l’affection et la sexualité, pour toi, il y-t-il une différence entre les deux ? Ou est-ce que c’est quelque chose qui est liée ?

F : Liée.

V : Au niveau de l’affection, de votre vie affective, vous avez encore des besoins ? Est-ce que vous dites, j’ai encore besoin de quelque chose ? Pour vivre correctement ma vie affective ?

F : Parfois, j’ai besoin de sexe.

V : Par rapport à cela, c’est quoi pour vous la sexualité ? Quand vous entendez ce mot là ?

F : …. (Montre des images)

V : Donc dans les images, on avait mis : avoir des relations sexuelles, s’embrasser, se caresser, avoir de la douceur, avoir de l’intimité, avoir du plaisir,…

F : (Il montre l’image plaisir)

V : Avoir du plaisir. C’est important ?

F : Oui !

V : Et vous estimez avoir une vie sexuelle ?

F : Oui

V : Comment vous la vivez cette vie sexuelle actuellement ? C’est seul ou avec quelqu’un ?

F : Avec quelqu’un.

V : Avec qui vous avez une vie sexuelle ? Avec quelqu’un de la résidence, ici ?

F : Non

V : Avec quelqu’un de l’extérieur ?

F : Non

V : Une petite amie ? Avec une femme ou un homme ?

F : Une femme

V : Que vous rencontrez ou ?

F : A Seraing.

V : C'est une prostituée ?

F : Oui

V : Ça fait combien de temps que vous y allez ?

F : …

E : Avant de venir chez nous, tu y allais ? Voir des prostituées ?

F : Non. La première fois….

E : En fait, c'est toujours la difficulté de trouver une petite amie, ce qui n'est pas facile. Déjà, les envies d'avoir une petite amie normalement, ça toujours été compliqué. V. a du faire des deuils à un certain moment. D'où le besoin, l'envie de rencontrer quelqu'un…En fait la rencontre avec des prostituées a permis de répondre à un besoin bien précis qui était le besoin de sexe. Mais l'envie était quand même d'avoir quelqu'un. D'avoir cette relation et de ne plus être tributaire des autres et puis d'avoir cette relation qui est là une relation affective. La difficulté avec ses anciennes copines ici était la difficulté des problèmes physiques de l'un comme de l'autre, c'était d'avoir des relations sans l'intervention d'un tiers, c'était assez compliqué. Et il y avait aussi que sa première copine n'était pas aussi demandeuse que lui et donc ils avaient trouvé un accord. Donc il lui avait demandé si elle était d'accord sur le fait qu'il aille voir des prostituées pour justement avoir cette réponse sexuelle tout en restant avec elle. Et t'en avais discuté aussi discuté avec ta dernière copine et là, il y avait tout un cheminement pour apprendre à se découvrir car elle n'avait pas beaucoup d'expériences…

V : Mais ce projet d'aller voir une prostituée ? Comment cela s'est mis en place ? cela veut dire que c'est vous qui avez demandé à un moment donné d'aller voir une prostituée ou c'est à force de parler avec les éducateurs que l'idée est venue ?

F : C'est moi, le problème c'est l'argent.

E : F. n'a pas beaucoup de revenus et puis c'est aussi le problème de dépendre de quelqu'un. Cela dépend de l'agenda et comme tu n'es pas quelqu'un d'hyper patient, ce qu'on peut comprendre. Mais de fait, l'argent, c'est un vrai problème.

F : Oui

V : Et quand vous allez voir une prostituée ? Vous allez voir toujours la même ou vous changez ?

F : Cela dépend.

V : Et c'est quoi pour vous une prostituée ? Si vous deviez apporter une définition ?

F : (Images) …

V : Si vous deviez expliquer à vos copains c'est quoi une prostituée ?

F : C’est une dame, on va là-bas. Qu’on va voir quand on a envie.

V : Et qu’est-ce que vous lui demandez ? Est-ce qu’elle fait tout ou elle dit non à certaines choses ?

F : Certaines femmes vont me déshabiller d’autres non.

E : Je t’aide pour te déshabiller…Souvent c’est elle qui le font.

F : Ca dépend

V : Est-ce qu’il y a une mise au lit ? Qui fait cela, Ou il n’y a pas de lit ?

F : E. (l’éducateur).

V : Elles disent parfois non pour certaines choses ?

F : Ca dépend.

E : Donc ça dépend et après je n’ai pas compris.

F : …

E : Y’en a déjà une…

F : …

E : Elle était méchante. Tu parles de la dame qui t’avait qu’elle allait te demander en mariage ? Ça avait une expérience un peu malheureuse, ou il avait été paniqué après. J’explique ?

F : Oui

E : En fait, il avait été voir une dame une fois à Seraing et elle avait dit plein de choses notamment il fallait que V. l’épouse et cela l’avait perturbé. Il avait eu en plus une relation sexuelle non-protégée, on a fait tous les tests et tout va bien, mais cela a été quelque chose qui l’avait poursuivi. Et on lui avait expliqué qu’elle disait cela mais sans plus. Mais lui, il ne comprenait pas ce qu’il se passait et c’est là que tu avais dit que qu’elle avait été méchante. Des dames qui disent non, ça arrive. Mais comme nous on est là pour faire la zone tampon. Il n’est pas en prise directe pour un refus. Il y a juste des positions que tu as essayées mais qui n’était pas facile pour toi. C’est une question de technique.

V : Mais vous estimez que ces femmes arrivent à répondre à toutes vos envies ? Vos besoins ? Vous êtes satisfait ?

F : Cela dépend de certaines femmes.

E : Il parle d’une dame chez qui il va souvent. Parfois, il ne veut qu’on la prévienne car il veut avoir le choix des femmes. Mais dans les moments les plus difficiles c’est vers elle qu’il préfère aller car c’est quelqu’un qui le connaît. Il y a moyen de discuter

V : Pour vous la prostitution, c’est de l’amour ? Ou pas ?

F : (Montre une image). C’est de l’amour et pas de l’amour. Les deux.

V : Et pour vous les prostituées, ce sont des amies ou des femmes distantes ? Vous vous sentez proche d’elles ?

F : (Montre des images - des amies).

V : Quand vous allez les voir, c'est quelque chose de rapide ou de lent ? Vous estimez que vous avez le temps sur place ?

F : Cela dépend quand elle a fini.

V : De manière générale, vous pensez quoi de la prostitution ? C'est quelque de bien ou pas ?

F : C'est bien.

V : Heureusement qu'elles sont là ?

F : Oui

V : C'est quoi le rythme pour aller les voir ? Une fois par mois ? Plus ?

F : …

V : Ou sur une année ?

E : Une fois par mois quand tout va bien et que les moyens sont là.

F : Mais maintenant ça ne va pas bien.

E : les moyens ou le moral ?

F : Les moyens.

V : Est-ce que vous savez la différence entre la prostitution et l'accompagnement sexuel ?

F : Non

V : Est-ce que vous avez déjà entendu parler de l'accompagnement sexuel ?

F : Non

V : Donc vous ne savez pas la différence entre les deux ?

F : Non

V : Vous voulez que j'explique ?

F : Oui.

V : Donc il y a certains pays qui ont autorisé un métier qui s'appelle l'accompagnement sexuel. C'est quoi l'accompagnement sexuel ? Ce sont des personnes qui sont formées à la sexualité, à la sensualité, au respect de l'autre, au corps de l'autre, à la manipulation du corps, au handicap au handicap mental et physique etc. Et ces personnes formées vont pouvoir à la demande des personnes en situation de handicap rendre un service sexuel payant. C'est un peu comme les prostituées, ici on va du massage à la masturbation à la fellation ou alors au rapport sexuel complet. La différence c'est que cela dure un peu plus longtemps. Donc ça va durer une heure plus ou moins. Mais le service est plus chère aussi et la personne est sensibilisée au handicap.

F : Oui

V : Qu'est-ce que vous pensez de l'accompagnement sexuel ?

F : Cela dépend.

V : De quoi ?

F : Je n’ai jamais eu d’assistant sexuel.

V : Est-ce que vous pensez que c’est important que la prostituée soit sensibilisée au handicap ? Soit formée au handicap ?

F : Peut-être.

E : Le fait de dire peut-être, c’est aussi de considérer que ce n’est pas le plus…ce que je peux dire c’est que ce n’est pas un frein. En tout cas, les dames chez qui on va, il y en a qui ont travaillé dans un home comme aide-soignante. Cette sensibilisation est là. Une autre prostituée, son petit frère a un handicap. Ce sont parfois des personnes qui sont plus formées que l’on ne pense avec des parcours professionnels qui les ont amenées à être dans l’aide aux personnes

F. acquiesce.

V : Ma toute dernière question : est-ce vous savez qu’en Belgique, le métier de prostituée il est pas légalement reconnu. Donc il n’est pas légal. Il n’y a pas de reconnaissance au niveau de la loi. Je ne sais pas si vous le saviez ?

F : Non

V : Est-ce que vous pensez que c’est important qu’on reconnaisse ce métier ? Que cela soit un vrai métier comme un autre ?

F : Oui

V : Et pourquoi ? Par exemple ?

F : Pas pour le moment, ma petite amie elle m’a largué.

E : S’il n’y a pas de prostituée, tu n’as pas de relation pour l’instant ?

F : Oui

V : Est-ce que vous voulez dire quelque chose en plus ?

F : Je voudrais bien y aller plus souvent. Cela dépend de l’argent.

V : Merci beaucoup.

F : De rien.

V : C’est très gentil.

Annexe n°9

Entretien de Monsieur G

Monsieur G = G

Interviewer = V

V : Je pourrai avoir votre âge ?

G : 25 ans. Enfin, pour l'instant j'en ai 24, mais je vais bientôt en avoir 25.

V : Bientôt 25. Donc vous êtes un homme. Vous savez dire quel type de handicap vous avez ?

G : Je sais pas. C'est pas simple.

V : Et le lieu de vie ? Vous vivez ici ?

G : Pas ici, aux B. (section du SRA)

V : Donc, vous dormez là-bas.

G : La semaine et le week-end je rentre chez moi, enfin chez mon frère.

(…)

V : Est-ce que vous savez ce que c'est pour vous l'affectivité ? L'affection ?

G : Je ne sais pas.

V : Avoir de l'affection vous ne savez pas ? Par exemple dans les dessins, regardez… Est-ce qu'on peut avoir de l'affection pour des amis, des membres de sa famille… Ca vous parle ça ?

G : Oui

V : Donc l'affection c'est avoir des amis, la famille pour vous. Est-ce qu'on peut avoir de l'affection pour un petit ami ou une petite amie ?

G : Non

V : Vis-à-vis d'autres résidents ? Aux B. vous avez de l'affection pour les gens qui vivent avec vous ?

G : Non

V : Est-ce que vous avez de l'affection pour les professionnels ? Pour les éducateurs ?

G : Je ne sais pas ce que ça veut dire.

V : Est-ce que vous ressentez, par exemple face à B. de l'affection ?

G : Je ne sais pas.

V : vous dites que vous pouvez avoir de l'affection pour des amis, pour la famille. Comment vous le montrez que vous les aimez bien ?

G : Oui, mon frère, ma mère.

V : Vous leur montrez comment ? Par la parole ou par des gestes ?

G : Non ? Je lui parle.

V : Par la parole. L'affection c'est aussi faire des jeux avec les autres ?

G : Oui

V : Confier un secret à quelqu'un ?

G : Non

V : Faire des bisous à quelqu'un c'est de l'affection pour vous ?

G : Ma mère, je vais lui dire bonjour.

V : Vous pensez que ça fait partie de l'affection ?

G : Oui

V : Faire des câlins ?

G : Oui. Mais ça j'en fait jamais.

V : Vous faites jamais de câlins…

G : Non

V : Se tenir la main ? C'est de l'affection ?

G : Non

V : Avoir de la tendresse, de la douceur pour quelqu'un ?

G : Non

V : Est ce que par exemple l'affection c'est aider quelqu'un ?

G : Je ne sais pas.

V : Ou faire des massages à quelqu'un ?

G : Ca j'en ai jamais fait.

V : Est-ce que vous pensez que l'affection c'est faire l'amour ?

G : Non

V : Vous ne savez pas ou c'est deux choses différentes ?

G : C'est différent

V : Pour vous, vous pensez que vous avez des besoins ? De quoi auriez-vous besoin dans la vie de tous les jours pour avoir de l'affection, de la tendresse ?

G : Je ne sais pas.

V : Pour vous, c'est quoi la sexualité ? Si vous deviez expliquer à un copain c'est quoi la sexualité, vous lui diriez quoi ?

G : Le sexe et les femmes

V : Donc, c'est avoir des relations sexuelles, c'est faire l'amour ?

G : Non

V : c’est différent faire l’amour et la sexualité ?

G : Oui

V : La sexualité c’est embrasser quelqu’un sur la bouche ?

G : Oui

V : C’est aussi se caresser, caresser l’autre ?

G : Oui

V : Avoir de la douceur ?

G : Oui

V : Avoir de la sexualité, c’est avoir du plaisir ?

G : Ah oui

V : Est-ce que pour vous, vous faire des caresses intimes, donc vous masturber par exemple toucher le pénis.

G : J’aime pas trop.

V : c’est de la sexualité ?

G : Non

V : C’est différent. C’est quoi alors quand on se touche le pénis, on se masturbe ?

G : c’est tout seul, je sais pas moi.

V : Donc la sexualité ça se vit à deux ?

G : Oui

V : Est ce que la sexualité c’est avoir des rêves, des images dans votre tête sexuels ?

G : Non

V : Et je sais pas si vous faites ça, mais regarder des films érotiques, ou des photos sur l’ordinateur ou à la télévision, pour vous c’est de la sexualité ?

G : Non

V : Vous avez une petite amie ?

G : Non

V : Vous avez déjà eu une petite amie ?

G : Non

V : Vous pensez que les gens qui ont une petite amie, qui vont faire des bisous ou se caresser comme ça, c’est de la sexualité ?

G : Oui

V : Est-ce que vous, vous avez une sexualité ?

G : Non

V : pourquoi ?

G : Je ne sais pas.

V : A votre avis, avec qui on a une sexualité ?

G : Une femme

V : N'importe quelle femme ?

G : Non

V : Qui ?

G : J'sais pas moi.

V : Par exemple, vous pourriez avoir une sexualité avec une fille d'ici ?

G : Non

V : Avec une fille de l'extérieur ?

G : Non

V : Avec qui ?

G : Je ne sais pas.

V : C'est compliqué. Est-ce que c'est important la sexualité pour vous ?

G : Non

V : Pourquoi c'est pas important ?

G : J'sais pas.

V : Est-ce que vous avez déjà eu des expériences sexuelles ? Est-ce que vous avez déjà fait l'amour ?

G : Je ne sais pas.

V : Est-ce que pour vous, faire l'amour c'est être avec une femme et avoir une pénétration ?

G: Oui

V : Et mettre le sexe dans le vagin de la femme ?

G : Oui

V : Est-ce que une femme vous a déjà touché le pénis par exemple ?

G : Oui

V : Qui vous a déjà masturbé ?

G : Oui

V : Vous savez ce que c'est masturber ?

G : Oui

V : Qui vous a déjà fait une fellation ? Vous savez ce que c'est ?

G : Oui

V : Et qui a déjà fait l'amour avec vous ?

G : Oui

V : Et c'est qui cette femme ?

G : Je ne sais pas

V : Vous savez ce que c'est la prostitution ?

G : Non

V : Vous avez déjà entendu ce mot ?

G : Non

V : Est-ce que avec B. vous allez parfois à Seraing voir des femmes ?

G : Parfois.

V : Et vous les appelez comment ces femmes-là ? C'est quoi pour vous c'est femmes-là ?

G : Je retiens pas les noms, c'est trop dur.

V : Et vous allez les voir souvent ?

G : Non. Quand j'ai envie, je demande et je vais demander à … Pour aller avec lui et voilà.

V : Et comment elle est venue l'idée d'aller à Seraing avec B. c'est vous qui avez demandez ?

G : C'est moi qui demande.

V : Et la première fois, c'est vous qui avez demandé ?

G : Oui, c'est moi qui ai demandé.

V : Vous avez dit quoi exactement ?

G : Je veux aller à Liège et voilà.

V : Vous avez dit à B. je veux aller à Liège. Et là-bas, vous voyez toujours la même femme ?

G : Non

V : Vous choisissez ?

G : Oui

V : comment ça se passe ? Vous parlez avant ? Vous demandez de faire des choses avant ? Vous négociez ? Comment ça se passe avec elles ?

G : On rentre, on parle, on donne les sous et puis voilà. Et puis je me déshabille sur le lit et puis voilà.

V : Vous vous déshabillez tout seul ?

G : Oui

V : Et vous vous mettez sur le lit ?

G : Oui

V : Et qu'est-ce que vous aimez bien demander à ces femmes à Liège ?

G : Une fellation et puis elle vient sur moi, je vais sur elle. Voilà, tout simplement.

V : Et vous êtes contant ?

G : Oui

V : Vous voudriez avoir plus ? Demandez d'autres choses en plus ?

G : Non

V : C'est satisfaisant pour vous ?

G : Oui hein.

V : Est-ce que vous êtes contant comme ça ? Vous voulez continuez à aller à Liège ? Ou est-ce que vous voulez avoir une petite copine ? Ou est-ce que vous voulez avoir les deux en même temps ?

G : Ca je ne sais pas.

V : Aller voir les femmes à Liège c'est très bien comme ça pour vous ?

G : Oui

V : Alors, est ce que vous avez déjà entendu parler de l'accompagnement sexuel ?

G : Non

V : Vous savez la différence entre la prostitution et l'accompagnement sexuel ?

G : Non

V : Vous voulez que je vous explique ?

G : Oui

V : Alors, l'accompagnement sexuel, ce sont des personnes qui ont reçu une formation sur le handicap, physique, mental, à manipuler les corps, à étudier une demande et qui en échange d'argent vont pratiquer un service sexuel. Donc soient elles vont faire des massages, soit une fellation, une masturbation, faire l'amour et venir sur la personne. La différence entre une prostituée et une accompagnante sexuelle c'est que l'accompagnante elle est formée au handicap, donc elle est sensibilisée. Est-ce que vous trouvez que c'est bien ou pas, que ça change quelque chose ou pas ?

G : Non

V : Les prostituées elles font ça très bien. Vous n'avez jamais eu une mauvaise expérience avec une prostituée ?

G : Non

V : Et vous savez qu'en Belgique, le métier de prostituée il n'est pas reconnu ?

G : Non

V : Il n’est pas légal. Donc ça veut dire qu’au niveau de la loi, il n’est pas reconnu. Est-ce que vous trouvez que c’est important que ce métier soit reconnu comme n’importe quel métier en Belgique ?

G : Oui

V : et pourquoi vous trouvez que c’est important ?

G : Elles travaillent.

V : Parce que c’est un travail, donc ça doit être reconnu comme n’importe quel autre travail ?

G : Oui

V : Est-ce que vous avez autre chose à ajouter ?

G : Non

V : Est-ce que le fait de devoir payer une prostituée, ça vous dérange ou ça vous dérange pas ?

G : Non

V : Y a pas de problème pour payer… Est-ce que la prostituée pour vous c’est une amie ?

G : Non

V : Est-ce que vous trouvez quand vous y allez ça va très vite ou elle prend son temps ?

G : Vite

V : Trop vite. Est-ce que vous trouvez que c’est chaleureux ?

G : Non

V : C’est quelque chose de froid ?

G : Froid ?

V : Ca veut dire est ce que vous vous sentez bien là-bas ?

G : Non, ça va.

V : Vous êtes quand même bien là-bas alors.

G : Oui

V : Pour vous, la prostitution c’est bien ou c’est pas bien ?

G : C’est bien.

V : Pour vous, c’est utile ou inutile ? C’est nécessaire ou pas ?

G : Non

V : C’est pas nécessaire… tout le monde pourrait y aller ou il y a certaines personnes qui ne devraient pas y aller ?

G : Je sais pas.

V : Est-ce que vous vivez bien le fait d’aller voir ces femmes ?

G : Oui

V : Et est ce qu'il y a quelque chose qui vous manque ? Vous vous dites, tien je voudrais bien avoir ça en plus ?

G : Non

V : Vous n'avez pas de demande en plus. Tout va bien. Vous êtes épanoui.

G : Oui

V : Et bien voilà, je vous remercie en tout cas.

Annexe n°10

Entretien de Monsieur Jean-Marie Huet, président de l'Association Belge contre les Maladies Neuromusculaires

Quelle est votre vision de l'accompagnement sexuel ?

J'ai été, il y a déjà pas mal de temps en Suisse avec Michel Mercier et on a rencontré l'association et Catherine Aghte. Donc ça fait déjà pas mal de temps qu'on réfléchit à ça. Ma position est un peu mitigée. Ce n'est pas tout à fait pour ou tout à fait contre. Ça doit être le choix de chacun. Ce que j'ai toujours peur, c'est que ça amène plus de problèmes que ça n'en règle. Par exemple, moi j'ai déjà eu une semi- relation avec une infirmière. Ce n'est pas évident d'être soignant… Et quand en plus il y a un acte sensuel voir sexuel derrière, pour faire la différence après où ça s'arrête justement à l'acte sexuel, pour l'un comme pour l'autre, peut-être encore plus pour la personne porteuse d'un handicap. Ça me parait un peu dangereux… Maintenant, il faut prendre des risques dans la vie. Ce n'est pas pour ça qu'il ne faut pas le faire. Mais c'est quand même une chose qu'on doit avoir à l'œil parce que ça peut poser plus de problème que ça n'en résout. Mais bon, ce n'est pas parce qu'il y en a l'un ou l'autre qui aurait se problème là qu'il faut éluder… Dans l'association on a pas mal de gens qui étaient demandeurs. Je dis étaient parce que malheureusement ceux à qui je pense sont décédés mais ils étaient quand même demandeurs. Parce que les solutions qu'ils avaient trouvées sont aussi des solutions limites… Soit un soignant, soit voir la maman. C'est quand même plus que limite. Donc encore une fois, je pense que l'assistance sexuelle comme ils le font en Suisse, ou des choses pareilles, ça doit exister. Rien que pour éviter ce genre de situations. Ce n'est pas parce qu'il y a des gens qui ne savent pas bouger du tout chez nous… Ils n'ont pas le choix. Enfin, ils n'ont pas le choix… Ils ont des besoins. Ils y en a qui ont plus ou moins des besoins donc il faut peut-être un peu… Ils sont un peu mis de côté mais bon, ce n'est pas bon non plus.

C'était plus des hommes ou des femmes ?

C'étaient des hommes. Maintenant, ils m'en ont parlé à moi. Je ne sais pas si une femme m'en aurait parlé à moi. C'était dans le cadre… pas de le cadre de réunion, dans le cadre de rencontre en tant que président. Des rencontres personnelles. Je rencontre aussi des femmes ça n'est pas ça mais je les me vois moins aborder ce sujet-là… Mais je sais que la demande existe. Il n'y a pas de raison qu'elle n'existe pas.

Et quand quelqu'un vient à vous avec cette demande ?

Je l'envoie chez vous maintenant. Parce qu'on avait un projet… Le Docteur Servais, je ne sais pas si vous connaissez. De Liège. Qui s'occupe du centre de référence des maladies neuro-musculaires. Il avait un projet justement de commencer une formation des prostituées sur Liège. On devait participer à ce projet justement pour financer la formation mais ça ne s'est pas fait. Mais bon ça pose toujours des problèmes légaux qui sont toujours un peu compliqués. Si on incite quelqu'un à se prostituer… C'est un peu délicat. Nous on est prêt à faire des choses dans ce cadre-là mais il faut que ça reste au moins borderline… Juste avant la ligne quoi.

Vous étiez prêt à vous engager donc…

Oui. Au niveau de l'association on essaye d'entamer les choses. Après ce sont les pouvoirs publics qui prennent… On a fait ça avec plein de choses qui n'ont rien avoir. Par exemple, le remboursement des

motorisations des voiturettes manuelles. Nous on en a remboursé quatre ou cinq à des gens pour qu'ils puissent montrer que c'est utile. C'est un peu ça qu'on fait. Au tout de début de l'association, c'était même des respirateurs. Les respirateurs n'étaient pas pris en charge par l'inami. Et donc on les a payés. A l'époque c'était quand même l'équivalent de 10000 euros parce que avant c'était en franc belge. Par machine. Du coup on a…En payant les machines avec les hopitaux, on a pu faire un dossier pour l'inami pour prouver que ça avait une utilité. Ca avait tellement une utilité que ça a augmenté l'espérance de vie de pas mal de personnes. Donc du coup maintenant l'inami prend en charge complétement. Mais c'est toujours un peu comme ça qu'on essaye d'agir. On rembourse ou on intervient ou les deux et après on fait un dossier pour les pouvoirs publics en disant « Voilà on a fait ça, ça donne des résultats. Maintenant, c'est à vous. »

Vous seriez prêt à envisager un remboursement pour l'accompagnement sexuel ?

Il faut voir un peu. Il faudrait contacter un avocat pour voir ce que ça donne… Mais pourquoi pas. Si ça ne met pas en danger… Si moi je ne me retrouve pas en prison. Un jour ça pourrait encore aller mais ce n'est pas super accessible donc… Faut pas exagérer. Du moment que ça ne met pas en cause la viabilité de l'association. On était déjà prêt pour éventuellement aider le Docteur Servais pour la formation. Mais pour les myopathes quoi… On se limite aux maladies neuro-musculaires. Et on a un contact avec Vincent Fries aussi. Lui, c'est un peu notre « monsieur sexualité. » Il en parle souvent.

Si quelqu'un a une demande sexuelle vous pensez à l'accompagnement sexuel ou aussi à la prostitution ?

On a pas vraiment eu l'occasion d'aller jusque là. Les gens dont je vous parle, ils m'ont exprimé leurs besoins d'avoir des contacts sexuels mais ça n'a pas été plus loin par rapport aux solutions mais pourquoi pas ? il faut encore la trouver. Moi je n'en connais pas. A titre personnel. Je ne sais même pas où en trouver. C'est un peu compliqué… Et les assistants sexuels, encore moins. Une prostituée je suppose que ça se trouve mais un assistant sexuel, c'est plus compliqué. Mais pourtant ça serait mieux que ça soit des assistants sexuels plutôt que des… Mais je ne connais pas non plus le monde de la prostitution donc je ne sais pas ce qu'elles…En principe il doit y avoir des filles qui sont… Surtout maintenant via les trucs, via internet et tout ça. Des prostitués un peu moins « pros »…

L'accompagnement sexuel serait plus adapté…

Maintenant se sont des films que je me fais, je ne connais pas du tout le monde de la prostitution. J'ai l'impression que si c'est quelqu'un qui est formé et qui vient pour ça et qui va prendre son temps et tout ça… Ca sera plus sympa que juste un acte sexuel en deux temps trois mouvements.

Les demandes seraient d'ordre sexuels mais avec une recherche de tendresse…

Oui, c'est ça.

La demande n'est pas que de l'ordre du sexuel ?

Non, c'est plutôt avoir un contact charnel. Pas forcément l'acte en lui-même.

Il y a des demandes qui sont plutôt pour être en couple ? Mais que les personnes n'y arrivent pas et se retourner vers l'accompagnement sexuel ?

Oui je crois que c'est ça le problème de base. Ils sont du mal à trouver une compagne ou un compagnon. Il y en a qui en ont hein. Mais c'est souvent dans le monde du paramédical. C'est un peu là que les gens se rendent compte…

Une personne qui travaille dans le paramédical ?

Oui c'est ça, une infirmière, un infirmier,… c'est un peu logique. Les étudiants en médecine ils sont souvent avec un autre étudiant en médecine… C'est un peu dans les cercles que l'on fréquente. Pour nous c'est plutôt le médical et le paramédical. L'infirmière trois fois par jour… Forcément se sont ces gens là qui voient. Comme les sorties sont quand même vachement limités. Et même les contacts quand tu sors sont vachement limités aussi. Avec les autres…

Et si ces contacts étaient plus faciles à avoir…

Je pense que si les gens comme tout le monde trouvent des compagnons normalement les demandes… Ce n'est pas vraiment une demande purement sexuelle. C'est une demande de contact. Et aussi sexuelle. Parce qu'à un moment faut quand même bien… Mais c'est à défaut, quoi. Je pense.

Vous avez une personne référente au niveau VRAS ?

Oui, Vincent.

Les gens vont le voir…

Non pour le moment c'est plutôt… On n'a pas beaucoup de demandes non plus. Les deux dont je parle sont décédés. Donc… par exemple, j'ai passé dans notre revue tout un article sur votre centre mais j'ai pas eu de retour. Ça n'a pas suscité de réactions particulières…

L'aspect sexualité est quand même quelque chose d'important dans l'association, donc…

Ce n'est pas plus important que le reste. On en parle, quoi. C'est un sujet qui n'est pas tabou pour nous. Mais ça fait longtemps… quand j'ai été en Suisse, je ne sais plus quelle année c'était mais ça ne date pas d'hier. Depuis lors on en parle assez régulièrement.

Il y a quelque chose qui a été mis en place quand vous êtes revenu de Suisse ?

J'avais fait un article. Je pense que c'est à cette période-là que j'en avais parlé avec les deux qui sont décédés. Ils avaient la maladie du Chêne, tous les deux.

Et depuis il n'y a plus eu de demandes…

Non

Et les femmes en parlent moins…

A moi en tout cas. Maintenant, je ne sais pas si elles en parlent moins en général. A moi je n'ai jamais eu de conversation là-dessus avec des femmes.

C'est compliqué pour les femmes… Les gens savent qu'ils peuvent aller voir Vincent ?

Ils savent que c'est lui qui a écrit l'article. S'ils ont une question, je renverrai plutôt vers lui. Lui en parle très régulièrement sur son Facebook, son blog, le site de l'association. Il met des articles… Mais ça reste un truc où il n'y a pas de réaction. Quand j'ai mis ça, personne ne m'a… maintenant ça ne demandait pas, je ne disais pas « téléphonez-moi si vous êtes en détresse » mais vu qu'ils avaient toutes les coordonnées du centre en théorie ils doivent plus passer chez vous que chez nous. Mais j'ai pas eu de réaction style « tu n'aurais pas dû mettre cet article, c'est honteux », ça pourrait arriver. C'est à peu près un bon millier de personnes qui reçoivent ça… Personne n'a réagi négativement. Je ne peux pas dire qu'ils ne l'ont pas vu. En plus on diffuse avant sur notre site internet et tout… Et il est toujours disponible. Quand on en parle, ça ne pose pas de réaction ni positive, ni négative, ce qui est déjà plus facile…

Et si l'accompagnement sexuel était reconnu et légalisé ?

Je suppose que les gens se tourneraient vers cette réponse-là. S'ils le font dans les autres pays il n'y a pas de raison qu'on ne le fasse pas ici. Ce n'est pas des autres pays… Ce n'est pas la Norvège. C'est la Suisse et la France. Ce n'est pas… C'est en théorie plus ou moins la même culture. Il n'y a pas de raison qu'en Belgique il n'y ait pas la même demande que là. Mais tant qu'il n'y a pas l'offre…

Aditi se déplace…

Oui on les a rencontrés aussi. Mais je ne sais plus si on en avait fait un article ou pas, ou on va en faire un… je devais revoir la dame.

C'était dans quel cadre ?

C'était ici… il n'y a pas très longtemps. C'était pour connaitre. C'était il y a moins de deux ans. Je pense que c'était quand on commençait à parler avec le docteur servais.

Les gens connaissent Aditi ?

Je ne sais pas… Je m'en rappelle plus si j'avais fait un article ou pas.

C'est intéressant de savoir si des gens ne se tournent pas vers l'accompagnement sexuel parce qu'ils ne savent pas que ça existe…

Oui ça doit être beaucoup pour ça. Mais il faudrait que je les recontacte.

Il y a des personnes qui ont déjà été voir des prostituées ?

Je ne sais pas. Je n'en connais pas… pas identifié en tout cas. C'est pas le genre de truc qu'on va dire au président de son association.

Votre avis sur la légalisation ?

L'inconvénient c'est que ça reste un peu de la prostitution et c'est pas un truc… C'est compliqué quand on est avec deux valeurs. Le fait de ne pas utiliser le corps de l'autre mais en même temps il faut répondre à un besoin sexuel qui existe et qui est quand même une source de souffrance donc il faut que… Choisir entre deux souffrances. Même si l'accompagnement sexuel ce n'est … d'après les reportages que j'ai vu, c'est quand même des gens engagés. Ils ne font pas ça pour gagner leur vie, donc ce n'est pas la même chose que quelqu'un qui est obligé de se prostituer ou qu'on oblige à se prostituer… On n'est pas au même niveau. C'est pour ça que je préférerais des assistants sexuels formés et librement consentent dans leurs actes. Que faire appel à la prostitution où il y a quand même des valeurs un peu limites. Ça dépend sur qui on tombe. Il y a aussi des prostitués qui le font parce que c'est un choix mais à mon avis il y en a quand même une floppée qui le font parce qu'elles sont un peu obligées. Donc on est vraiment.. ; C'est ça qui est compliqué parce qu'on doit lutter contre plusieurs valeurs en même temps qui sont contradictoires. C'est pour ça que je dis que quand j'ai un avis, c'est un avis presque d'une minute à l'autre qui… parce qu'il y a les deux valeurs qui s'entrechoquent chaque fois. Mais je sais bien que c'est une nécessité. Si l'ensemble de la population a des relations sexuelles, il n'y a pas de raison que les personnes handicapées n'en aient pas. Et surtout les lourdement dépendants qui n'ont pas, enfin très peu, d'occasions d'avoir des rencontres et tout ça. Et même quand ils en ont, il y a l'aspect un peu technique qui rebute. Parce que nous… Ce n'est pas un paraplégique. Un paraplégique, c'est encore connu plus ou moins. Mais nous c'est encore un peu plus compliqué. Parce que le paraplégique peut se déplacer plus ou moins … Dans la relation, il peut être plus acteur que quelqu'un qui ne bouge plus du tout quoi. Donc pour quelqu'un de valide qui n'a pas de… Enfin j'imagine. Qui voit une personne comme ça, elle va avoir du mal à se projeter dans un acte

sexuel parce que il faut un peu d'imagination pour… c'est pas l'acte sexuel comme tout le monde, comme tout le monde en a l'idée. C'est un peu plus compliqué. C'est possible mais il faut réfléchir…

Et les accompagnants sexuels peuvent aider les gens en couple…

C'est encore… Moi je suis en couple avec une personne handicapée aussi. Je n'imagine pas trop d'avoir un tiers. Comme quoi la sexualité c'est vraiment le choix de chacun. Si les deux sont majeurs et vaccinés et que c'est le choix, qu'ils en ont parlé qu'ils ne sont pas en opposition, chacun fait ce qu'il veut. Du moment que c'est librement consenti… Il n'y a quasi pas de limites. C'est à chacun à avoir sa réflexion par rapport à ça. Moi je n'y vois pas d'inconvénient si les deux sont d'accord. Moi je ne le ferai pas, mais bon.

C'est une solution…

Oui c'est ça. Au moins leur proposé, en parler, leur dire que c'est une possibilité. Je dis toujours les gens doivent faire des choix. Je suis un libre penseur. J'aime bien que les gens fassent leur choix mais pour faire un choix, il faut qu'il y ait l'ensemble des possibilités. Si les gens ne savent pas que ça peut exister, forcément ils ne vont même pas y réfléchir. Ca sort quand même un peu de l'ordinaire. Ce ne sont pas des trucs auxquels on peut penser comme ça sans avoir étudier la question. Mais c'est pour ça qu'il faut les informer, que ça soit légal… Faut les informer pour que éventuellement ils puissent faire le choix d'y avoir recours ou pas mais au moins ils savent que ça existe. C'est pour ça que l'information c'est important. Mais pour tout, même au niveau technique. Il y a des gens qui choisissent des fauteuils roulants parce qu'on leur a dit que c'est ceux-là qu'il leur faut. Et après ils en voient d'autre et se disent que s'ils avaient vu celui-là, il n'aurait pas fait ce choix parce qu'il n'avait pas l'information. Ca n'a rien avoir mais c'est la même technique… Et ça serait un domaine où, moi je le sais parce que j'ai été en Suisse, et on en parle un peu. Un peu moins maintenant. Il y a tout un moment on ne parlait plus que de ça, il y avait plein de conférence, tu ne savais même plus aller… Catherine Aghte venait en Belgique tous les 15 jours. C'est cyclique.

Qu'est-ce qui pourrait être fait à l'heure actuelle ?

Ca serait intéressant… on a relancé les conférences vu que maintenant on a les locaux ici. On pourrait imaginer de faire une conférence sur handicaps et sexualités. Maintenant, il faut que les gens viennent…

Accompagnement sexuel et prostitution ?

C'est fortement différents parce que les gens, les accompagnants font ça dans une démarche positive.

Il y a une formation aussi…

C'est surtout par rapport aux valeurs. Si c'est quelqu'un qui a choisi de le faire… Maintenant la prostitution ne me dérange pas plus que ça si c'est un choix qui n'est pas dû… Il y en a qui font ça par « vocation. » J'ai déjà vu des reportages sur des prostitués, ça n'a pas l'air de les déranger plus que ça. Tant que ce n'est pas de l'abattage, que ça n'est pas obligatoire, qu'on ne leur pique pas leur pognon au coin de la rue, qu'on ne tape pas dessus et tout ça… si c'est un choix relativement libre, ça ne me dérange pas plus que ça. Il y en a toujours eu et il y en aura encore longtemps. Ce qui me dérange c'est d'avoir des personnes qui sont forcées, qui n'ont pas le choix…

Vous avez quelque chose à ajouter ?

Il est temps qu'on arrête d'en parler, que ça se mette en place. J'ai l'impression d'en parler depuis 20 ans

Annexe n°11

Entretien d'une psychologue travaillant dans un service résidentiel pour adultes

Psychologue = P

Interviewer = M

P : Donc en parlant de l'autre résidant, J., lui a pu formuler la demande clairement avec moi, mais lui en parlant de prostitution. Parce que, j'ai 23 ans, je ne rencontre jamais personne et ici elles sont toutes vieilles et je ne veux pas de vieilles et lui a beaucoup plus de mal à se projeter avec une autre résidente, même quand on est entre institutions, même quand il est avec des gens de son âge, il me dit… enfin il lui faut quelqu'un de jolie, une belle femme…

M : Une valide, en fait ?

P : Oui, et moi je suis déjà vieille, donc il ne se projette pas sur moi puisque au niveau de l'âge j'ai 10 ans de plus, donc je suis dans les vieilles. Mais par contre par rapport à des collègues qui s'occupent de l'hygiène et qui ont son âge, alors c'est pourquoi je ne peux pas me mettre avec Alicia ? Il ne comprend pas pourquoi il est en institution, il ne comprend pas pourquoi il ne peut pas passer le permis de conduire. Il dit « quand j'aurai une Ferrari, je viendrai la chercher », enfin il y a vraiment toute une projection, je veux être comme mes frères, qui ont leur vie, leur appartement, en fait. Il y a un déni du à sa déficience et donc forcément il se projette avec des membres du personnel, avec des femmes sans déficience. Et donc, quand on avait pris contact avec l'accompagnante, il y avait vraiment ce critère, il ne fallait pas qu'elle soit trop âgée. Finalement, elle est plus âgée que moi, mais ce qui n'aurait pas pu aller c'est si elle avait 50 ans. Je ne pense pas qu'il le sache. Et il avait dit « je veux quelqu'un de mince, une jolie fille et tout ça » et puis ça en travaillant avec l'assistante sociale qui est venue préparer le terrain, elle a dit « Mais ce n'est pas pour être ton amoureuse, après ton amoureuse tu choisiras la personne qui te plait, pour qui ton cœur bat, mais ici l'accompagnante c'est juste pour t'apprendre, donc ce n'est pas grave si elle n'est pas tout à fait à ton goût. Et puis finalement, l'idée a fait son petit bonhomme de chemin. Donc elle est venue et a reclarifier les choses avec lui. C'est vrai que moi, j'avais clarifié ce qui était de ses attentes, de ses demandes, ce qu'il était prêt… voilà pour voir s'il était prêt, si on devait faire appel à une travailleuse ou à une accompagnante et en fait, ici, il ne connaissait rien. Pour lui, faire l'amour c'était se prendre dans les bras et allons dehors.

M : Alors que sa demande initiale c'était « je veux voir une prostituée » ?

P : En fait, c'est parce que il y en a un autre qui va à Mons et ils sont très copains et nous on ne le savait pas. Et donc, nous ça nous est arrivé comme ça et on s'est dit « ben oui, s'il a des besoins, et s'il ne trouve pas son « bonheur » et bien il n'y a personne pour interdire cela. » Mais pour une fois qu'il y a la demande et que ça ne se fait pas comme ça de manière autonome, autant cadrer les choses. C'est un peu comme ça que l'idée a émergée chez nous et c'était la première fois, c'était il y a quelques mois.

A partir de là, moi j'estime, étant donné qu'il n'avait aucune connaissance et que moi je n'arrivais pas à clarifier car il verbalise très difficilement clarifier exactement ses attentes puisqu'il avait jamais connu une relation sexuelle. Est-ce qu'il aurait pu expliquer par lui-même à une prostituée ce qu'il voulait ou pas. Et là, les p'tits godets nous ont dit avoir déjà fait appel à l'accompagnement sexuel mais ils savaient plus comment. Finalement, j'ai passé une après-midi au téléphone à passer de coordonnées en

coordonnées avant d'avoir Aditi. (dont nous mais ne s'en souvenait plus) J'ai appelé Aditi, j'ai eu une personne, puis Pascale. Mais entre la fille d'une collègue qui travaille là finalement donc je sais qu'à la fin de la journée j'avais eu mes renseignements mais je ne savais plus comment j'y étais arrivée.

Et donc Aditi ça a mis quelques temps, parce qu'en fait, ils envoient par mails et donc ça ça a mis du temps à arriver, j'ai dû les relancer quelques fois.

M : Elle était toute seule, maintenant ils sont deux, mais ils sont bénévoles en fait. Donc ils font ça sur leur temps personnel. C'est pour cela que ça prend parfois un peu de temps.

P : Non mais c'est payant.

M : Oui, ils se font payer la consultation, mais à côté ils sont bénévoles.

P : Donc, Jérôme seul n'aurait jamais parlé et puis pendant tout l'entretien c'était me regarder pour voir si c'est pas mal, oui mais ma famille va pas le savoir, oui mais je peux. Tout le temps, et puis se balançait, il est déjà très nerveux. Et puis a pu parler. Je pense que ça l'angoissait de ne pas savoir.> Déjà en entretien, il n'accepte pas facilement, en plus une inconnue, pour parler de quelque chose d'intime, pour voir si sa demande allait être acceptée ou pas, pour voir si la confidentialité avec sa famille allait être respectée. C'est une famille très catholique et nous on a estimé par rapport à son âge qu'il avait droit à sa vie d'adulte, à sa vie privée et que ce n'était pas le genre de choses pour lequel on allait convoquer la famille. Ils sont pas tuteur, il n'est pas sous minorité prolongée. On a opté pour ça.

M : Ils sont au courant que vous prenez en charge la vie affective et sexuelle, que c'est permis, que vous avez des groupes, etc. ?

P : Ah oui, que c'est permis, tout ça oui. Par rapport aux femmes, c'est l'obligation de la contraception puisqu'ils savent justement qu'on tolère la sexualité. Mais maintenant, vu qu'on est nous-même dans le flou de leur expliquer quelque chose de bien carré et de prévenir la famille si monsieur fait la demande d'un accompagnement sexuel, ben on l'accompagnera, non. Plus par rapport à ce qui est fait depuis des années. Que les relations sont permises, que s'ils sont ensemble depuis plus de 6 mois, ils pourront faire la demande d'avoir une chambre ensemble… voilà les choses les plus classiques.

M : Monsieur ici ne voulait pas en parler du tout à ses parents.

P : Pas du tout, et par contre sur l'idée d'apprendre ça allait, sur l'idée que ce soit ici pour ne pas qu'il y ait en plus la chambre d'hôtel, nous c'était possible car ils sont souvent partis en activités. Il y a quelques personnes qui restent dans le couloir mais ils ne sont pas 32. Son colocataire de chambre était parti toute la journée. Même au niveau des éducateurs, je pense qu'il y en a 1 ou 2 qui sont au courant parce que c'est pas quelque chose… la demande, l'analyse de la demande, tout ça, on en a discuté en réunion, et puis avec la directrice et son éducatrice référente, on s'est dit qu'il fallait reprendre un circuit un peu plus intime. Il n'y a pas lieu de dire en réunion éducative voilà Jérôme à son rdv jeudi.

M : Tous les éducateurs savent qu'il a fait une demande ?

P : Qu'il a fait une demande, que ça a été accepté, que ça suit son court. Mais ça va pas être précisé, elle vient à tel heure, tel jour.

M : Et chez les résidents ?

P : Ah non, ils ne sont pas au courant. Maintenant, est ce qu'il faudrait les informer que ça peut se faire comme demande… Mais finalement, Jérôme en a parlé à son copain qui avait été voir une prostituée

à Mons. Et puis, maintenant il me dit « quand je serai prêt, je pourrai aller à Mons ». Et là, je dis pourquoi pas mais là on laisse venir. Maintenant il assume sa sexualité, il n'a pas de problème avec ça. Maintenant, faire la démarche d'aller chercher une travailleuse du sexe, on s'est un peu tous regarder et on s'est dit mais quoi, comment. Ce n'est pas une démarche qi évidente à faire.

J'ai aussi mes consultations à moi, où je suis amenée à parler d'éjaculation etc.

M : Ah vous êtes sexologue ?

P : Non, pas du tout, mais je suis thérapeute, j'ai mes consultations à domicile. Et donc, quand on parle, avec des personnes pas du tout déficientes mentales, parler de sexualité c'est pas du tout quelque chose qui m'effraye. J'ai des personnes qui vont voir des prostituées et qui me relatent ça. Mais de là à faire les démarches moi d'appeler une prostituée ou d'aller dans la rue en disant voilà j'ai un résident qui voudrait bien, est ce que vous pouvez le prendre ? J'avoue c'est encore autre chose, en n'étant pas formée et je me suis même dit mais je vais où ? Et puis, une collègue avait dit « je veux bien prendre le relai » et puis au final elle s'est dégonflée aussi. Je n'étais pas trop à l'aise de me dire je vais le prendre avec moi et j'attendrai dans la voiture. Et donc on a opté pour l'accompagnement sexuel, je crois autant pour lui, de sentir que ça lui convenait et autant pour nous, ce dire au moins qu'il y avait Pascale qui était l'intermédiaire, l'assistante sociale qui présente et puis… voilà c'est… C'est vrai que ce coup de fil avec l'accompagnante sexuelle qui me dit « attendez, je suis pressée, on m'attend et je dois vite reprendre une douche, ce n'est pas… enfin… on n'est pas habitués au quotidien à prendre des douches (rire) Mais j'avais très bien compris que j'étais entre deux rendez-vous…

M : Donc c'est vous qui avez eu un contact avec l'accompagnante sexuelle ?

P : Oui, c'est moi qui ai pris contact, rendez-vous et c'est vrai, elle, elle m'appelle dans ma vie privée. Enfin, dans les heures pas quand je suis ici donc c'est vrai que... il n'y a rien à faire ce n'est pas dans les habitudes professionnelles, ni de vie que d'être en contact avec ce milieu là. Même en étant une personne qui peut facilement parler de ces choses-là parce que j'ai eu une formation et une pratique professionnelle, il y a encore à un moment un frein.

Je serai certainement amenée à reprendre ici l'atelier vie affective, relationnelle et sexuelle, mais j'ai besoin de formation.

M : Et à témoigner ? Nous, on est amené parfois à organiser des colloques, des conférences et on fait appel à des institutions qui sont d'accord de témoigner ? Est-ce que vous seriez d'accord ?

P : Ah moi, oui mais il faudrait d'abord que je demande l'accord de ma direction.

M : Je trouve que votre démarche est super intéressante. On connaît cette démarche auprès de la prostitution et souvent on fait appel à eux pour témoigner.

P : Et pas sur l'accompagnement ?

M : Non, pas vraiment. Ils ne nous en reparlent pas vraiment après, les professionnels. Et c'est vrai que ça commence en Wallonie. Il y a 3-4 accompagnants en Wallonie. On en rencontre une lundi et les autres c'est impossible pour nous de les contacter. C'est encore fort caché.

P : Ici, je n'ai eu aucun souci d'avoir les coordonnées. Je n'ai pas eu tout ce côté caché. Peut-être par rapport au secret professionnel d'une psychologue. Et c'est vrai, ici j'ai son numéro de téléphone dans mon Gsm comme si c'était ma pote. C'est un peu bizarre mais c'était indispensable parce que sinon j'avais bien compris que de téléphoner sur la centrale du foyer ça n'allait pas le faire. Il fallait centraliser par une personne.

M : C'est très intéressant votre démarche, c'est réfléchi, vous vous posez les bonnes questions.

P : On ne se rend pas compte quand on est dedans.

M : et après, elle est venue plusieurs fois ?

P : Non, Pascale est venue une fois et l'accompagnante est venue en juillet mais au niveau financier. C'est 100€ + 50€ de frais de déplacements alors qu'elle était venue dans la région. Donc 150€ par mois, même par trimestre c'est compliqué pour lui. Donc on lui a dit d'attendre septembre. Et là, je lui avais demandé de me recontacter quand elle avait plusieurs services à faire dans la région. Elle ne m'a pas rappelé et là Jérôme me l'a justement rappelé jeudi en me disant « eh on est en septembre, alors… ». Donc je vais la rappeler. Si ça tombe elle n'a juste pas d'autres demande parce que sinon elle vient de Liège, alors que là elle était à 15km d'ici et que c'est déjà 50€. Je me dis que si elle vient de Liège, ça va être quoi le budget… Et le faire chez elle, ça c'était possible pour nous, comme ça il ne payait pas le déplacement, mais ça elle le fait pas. Elle avait proposé la chambre d'hôtel et c'est un peu le même, une chambre d'hôtel c'est très couteux. On peut le comprendre par rapport à la démarche, mais ils n'ont pas spécialement les moyens qui vont avec et on ne peut pas demander des suppléments aux familles. S'ils ont besoin d'acheter une télévision par exemple, ben on le dit à la famille mais ici, c'est autre chose.

M : Et après la première séance, vous avez revu l'assistante sociale ?

P : Pascale m'a rappelée pour être sure que toute la mise en place, que le fonctionnement global c'était bien passé mais sans poser des questions par rapport à l'entretien en lui-même. Et alors moi j'ai rappelé, c'était la demande d'Aditi, de rappeler l'accompagnante sexuelle une fois que j'aurais eu un entretien avec Jérôme pour donner un feedback sur comment il a ressenti les choses, pour préparer une éventuelle seconde rencontre. Moi, je lui avais promis de ne pas en parler tout de suite. Il disait, c'est mon jardin secret puis à un moment il est venu et il a accepté de m'en parler. Donc là, je l'ai appelé et j'ai eu un complément d'information après car je n'arrivais pas à tout saisir. Je savais juste qu'il était très content, qu'il était souriant, qu'il n'avait pas eu peur, qu'il avait envie de la revoir et qu'il n'y avait pas de doute par rapport aux sentiments. C'était vraiment, je n'ai pas encore tout appris et donc parler des choses qu'il avait faites, ça il ne voulait pas. Et donc, là, elle m'en a parlé et m'a dit que ça c'était vraiment très bien passé, qu'il avait eu une éjaculation, mais pas de pénétration. Ils se sont arrêtés aux préliminaires. Et donc, il n'a toujours pas eu son premier rapport. C'est pour ça que lui s'attend à au moins une deuxième fois. Mais elle m'a dit que par rapport à l'entretien qu'elle avait eu avec Pascale qui lui avait dit de peut-être aller doucement, elle ne l'avait pas senti prêt et donc moi, j'étais contente de ne pas avoir été voir une prostituée.

M : Je me disais effectivement qu'une prostituée ne réfléchirait peut-être pas comme ça.

P : Oui, ici elle était préparée et Jérôme n'a eu aucune frustration que ça n'ait pas… Ah oui, il m'a dit « On ne m'avait jamais fait ça ! ». Avec les yeux… (qui brillent). Mais il n'a pas l'air en souffrance de ne pas la voir, d'avoir enclenché des sentiments, car ça c'est un peu la crainte. Il projette autre chose, une guidance. Que du contraire, il me dit « ah oui, donc quand j'aurai tout appris, je pourrais aller voir les autres. ». Il n'y a pas vraiment d'attache donc.

M : Il a bien compris que c'était un apprentissage.

P : Oui, en fait j'ai fait le parallèle avec le permis de conduire, puisqu'il est en boucle avec le permis. Même si là on avait refusé la demande car il n'est pas capable, mais vu qu'il est vraiment en déni, je ne peux pas être trop confortante. C'est très douloureux pour lui. Sa famille lui dit que ça coute beaucoup de sou mais qu'un jour… moi, ça ne me va pas de maintenir l'espoir à ce point-là. Donc là,

j’ai dit non. Par contre, ici, on a accédé à la demande. On lui a dit, que c’était un homme, qu’il avait le droit d’apprendre. Et je lui avais dit, « si tu apprends c’est avec ta prof, comme pour le permis de conduire, et après on conduit tout seul ». C’est comme ça qu’il a bien compris.

M : C’était une très belle expérience. Merci.